PAYS DE CAYRES PRADELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1 / RAPPORT DE PRESENTATION

1.2. Diagnostic socio-économique et spatial (annexes)

Version approuvée en conseil communautaire du 4 février 2021

Transmise en préfecture le 8 février 2021

planed Planification et Développement
ecovia Ingénieurs Conseil Environnement

Sommaire

Préambule 3
1. DEMOGRAPHIE ET MENAGES 7
1.1. Évolution et caractéristiques de la population 8
1.2. Ménages 22
1.3. Synthèse et enjeux 28
2. ECONOMIE 29
2.1. La population active 30
2.2. Structure économique du territoire 33
2.3. Les filières 37
2.4. Le foncier et les sites d'activités économiques et commerciales 55
2.5. L'aménagement numérique 64
2.6. Synthèse et enjeux 68
3. ARMATURE URBAINE ET EQUIPEMENTS 69
3.1. Fonctionnalité et armature urbaine 70
3.2. Les équipements 73
3.3. Synthèse et enjeux 77
4. MOBILITES 78
4.1. Les infrastructures de transport 79
4.2. Les flux de déplacements domicile-travail 87
4.3. L'offre en stationnement 92
4.4. Les modes doux 93
4.5. Les projets d'infrastructures 94
4.6. Synthèse et enjeux 96
5. LOGEMENT 97
5.1. Le parc de logement 98
5.2. Les résidences principales 101
5.3. Les résidences secondaires 107
5.4. Les logements vacants 110
5.5. Le logement social 114
5.6. Le rythme des constructions neuves 114
5.7. Le marché immobilier 118
5.8. Synthèse et premières questions et enjeux 120
6. STRUCTURATION ET FORMES URBAINES 121
6.1. Structuration urbaine en zone de montagne 122
6.2. Implantation des villages et bourgs par rapport au paysage 125
6.3. Typologie des formes urbaines et architecturales 133
6.4. Synthèse et enjeux 137
7. CONSOMMATION D'ESPACES ET BILAN DES DOCUMENTS D'URBANISME 138
7.1. Préambule 139
7.2. L'espace urbanisé au 1er janvier 2017 140
7.3. Consommation d'espace générale depuis 10 ans 140
7.4. Consommation foncière due au logement 144
7.5. Consommation foncière due aux activités 149
7.6. Analyse du droit du sol 150
7.7. Synthèse et enjeux 154
Tables des illustrations 155
Annexes 156

Préambule

Contexte territorial

La Communauté de communes des Pays de Cayres et de Pradelles est née, par arrêté préfectoral, le 6 novembre 2000 avec effet au 1er janvier 2011, de la fusion du SIVOM du Pays de Pradelles (crée en 1987) et du Pays de Cayres (créé en 1992). Elle comprenait 19 communes à sa création.

- Le 1er janvier 2017, Saint-Didier-d'Allier fusionne avec Saint-Privat-d'Allier et quitte donc l'intercommunalité.
- Le 1er janvier 2018, les communes de Saint Christophe d'Allier et Saint Vénérand rejoignent la communauté de communes en provenance de la communauté de communes des Rives du Haut Allier.

Elles comptent aujourd'hui 20 communes sur une superficie de 370 km² qui s'échelonne entre 615 (Gorges de l'Allier, Poutès) et 1421 mètres d'altitude (Mont Devès). 5 236 habitants y sont recensés en 2015.

Au sud-ouest du Département de la Haute-Loire, la Communauté de Communes se situe aux confins de trois départements (Haute-Loire, Ardèche et Lozère) et de deux régions (Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie).

Bordé par les hautes vallées de la Loire et de l'Allier, ce territoire rural s'étend au sud du vaste plateau du Velay volcanique autrement appelé plateau du Devès. Ce dernier est marqué par les caractéristiques de la moyenne montagne. Il s'agit du plus grand plateau basaltique du Massif Central, et constitue ainsi une région agricole très dynamique, terroir de la lentille verte du Puy (Appellation d'Origine Protégée).

Le Devès est parsemé de zones humides (lac, étang, marais ou tourbières), dont certaines sont classées Espaces Naturels Sensibles. Il est bordé à l'ouest par les gorges de l'Allier et à l'Est par les gorges de la Loire. Ces deux cours d'eau et leurs abords font partie intégrante du réseau Natura 2000.

La Communauté de Communes est traversée par la RN 88, véritable « colonne vertébrale » qui relie Lyon à Toulouse. Le territoire est également traversé par la RN 102 (les RN 88 et 102 se superposent sur une partie du tracé)

Le 8 septembre 2016, la communauté de communes a prescrit l'élaboration du PLUi.

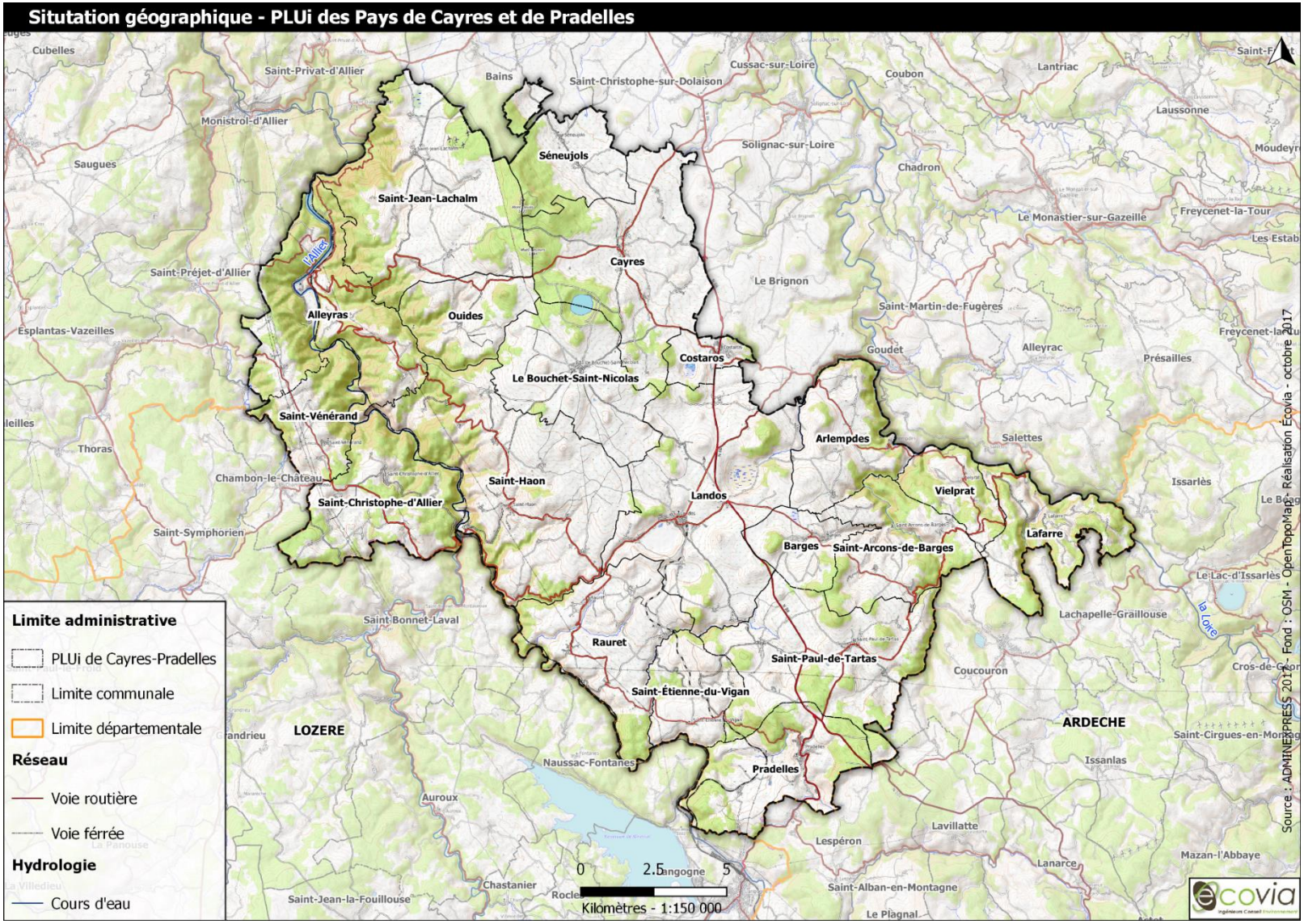
Préalable à l'analyse

Ce document constitue l'annexe documenté du diagnostic argumenté (pièce 1.1 du rapport de présentation).

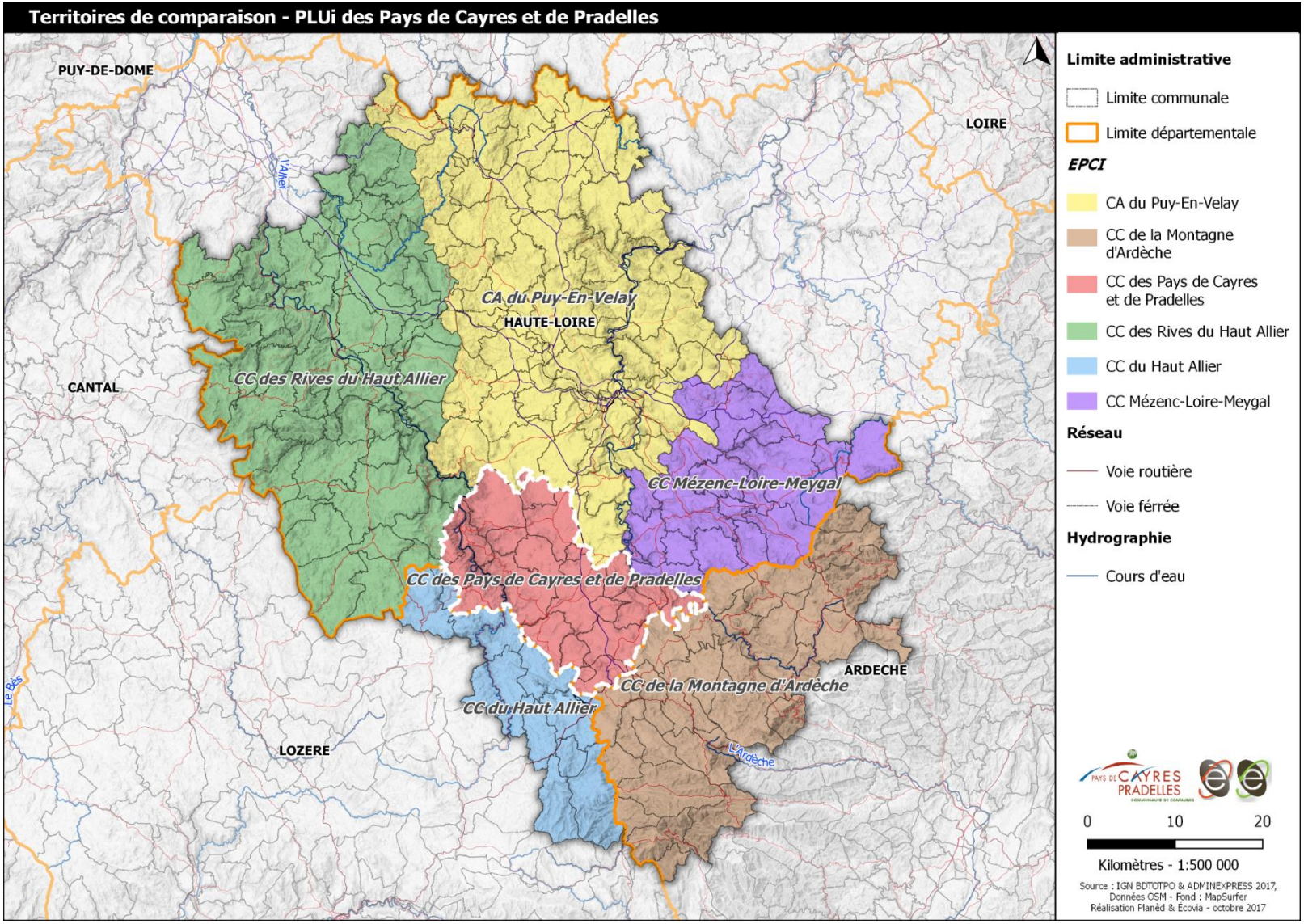
Les chiffres de population et du logement analysés dans ce document sont issus du recensement de 2014 publié par l'INSEE début juillet 2017. La démographie provient des statistiques de population municipale, à ne pas confondre avec les populations légales.

Les territoires de comparaisons utilisés pour l'analyse sont les suivants :

Type de territoire	Nom
Territoire supérieur	Auvergne-Rhône-Alpes
Territoire supérieur	Haute-Loire
Territoire supérieur	SCoT du Pays du Velay
Territoire d'étude	CC des Pays de Cayres et de Pradelles
CC limitrophes de comparaison	CA du Puy-En-Velay
CC limitrophes de comparaison	CC Mézenc-Loire-Meygal
CC limitrophes de comparaison	CC des Rives du Haut Allier
CC limitrophes de comparaison	CC de la Montagne d'Ardèche
CC limitrophes de comparaison	CC du Haut Allier



Carte n°1 - Le territoire du PLUi



Carte n°2 - Territoires de comparaisons

1. DEMOGRAPHIE ET MENAGES

1.1. Évolution et caractéristiques de la population

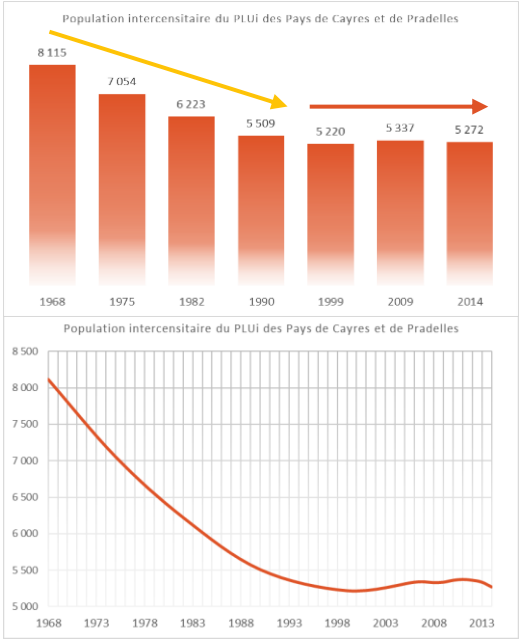
➔ Évolution démographique

Evolution depuis 1968

Entre 1968 et 2014, la population a diminué de près de 35%. Le territoire a perdu 2 843 habitants en près d'un demi-siècle, baisse non homogène, car l'on peut néanmoins distinguer deux périodes :

- La première de 1968 à 1999 qui est concerné par la majeure baisse démographique : -2 900 habitants environ soit -1,4% par an ;
- La dernière de 1999 à 2014 marquée par une stabilité avec + 52 habitants, soit +0,1% par an.

Cependant dans la toute dernière période intercensitaire (2009-2014), le territoire perd 65 habitants ; tendance qui se confirme avec le recensement 2015 (5 236 habitants soit – 36 habitants)[1].

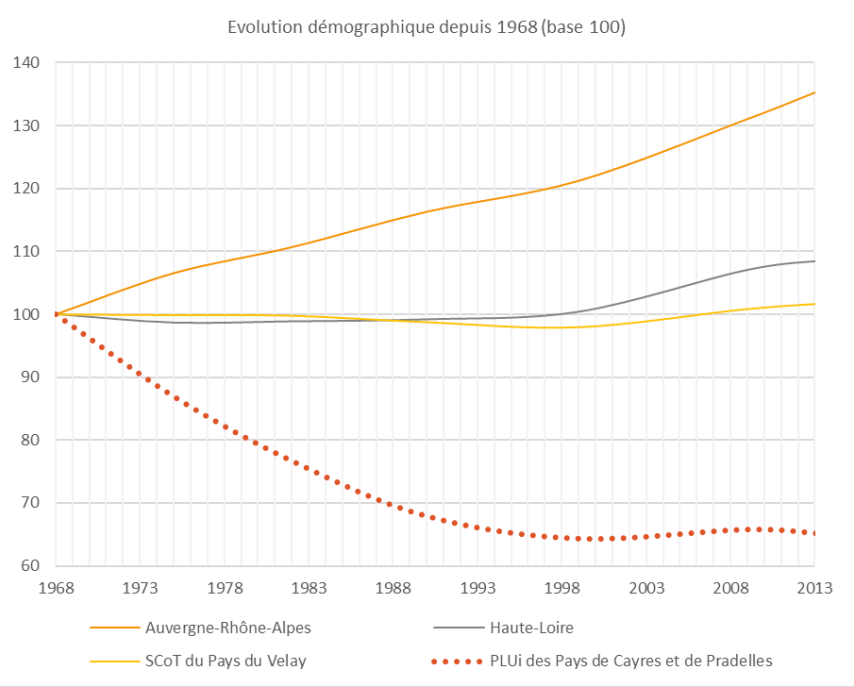


Source : INSEE RP2014

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	1968-2014	1999-2014
Auvergne-Rhône-Alpes	5 734 582	6 110 818	6 348 290	6 671 573	6 953 937	7 517 582	7 820 558	36%	12%
Haute-Loire	208 337	205 491	205 895	206 568	209 113	223 122	226 565	9%	8%
SCoT du Pays du Velay	96 368	96 271	96 183	95 200	94 445	97 184	98 101	2%	4%
PLUi des Pays de Cayres et de Pradelles	8 115	7 054	6 223	5 509	5 220	5 337	5 272	-35%	1%
CA du Puy-En-Velay	74 921	77 477	78 994	79 058	78 734	80 789	81 778	9%	4%
CC Mézenc-Loire-Meygal	13 332	11 740	10 966	10 633	10 491	11 058	11 051	-17%	5%
CC des Rives du Haut Allier	25 219	22 796	21 416	19 588	18 619	18 612	18 069	-28%	-3%
CC de la Montagne d'Ardèche	8 895	7 360	6 362	5 753	5 286	5 314	5 058	-43%	-4%
CC du Haut Allier	7 444	6 621	6 147	5 647	5 279	5 406	5 243	-30%	-1%
CA du Puy-En-Velay	74 921	77 477	78 994	79 058	78 734	80 789	81 778	9%	4%

[1] Attention toutefois, car le recensement est effectué tous les 5 ans sur les 20 communes du territoire. La valeur est donc à prendre avec précaution du fait de la méthode de recensement sur les communes de moins de 10 000 habitants.

Comparaison aux territoires supérieurs

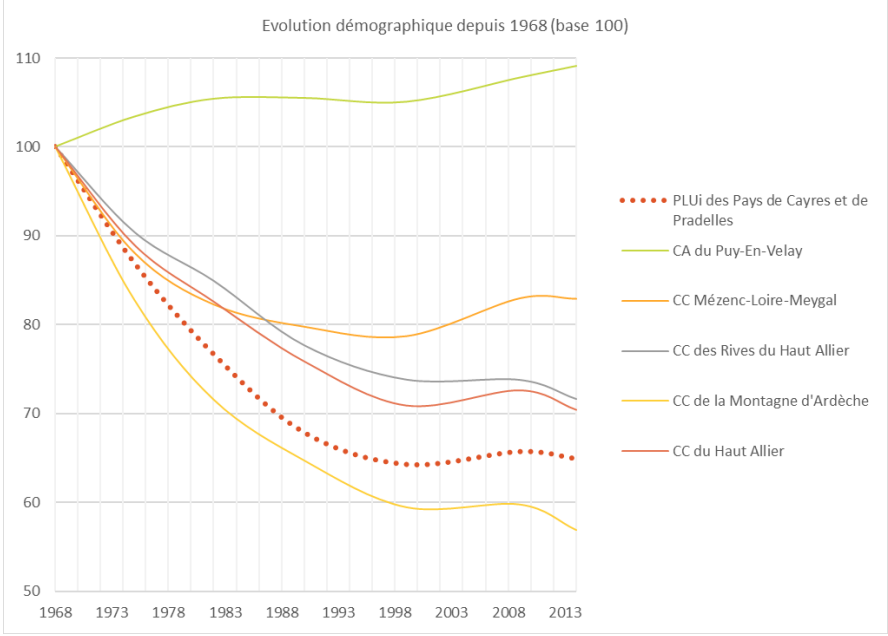


Source : INSEE RP2014

Entre 1968 et 2014, l'évolution démographique des Pays de Cayres et de Pradelles est à l'inverse de celle de la région (+36%).

La Haute-Loire et le territoire du SCoT du Pays du Velay augmentent leur population depuis 1999, respectivement +8% et +4% contre +1% pour la CCPCP, grâce à l'agglomération du Puy-en-Velay et aux territoires proches du département de la Loire et de Saint-Étienne Métropole (Yssingeaux, Monistrol-sur-Loire, etc.). **La dynamique positive du Pays du Velay et du département ne profite qu'à la marge à la CCPCP.**

Comparaison aux territoires limitrophes

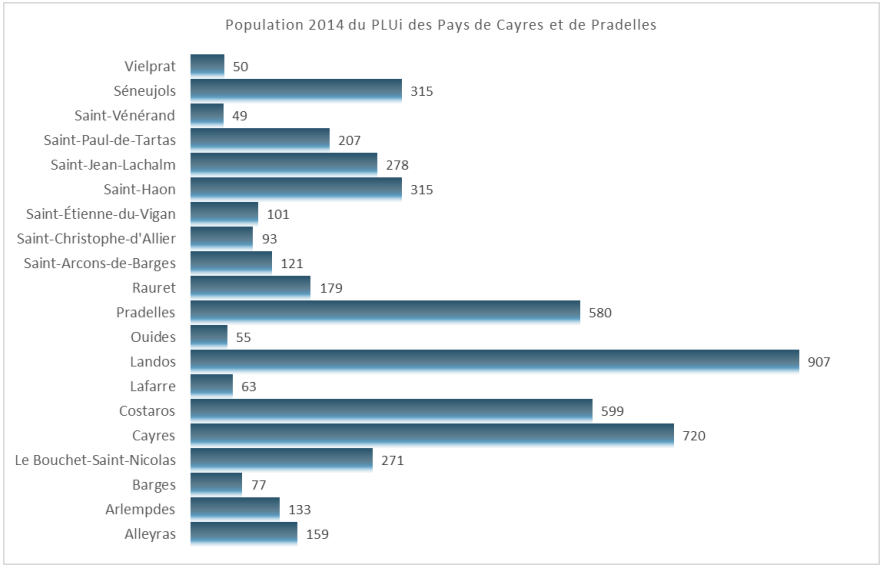


Source : INSEE RP2014

La CCPCP a une évolution démographique similaire aux communautés de communes limitrophes marquées par leur caractère rural, sauf la CC qui a vu la baisse de sa population ralentir depuis 1982 et augmenter à partir de 1999 (même si la tendance récente est à la baisse).

La CA du Puy-en-Velay n'a jamais connu de perte de population, mis à part un léger fléchissement dans les années 90

Population des communes du territoire et évolution



Source : INSEE RP2014

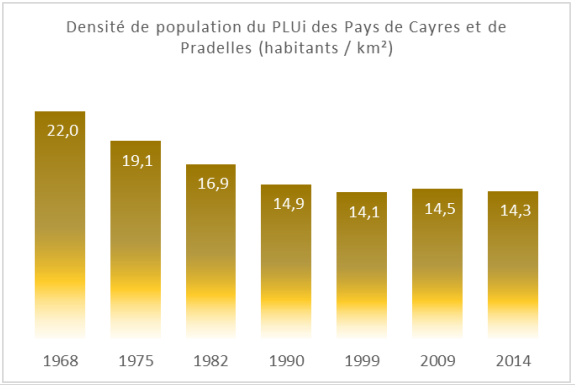
La CCPCP avec ses 5 272 habitants en 2014 compte **4 communes de plus de 500 habitants :**

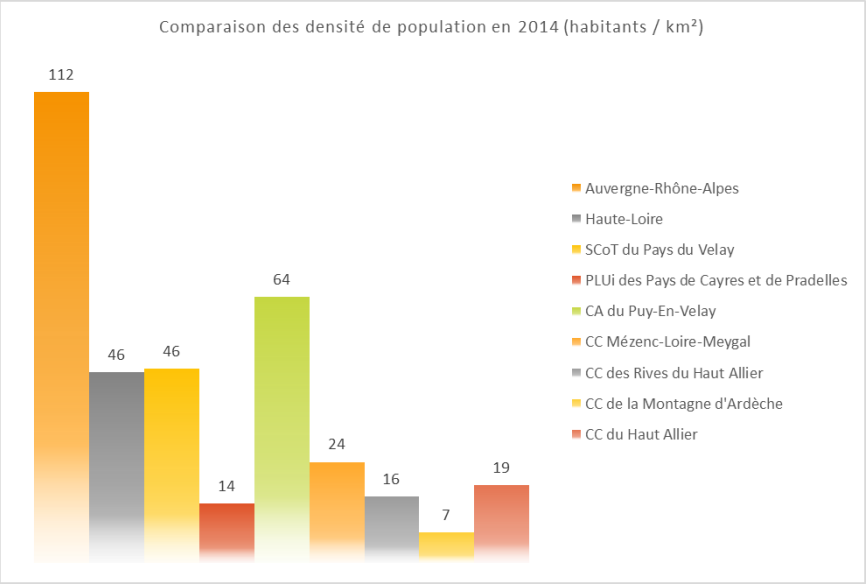
- Landos : 907 habitants
- Cayres : 720 habitants
- Costaros : 599 habitants
- Pradelles 580 habitants

À l'inverse, 6 communes ont moins de 100 habitants, les plus petites étant Saint-Vénérand, Vielprat et Ouides.

La moyenne est de 263 habitants par commune contre 868 pour le SCoT et 502 pour la CC Mézenc-Loire-Meygal.

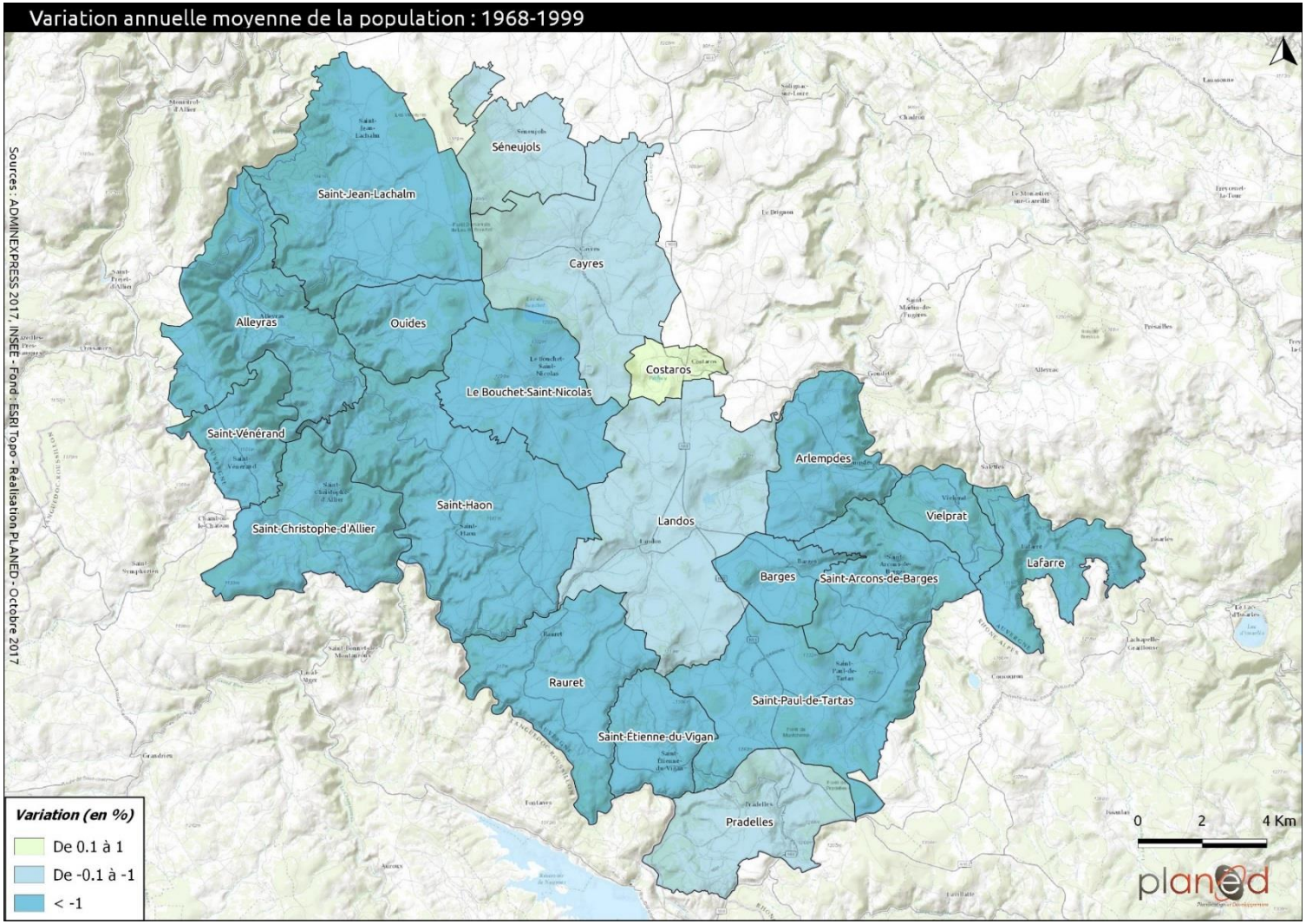
Densités de population et comparaison





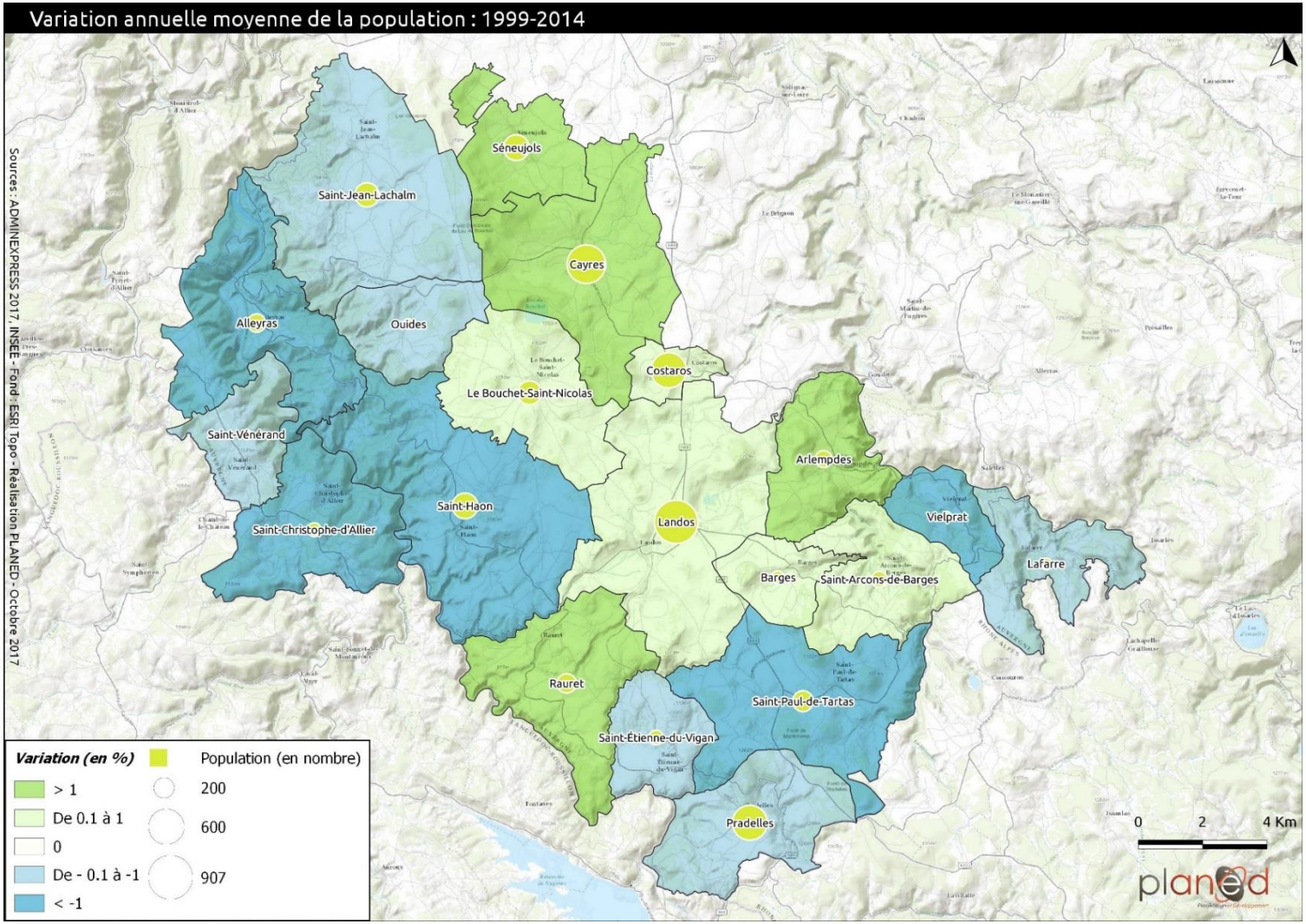
Source : INSEE RP2014

Avec 14 hab. / km², la densité de population de la CCPCP est stable depuis 1990. Elle est néanmoins la plus faible par rapport à la moyenne départementale et aux territoires voisins, sauf la CC de la Montagne d'Ardèche.



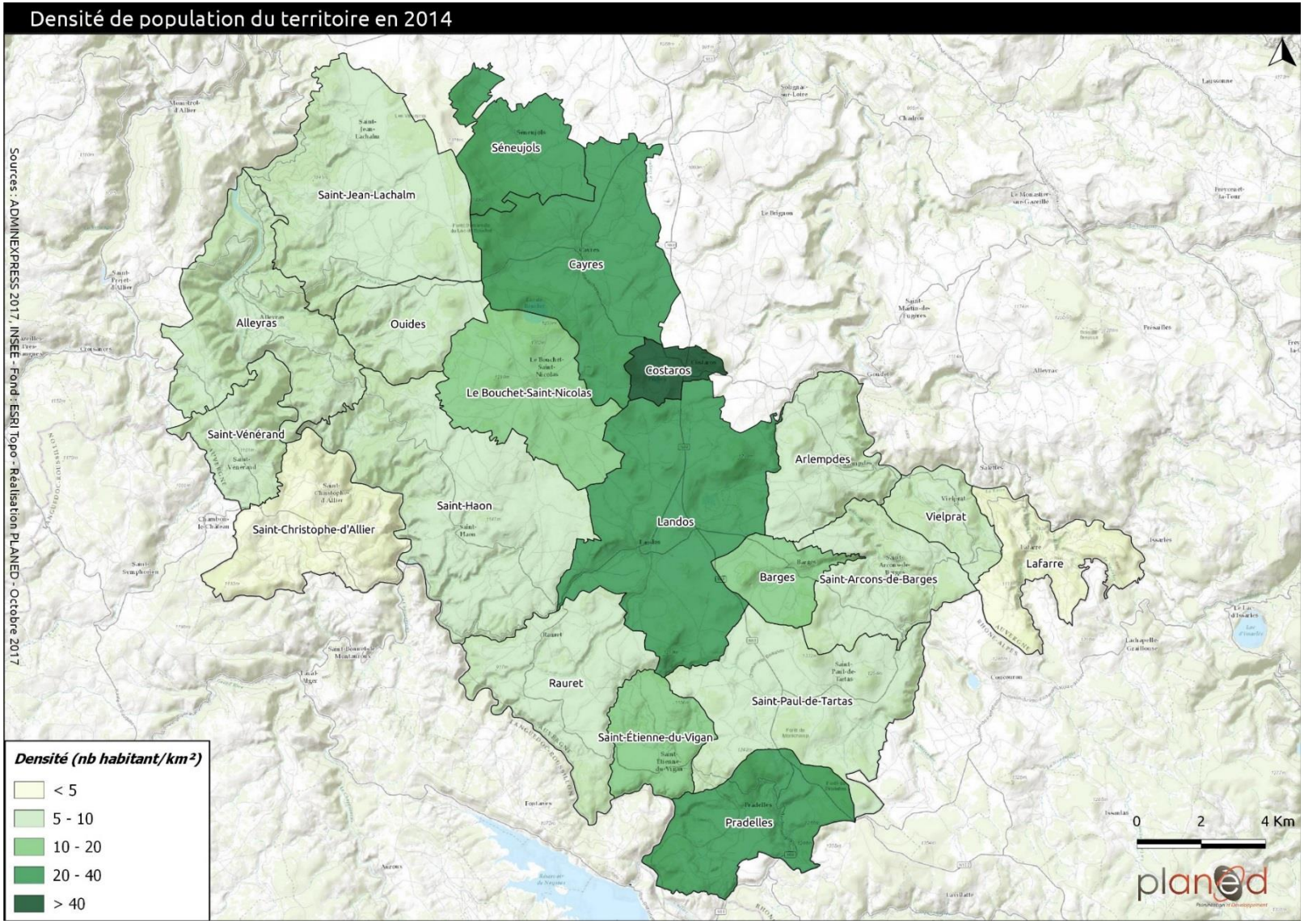
Carte n°3 - Variation annuelle moyenne de la population en % (1968-1999)

Toutes les communes perdent de la population sauf Costaros (+29 habitants, gagnés en 1999, mais -35 hab. entre 1968 et 1990).



Carte n°4 - Variation annuelle moyenne de la population en % (1999-2014)

On observe que l'accroissement démographique s'est réalisé sur les communes proches du Puy-en-Velay. Notamment à Cayres (+107 hab.), Costaros (+50 hab.), Séneujols (+45 hab.) et Rauret (+40 hab.). À l'inverse, les pertes les plus importantes sont à Alleyras (-72 hab.), Saint-Haon (-55 hab.) et Saint-Christophe-d'Allier (-47 hab.).



Carte n°5 - Densité de population du territoire en 2014

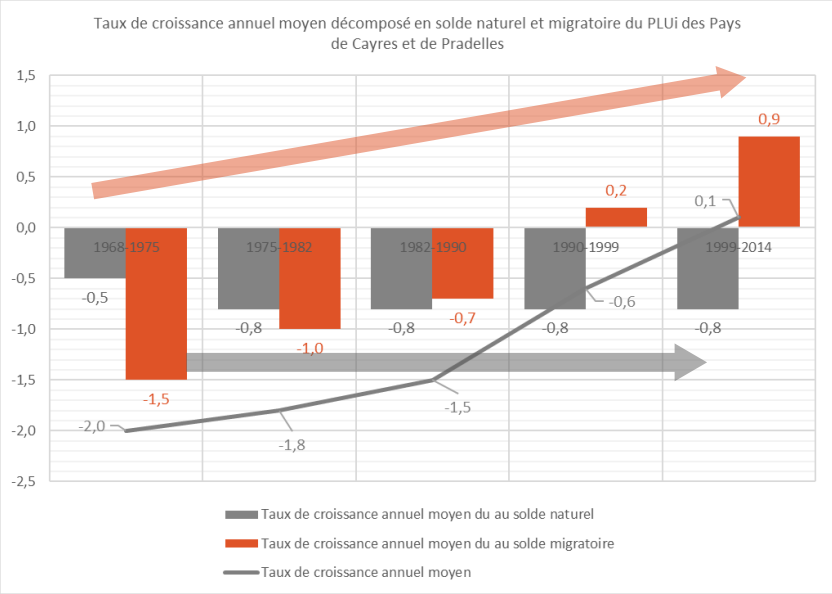
➔ Soldes naturels et migratoires

Définitions

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif (Source : INSEE).

Un territoire dépendant du solde migratoire[2]



Source : INSEE RP2014

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2014	*1999-2009*	*2009-2014*
Variation annuelle brute	-1 061	-831	-714	-289	52	*117*	*-65*
Taux de croissance annuel moyen	-2,0	-1,8	-1,5	-0,6	+0,1	*+0,2*	*-0,2*
Variation annuelle brute due au solde naturel	-248	-347	-387	-387	-435	*-300*	*-135*
Taux de croissance annuel moyen dû au solde naturel	-0,5	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	*-0,5*	*-0,4*
Variation annuelle brute due au solde migratoire	-813	-484	-327	98	487	*417*	*70*
Taux de croissance annuel moyen dû au solde migratoire	-1,5	-1,0	-0,7	+0,2	+0,9	*+0,7*	*+0,2*

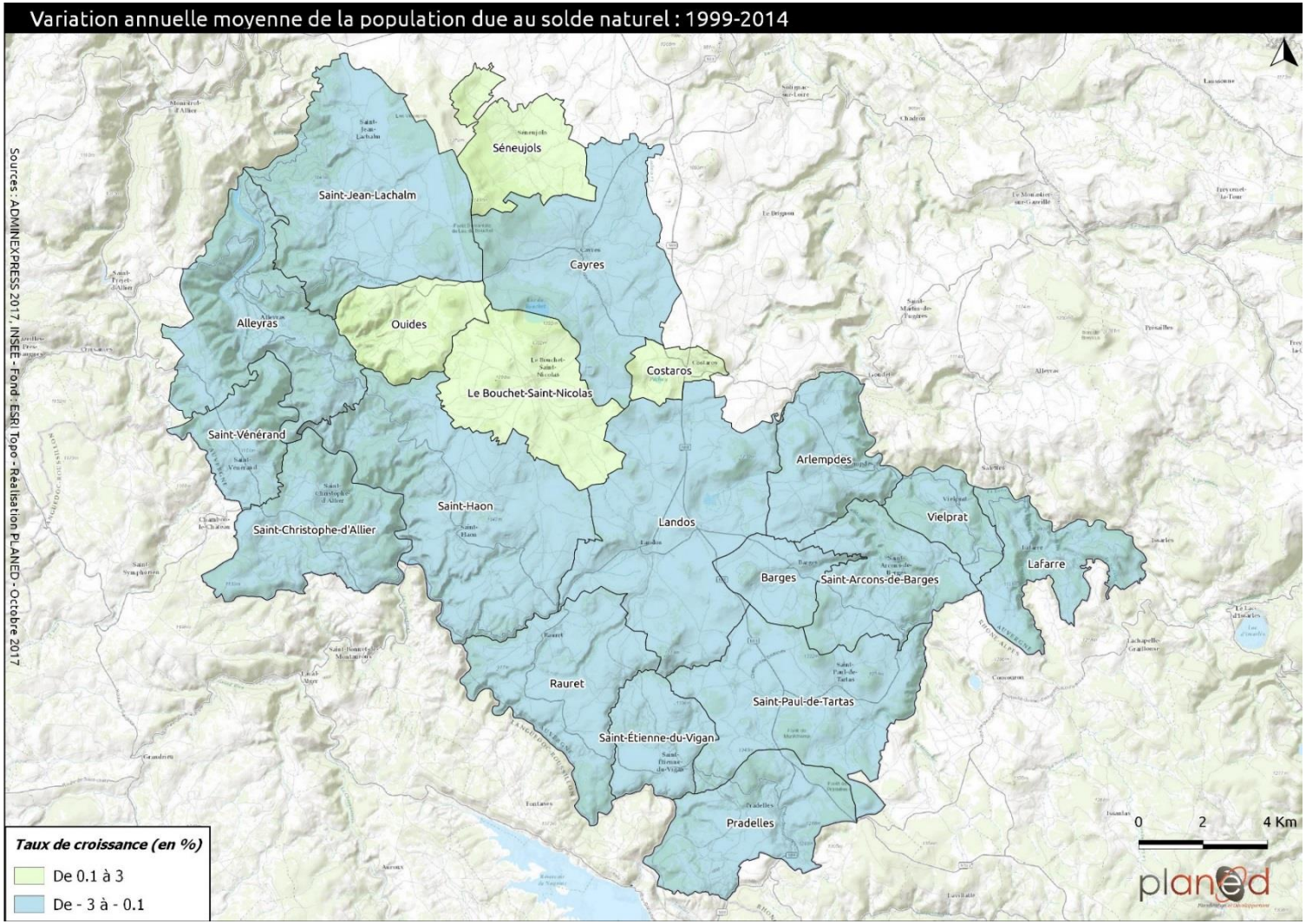
Source : INSEE RP2014

Avant 1990, le solde migratoire est largement négatif, en particulier entre 1968 et 1975, période marquée par l'exode rural important des campagnes auvergnates. À partir de 1982, c'est un solde naturel de plus en plus négatif qui contribue à la baisse de population, alors que le solde migratoire augmente (tout en restant négatif).

Le regain démographique depuis 1999 est ainsi dû exclusivement au solde migratoire (+0,9 % / an) qui compense le solde naturel (-0,8% / an). Depuis 2009, le solde migratoire s'affaiblit considérablement (de +0,7% à +0,2%), mais parvient à améliorer à la marge le solde naturel (de -0,5% à -0,4%).

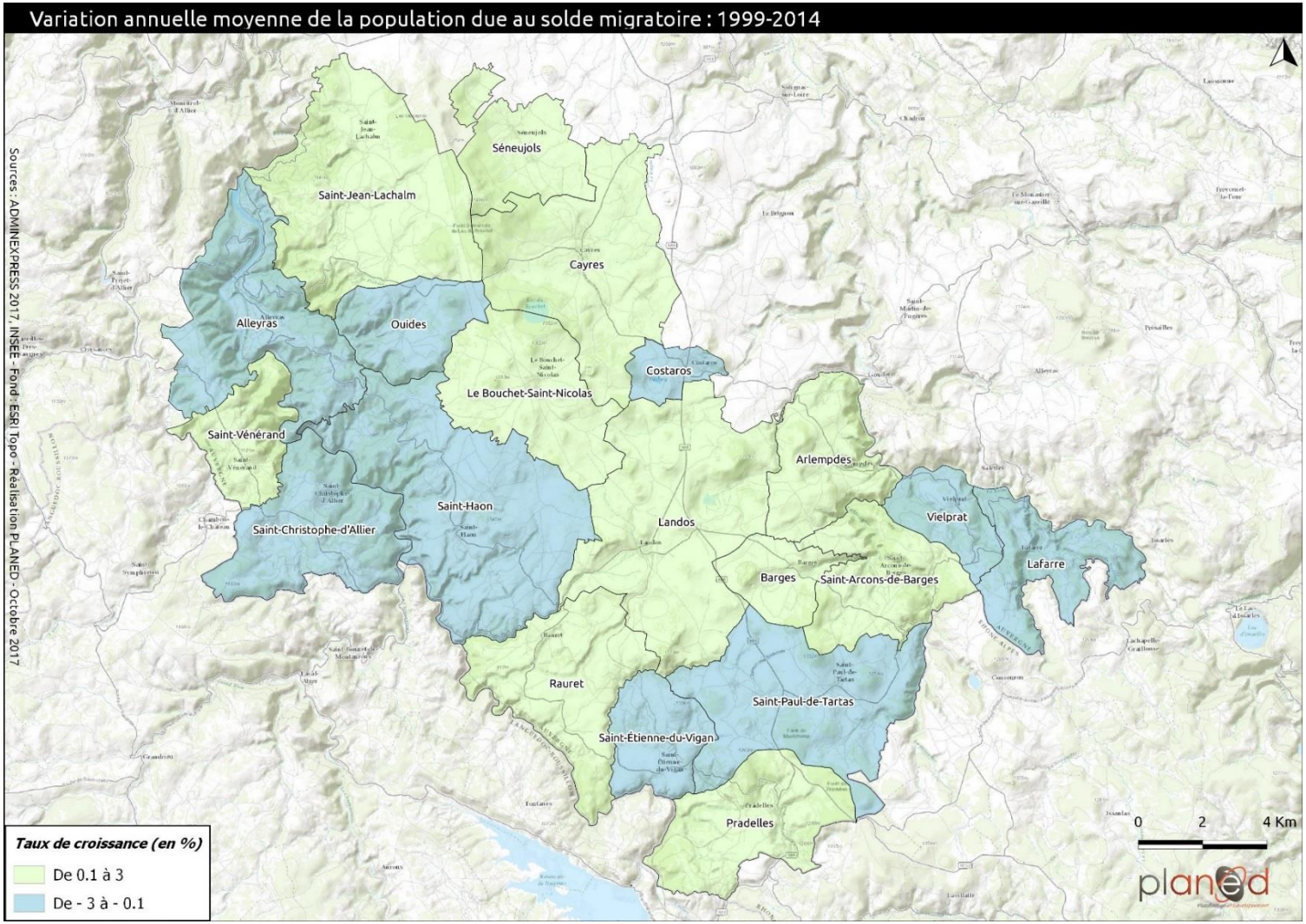
La question du maintien d'un solde migratoire permettant de rajeunir la population (et donc d'augmenter le nombre de naissances) est posée.

[2] cf. données détaillées en annexe



Carte n°6 - Variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel en % (1999-2014)

Dans le détail des communes, le solde naturel est généralement négatif sauf dans 4 communes du nord du territoire qui témoigne de la présence de jeunes ménages (par exemple +0,7% / an à Costaros ou +0,5% à Ouïdes).

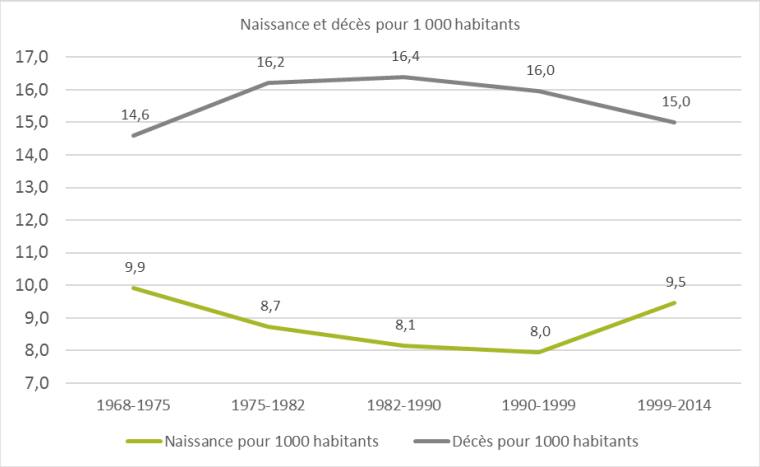


Carte n°7 - Variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire en % (1999-2014)

À l'inverse, le solde migratoire est plus souvent positif, de façon homogène, mais néanmoins nettement au nord du territoire (+1,7% à Cayres et +0,8% à Séneujols).

➔ Naissances et décès

L'arrivée de ménages plus jeunes sur la période 1999-2014 a permis de remonter le taux de natalité au niveau de 1968 : **9,5 naissances pour 1 000 habitants**. On compte tout de même **15 décès pour 1 000 habitants.**



Source : INSEE RP2014

➔ Les tranches d'âges

Avant-propos

Les catégories d'âge permettent d'étudier l'évolution démographique des tranches d'âge correspondant à certains types de comportements :

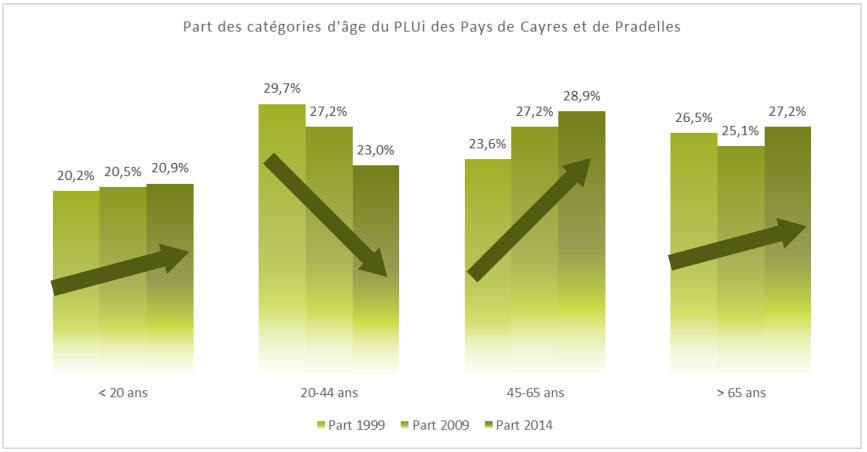
- Les moins de 20 ans correspondent aux jeunes populations scolarisées dans le primaire et le secondaire et retranscrivent par leur nombre le niveau de fécondité de la population du territoire ;
- Les 20- 44 ans correspondent aux étudiants du supérieur, aux jeunes actifs et actifs du territoire en âge de procréer. Cette tranche d'âge est essentielle pour le renouvellement de la population d'un territoire ;
- Les 45-65 ans correspondent aux autres actifs du territoire et renseignent, par anticipation de leur nombre, le futur vieillissement de la population ;
- Les plus de 65 ans correspondent à la tranche la plus âgée d'un territoire et renseigne sur le niveau de vieillissement de la population.

Évolution des catégories

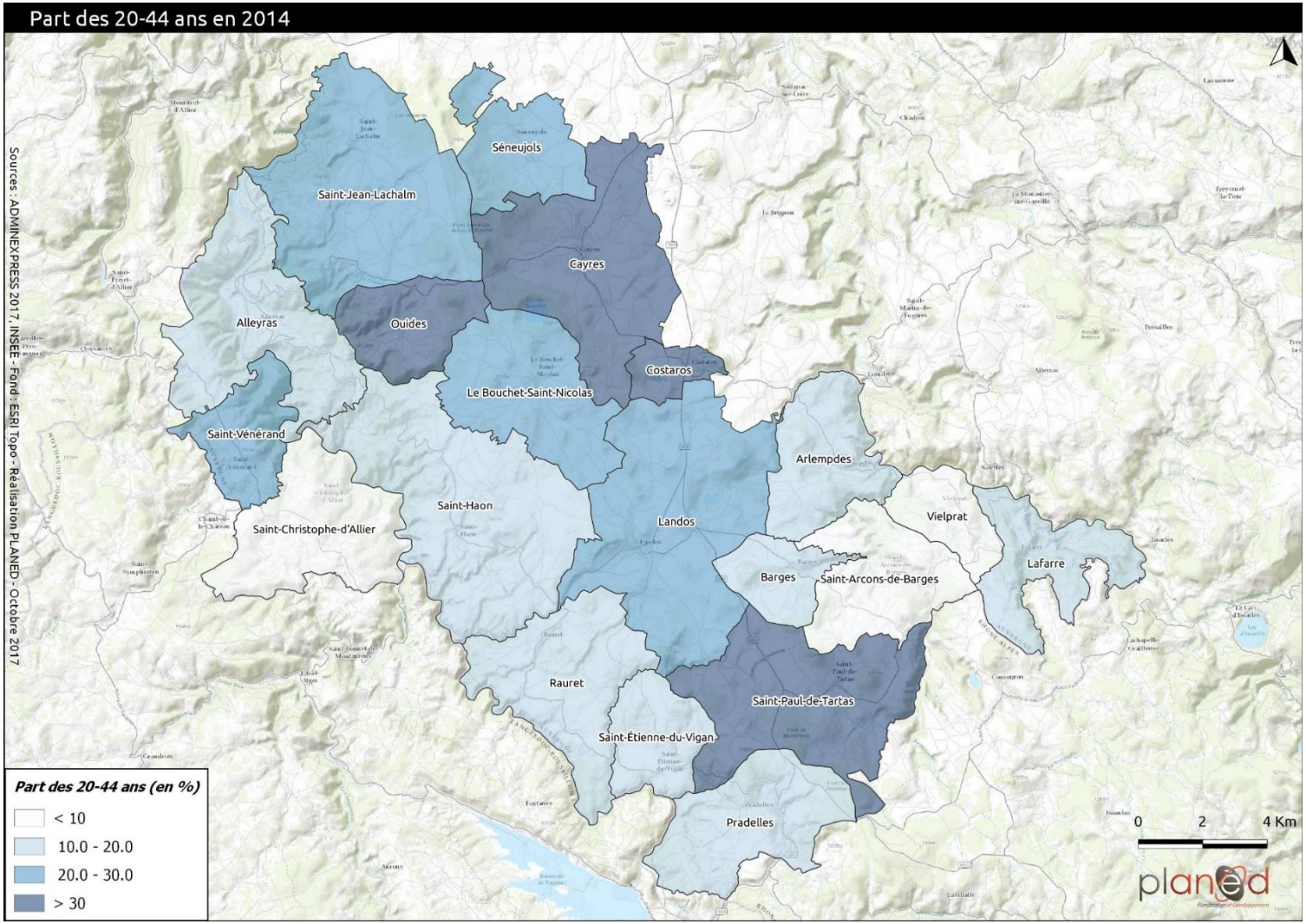
	< 20 ans	20-44 ans	45-65 ans	> 65 ans
Nombre 1999	1 064	1 568	1 248	1 400
Part 1999	20,2%	29,7%	23,6%	26,5%
Évolution 1999-2009	+3,4%	-7,1%	+16,7%	-4,2%
Nombre 2009	1 100	1 456	1 456	1 341
Part 2009	20,5%	27,2%	27,2%	25,1%
Évolution 2009-2014	+1,8%	-15,7%	+6,1%	+8,5%
Nombre 2014	**1 120**	**1 228**	**1 545**	**1 455**
Part 2014	**20,9%**	**23,0%**	**28,9%**	**27,2%**
Évolution 1999-2014	**+5,3%**	**-21,7%**	**+23,8%**	**+3,9%**

Source : INSEE RP2014

Entre 1999 et 2014, on constate **une baisse d'environ 7 points des 20-44 ans contre hausse d'environ +5 points des 45-65 ans,** ce qui peut montrer que les ménages installés dans les années 90 sont restés et leurs enfants partis. Cependant, les moins de 20 ans progressent de +0,7 point.

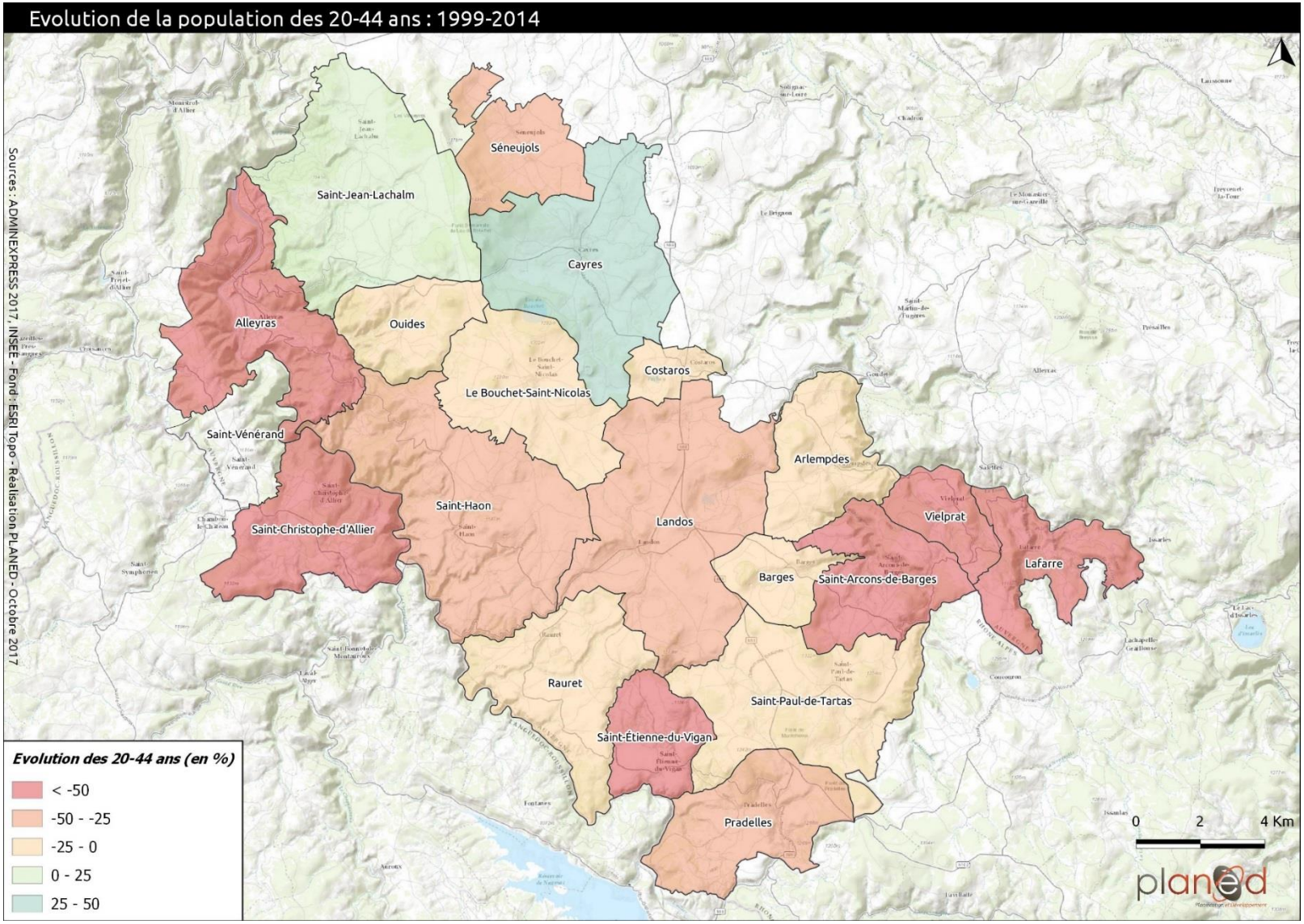


Source : INSEE RP2014



Carte n°8 - Part de la population des 20-44 ans en 2014

La part des 20-44 ans, c.-à-d. celle en âge d'avoir des enfants, dans la population totale est plus importante au nord et centre du territoire. Cependant leur évolution brute est positive sur les seules communes de Cayres et de Saint-Jean-Lachalm.



Carte n°9 - Évolution de la population des 20-44 ans entre 1999 et 2014

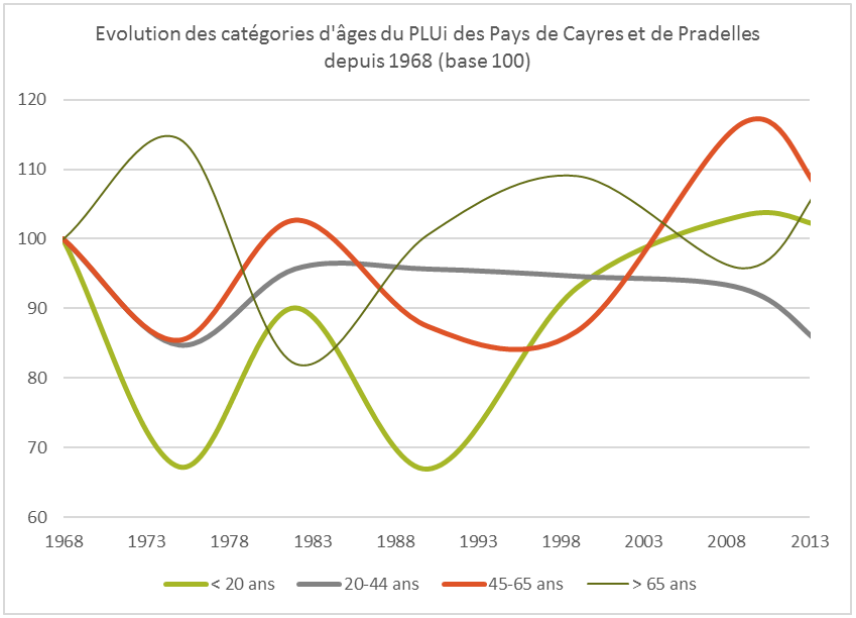
Indice de jeunesse

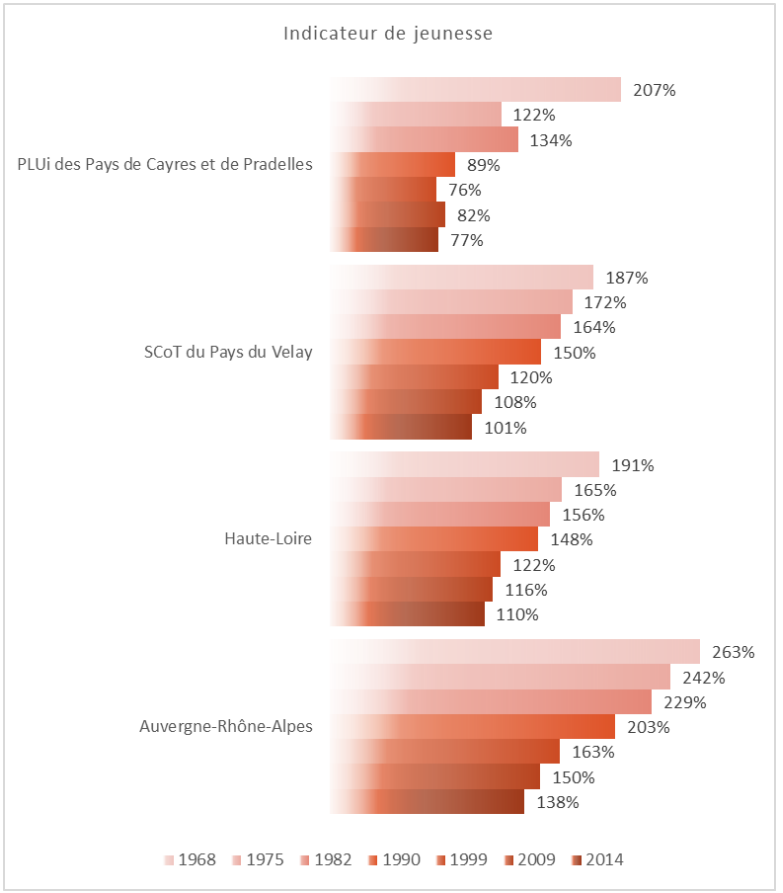
Définition

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des plus de 65 ans. Cet indicateur permet de comparer les territoires entre eux et de mettre en évidence d'une part la capacité de renouvellement de la population et d'autre part le rapport démographique entre les futurs actifs (moins de 20 ans) et ceux qui sortent du marché du travail (plus de 65 ans).

Un indice de jeunesse supérieur à 100% signifie que la population jeune est plus importante que la population âgée.

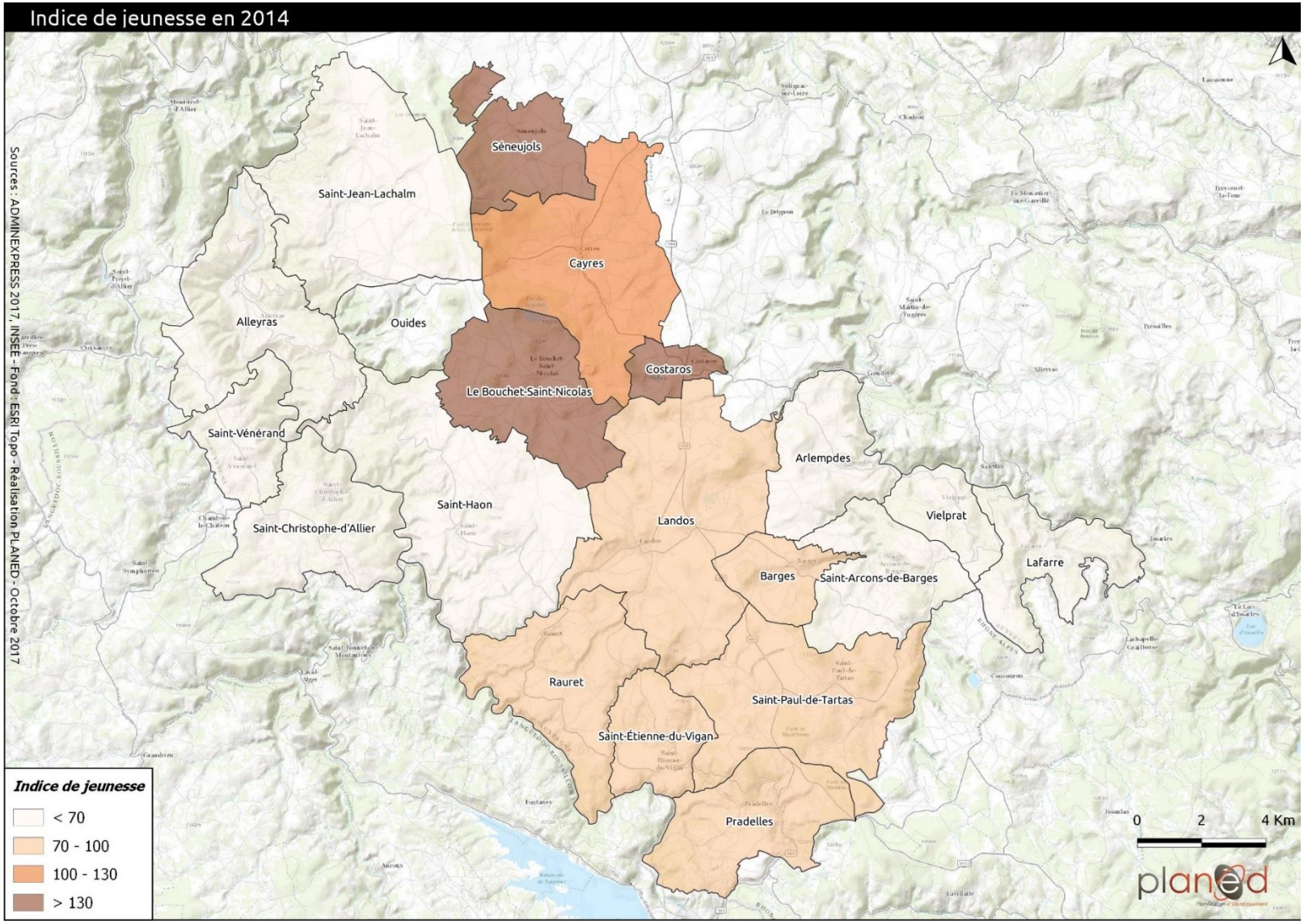
Un indicateur stable





Source : INSEE RP2014

L'indice jeunesse reste stable, même si une baisse s'observe depuis 2009 comme sur le SCoT, respectivement – 5 et -7 points. La forte augmentation des 45-65 ans depuis 1999 se retrouve dans les 65 ans et plus à partir de 2009. 4 communes du nord ont un indice supérieur à 100.



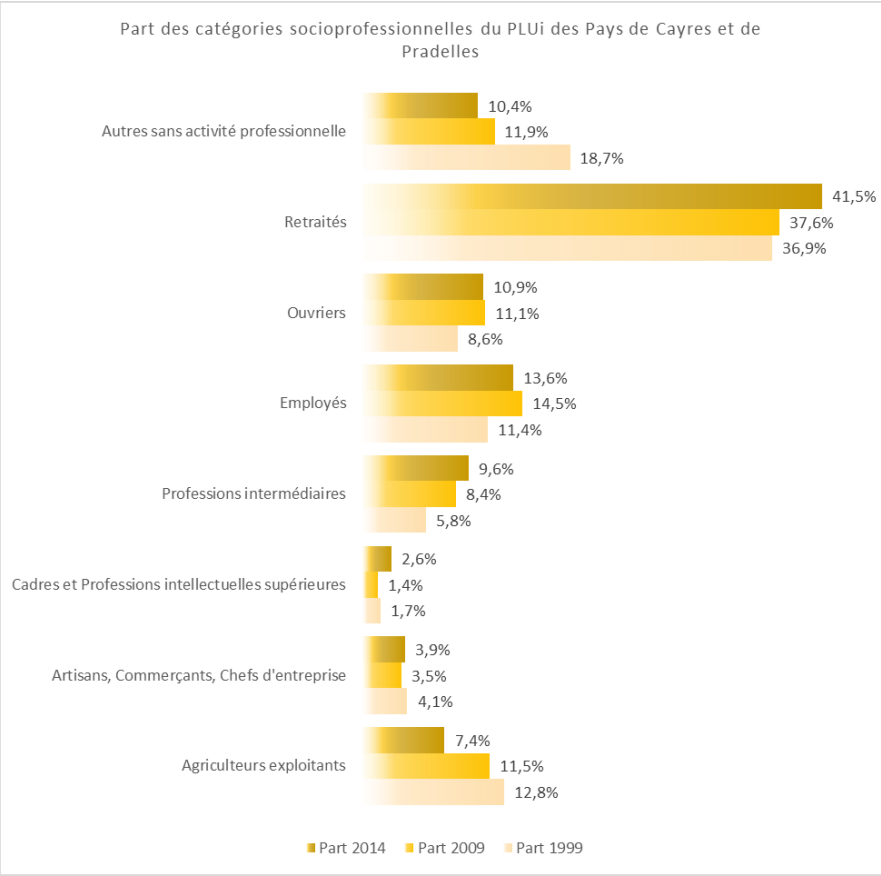
Carte n°10 - Indice de jeunesse en 2014

➔ Catégories socioprofessionnelles

Définition

Les catégories socioprofessionnelles permettent de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut.

Les retraités majoritaires



Source : INSEE RP2014

En 2014, **plus de 41% de la population est composé de retraités,** soit environ 10 points au-dessus de la part départementale et 8 points du SCoT. C'est aussi le taux le plus fort par rapport aux communautés de communes voisines.

Dans la durée, on constate une diminution de la part des agriculteurs ouvriers de 5,4 points contre une augmentation de la part des professions intermédiaires (+3,8 points), des ouvriers (+2,3 points).

1.2. Ménages

De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. (Source INSEE)

➔ Évolution des ménages

Avant-propos

L'évolution du nombre de ménages d'un territoire dépend étroitement du **phénomène de desserrement qui se définit comme la diminution de la taille moyenne des ménages déjà en place sur le territoire.**

Généralisé sur le territoire français ce phénomène est la résultante de la décohabitation. Cela se traduit par le moment au cours duquel des personnes formant un même foyer cessent d'habiter sous le même toit, par exemple à la suite d'une rupture conjugale ou à une mutation professionnelle.

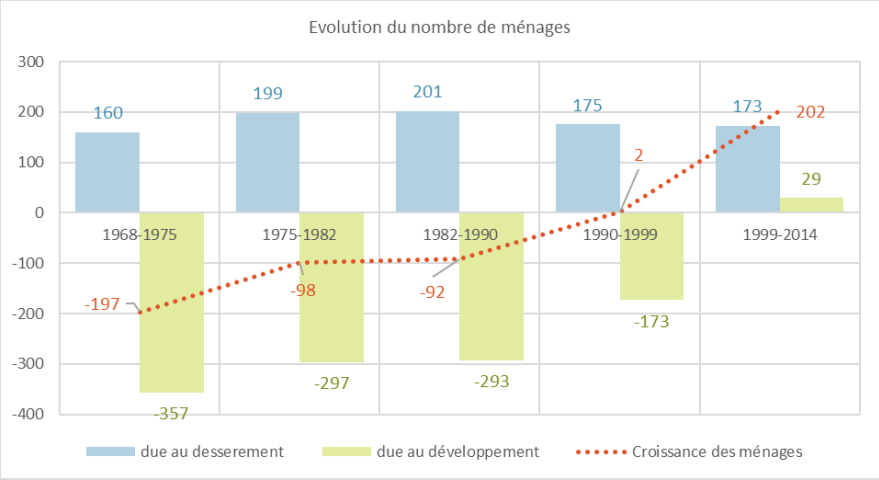
Par extension, le terme désigne également un phénomène sociodémographique plus global qui amène les familles à se scinder plus facilement.

Augmentation des ménages due au desserrement

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Population des ménages	8 011	6 955	6 146	5 412	5 011	5 139	5 078
Part de la population	98,7%	98,6%	98,8%	98,2%	96,0%	96,3%	96,3%
Ménages	2 549	2 352	2 254	2 162	2 164	2 319	2 366
Taille des ménages	3,14	2,96	2,73	2,50	2,32	2,22	2,15

Source : INSEE RP2014

Entre 1999 et 2014, le desserrement reste très majoritairement à la base de l'accroissement des ménages (85% de la croissance).

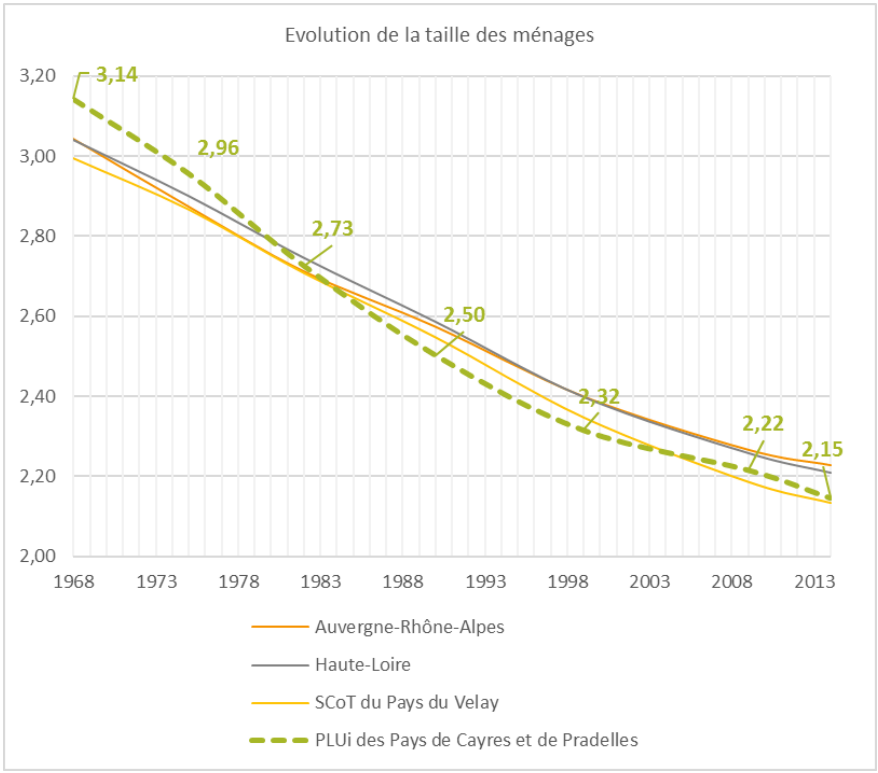


Source : INSEE RP2014

Conséquence, la taille des ménages passe de 3,14 en 1968 à 2,32 en 1999 puis **à 2,15 personnes par ménages en 2014.**

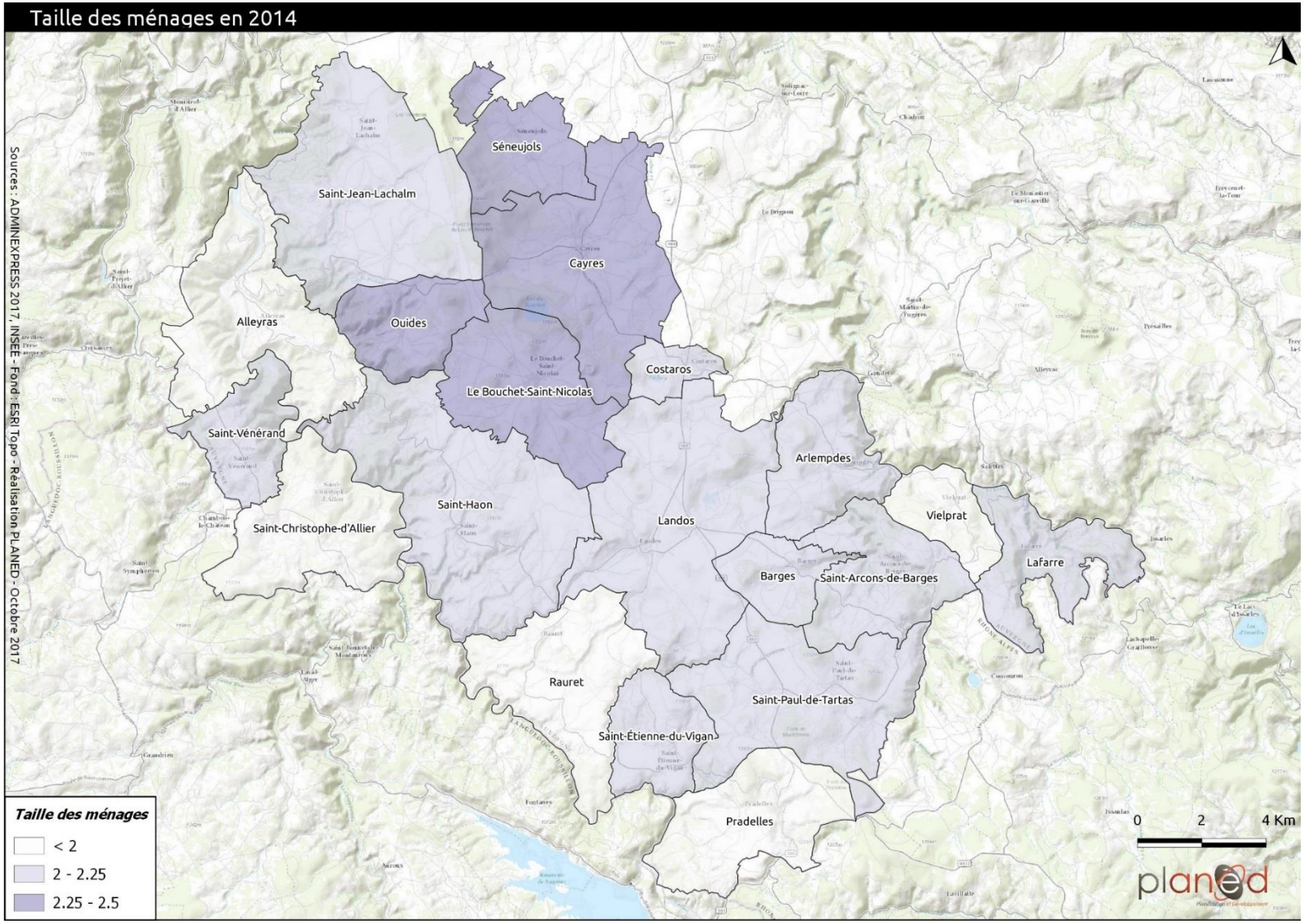
Ce desserrement est ralenti entre 1999 et 2009 par l'arrivée sur le territoire de ménages avec enfants, notamment au nord du territoire (cf. points précédents), où certaines communes dépassent les 2,3 personnes par ménages avec un maximum à Séneujols (2,5 personnes par ménages, cf. carte suivante).

À l'inverse, 5 communes ont en moyenne moins de 2 personnes par ménages (1,67 à Vielprat).



,

Source : INSEE RP2014

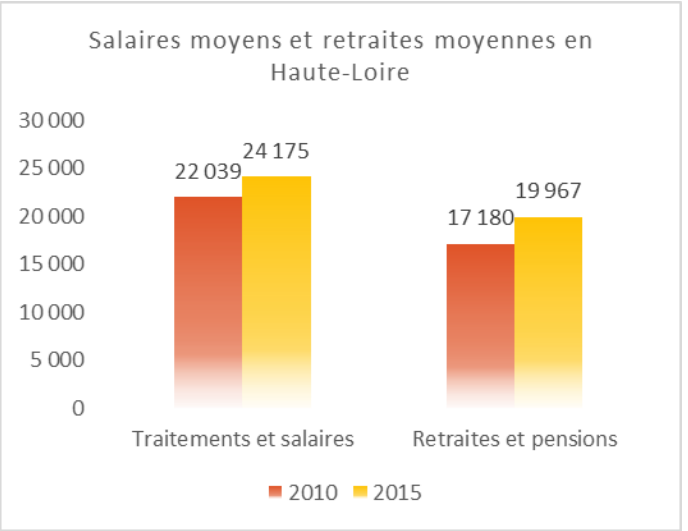


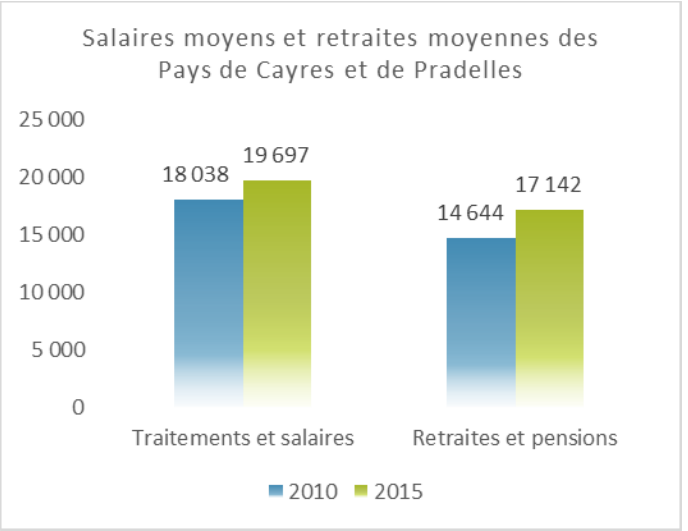
Carte n°11 - Taille des ménages en 2014

➔ Revenus

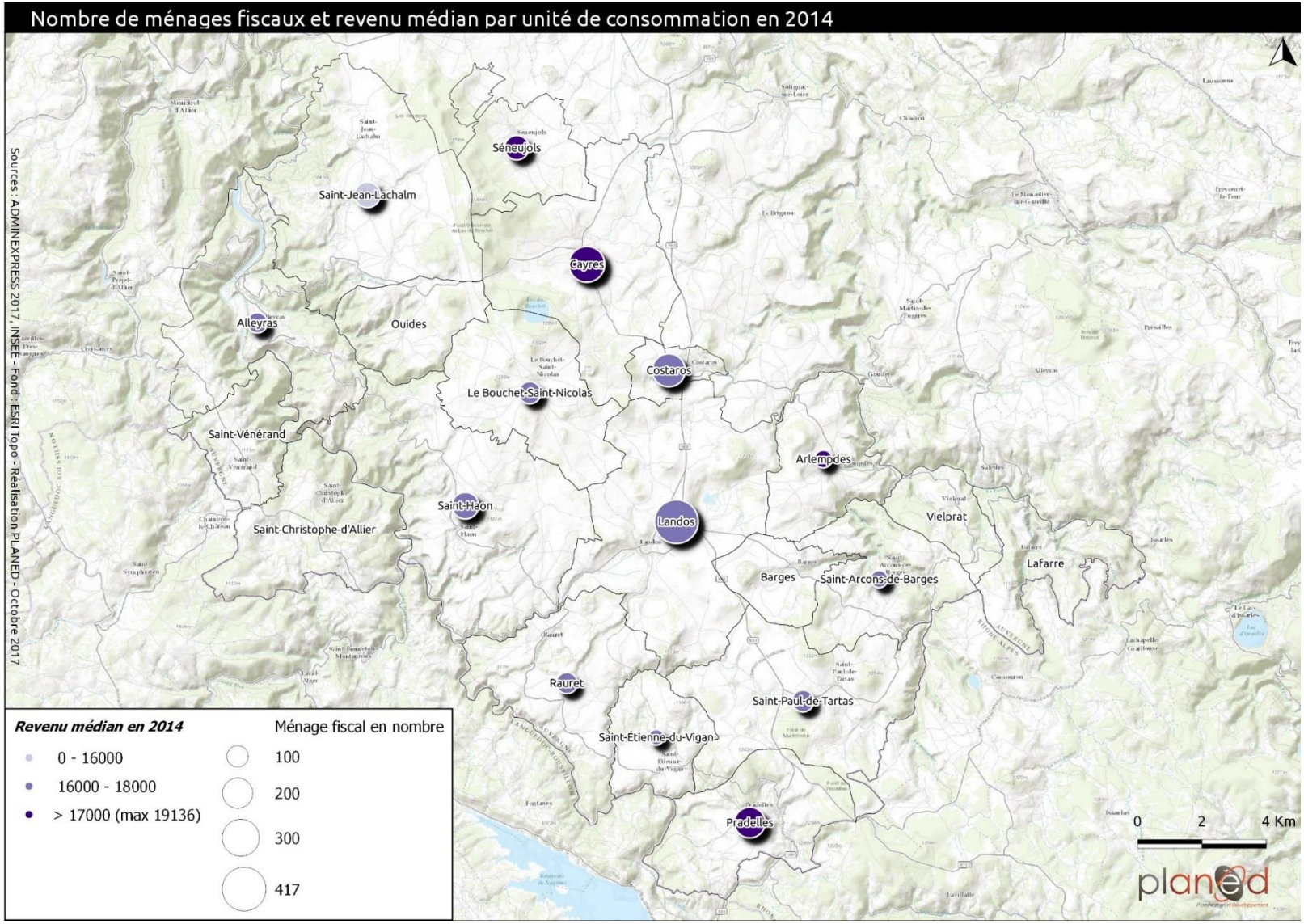
Entre 2010 et 2015, les salaires moyens et retraites moyennes ont augmenté respectivement de +9,2% et +17,1% sur le territoire, et ce à nombre de foyers concernés constant. Cette progression est similaire à celle du département. Cependant les moyennes départementales sont nettement supérieures à celle du territoire (environ + 4 500 € pour les salaires en 2015).

Les élus font le constat que les ménages accueillis depuis le début du siècle sont souvent des foyers à faibles revenus et non actifs, attirés par des logements très abordables par rapport à la couronne ponote.





Source : DGFiP IRCOM 2011

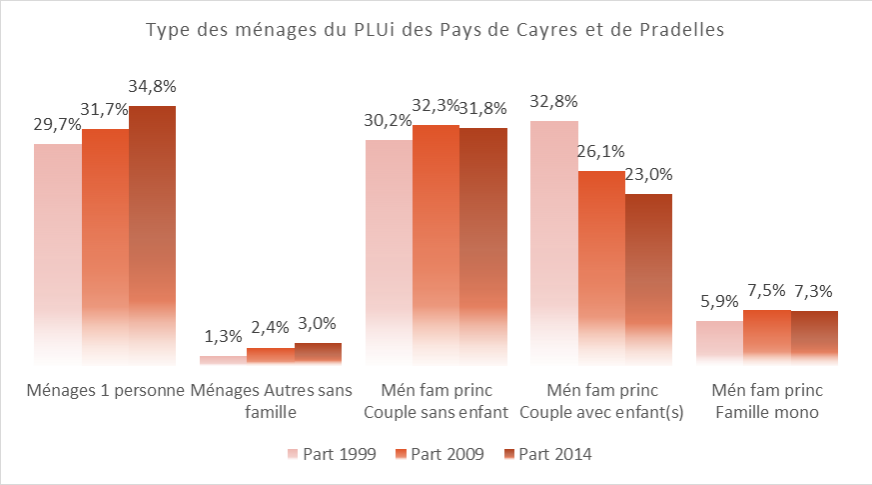


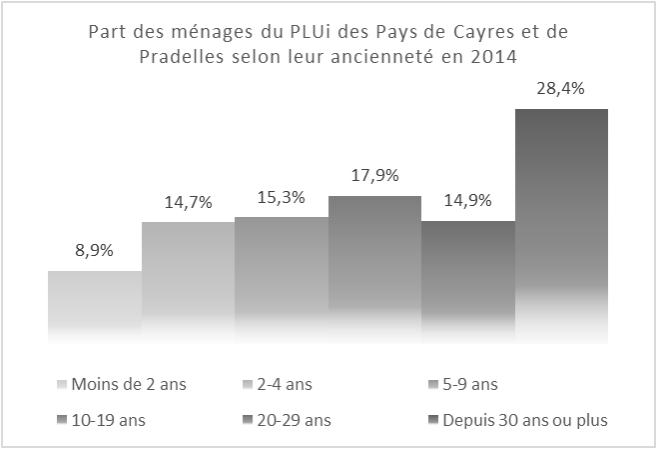
Carte n°12 - Nombre de ménages fiscaux et revenu médian par unité de consommation (en 2014)

➔ Structure et ancienneté des ménages

Depuis 1999, le desserrement de la population est dû essentiellement à la croissance importante de la part des ménages d'une personne (+ 5 points) alors que la part des ménages de couple avec enfants diminue deux fois plus (-10 points).

Le risque à terme est de condamner le solde naturel





1.3. Synthèse et enjeux

➔ Synthèse

- ➔ Un territoire rural de 5 272 habitants et 14,3 hab./km² en 2014, soit -9% depuis 1968, mais une stabilité depuis 1999 (+0,1% par an), exclusivement due à l'apport de nouvelles populations extérieures au territoire, surtout à Cayres et Séneujols.
- ➔ Toutefois, perte récente de population avec 65 habitants en moins depuis 2009. Le solde migratoire s'affaiblit sur les 5 dernières années (de +0,7 à +0,2% par an).
- ➔ Une évolution de la population partagée avec les EPCI voisins sauf la CA du Puy-en-Velay.
- ➔ Un gain de population sur les communes proches de l'agglomération du Puy de par leur proximité géographique (Cayres, Séneujols) et grâce à l'accessibilité de RN88 (Landos). D'une façon plus localisée, l'apport de population est dû au cadre de vie et à la qualité de certains hameaux (hameaux de Rauret par exemple).
- ➔ Cet apport a rajeuni la population, mais pas suffisamment pour améliorer le solde naturel qui reste en moyenne négatif, c'est-à-dire qu'il y a plus de décès que de naissances. Seules quelques communes du nord du territoire ont un solde naturel positif.
- ➔ Ainsi la baisse du nombre des 20-44 ans atteint près de 22% entre 1999 et 2014 (- 340 individus). La diminution est supérieure à 50% dans les communes de l'est (Vielprat) et de l'ouest (Alleyras, Saint-Christophe d'Allier). Leur part est supérieure à 30% dans 4 communes, notamment Cayres et Costaros.
- ➔ En 2014, les 45-65 ans sont les plus nombreux (1 545 individus) suivis des + de 65 ans (1 455 individus), les 2 catégories sont en augmentation.
- ➔ Le nombre de personnes « jeunes » est supérieur au nombre de personnes « âgées » dans 4 communes : Costaros, Le Bouchet-Saint-Nicolas, Séneujols et dans une moindre mesure Cayres.
- ➔ Conséquence : les retraités sont majoritaires et représentent près de 42% de la population (contre 37% en 1999). C'est 10 points au-dessus de la moyenne départementale. Suivent les employés (14% env.), les ouvriers (11%) et les professions intermédiaires (9,6%), avec une augmentation de la part de ces catégories. A contrario, les agriculteurs sont moins représentés (de 13% à 7,4% de la population).
- ➔ Le nombre des ménages a crû grâce au desserrement de la population, c'est-à-dire qu'il y a moins de personnes par ménage qu'auparavant et donc il faut produire plus de logements pour accueillir ces personnes, même à croissance démographique stable. Sur le territoire, la taille des ménages est passée de 2,32 en 1999 à 2,15 personnes par ménages en 2014.
- ➔ Cette baisse due essentiellement au vieillissement de la population, comme en témoigne la progression de la part des ménages d'une personne (+5 points depuis 1999). Simultanément, la part des ménages de couples avec enfants diminue deux fois plus (-10 points), ce qui pénalise encore plus à terme le solde naturel.

➔ Enjeux démographiques

- ➔ Contenir la récente baisse de population en accueillant des jeunes ménages actifs afin de retrouver un équilibre générationnel en renforçant l'attractivité du territoire avec une offre de logement et de foncier adapté.
- ➔ Saisir l'opportunité que constitue l'ouverture du contournement du Puy en juillet 2018.
- ➔ Accompagner l'augmentation du nombre de ménages par une offre de logements adaptée.
- ➔ Accueillir les habitants, et en particulier les personnes âgées en priorité dans les bourgs, pour la proximité des commerces et services accessibles à pied.

2. ECONOMIE

2.1. La population active

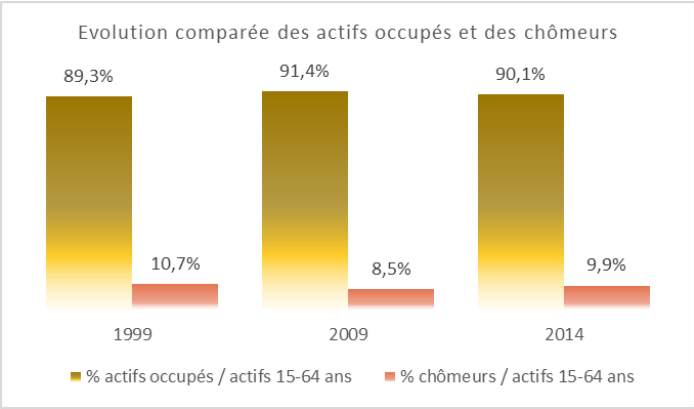
Définition

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») ainsi que les chômeurs (INSEE).

Les emplois au lieu de travail ne se confondent pas avec la population active ayant un emploi, qui est comptée au lieu de résidence : une personne active ayant un emploi peut résider dans une commune A et avoir un emploi dans une commune B (INSEE).

Le taux d'indépendance de l'emploi est le rapport entre le nombre d'emplois au lieu de travail et le nombre d'actifs occupés. Ce ratio renseigne sur l'attractivité du territoire vis-à-vis de son emploi local.

- Avec un ratio égal à 100% le territoire est considéré comme indépendant ;
- Un ratio supérieur à 100% le territoire est considéré comme indépendant et attractif pour les actifs occupés extérieurs au territoire ;
- Un ratio inférieur à 100% signifie que le territoire n'a pas une plus faible capacité de rétention de sa population active occupée par rapport aux autres territoires.



Source : INSEE RP2014

Cependant on observe une stabilité du nombre d'emploi qu'offre le territoire (1 520 en 1999, 1 524 en 2014) même si depuis 2009 le territoire a perdu plus de 34 emplois.

Le nombre d'actifs occupés augmente plus fortement que l'emploi local, ce qui sous-entend que l'indépendance à l'emploi du territoire s'érode.

➔ Evolution de la population active

Evolution entre 1999 et 2014

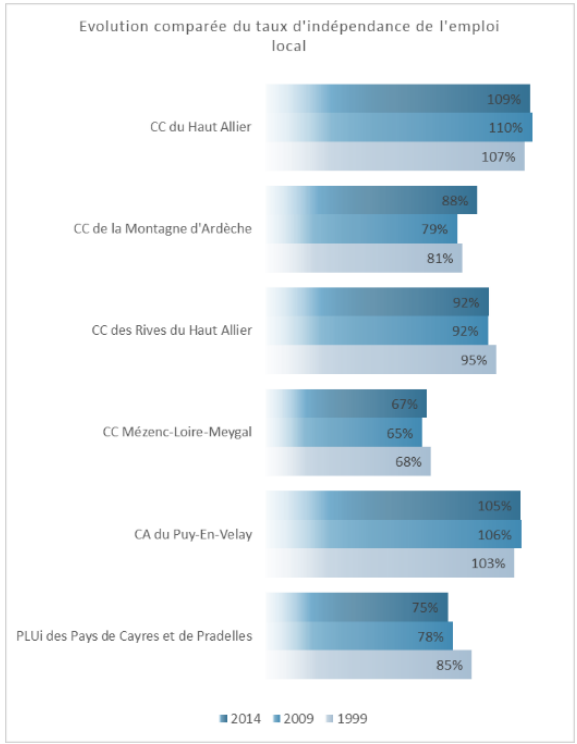
Entre 1999 et 2014, le nombre de chômeurs repart en légère hausse (+10), c'est le cas surtout depuis 2009 et l'effet de la crise économique (+36) après une baisse moins conséquente entre 1999 et 2009 (-26). Néanmoins le taux passe de 10,7 à 8,5 en 2009 et remonte à 9,9 % de la population active en 2014.

15-64 ans	Pop.	Actifs	% Actifs / pop totale	Actifs occupés	% actifs occupés / actifs	Chômeurs	% chômeurs / actifs	Emplois au lieu de travail	Tx indépendance
1999	3 082	1 997	64,8%	1 783	89,3%	213	10,7%	1 520	85,2%
Evolution 1999-2009	*+1,3%*	*+10,1%*		*+12,7%*		*-12,2%*		*+2,5%*	
2009	3 121	2 198	70,4%	2 010	91,4%	187	8,5%	1 558	77,5%
Evolution 2009-2014	*-3,5%*	*+2,0%*		*+0,5%*		*+19,3%*		*-2,2%*	
2014	3 012	2 243	74,5%	2 021	90,1%	223	9,9%	1 524	75,4%
Evolution 1999-2014	**-2,3%**	**+12,3%**		**+13,3%**		**+4,7%**		**+0,3%**	

L'emploi local et taux d'indépendance comparés[3]

En effet, le taux d'indépendance du territoire vis-à-vis de l'emploi est en baisse de 10 points depuis 1999 et s'établit à 75% en 2014, alors que celui de la CA du Puy-en-Velay, de la Montagne d'Ardèche et du Haut Allier augmente sur la même période.

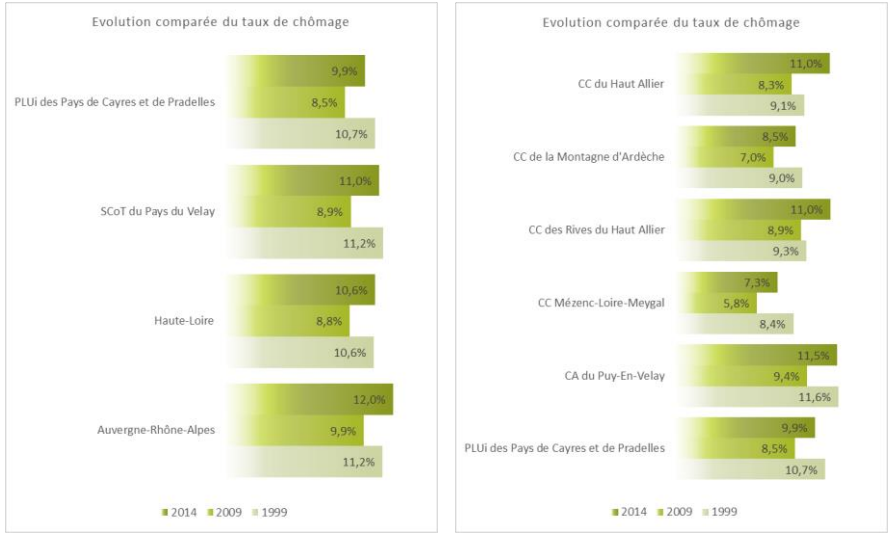
En d'autres termes, les actifs ayant un emploi l'exercent en majorité à l'extérieur du territoire, et notamment dans l'agglomération ponote au vu des nombreux déplacements domicile-travail[4].



Source : INSEE RP2014

➔ Comparaison du taux de chômage

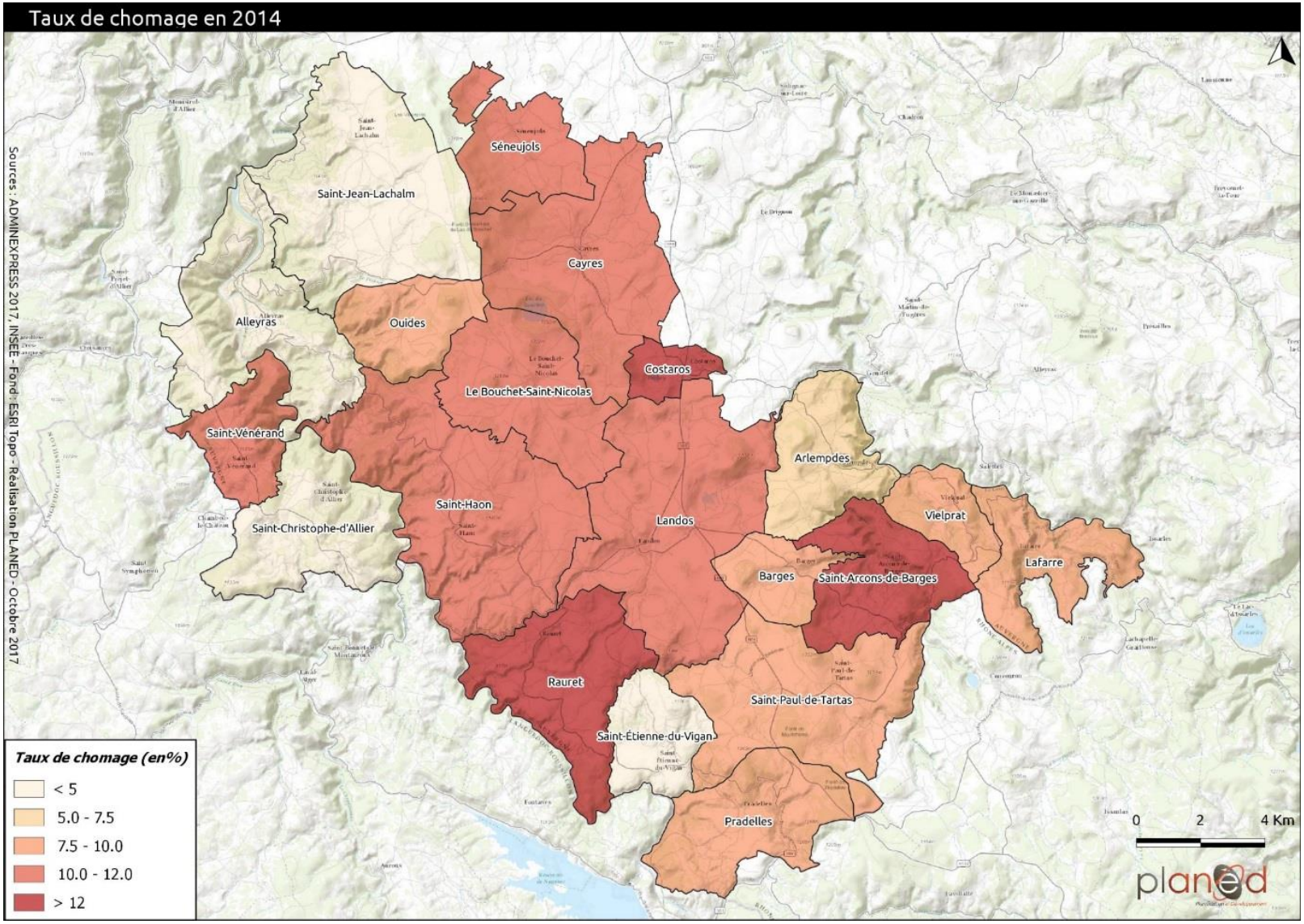
Le taux de chômage de la CCPCP (9,9%) est moindre que la moyenne départementale (10,6%) et que celui du SCoT (11%). En 2014, le taux moyen est plus faible que sur la CA du Puy-en-Velay (11,5%), la CC des Rives du Haut-Allier et du Haut-Allier (11%), mais plus fort que la Montagne d'Ardèche (8,5%) et surtout le Mézenc-Loire-Meygal (7,3%). Mais pour cette dernière, le taux d'indépendance est très faible signe que le lien avec l'agglomération ponote est plus fort que la CCPCP.



Source : INSEE RP2014

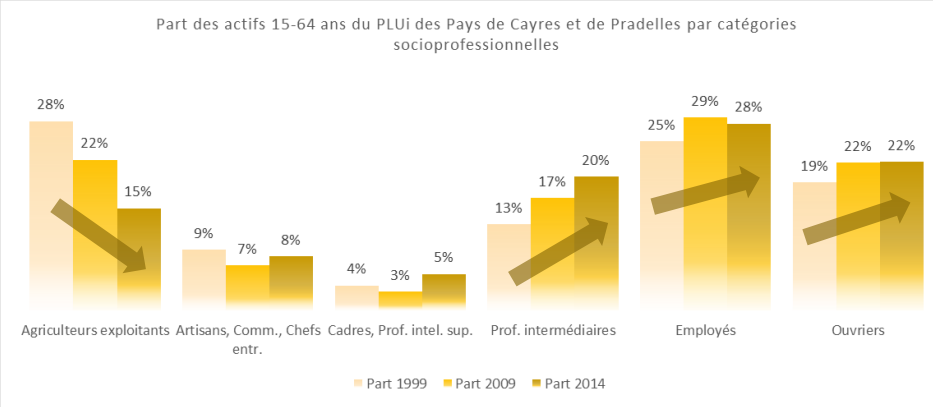
[3] Taux d'indépendance = Total emplois / part actifs occupés
Cf. Annexes tableau détaillés évolution de l'emploi local comparée

[4] Cf. Fiche n° 5 – Mobilités



Carte n°13 - Taux de chômage en 2014

Catégories socioprofessionnelles des actifs du territoire[5]



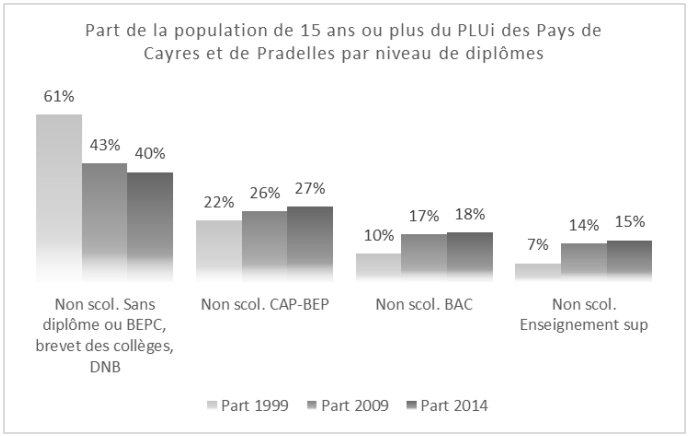
Source : INSEE RP2014

L'évolution des catégories socioprofessionnelles depuis 1999 est caractérisée par une part moindre d'agriculteurs (-13 points), constat similaire à de nombreux territoires voisins ou régionaux, mais plus d'ouvriers, d'artisans, de commerçants, d'employés et surtout de professions intermédiaires (+7 points).

➔ Niveau de formation

La CCPCP comprend une forte part de population sans diplômes (40%), même si elle a baissé de façon spectaculaire de 33% entre 1999 et 2014.

Le solde migratoire rajeunissant qu'a connu la population de la CCPCP dans les années 2000[6] a apporté des CAP-BEP, BAC (hausse respective de +28% et +78%) et surtout des diplômés post-BAC (+107%).



Source : INSEE RP2014

2.2. Structure économique du territoire

➔ Sphères économiques

Définition

La répartition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère (INSEE).

[5] Cf. Annexes, tableau détaillé catégories socioprofessionnelles

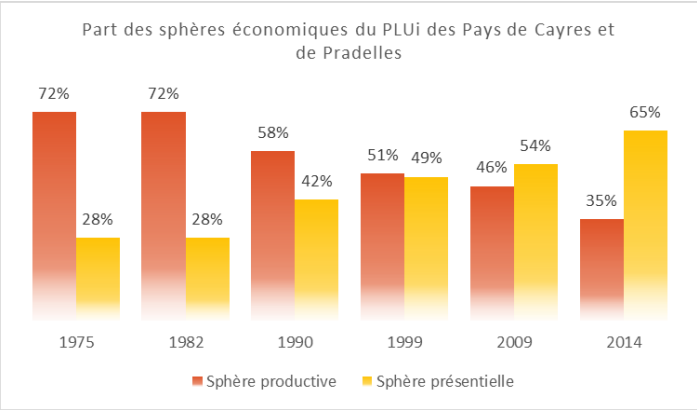
[6] Cf. Fiche n°1 Démographie

Evolution de l'emploi par sphères économiques

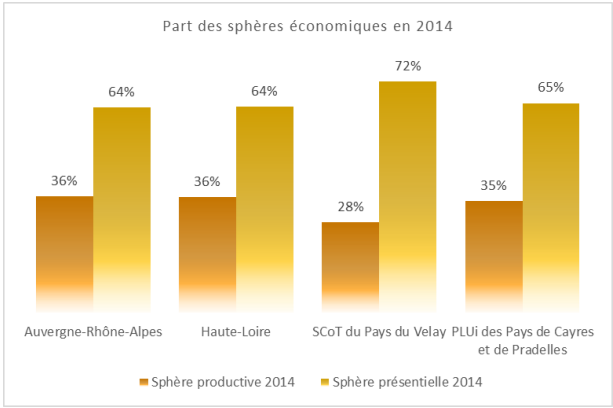
Le territoire passe ainsi d'une économie productive à une économie présentielle puisque depuis 1999, l'emploi productif perd 276 emplois alors que l'emploi présentiel en gagne 202.

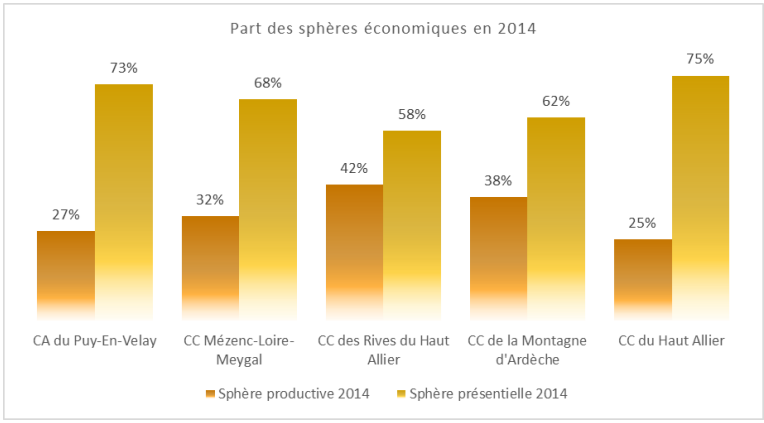
Le territoire se situe dans la moyenne régionale et départementale, même si moins présentielle que le territoire du SCoT et de la CA du Puy-en-Velay (- 8 points).

	1975		1982		1990		1999		2009		2014	
	Sph. Prod.	Sph. Pres.	Sph. Prod.	Sph. Pres.	Sph. Prod.	Sph. Pres.	Sph. Prod.	Sph. Pres.	Sph. Prod.	Sph. Pres.	Sph. Prod.	Sph. Pres.
Haute-Loire	46 250	31 930	41 648	36 088	35 616	37 864	33 279	43 941	31 023	51 257	29 676	52 830
SCoT du Pays du Velay	19 700	18 470	17 228	21 096	14 172	21 788	11 920	24 487	11 419	27 139	10 973	28 087
PLUi PCP	1 825	720	1 696	672	952	680	800	782	727	846	524	984



Source : INSEE RP2014



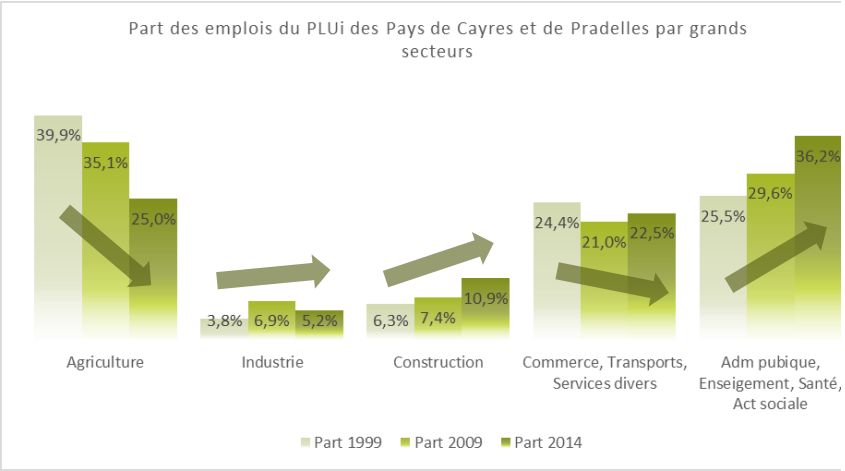


Source : INSEE RP2014

➔ L'emploi local par secteur[7]

Dynamiques des grands secteurs

Les emplois agricoles sont beaucoup plus importants que la moyenne SCoT, départementale et régionale. À l'inverse, l'emploi industriel et le tertiaire privé sont plus faibles. C'est d'ailleurs le poids le plus faible parmi les territoires de comparaisons.



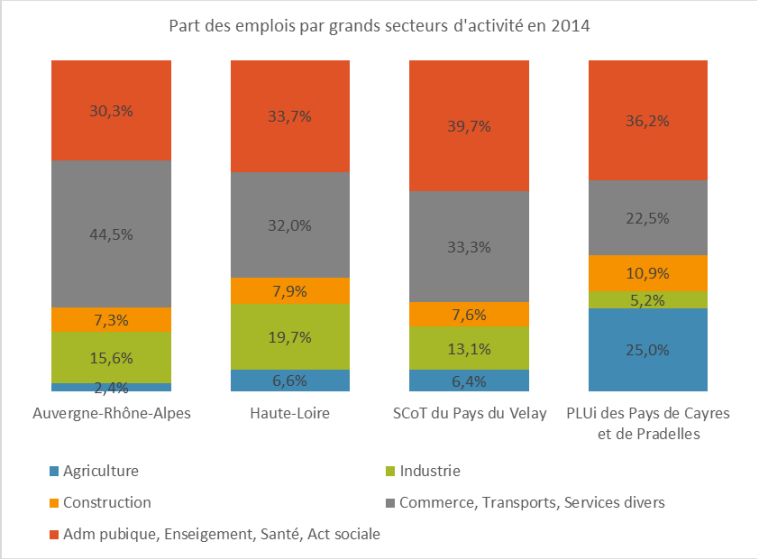
Source : INSEE RP2014

Depuis la fin des années 1990, l'emploi présentiel dépasse l'emploi productif et cela se retranscrit au niveau des grands secteurs de l'économie du territoire. Entre 1999 et 2014, la baisse de la part des emplois agricoles est très importante (-254 emplois). Les seuls secteurs de la construction et surtout du tertiaire public augmentent (respectivement +65 et +143).

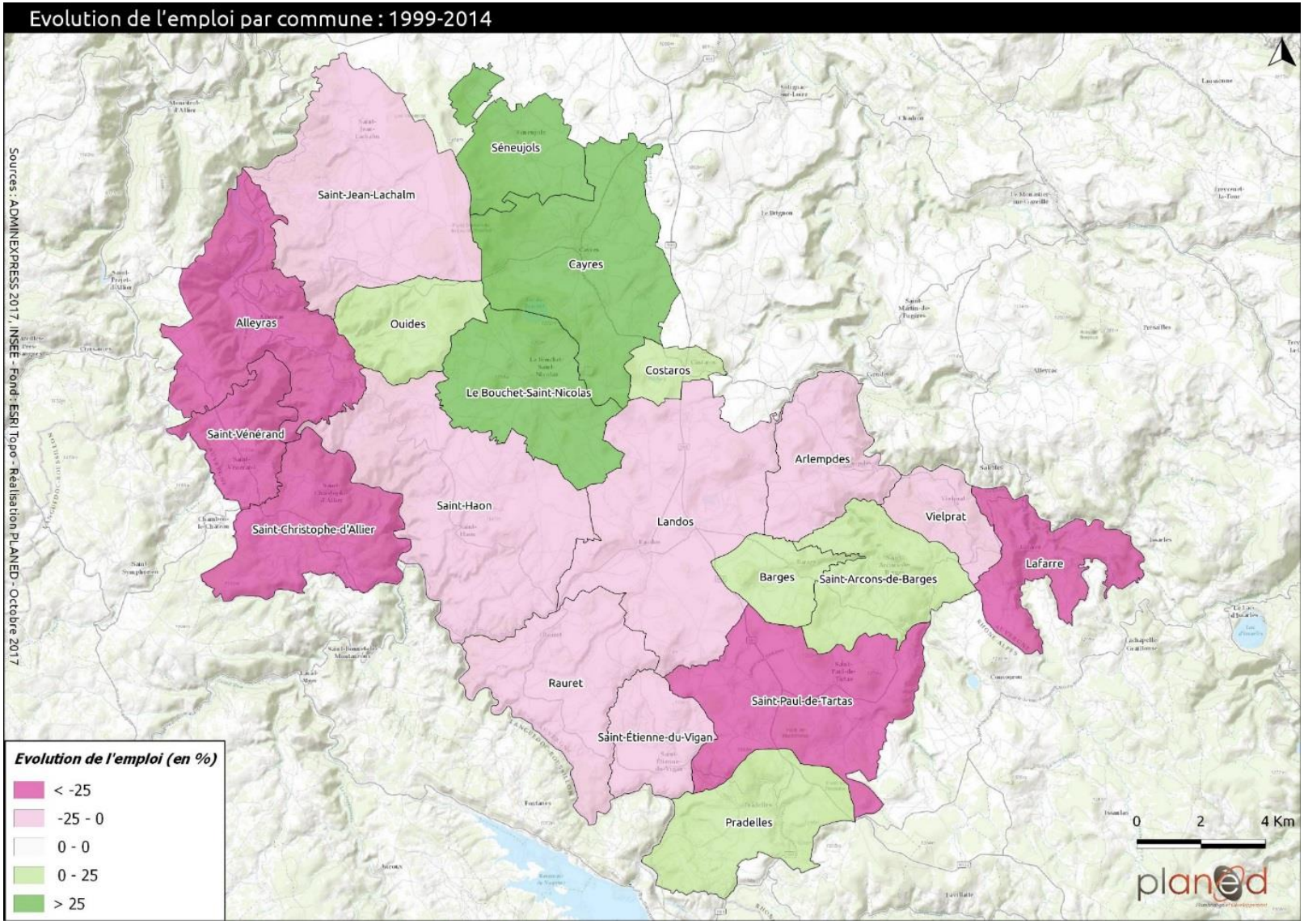
PLUi	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale
Nombre 2014	**378**	**79**	**165**	**340**	**547**
Part 2014	25,0%	5,2%	10,9%	22,5%	36,2%
Evolution 1999-2014	-40,2%	31,7%	65,0%	-11,9%	35,4%

L'emploi local est dynamique dans les communes du nord du territoire.

Les emplois agricoles sont beaucoup plus importants que la moyenne SCoT, départementale et régionale. À l'inverse, l'emploi industriel et le tertiaire privé sont plus faibles. C'est d'ailleurs le poids le plus faible parmi les territoires de comparaisons.

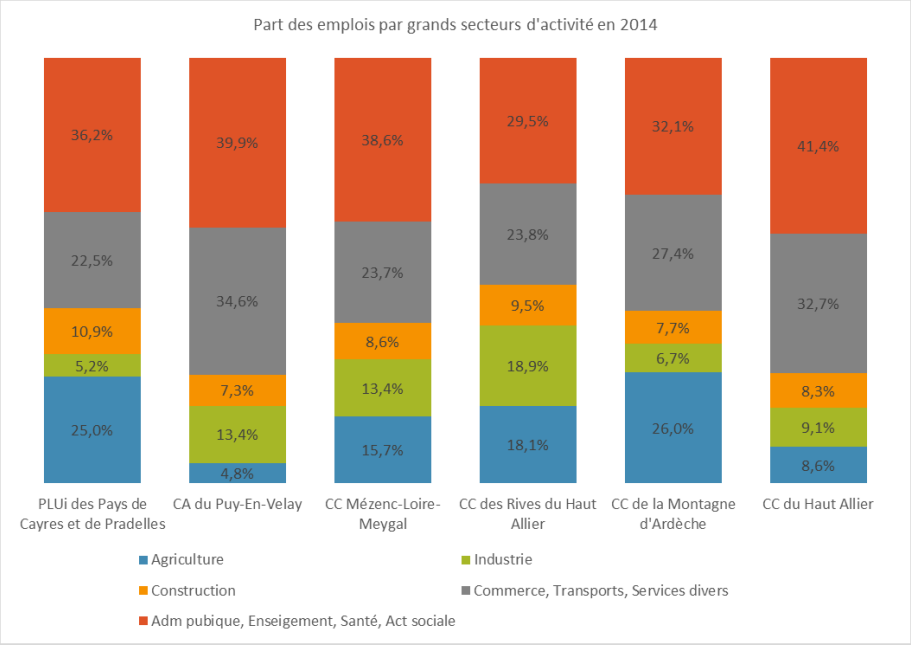


[7] Cf. Annexe tableau détaillé emploi local par secteur



Carte n°14 - Evolution de l'emploi par commune entre 1999 et 2014

Le profil économique des Pays de Cayres et de Pradelles est assez similaire à celui de la Montagne d'Ardèche, quoique le poids du tertiaire public est moins important.

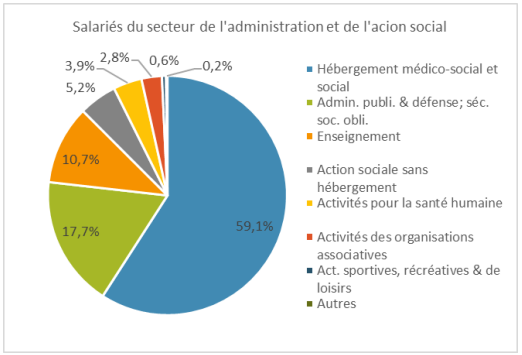


Source : INSEE RP2014

2.3. Les filières

➔ Les services publics

Les services aux publics et l'action sociale sont les principaux pourvoyeurs d'emploi de la CCPCP.



Source : INSEE RP2014

En premier lieu, les activités d'hébergement médico-social comptent pour près de 60% des emplois de ce secteur. On les retrouve exclusivement sur 2 communes :

- Pradelles avec 268 salariés en 2015, répartis sur l'EHPAD Saint-Chritophe, l'ITEP Jeanne de Lestonnac, la MECS La Renouée et le FAM Saint-Nicolas[8] ;
- Cayres avec 53 salariés en 2015 pour l'EHPAD Villa Marie.



Suivent après les postes de l'administration publique (mairie, intercommunalité, gendarmeries…) et de l'enseignement.

[8] Cf. Fiche n°4 « Armature urbaine et équipements »

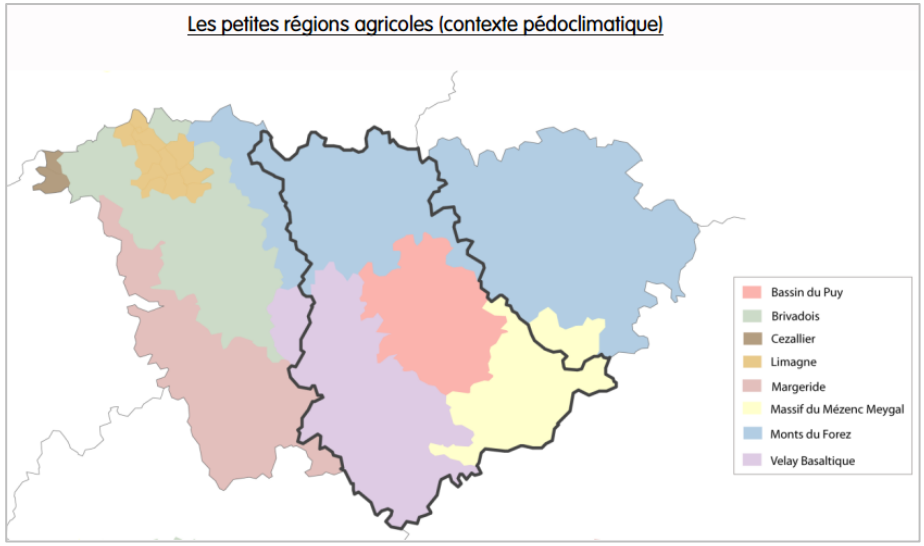
➔ L'agriculture

Préambule

Quatre sources de données et de documentation sont utilisées pour le présent diagnostic agricole :

- Le recensement agricole 2010 réalisé fin 2010 - début 2011 par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, fourni par la DDT43. Il permet d'avoir une photographie précise et actualisée de l'agriculture à un moment donné et de mieux connaître et mesurer ses évolutions. Les recensements agricoles s'effectuent tous les dix ans. le dernier a eu lieu en 2000 (les précédents en 1988, 1979, 1970).
- Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2014, diffusé par l'IGN, qui est un système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles, géré par l'ASP (Agence de service et de paiement). Le RPG permet de connaître la localisation et certaines caractéristiques des parcelles et îlots des exploitants agricoles ayant déposé une déclaration en vue d'une aide de la PAC (Politique agricole commune).
- Les données issues des dossiers d'aides au titre de la PAC 2014, fourni pour certaines d'entre elles par la DDT43 dans son porter à connaissance.
- Le rapport de présentation du SCoT du Velay.

La communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles est située dans la petite région agricole (PRA) du Velay Basaltique[9]. Cette PRA présente un plateau volcanique qui s'abaisse du sud au nord de plus de 1 100 m jusqu'à 900 m. Les sols basaltiques, riches ont une profondeur assez variable. La zone est peu boisée et la surface agricole utile se partage entre les labours et la prairie.



Carte n°15 - Les petites régions agricoles de la Haute-Loire
Source : SCoT du Velay, rapport de présentation, Tome 1

L'agriculture

La petite région agricole du Velay Basaltique

[9] Les régions agricoles et petites régions agricoles ont été définies (en 1946) pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes. La Région Agricole (RA) couvre un nombre entier de communes formant une zone d'agriculture homogène. La Petite Région Agricole (PRA) est constituée par le croisement du département et de la RA (Définition Agreste).

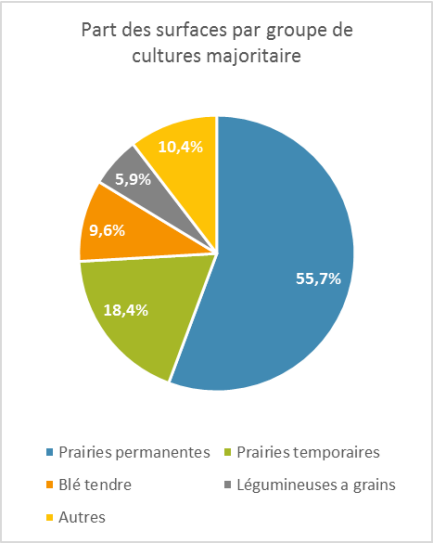
Les surfaces agricoles

Surfaces déclarées à la PAC 2014

Ce sont ainsi **19 124 hectares de surfaces cultivées** localisés par le Registre Parcellaire Graphique (RPG), soit environ 8,1% de la surface agricole départementale (235 600 ha)[10]. Plus de la moitié de l'assolement est en prairies permanentes, voire ¾ en comptant les prairies temporaires (au total 14 169,9 ha), signe que l'élevage est prépondérant. Suivent ensuite la culture de blé tendre (9,6%) et celles des légumineuses à grains (6%) à savoir principalement la lentille du Puy.

Type de culture	Surface déclarée (ha)	
Prairies permanentes	10 647,8	55,7%
Prairies temporaires	3 521,8	18,4%
Blé tendre	1 836,4	9,6%
Légumineuses à grains	1 128,2	5,9%
Orge	783,2	4,1%
Autres céréales	596,2	3,1%
Maïs grain et ensilage	300,1	1,6%
Estives landes	182,7	1,0%
Divers	101,6	0,5%
Colza	16,8	0,1%
Légumes - fleurs	3,3	< 0%
Autres gels	2,9	< 0%
Protéagineux	2,0	< 0%
Autres oléagineux	0,7	< 0%
Arboriculture	0,4	< 0%
Fourrage	0,3	< 0%
Semences	0,0	< 0%
Total général	**19 124,3**	

Source : RPG 2014



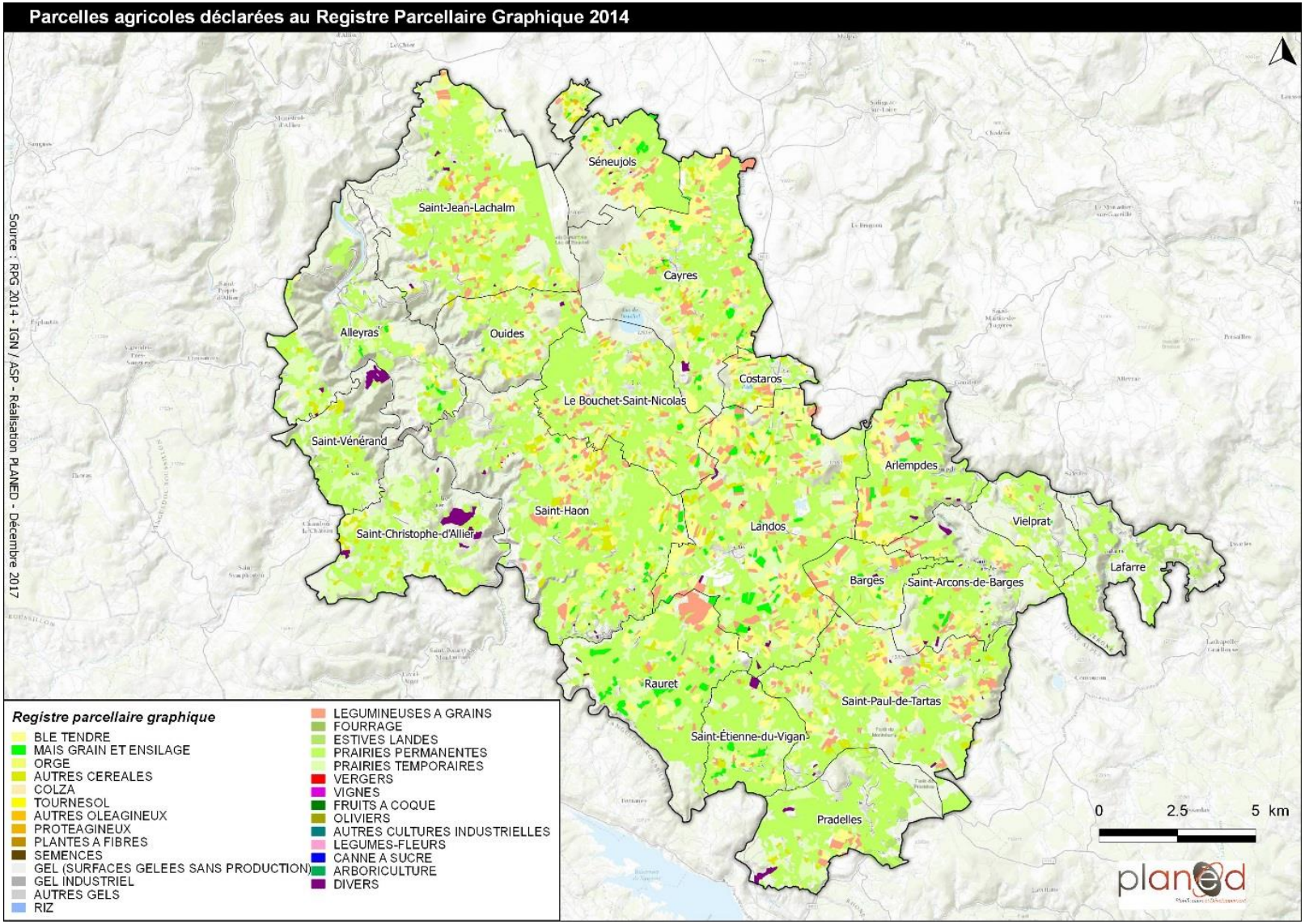
Surfaces du recensement agricole 2010

Selon le recensement agricole 2010, la surface agricole utilisée (SAU) est de 21 449 ha en 2010, avec 56 % de superficie toujours en herbe (STH). Cette surface est stable depuis 2000 (21 261 ha).




Paysage agricole à Alleyras (à gauche) et Saint-Paul-de-Tartas (à droite)

[10] Source : L'agriculture en Haute-Loire, Agreste AURA, Etude territoriale, n°8, janvier 2017.



Carte n°16 - Parcelles agricoles déclarées au Registre Parcellaire Graphique 2014

Valeur vénale des terres et prés libres

En 16 ans, le prix moyen des terres[11] de la PRA Velay basaltique a grimpé de +61%, pour atteindre 4 540 euros par ha en 2016. Néanmoins cette valeur a plus faiblement progressé que celle départementale (+72%) et est stable par rapport à l'année précédente (-1%).

Terres et près libres (en euros courants par hectare)	2000	2005	2010	2015	2016	Évolution 2016/2015	Minima 2016	Maxima 2016
France	3 480	4 460	5 070	6 010	6 030	0%		
Auvergne - Rhône-Alpes	2 940	4 140	4 530	4 920	4 820	-2%		
Haute-Loire	2 360	3 470	3 350	3 990	4 060	2%		
Bassin du Puy, Massif du Mézenc-Meygal, Velay basaltique	**2 820**	**2 940**	**3 320**	**4 610**	**4 540**	**-1%**	**1 270**	**9 610**

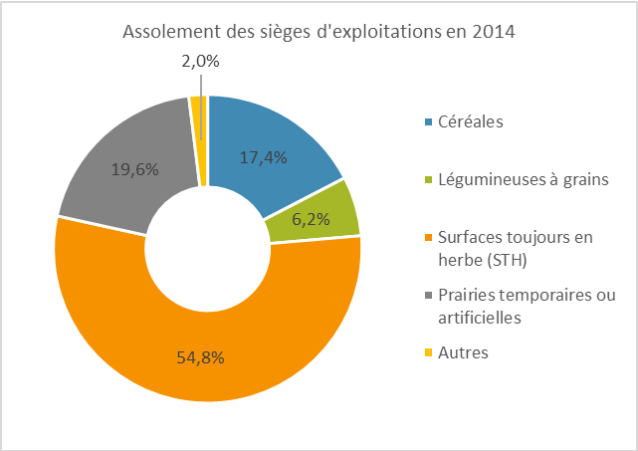
Source : DRAAF AURA – SAFER - SSP -Terres d'Europe -Scafr 2016

Les exploitations

Les exploitations déclarantes à la PAC 2014

Les 384 agriculteurs, qui ont leur siège sur la communauté de communes des Pays de Cayres et de Pradelles, ont déclaré, au titre de la PAC 2014, une surface agricole totale de 22 310 ha[12], mais réellement utilisée à 22 100 ha. Landos, Cayres, Saint-Jean-Lachalm et Saint-Haon sont les communes les plus pourvues en déclarants, avec plus de 40 unités.

A contrario, 6 communes ont moins de 10 déclarants. Le type de cultures majoritaires des sièges d'exploitation est, comme vu précédemment, les surfaces toujours en herbe (STH) suivi des prairies temporaires et des céréales (notamment le blé).



Source : DDT43 – RPG 2014

Les exploitations recensées en 2010

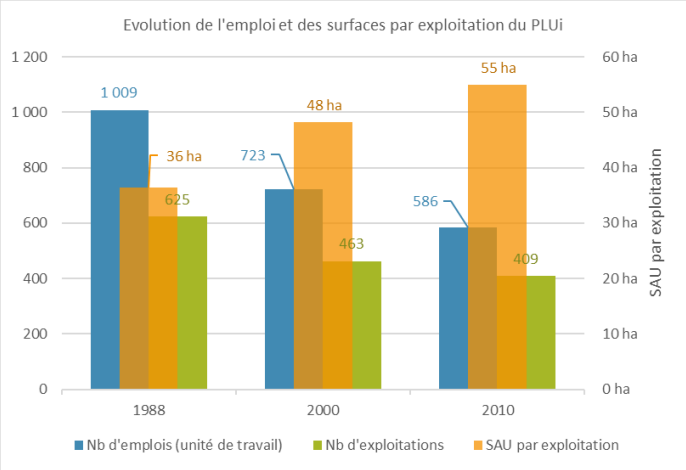
Selon le recensement agricole de 2010, 409 exploitations avaient leur siège sur le territoire, contre 463 en 2000 et 625 en 1988. 14% de celles-ci sont situées à Landos, 12% sur Cayres et 11% sur Saint-Haon. Entre 1988 et 2010, avec le regroupement des exploitations – elles étaient 625 en 1988 –, la profession a perdu près de la moitié de ses effectifs : de 1 009 à 586 unités de travail annuel (UTA)[13].

Toutefois, les surfaces cultivées restent constantes avec une légère diminution de -1% entre 1988 et 2010 et +1% entre 2000 et 2010. Les surfaces agricoles sont donc équivalentes en termes de superficie, mais les effectifs pour les exploiter ont fortement diminué, ce qui a permis un accroissement de la taille moyenne des exploitations rendu possible par le renforcement de l'automatisation et de la mécanisation des activités agricoles. Ainsi la taille moyenne des exploitations en

[11] Prix moyen des terres et prés libres de plus de 70 ares (euros courants / ha)
[12] Source : PAC DDT43. Une partie de cette surface est localisée en dehors du territoire.
[13] Mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (Définition Agreste).

2010 est désormais de 55 ha contre 36 en 1988. Au niveau départemental, la taille est plus faible, de l'ordre de 45 ha par exploitation.

Le ratio d'emploi en 2010 est de 1,4 par exploitation contre 1,6 en 1988 ce qui montre un regroupement des agriculteurs par exploitation.

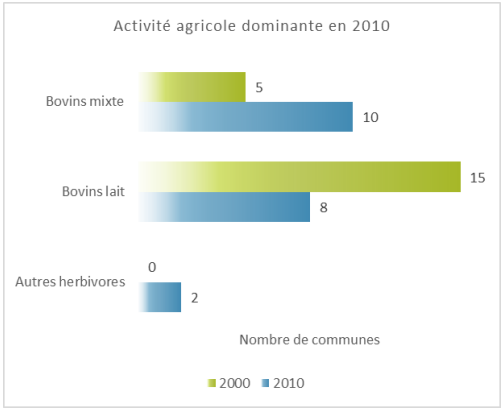


	1988	2000	2010	1988-2000	2000-2010	1988-2010
Exploitations agricoles *ayant leur siège dans le territoire*	625	463	409	-26%	-12%	-53%
Travail dans les exploitations agricoles *en unité de travail annuel équivalent temps plein*	1 009	723	586	-28%	-19%	-72%
Superficie agricole utilisée *en hectares*	22 764	22 346	22 471	-2%	1%	-1%

Source : Agreste RGA 2010

Activité des exploitations agricoles

En 2010, 10 communes ont pour activité dominante l'élevage de bovins mixte (lait et viande) et 8 en bovins lait. D'ailleurs c'était l'inverse en 2000 avec 15 communes en « bovins lait » et 5 « en bovins mixte », ce qui veut dire que les exploitations laitières ont cherché à se diversifier en produisant de la viande, produit plus rémunérateur.



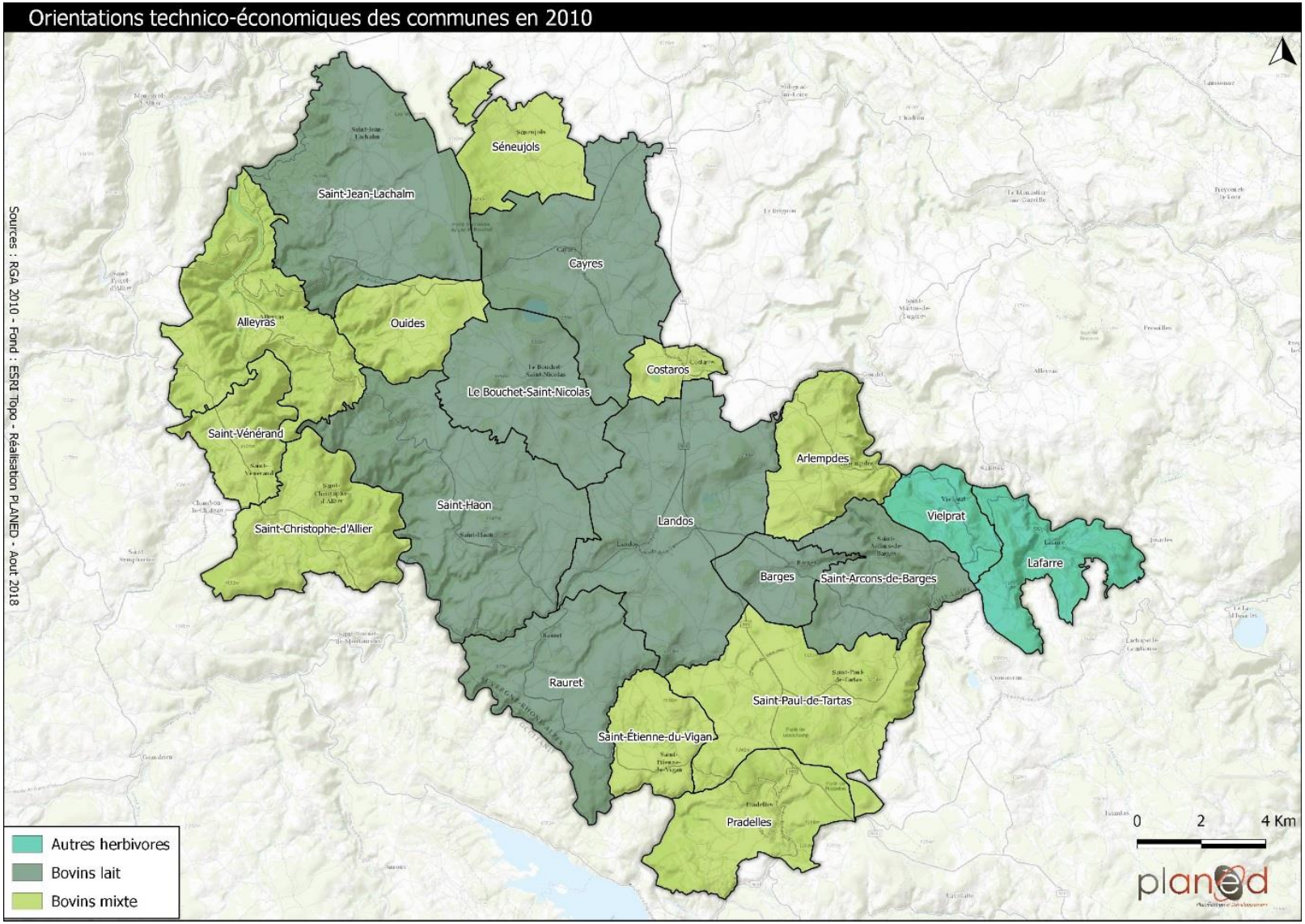
Source : Agreste RGA 2010

Aussi les 2 communes de Lafarre et Vielprat ont changé d'orientation vers « Autres herbivores », c'est-à-dire des élevages d'ovins et/ou de caprins.

En lien avec une recherche de meilleurs profits, le cheptel diminue sensiblement depuis les années 2000. Ainsi le cheptel a diminué de 8% entre 2000 et 2010 (passant de 25 330 à 23 200 têtes). Néanmoins, alors que le cheptel est resté relativement stable entre 1988 et 2000 (25 330 unités soit -0,1%), les superficies toujours en herbes ont le plus diminué (-10%) que durant 2000-2010 (-0,9%), et les terres labourables ont, elles, augmenté de près de 12% (de 8 546 à 9 563 ha).

	1988	2000	2010	1988-2000	2000-2010	1988-2010
Cheptel *en unité de gros bétail, tous aliments*	25 330	25 293	23 200	-0,1%	-8,3%	-9,2%
Superficie en terres labourables *en hectare*	8 546	9 563	9 713	11,9%	1,6%	12,0%
Superficie toujours en herbe *en hectare*	8 546	9 563	9 713	11,9%	1,6%	12,0%

Source : Agreste RGA 2010

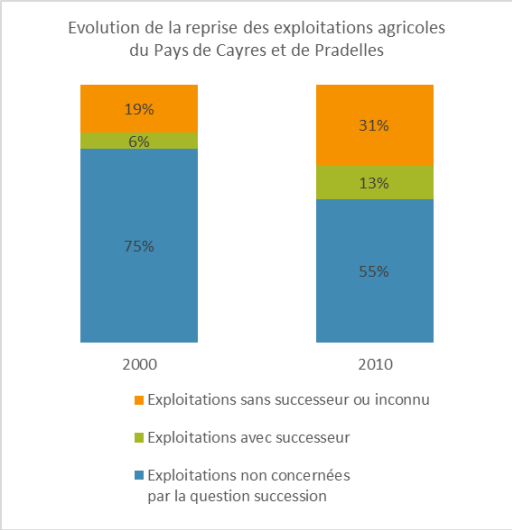


Carte n°17 - Orientations technico-économiques des communes en 2010

Reprise agricole

De manière générale, en France et plus particulièrement dans les territoires ruraux, la moyenne d'âge de la population augmente. La profession agricole ne fait pas exception et les plus de 50 ans sont de plus en plus nombreux.

À titre d'exemple, à Landos en 2000, 17 chefs d'exploitation avaient entre 50 et 60 ans et 26 de moins de 40 ans alors qu'ils sont respectivement 21 et 12 en 2010. Au total, avec les imprécisions du secret statistique[14], il y avait 152 chefs d'exploitants de moins de 40 ans en 2000 contre 78 en 2010.



Source : Agreste RGA 2010

Au niveau départemental, l'âge moyen était de 48,6 ans en 2010 soit 2 ans de plus qu'en 2000.

Face à cette tendance, la part des agriculteurs concernés par la succession augmente sensiblement. Ainsi environ 31% des exploitations de Cayres Pradelles déclarent ne pas avoir ou ne pas connaître de successeur en 2010 (69% au niveau départemental). Les exploitants issus du « baby-boom » de la fin de la Seconde Guerre Mondiale arrivent à l'âge de la retraite. Les départs vont s'amplifier dans les prochaines années et le renouvellement des exploitants devient crucial.

L'agriculture biologique

Type d'operateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Producteurs	14	14	14	14	15	15	17	22
Transformateurs			1	1	1	2	2	2

Source : Agence Bio / OC données 2017 – Valeurs sans Saint-Vénérand et Saint-Christophe d'Allier

Le nombre d'exploitants en bio est en constante augmentation. De 14 en 2010, les exploitations converties à la bio sont 22 en 2017 avec un bon de 5 exploitations entre cette année et 2016. Environ 5% des exploitations du territoire sont en bio.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nb exploitations	12	14	13	13	14	14	17	22
Surfaces AB (ha)	162	219	509	646	643	680	707	694
Surfaces Conversion (ha)	386	471	180	59	70	18	239	552
Surfaces totales BIO (ha)	548	689	690	705	713	699	946	1 246

Source : Agence Bio / OC données 2017 – Valeurs sans Saint-Vénérand et Saint-Christophe d'Allier

Depuis 7 ans, ce sont 532 ha qui ont été converti à la bio. En 2017, ce sont 552 ha qui sont en cours de conversion pouvant à terme quasi doublé la surface actuelle en bio. En cumulant surfaces en bio et en conversion, les 1 246 ha représentent environ 6,5% de la SAU déclaré à la PAC en 2014.

Les surfaces fourragères (donc à destination de l'élevage) représentent 1 036 ha soit 83% de la SAU totale en bio, suivi par les grandes cultures (16% avec 207 ha).

On compte enfin 9 ateliers d'élevage pour un cheptel de 178 vaches laitières, 3 ateliers pour 37 vaches allaitantes, 2 ateliers de chèvres ou encore 1 apiculteur.

Les débouchés et diversifications

Les cultures spécifiques

[14] Dans le recensement agricole, les communes dont les exploitants sont inférieurs à 3 sont soumises au secret statistique.

La lentille du Puy AOP constitue une des productions à forte valeur ajoutée du territoire. Un centre de collecte de lentilles et céréales dans la zone d'activité de Lachamp à Landos a été inauguré en juillet 2016 par les entreprises Sabarot-Wassner et Laurent Agricole. Cette filière nécessite d'être pérennisée.

Aussi, la communauté de communes s'est engagée à lancer une filière chanvre, notamment à destination du bâtiment.

La transformation

Le territoire produit mais manque d'activité de transformation, contrairement à d'autres territoires (la CC Mézenc-Loire-Meygal par exemple). Le territoire compte peu d'emplois dans les métiers de l'agroalimentaire : 6 structures pour 44 emplois en 2017 et seulement 24 employés pour la seule activité transformation du territoire à Costaros.

Commune	Typologie	Nombre d'employés 2016
COSTAROS	10.11Z Transformation et conservation de la viande de boucherie	24
COSTAROS	10.71C Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	12
SAINT-HAON	10.71C Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	4
PRADELLES	10.71C Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	3
CAYRES	10.71C Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	1

Source : Acoss 2017

La transformation du porc en charcuteries est bien représentée avec 2 salaisons à Costaros (Méjean Père & fils, la plus importante) et Pradelles.

Le lait

Le département compte 4 grandes laiteries, mais quasiment aucune exploitation du Pays de Cayres Pradelles ne les livre. Les livraisons sont envoyées pour la plupart à la laiterie Rissoan à Luc en Lozère (plus de 5M de litres collectés en 2007). Or la transformation du lait en fromage est faite en Haute-Loire, par exemple Richemont (raclette à Brioude) et le Saint-Agur (à Beauzac).

La production de lait bio est aussi demandée, au vu du marché croissant de la bio[15]. Ainsi, un laboratoire de transformation du lait en yaourts et en glace pour vente directe à ouvert en 2016 à Saint-Haon[16].

La production d'énergies

Le monde agricole se tourne de plus en plus vers la production d'énergies, avec en premier lieu le photovoltaïque sur les bâtiments. Ainsi la Communauté de Communes, les agriculteurs, les acteurs privés associés ont constitué en 2017 une société d'économie mixte (SEM) qui permettra d'investir, de louer les toits des agriculteurs et de reverser les bénéfices à tous ses membres.

La méthanisation est aussi un vecteur de diversification. Une unité a ainsi été installée en 2017 à Saint-Jean-Lachalm[17] en partenariat avec 5 exploitations.

Le tourisme

Enfin et évidemment, le tourisme et l'agrotourisme constituent des diversifications intéressantes, par exemple avec le label « Bienvenue à la Ferme ».

Labélisation et reconnaissance de qualité

Afin de se démarquer ou de s'extraire des prix fluctuants des matières premières sur le marché national, les exploitations agricoles peuvent avoir recours à de la labélisation. Ce savoir-faire dans l'élevage et ses produits dérivés est valorisé par des appellations.

Ainsi 16 communes sont comprises dans l'aire géographique de la Lentille verte du Puy (Qui exclut donc Alleyras, Lafarre, Saint-Christophe-d'Allier et Saint-Vénérand)

[15] http://pamac.fr/La-Haute-loire-Paysanne/Sodiaal-Union-est-a-la-recherche-de-nouveaux-producteurs-de-lait-bio

[16] GAEC des sapins : http://pamac.fr/La-Haute-loire-Paysanne/Des-jeunes-s-installent-en-vente-directe-et-dynamisent-le-territoire-de-Saint-Haon

[17] Cf. Etat Initial de l'Environnement

qui bénéficie d'une AOC (appellation d'origine contrôlée) depuis 1996, et d'une AOP (Appellation d'Origine Protégée) depuis 2008.

En lien avec des pratiques particulières, on note la contractualisation sur les démarches suivantes :

- Label rouge (cahier des charges pour l'élevage ou la culture)
- Cahier des charges de la grande distribution
- Label Bio

Le Boeuf de Haute-Loire est « une marque garantissant l'origine locale et la qualité bouchère, par un cahier des charges encadrant toute la filière, de la production à la distribution »[18].

Enfin certains jouent sur les circuits courts en intégrant le réseau « bienvenue à la ferme ».

➔ La sylviculture[19]

La Haute-Loire est découpée en plusieurs régions forestières, suivant principalement le relief. Le territoire de la communauté de communes est compris en majorité dans la région forestière du Devès, et une petite partie dans celle du Mézenc-Meygal et Sucs (communes de Lafarre et Vielprat).

La région forestière du Devès

Cette région forestière, essentiellement agricole avec un taux de boisement de 19,6 %, possède 8 % des formations boisées départementales sur 16 % de son territoire. Les forêts se situent la plupart du temps sur les protubérances volcaniques. Les conifères, et en particulier le pin sylvestre, y sont largement dominants.

Côté propriété foncière, elle est presque exclusivement privée (85,7 %). Les forêts communales comptent pour 10,3 % de la surface totale et les forêts domaniales pour 4 %. Enfin, 95 % de la surface boisée a été classée en formations boisées de production, seules inventoriées.

La structure forestière est composée à 90 % de futaies, 7 % de mélange taillis/futaies et 3% de taillis. 13 % sont des feuillus et 87% des conifères.

La région forestière du Mézenc – Meygal et Sucs

Cette région forestière occupe le sud-est de la Haute-Loire et couvre une surface égale à 12,4 % de la superficie départementale. Elle est constituée par un vaste plateau basaltique, dominé par de nombreux sucs volcaniques dont le Mont Mézenc (1 753 m), le mont Alambre (1 691 m), le Rocher Tourte (1 536 m), le Meygal (1 436 m) et le Pic de Lizieux (1 398 m).

La structure forestière est composée à 88 % de futaies, 9 % de mélange taillis/futaies et 3 % de taillis. 19 % sont des feuillus et 81 % des conifères.

Portrait

9 communes sont dotées d'une réglementation forestière[20] : Alleyras, Saint-Jean-Lachalm, Ouides, Séneujols, Cayres, Le Bouchet-Saint-Nicolas, Saint-Arcons-de-Barges, Lafarre, Saint-Paul de Tartas, Pradelles. Procédures en cours à Saint-Vénérand et Saint-Christophe-d'Allier. La réglementation des boisements ne modifie en aucun cas les limites parcellaires, mais a pour but d'instaurer des zonages ou périmètres dans lesquels des semis, des plantations d'essences forestières ou la reconstitution après coupe rase, peuvent être interdits ou réglementés.

Le territoire s'est peu à peu reforesté à la suite du programme RTM[21]. En effet, le surpâturage des ovins a provoqué une mise à nu systématique de la roche. Les épisodes de fort orage provoquaient, dans ces conditions, des ruissellements intenses sur des pentes fortes, à l'origine d'inondations catastrophiques dans les

[18] http://pamac.fr/La-Haute-loire-Paysanne/Le-Boeuf-de-Haute-Loire-s-engage-dans-une-demarche-identitaire
[19] Inventaire IFN de Haute-Loire (2002), Agreste (Analyses et flash info)
[20] Réglementation des boisements au 1er janvier 2017 (source : DDT, avril 2017)
[21] Restauration des Terrains en Montagne

régions de plaines en aval (Le Puy-en-Velay notamment). Le massif du Devès a été particulièrement concerné.



Boisements à Saint-Arcons-de-Barges (à gauche 1960, à droite 2017)

Propriétés

Il y a 2 forêts domaniales sur le territoire. La plus importante est celle du Lac du Bouchet qui s'étend sur près de 600 ha du lac éponyme au sud puis vers le massif du Devès jusqu'à la Croix de Genêt au nord.

La forêt domaniale de Lafarre d'environ 40 hectares, divisée en deux massifs de part et d'autre du bourg.

Production

En 2016, 535,5 milliers de mètres cubes de bois d'œuvre ont été produits par les entreprises dont le siège d'exploitation est en Haute-Loire, soit +15 % par rapport à 2010, et +5 % par rapport à 2015. Ce sont des conifères en majorité (534,2 m3). Le bois certifié atteignait 27 % de ce volume (contre 15 % en 2010).

Le bois d'industrie s'élève à 76,8 milliers de mètres cubes (-18 % entre 2010 et 2016, +12% par rapport à 2015), et le bois-énergie 47,5 milliers de mètres cubes (+224 % par rapport à 2010, -17 % par rapport à 2015), dont 49 % de bois certifiés. Au total, ce sont 659,8 milliers de m3 produits, soit une évolution de 15 % entre 2010 et 2016, et de 4 % par rapport à 2015. Le bois certifié s'élève à 30 % du total, contre 19 % en 2010.

Plusieurs faits marquants ont impacté les forêts en 2017[22] : sécheresses, prédation et parasitisme (processionnaire du pin, scolytes, chancre, etc.), maladies (chalarose), coups de vents (épisode du 13 juin localement sur le Devès).



Garde à Rauret

Les forêts domaniales et non domaniales sont principalement exploitées, ainsi que de nombreuses « gardes »

Filière

À l'échelle du département, le nombre d'établissements de la filière bois s'élève à 468 en 2015, réparti de la façon suivante :

02 - Sylviculture et exploitation forestière

- 21 Sylviculture et autres activités forestières : 94 (-24 % par rapport à 2010)
- 22 Exploitation forestière : 139 (-52 %)
- 23 Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage : 1 (+100 %)
- 24 Service de soutien à l'exploitation forestière : 90 (-44 %)

16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie :

[22] Bilan de la santé des forêts Haute-Loire 2017 (Département de la santé des forêts)

- 161 Sciages et rabotage de bois : 72 (-10 %)
- 162 Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie : 58 (+29 %)

17 - Industrie du papier et du carton :

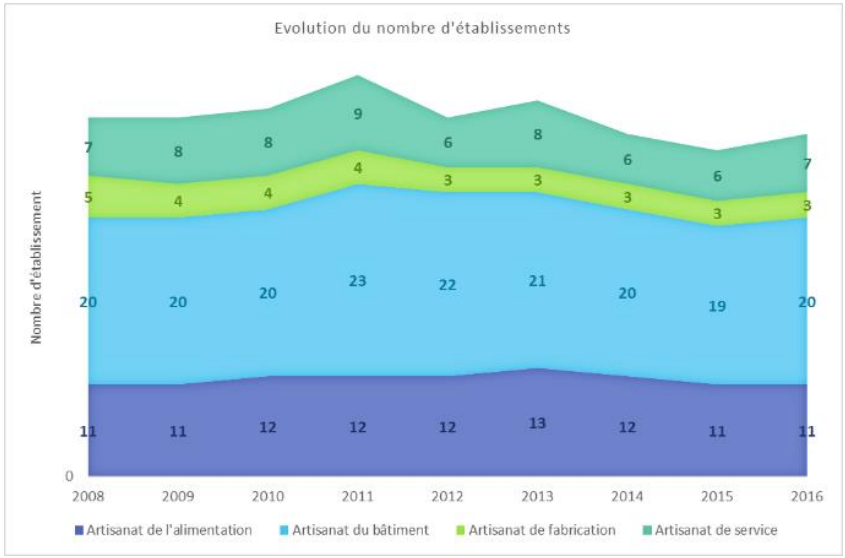
- 171 Fabrication de pâte à papier, papier et carton : 1 (-50 %)
- 172 Fabrication d'articles en papier ou en carton : 13 (-28 %)

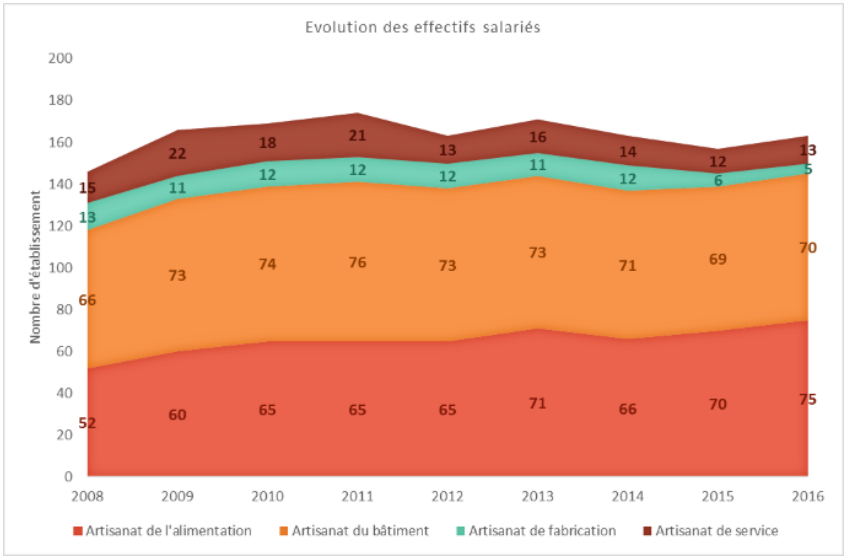
➔ L'artisanat

L'artisanat est un secteur d'importance relative avec entre autres 165 emplois dans la construction en 2014. Ce secteur peut être catégorisé comme suit :

- L'artisanat de l'alimentation (boulangerie, pâtisserie, etc.) ;
- L'artisanat de fabrication (cordonnier par exemple) ;
- L'artisanat de services (coiffeur, beauté, etc.) ;
- L'artisanat du bâtiment (menuiserie, plâtrier, etc.).

À l'analyse des statistiques de l'Acoss, l'activité artisanale du territoire est stable que ce soit vis-à-vis du nombre d'établissements ou de l'effectif global.





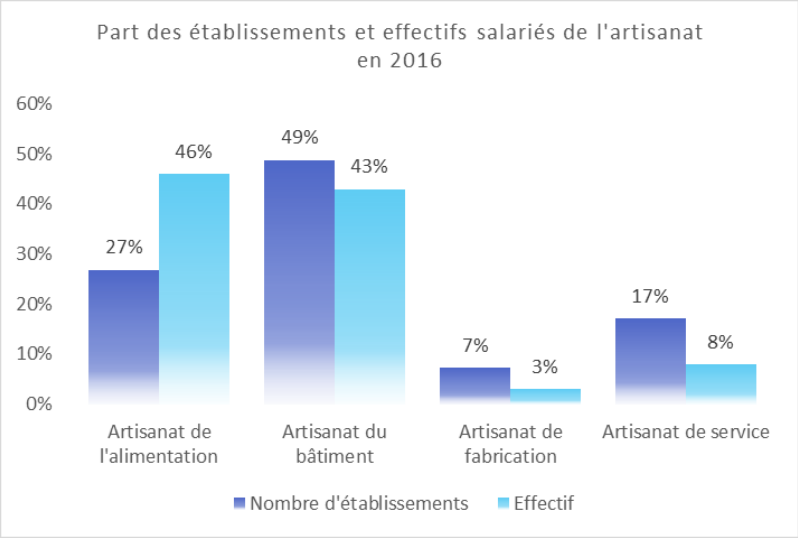
	Nombre d'établissements			Effectifs salariés			Moy. salariés / etab. 2016
	2008	2016	Evolution	2008	2016	Evolution	
Artisanat de l'alimentation	11	11	-	52	75	+44,2%	7
Artisanat du bâtiment	20	20	-	66	70	+6,1%	3,5
Artisanat de fabrication	5	3	-40,0%	13	5	-61,5%	1,5
Artisanat de services	7	7	-	15	13	-13,3%	2
Total de l'artisanat	43	41	-4,7%	146	163	+11,6%	4

Source : Acoss

Les effectifs de l'artisanat d'alimentation et du bâtiment sont en augmentation alors que ceux de la fabrication et des services régressent, surtout pour ce dernier. Cependant l'analyse est à relativiser à la vue de la perte brut faible de ces secteurs (-8 emplois au maximum pour l'artisanat de fabrication).

Ainsi la moitié des établissements artisanales sont liés au bâtiment avec une moyenne de 3,5 salariés par établissement

L'artisanat de fabrication et de services est lui constituer de plus petites structures (1,5 sal./étab.).



À l'inverse l'artisanat de fabrication sont composés de structures plus importantes et concentrées en de par les salaisons de Costaros et Pradelles.

Artisanat du bâtiment

Sur le territoire, l'INSEE recense :

- 16 maçons
- 8 platriers
- 13 menuisiers, charpentiers et serruriers
- 3 plombiers, couvreurs et chauffagistes
- 8 électriciens

Il n'y a pas d'entreprise générale du bâtiment.

➔ Le tourisme

Préambule

Deux sources de données et de documentation sont utilisées pour le présent diagnostic agricole :

- Les rapports successifs de la stratégie de développement de l'écotourisme en Haut-Allier (2012 à 2013) ;
- Le rapport d'étude de la stratégie de développement touristique pour le renforcement de l'attractivité du Pays du Velay 2017-2021

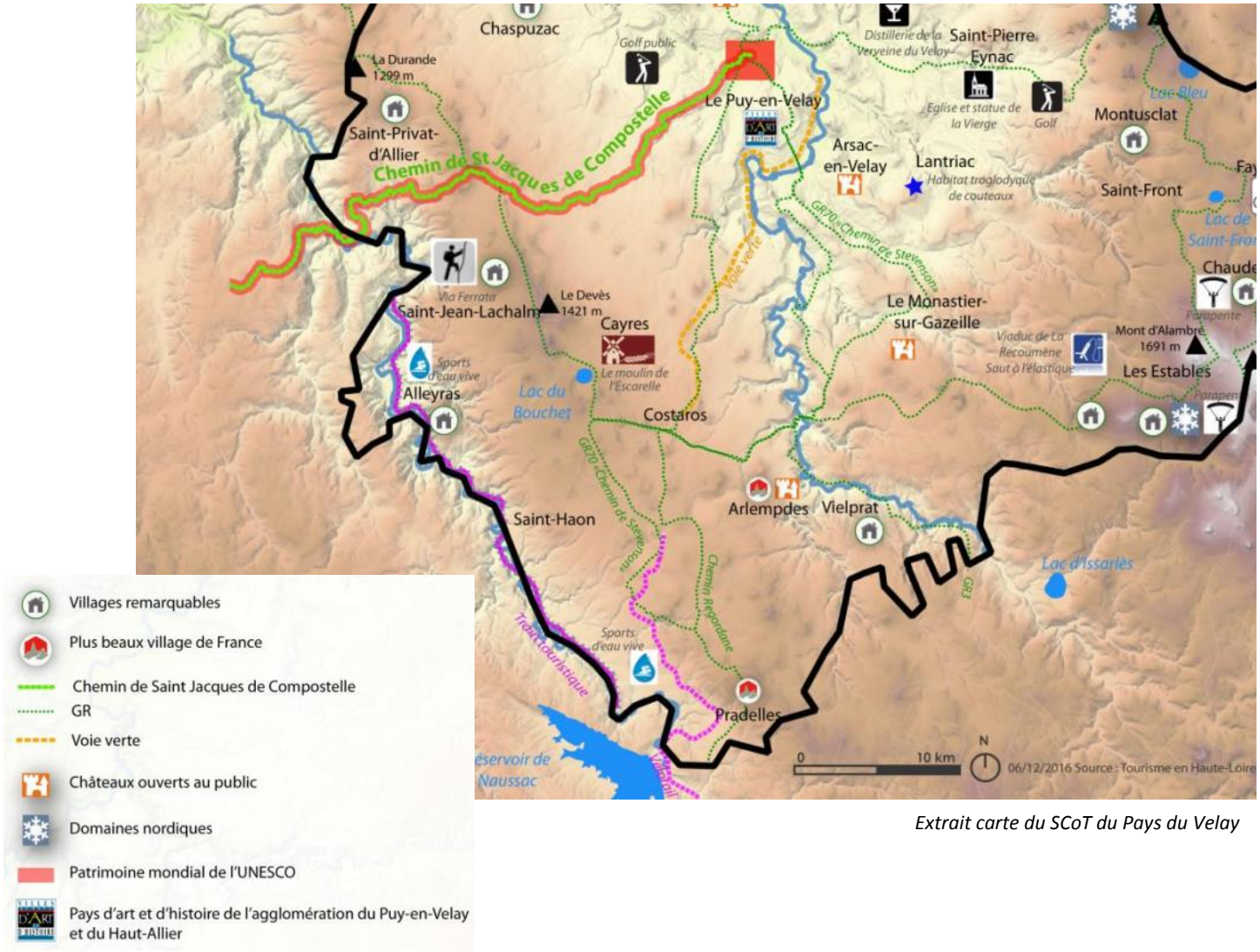
Les sites et activités majeures

Le Lac du Bouchet

Ancien volcan de type maar, culminant à 1 200 mètres, le lac du Bouchet a pour origine la rencontre entre la lave et l'eau dans les profondeurs de l'écorce terrestre pour donner naissance à un cratère de grande dimension à l'origine du lac actuel. Ce lac de 44 ha et 18 mètres de profondeur est propice à la baignade et récompensé par l'écolabel « Pavillon Bleu ».

Il est le site naturel le plus fréquenté de la Haute-Loire. À ce titre, la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles, l'Office National des Forêts et le Département de la Haute-Loire ont mené de 2013 à 2017 un projet d'éco-développement du ce site. Celui-ci vise à restaurer ce lieu emblématique de la Haute-Loire en programmant de manière globale et cohérente son avenir en termes d'images, d'interprétation, d'aménagements et de gestion dans la durée.

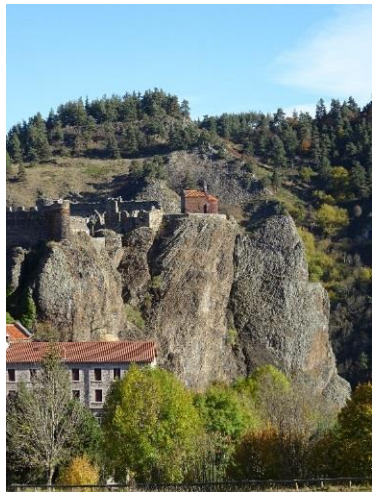




Extrait carte du SCoT du Pays du Velay

Carte n°18 - Carte touristique du territoire

Les deux plus beaux villages de France : Arlempdes et Pradelles



Le village d'**Arlempdes** au sud de la Haute-Loire est dominé par les ruines de son château, l'un des premiers châteaux de la Loire. Ce village de caractère classé parmi les « Plus Beaux Villages de France » est surplombé par un imposant rocher basaltique d'une centaine de mètres, ceinturé aux trois quarts par la Loire naissante et sauvage.

Une ancienne forteresse du XIe et XIIe siècle, bâtie à des fins exclusivement militaires, fait apparaître de nombreux vestiges et a longtemps été réputée imprenable. Les tours, mâchicoulis, chapelle castrale romane, église, croix en pierre… sont autant d'éléments qui témoignent de cette forte empreinte médiévale.

Étant donné sa situation à l'extrémité sud du département sur le plateau montagneux qui sépare Velay, Vivarais et Gévaudan, **Pradelles,** classé parmi les « Plus beaux villages de France » est une des portes d'entrée en Haute-Loire. C'est une ancienne place d'échange commerciale importante.



De nos jours, la place de la halle avec ses galeries couvertes et d'une façon générale divers éléments tels qu'anciennes fortifications, façades d'hôtels particuliers, portes, tour, tourelle d'angle, porche, témoignent de la prospérité du lieu qui eut aussi un rôle militaire et religieux. Du jardin public, on peut observer le vaste plan d'eau de Naussac (Lozère).

L'offre d'itinérance en randonnées pédestres

De nombreux chemins de randonnée irriguent le territoire de la CCPCP :

- Le GR 70 dit « Chemins de Stevenson » , principal itinéraire du Pays ;
- Itinéraire « Vallée et gorges de l'Allier ». Cependant il est impossible encore de parcourir la totalité des gorges à pied.
- Le GR3 sit « Sentier de la Loire », qui est le premier sentier de Grande Randonnée officiellement balisé en France, relie la source du fleuve à son estuaire ;
- Le GR700 dit « chemin Régordane », allant du Puy-en-Velay à Saint-Gilles-du-Gard.

À proximité, au nord, passe le chemin de Compostelle (GR 65) qui a pour origine Le Puy-en-Velay. Environ 20 000 randonneurs par an empruntent l'itinéraire en Haut-Allier.



Le chemin de Stevenson

Les voies vertes



Ancienne voie ferrée Le Puy-Langogne
Source : Etude pour l'extension de la voie verte du Velay / CCPCP

La voie verte du Velay a pour origine Le Puy-en-Velay et son aménagement s'arrête pour l'instant à l'entrée nord de Costaros.

Le projet d'aménagement de la plateforme ferroviaire en voie verte Costaros et Langogne s'insérera dans le positionnement stratégique touristique des deux départements de la Haute-Loire et de la Lozère.

Une étude de faisabilité permettra de choisir un scénario d'itinéraire, en reprenant ou non le tracé de l'ancienne ligne ferroviaire du Puy à Langogne.

Aussi le projet de véloroute « l'Allier à vélo » numéroté V70[23], dans la continuité et l'esprit la Loire à vélo, allant de Moulins jusqu'en Lozère : un projet bien amorcé au nord du territoire, mais difficile à réaliser dans les Gorges de l'Allier de par les contraintes d'un aménagement en site propre et des problèmes de sécurité.

Le vélo-rail de Pradelles

Au départ de la gare de Pradelles, sur la ligne de chemin de fer déclassée Le Puy/Langogne, le vélo-rail permet de parcourir un tronçon de 15 km entre Landos et Langogne. Sa fréquentation était de 13 140 usagers en 2016.



Le train des Cévennes



Considéré comme le produit phare des Gorges de l'Allier, le train touristique des Cévennes a été créé en 1999 par le SMAT Haut-Allier entre Langeac et Langogne (67 km parcourus en 2h30) sur la ligne des Cévennes, en partenariat avec la SNCF et le Comité Départemental du Tourisme. Il a pour vocation la mise en valeur touristique de la ligne qui est le seul moyen de traverser les gorges.

Les activités principales sont la grande traversée des gorges sur tout le linéaire, les balades découvertes au départ des gares intermédiaires (dont Pont d'Alleyras), ou encore train gastronomique.

Les activités de pleine nature

La communauté de communes du Pays de Cayres et de Pradelles met en œuvre une stratégie de développement des activités de pleine nature (vélo-rail, espace VTT, via ferrata, chemin de petites randonnées, labellisées Respirando, GR). Le territoire dispose ainsi de nombreuses autres activités de pleine nature, tel que :

- Des itinéraires VTT, notamment un tour du Pays en 122 km ;
- La via-ferrata à Saint-Jean-Lachalm, en surplomb des gorges de l'Allier ;
- Des sites d'escalades à Pradelles et Saint-Jean-Lachalm ;
- La pratique du canoë-kayak et du rafting sur l'Allier.

[23] Cf. Fiche n°5 « Mobilités »

Les gorges de l'Allier et de la Loire

Le territoire de la CCPCP a une « chance » exceptionnelle d'être bordé par 2 des plus grands fleuves français :

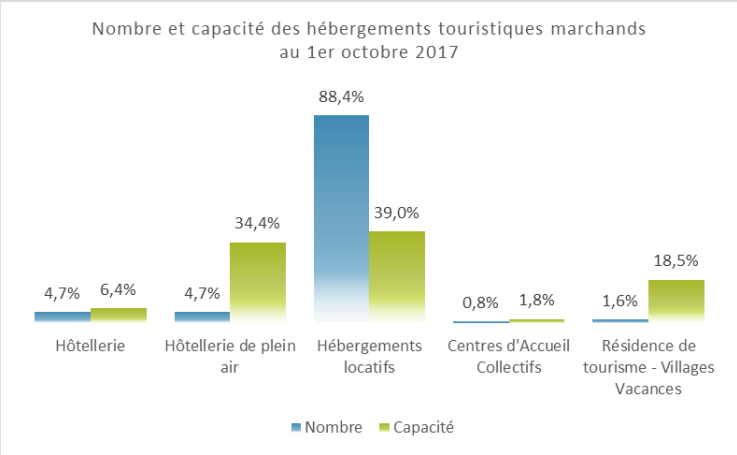
- **Les Gorges de l'Allier** représentent une véritable offre touristique, structurée en Destination par l'Office de Tourisme Intercommunal des Sources et Gorges de l'Allier.
- **Les Gorges de la Loire** représentent un potentiel certain, mais aujourd'hui largement exploité par les territoires voisins (600 000 visiteurs aux sources de la Loire en Ardèche, valorisation des Gorges de la Loire en aval).

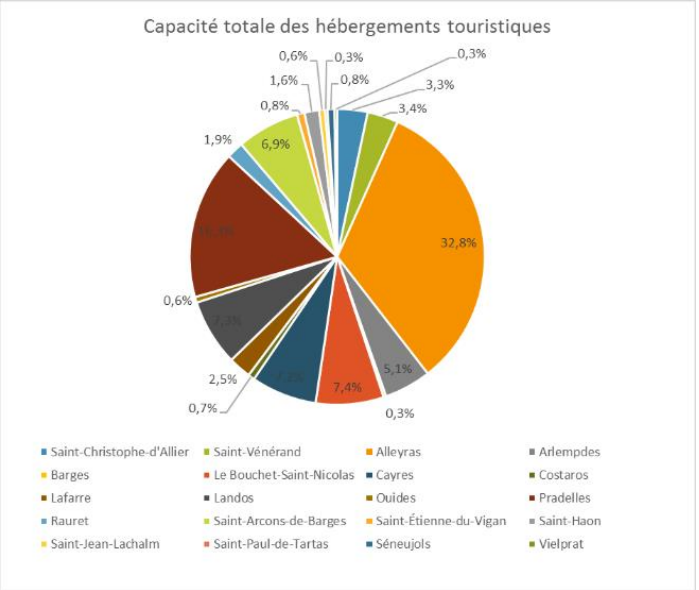
Ces 2 vallées pourraient être davantage valorisées, notamment les gorges de la Loire, dans l'offre touristique du territoire en lien avec le Pays du Velay.

L'hébergement touristique

Au 1er octobre 2017, l**e territoire compte 129 hébergements touristiques marchands déclarés offrant une capacité totale de 2 100 lits**, soit environ 7% de la capacité départementale[24]. Si l'on ajoute les résidences secondaires (appelés ici les hébergements non marchands) à raison de 3 lits par habitations, la capacité théorique passe à environ 7 000 lits.

L'hôtellerie de plein air (722 lits) et les hébergements locatifs (818 lits) concentrent près des ¾ des lits touristiques marchands. L'hôtellerie ne représente que 134 lits, dont 56% à Cayres et Pradelles.





Source : Maison du Tourisme de la Haute-Loire

[24] 32 774 lits touristiques en 2016, source : Chiffres Clés 2016 du Tourisme Marchand en Haute-Loire

La capacité la plus importante est située à Alleyras[25] (688 lits au total), en majorité à Pont-d'Alleyras grâce notamment au camping (340 lits) et au village Cap'Vacances (284 lits). **En 2020, un projet de modernisation et d'extension de cette dernière structure est prévu.** Le plus nombre de structure est quant à lui recensé à Cayres (25 hébergements dont 23 en locatifs).

Aussi le camping devrait évoluer en accueillant quelques structures fixes de type mobil-home, dans son emprise actuelle.



Le nombre de nuitées total de la CCPCP était de 411 700 pour des retombées économiques de 14,4 M€ en 2015.

Objectifs d'offre de la stratégie touristique du Haut-Allier

3 grands objectifs sont déclinés dans la stratégie touristique :

- Renforcer l'attractivité touristique du Haut-Allier pour en faire une véritable destination écotouristique à l'année (désaisonnaliser)
- Valoriser et développer l'offre de prestations et d'hébergements qualitatifs :
    - En adaptant l'offre aux différents segments de clientèles du territoire, en maintenant l'existant dans le marché
    - Dans le respect de principes du tourisme durable et responsable et de l'écotourisme
    - En favorisant les initiatives privées, les synergies et les mises en réseau
    - En impliquant aussi les habitants dans la démarche, en tant qu'accueillants, consommateurs, mais aussi prescripteurs
- Préserver le « fonds de commerce », c'est-à-dire :
    - Les milieux naturels, notamment la rivière Allier mais pas seulement
    - La ligne de chemin de fer, emblématique du territoire et l'ensemble des patrimoines culturels
    - Les activités et savoir-faire propres au Haut Allier

L'objectif sur Cayres Pradelles est de proposer des hébergements en lien avec les sentiers de grandes randonnées du territoire (Stevenson, Régordane).

[25] Tableau du nombre et de la capacité des hébergements touristiques marchands en annexe.

2.4. Le foncier et les sites d'activités économiques et commerciales

➔ Foncier d'activités

Quelques sites d'activités historiques maillent le territoire et accueillent des activités économiques mixant artisanat et commerce. **En revanche, au 1er janvier 2019, ces zones d'activités économiques ne sont pas encore de compétence intercommunale sur le territoire.**

Commune	Nom de la ZAE	Occupation	Surface totale brute (m²)	Surface occupée nette (m²)	Surface disponible nette (m²)	Surface renouvellement/friche nette (m²)	Surface totale disponible (m²)
Cayres	Vialettes	Artisanat, bois	21 597	17 681	0	0	0
Costaros	Croix Blanche	Agro-alimentaire, commerce	61 293	43 571	1 377	7 522	8 899
Costaros	Les Quairais	Artisanat, Commerce	42 328	0	0	0	0
Landos	Lachamp	Agro-alimentaire, artisanat, commerce	64 473	59 068	0	0	0
Landos	La Sauvetat	Artisanat, services	40 501	20 115	4 701	9 813	14 514
Pradelles	Fontmaure	Commerce	15 744	14 231	0	0	0
Saint-Jean-Lachalm	La Prade	Agriculture	67 879	60 639	2 057	0	2 057
TOTAL			**313 815**	**215 305**	**15 507**	**17 335**	**25 470**





Au 1er janvier 2019, les zones d'activités existantes occupent environ 31,4 hectares dont 1,55 ha sont disponible en terrain à bâtir.

A ce potentiel s'ajoute un potentiel moins facilement mobilisable : les friches et le renouvellement par transformation du bâti existant :

- A Costaros – Croix Blanche, une ancienne scierie et ses bâtiments annexes pourraient être mobilisés pour accueillir une nouvelle. Des travaux devraient être entrepris par la communauté de communes (démolition, réhabilitation). A l'extrême est de la zone, un silo agricole désafecté pourra lui aussi trouver une nouvelel vocation.
- A Landos – La Sauvetat, une ancienne discothèque pourrait trouver une nouvelle affectation artisanale ou industrielle, voir commerciale. A plus long terme, c'est le tissu urbain à l'arrière de la discothèque, composé d'anciens bâtiments agricoles pour la plupart, qui pourrait muter vers de l'activité.

Il s'agirait ainsi d'un potentiel de renouvellement estimé à 1,73 ha.



Carte n°19 - Zone d'activités économiques de Cayres - Vialettes



Carte n°20 - Zone d'activités économiques de Costaros – Croix Blanche



Carte n°21 - Zone d'activités économiques de Costaros – Les Quairais



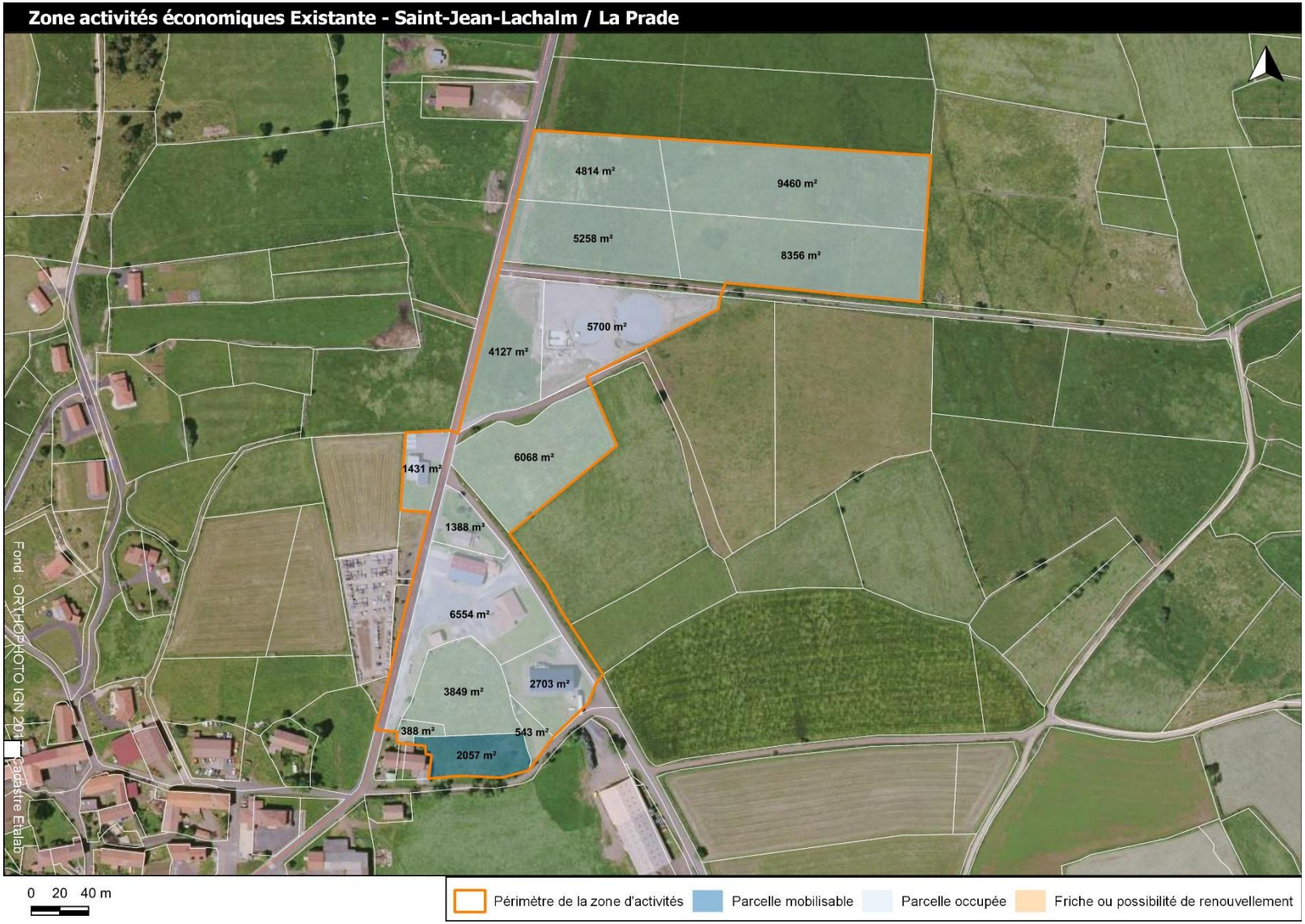
Carte n°22 - Zone d'activités économiques de Landos – La Sauvetat



Carte n°23 - Zone d'activités économiques de Landos - Lachamp



Carte n°24 - Zone d'activités économiques de Pradelles - Fontmaure



Carte n°25 - Zone d'activités économiques de Saint-Jean-Lachalm

L'orientation 5 « Un développement économique volontariste et optimisé » du DOO du SCoT du Pays du Velay encadre les stocks fonciers économiques à prévoir entre 2016 et 2035. Pour ce qui concerne le territoire :

Stocks fonciers économiques (ha) à prévoir entre 2016 et 2035	Surfaces disponibles dans les ZAE existantes	Foncier économique maximum à prévoir en urbanisation nouvelle
~ 14 ha	~ 0 ha	~ 14 ha

Source : SCoT du Pays du Velay

Soit 14 hectares à programmer en extension ou création de zones d'activité économique (ZAE) sur les 18 ans du SCoT.[26]

De plus, le DOO hiérarchise les zones en 3 niveaux :

- Les zones d'activités structurantes (aucune sur Cayres Pradelles, la plus proche est celle des Fangeas) ;
- Les zones d'activités d'intérêt communautaire, dont la surface est comprise entre 5ha et 25/30ha, sont principalement localisées sur les communes structurantes. Le SCoT ne les localise pas.
- Les zones d'activités d'intérêt local, d'une surface inférieure à 5 ha.

➔ Qualité des sites économiques

Les zones de Lachamp à Landos, de la Prade à Saint-Jean-Lachalm et des Vialettes à Cayres se sont développées avec plan d'aménagement et dispose d'une voirie dédiée à leur desserte interne.

Les autres sites de Fontmaure à Pradelles et de la Croix Blanche à Costaros se sont développés souvent par opportunité, en entrée de ville et le long des axes circulés.

Particularité, La zone de la Sauvetat s'est créée par opportunité de la traversée du village existant par la N88, et au fur et à mesure a été colonisé par des activités spontanées lié à cette axe (station-service par exemple)

D'une façon générale, l'aménagement paysager de ces zones est peu qualitatif et questionne quant à leur intégration dans le grand paysage (état des bâtiments, bardage, …)



ZA Lachamp à Landos



ZA Les Prades à Saint-Jean-Lachalm

[26] Cf. LIVRET 1.5, PARTIE 2, pour l'articulation avec le SCoT du Pays du Velay.

2.5. L'aménagement numérique

➔ L'accès internet

Définitions

Le terme **DSL** signifie *Digital Subscriber Line* (Ligne numérique d'abonné) et regroupe l'ensemble des technologies mises en place pour un transport numérique de l'information sur une simple ligne de raccordement téléphonique.

Un réseau très haut débit (THD) est un réseau d'accès à internet qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. Cet accès à internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est **supérieur à 30 Mégabits par seconde**.

Le débit désigne la quantité d'informations qu'un réseau permet de transférer en un temps donné. Il est exprimé en « bit », une unité de mesure de la quantité de données susceptible de circuler dans un réseau : en kilobits, mégabits ou gigabits selon le niveau du débit. Plus le débit est élevé, plus la vitesse de téléchargement des données (documents, vidéos, musiques, etc.) est rapide.

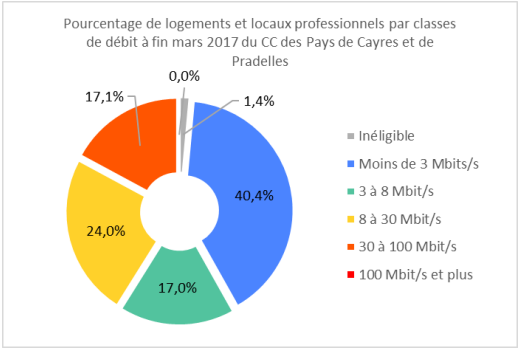
Les réseaux de fibre jusqu'à l'abonné (FttH) consistent à déployer de la fibre optique sur l'ensemble du réseau d'accès à internet, jusqu'aux logements, entreprises et services publics. Ils permettent donc de bénéficier des avantages de la fibre optique sur l'ensemble de la ligne (très haut débit, stabilité du signal, symétrie) pour tous les usagers concernés. Là où de tels déploiements seraient particulièrement onéreux ou techniquement difficiles à réaliser (habitats très isolés notamment), des solutions alternatives mobilisant des technologies hertziennes (satellite, LTE) sont également être mises en œuvre.

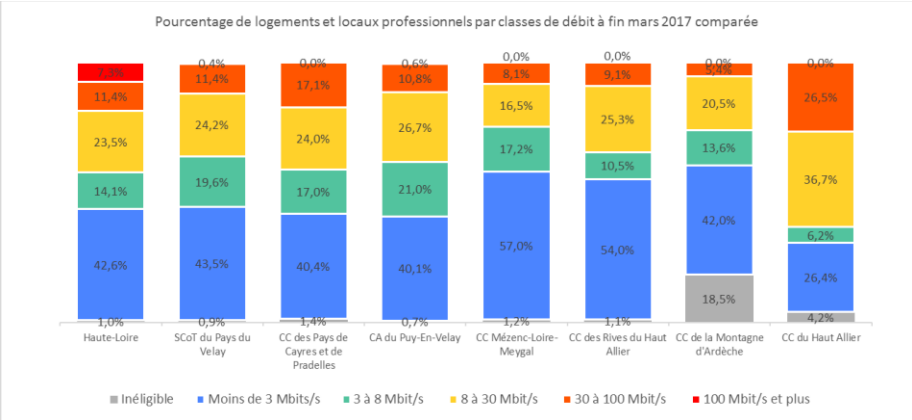
Un accès numérique limité

Le territoire dispose d'un accès limité au numérique. Le territoire est à 98,6% éligible au DSL :

- 58% des locaux sont éligibles à 3 Mbit/s et + ;
- 41% des locaux sont éligibles à 8 Mbit/s et + ;
- 17% sont éligibles à 30 Mbit/s et + ;
- Et 0% à 100 Mbit/s et + (fibre)

Meilleur taux de couverture par rapport au SCoT (17,1% contre 11,4% de + de 30 Mbit/s) et aux communautés de communes voisines (sauf la CC du Haut-Allier, 26,5% de + de 30 Mbit/s).

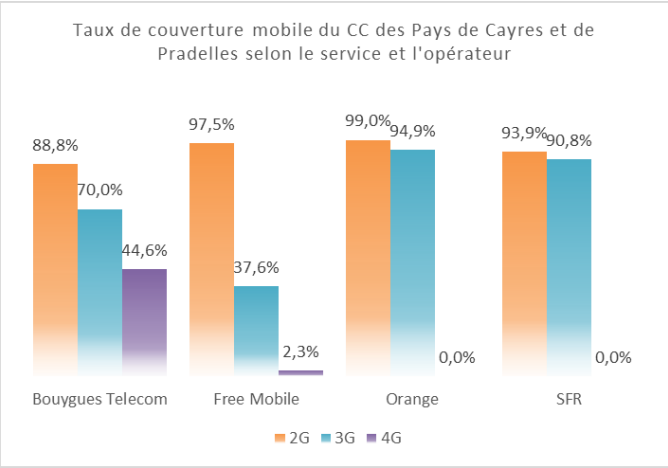




Source : France Très Haut Débit - Statistiques de l'Observatoire France Très Haut Débit – 2ème trimestre 2016

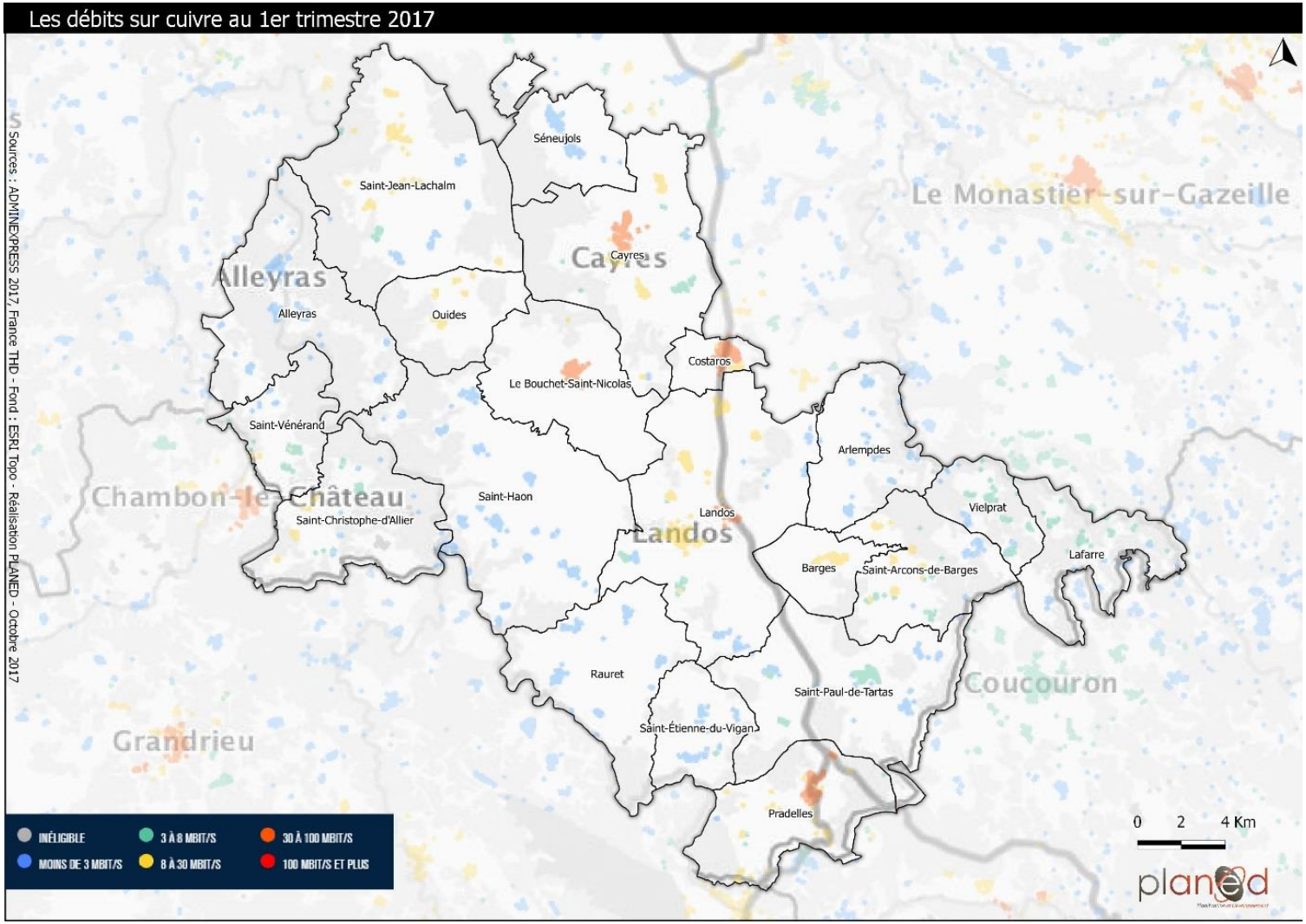
➔ Couverture mobile des services 2G, 3G, 4G au 1er avril 2016

Le territoire bénéficie d'un taux de couverture moyen satisfaisant en ce qui concerne le service 2G (de 99 pour Orange à 88,8% pour Bouygues Telecom). Pour la 3G, Orange détient le plus haut taux de couverture 94,9% sur le territoire suivi de près par Free Mobile.



Source : ARCEP - Couverture des services 2G, 3G, 4G au 1er avril 2016

La couverture 4G est très faible et hétérogène sur le territoire. Elle n'est assurée que partiellement par Bouygues Telecom (44,6%).



Carte n°26 - Les débits sur cuivre au 1er trimestre 2017

Les 4 communes structurantes et le Bouchet-Saint-Nicolas sont éligibles au très haut débit à 30 Mbit/s et +.

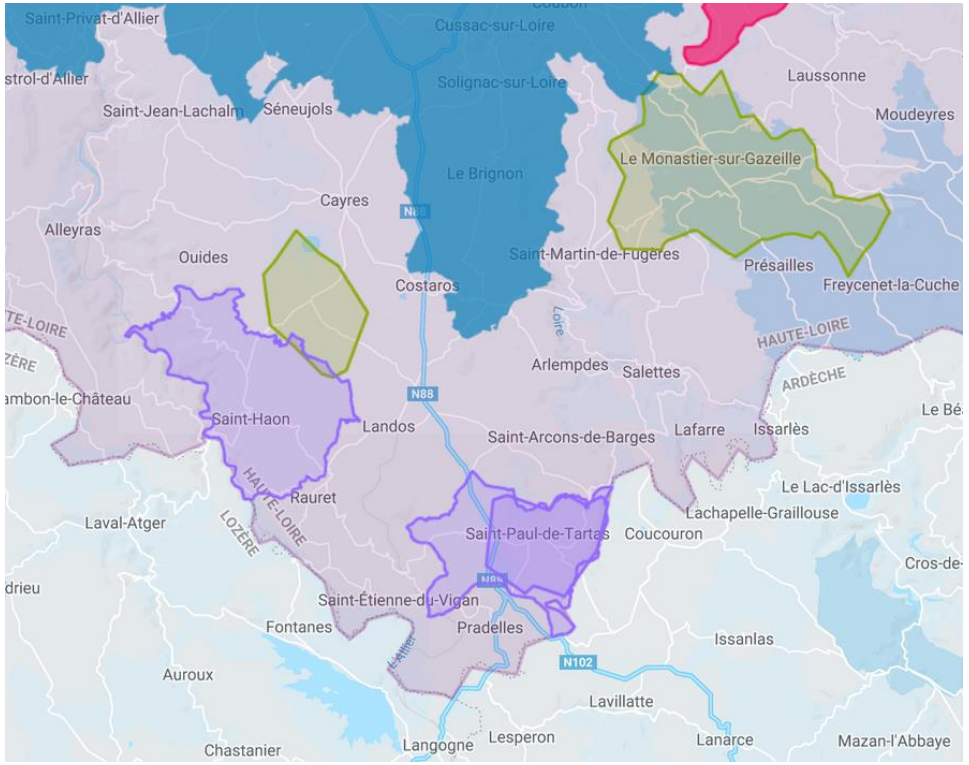
➔ Déploiement de la fibre optique et montée en débit

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) d'Auvergne définit une stratégie de développement des réseaux et soutient la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec les investissements privés. Ainsi la déclinaison opérationnelle sur schéma est assurée par Auvergne Très Haut Débit. L'objectif est d'amener la fibre à 70% des foyers auvergnats en 2021, le territoire intercommunal n'est cependant pas concerné.

En 2018, le territoire n'est pas en zone d'investissement privé (en bleu sur la carte), c'est-à-dire le secteur dans lequel les opérateurs entendent déployer la fibre optique. Cette zone s'arrête aux portes du Pays (Le Brignon).

Néanmoins, quelques opérations ont été réalisées sur le territoire :

- Une montée en débit autour du Bouchet-Saint-Nicolas (en vert sur la carte) ;
- Un service WifiMax[27] à Saint-Haon et à Saint-Paul-de-Tartas (en violet sur la carte)



Carte n°27 - Couverture prévisionnelle Phase 1 à fin 2017, Phase 2 à fin 2021.
Source : Auvergne Très Haut Débit

[27] Le WifiMax est une technologie hertzienne qui permet des débits jusqu'à 20 Mbits/s dans le sens descendant et 4 Mbits/s dans le sens remontant. La desserte des clients finaux utilise des liaisons hertziennes. Cela nécessite la mise en place de stations d'antennes situées sur des points hauts ainsi que des équipements actifs et des équipements de réception chez les clients finaux. La portée de cette technologie hertzienne est d'environ 6 km.

2.6. Synthèse et enjeux

➔ Synthèse

- En 2014 : 1 524 emplois, 90% d'actifs occupés et 9,9% de chômeurs. Le nombre d'emplois est stable depuis 1999 et le taux de chômage est plus bas que celui du département.
- Le rayonnement de l'agglomération du Puy fait que le taux d'indépendance pour l'emploi est en baisse régulière depuis 1999 (de 85 à 75%).
- Une majorité de personnes non diplômées (40%), mais en baisse de 20 points depuis 1999.
- 65% d'emplois présentiels, c'est-à-dire d'emplois visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Cette part est dans la moyenne départementale et des territoires limitrophes (sauf la CA du Puy-en-Velay)
- Depuis la fin des années 1990, l'emploi présentiel dépasse l'emploi productif et cela se retranscrit au niveau des grands secteurs de l'économie du territoire par la baisse importante des emplois agricoles (- 250 emplois bruts et -15 points en part relative).
- Les parts des emplois industriels et du tertiaire privé sont les plus faibles des territoires de comparaisons.
- 58% des locaux éligibles à 3 Mbit/s (haut débit) et + et seulement 17% à 30 Mbit/s et plus (très haut débit) dans 5 bourgs. Pas de fibre optique installée et exploitée à ce jour.
- Une couverture mobile « voix » (2G) entre 88 et 99% selon les opérateurs. La 3G « voix et internet » sur 40 à 95% du territoire selon les opérateurs. Enfin, la 4G seulement offerte par un opérateur sur 45% du territoire.

➔ Questions / enjeux

- Développer le tourisme de randonnées, véritable produit d'appel du territoire, notamment en valorisant le chemin de Stevenson ;
- Développer les activités de pleine nature ;
- Besoin de professionnaliser l'hébergement touristique ;
- Accompagner les porteurs de projet, notamment pour des structures rurales autonomes en lien avec les commerces de proximité ;
- Enjeu majeur : Développer et accompagner la montée en débit des services numériques et de téléphonie (enrayer les zones blanches).

3. ARMATURE URBAINE ET EQUIPEMENTS

3.1. Fonctionnalité et armature urbaine

➔ Le territoire dans l'aire urbaine

Avant d'analyser la structuration urbaine du territoire, il est intéressant de le mettre en situation par rapport à l'aire urbaine 2010[28] du Puy-en-Velay sur la communauté de communes (voir carte page suivante). Ainsi, selon l'INSEE, 5 communes du Pays sont comprises dans l'Aire Urbaine du Puy en tant que « Couronne du grand pôle du Puy-en-Velay » : Cayres, Ouides, Le Bouchet-Saint-Nicolas, Costaros et Séneujols. L'on peut aussi ajouter Saint-Jean-Lachalm. Ces communes sont donc polarisées étant donné leur échange quotidien avec la préfecture de la Haute-Loire.

À l'inverse, il n'y a pas ou peu d'attraction du « petit pôle » de Langogne, au sud. Dans la pratique, Pradelles communique beaucoup avec cette ville[29].

➔ L'armature urbaine du SCoT du Pays du Velay

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Velay (SCoT) a pour objet d'encadrer les politiques publiques en matière d'infrastructures (voirie, réseaux, zones d'activités économiques (ZAE)) et de grands équipements, en matière de commerces et de services notamment. Ainsi, le SCoT s'est intéressé à l'armature urbaine correspondant à différents niveaux de polarités. Puis, il considère les interrelations entre ces polarités, c'est-à-dire d'une part, les réseaux et, d'autre part, les échanges (les trafics). L'identification de l'armature urbaine est intéressante à plus d'un titre :

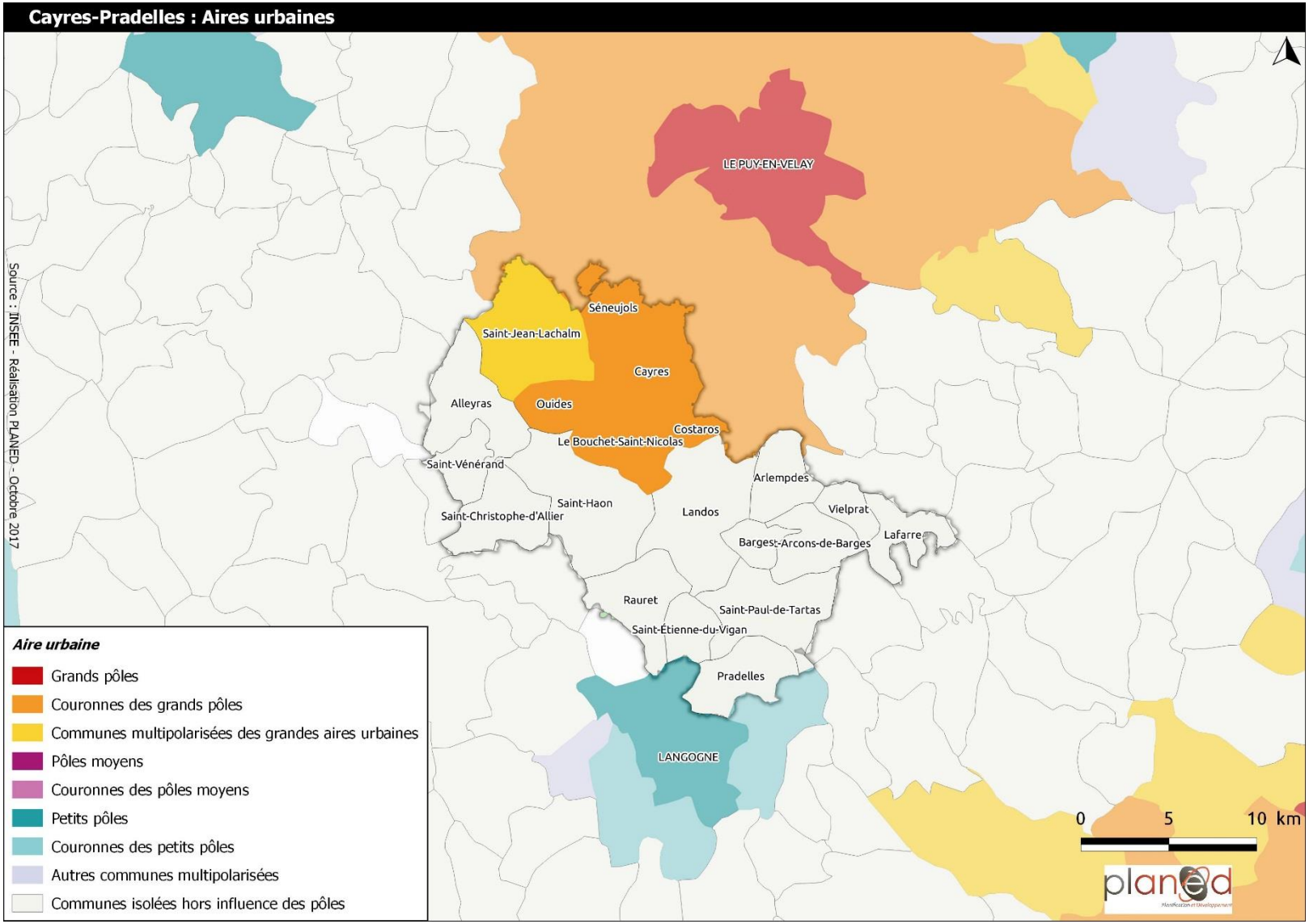
- Pour structurer les transports collectifs
- Pour appuyer un maillage des services et commerces de proximité
- Pour une répartition équilibrée du logement
- Pour rechercher des économies d'échelle dans le fonctionnement des services publics.

Le SCoT du Pays du Velay a identifié 4 niveaux d'armature urbaine dont les objectifs sont les suivants :

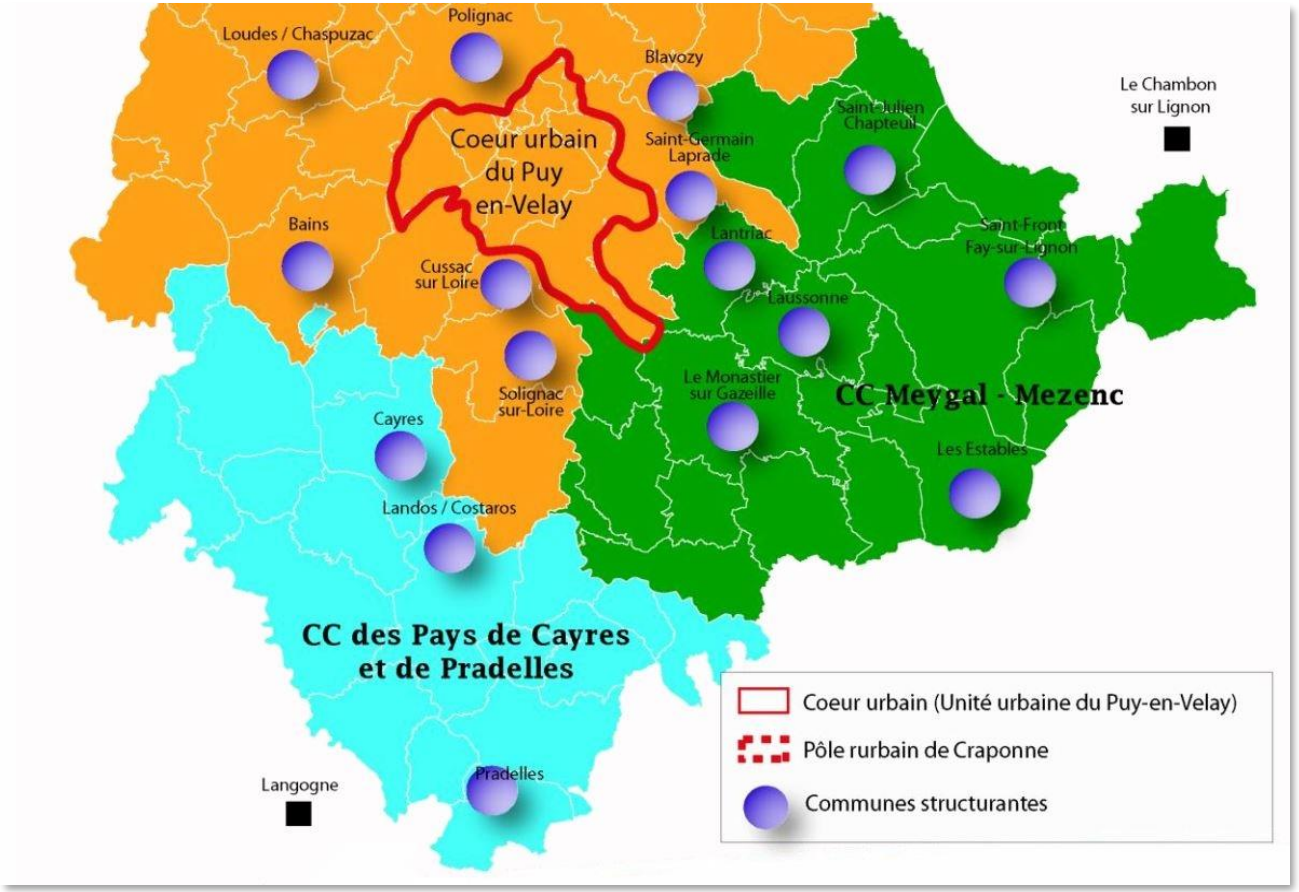
1. Soutenir le rayonnement du **cœur urbain du Puy-en-Velay** en tant que polarité principale du territoire et « carte de visite » majeure pour le Pays à l'échelle régionale, nationale et internationale ;
2. Développer le **pôle secondaire de Craponne-sur-Arzon** au cœur de son bassin de vie afin d'organiser le développement au nord du Pays ;
3. Conforter les **communes structurantes** dans leur rôle de desserte des besoins de proximité des ménages, des entreprises et des services et offrir des conditions d'accueil attractives aux nouveaux habitants ;
4. Permettre un développement maîtrisé **des autres communes** du territoire, compatible avec les objectifs de préservation et de valorisation des richesses naturelles, paysagères et agricoles du Velay.

Le Pays de Cayres et de Pradelles est concerné par les niveaux 3 et 4 (voir carte page suivante).

[28] Une « aire urbaine » est définie par l'INSEE comme un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population active résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
[29] cf. Fiche « Mobilité », partie « déplacements domicile-travail »



Carte n°28 - Espaces des aires urbaines INSEE 2010

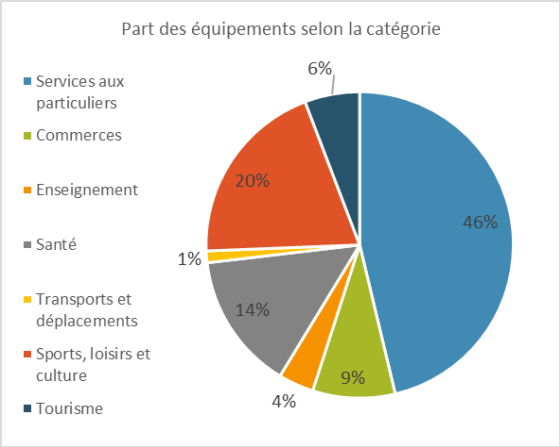


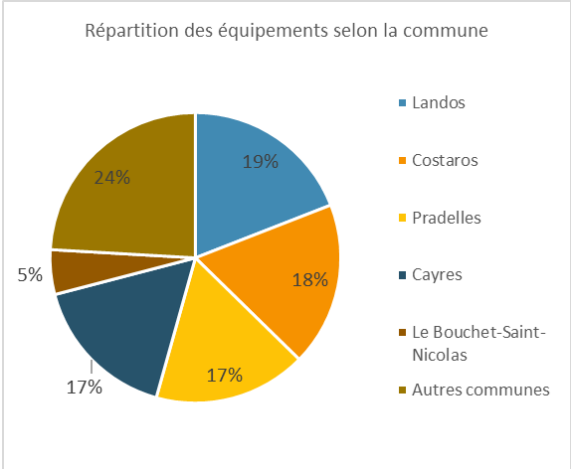
Carte n°29 - Extrait de la carte d'armature urbaine du SCoT du Pays du Velay

Communes structurantes	Autres communes
Cayres **Costaros** **Landos** **Pradelles**	Les 16 autres communes

3.2. Les équipements

➔ Répartition globale





Source : INSEE BPE 2016

Près de la moitié des équipements présents sur le territoire intercommunal concernent des services aux particuliers, suivi de 20% d'équipements sportifs, alors que les commerces ne représentent que 9%. Signe de l'importance de la structure urbaine, 71% des équipements sont localisés de façon homogène dans les 4 communes structurantes.

➔ Les services aux particuliers

En termes de services publics d'État, l'on recense 2 gendarmeries (Costaros et Pradelles) et le centre des finances publiques à Cayres.

Les 3 bureaux de poste de Landos, Costaros et Pradelles sont suppléés par 5 agences postales dans les communes rurales (Alleyras par exemple).

L'on trouve aussi 6 salons de coiffure,

➔ Les commerces

L'alimentation générale

21 établissements commerciaux sont recensés. Il n'y a ainsi pas de supermarché à proprement parler, même si le « Huit à Huit » de Landos rentre dans cette catégorie (> 400 m² de surface de vente).

Les moyennes et grandes surfaces ayant pour zone de chalandise le Pays sont localisées, pour le nord, à Langogne (Intermarché, Carrefour Contact et Netto), pour le sud en agglomération du Puy (hypermarché « Géant » à Vals-près-le-Puy, centre-ville du Puy), voire Saugues pour l'extrême ouest (Saint-Vénérand et Saint-Christophe). Depuis l'ouverture du contournement du Puy, la zone commerciale de Brives-Charensac s'est nettement rapprochée du Pays, offrant une possibilité supplémentaire (alimentaire, vêtements, jardinage, etc.)

En alimentation générale de proximité, l'on trouve deux autres supérettes à Costaros (« Huit à Huit ») et Pradelles (« Vival ») ainsi qu'un réseau de petites épiceries, souvent couplé avec un bar-restaurant ou boulangerie, qui maille le territoire : Alleyras, Le Bouchet-Saint-Nicolas, Cayres et Saint-Jean-Lachalm.

Enfin un important marché d'une centaine d'exposants se tient le lundi matin à Costaros. Le samedi a lieu un marché ovin dit « aux veaux gras », unique dans la région, qui à destination principal des salaisonniers auvergnats. La requalification de la halle et la réorganisation du marché en lien avec le réaménagement du

centre-bourg sont dans les projets de la collectivité. Un autre marché est organisé le mardi matin à Landos avec une dizaine d'exposants.

Les petits commerces de proximité

Les commerces de proximité traditionnelle, localisée en centre-bourgs pour la plupart, sont en nombre limité :

- 5 boulangeries, pâtisseries dont 2 à Costaros tirant-bénéfice du transit de la RN88. À noter aussi 1 boulangerie à Saint-Haon qui a fermé en 2017.
- 5 boucheries, charcuteries, lié à la tradition des salaisons, dans les 4 bourgs structurants ainsi qu'à Saint-Paul-de-Tartas (La Regordane aux Uffernets, lié à une ferme).
- 3 pharmacies ;
- 1 fleuriste et 1 quincaillerie à Costaros ;
- 1 magasin de jardinage « Gamm Vert » à Costaros ;
- 6 banques dont 2 à Costaros et Pradelles
- 2 stations-service à Landos (La Sauvetat) et Costaros, le long de la RN88.

Aussi, 2 boutiques de produits artisanaux et locaux sont installées à Costaros et Pradelles.



Néanmoins, et particulièrement visibles à Costaros et Pradelles, de nombreux fonds commerciaux sont fermés depuis longtemps, soit par suite d'une non-reprise d'activité, soit par déménagement du commerce. C'est le cas à Costaros ou le « Huit à Huit » a quitté la rue principale pour emménager en entrée nord de Costaros, constituant avec les salaisons « Méjean » et la boutique de produits artisanaux « L'Etable », une petite zone commerciale périphérique.

La restauration



L'offre en restauration est structurée autour :

- D'une offre quotidienne tirant profit du transit de la RN88 ;
- D'une offre liée au tourisme estival, notamment de randonnées

Sur les 22 restaurants répertoriés, plus de la moitié sont sur Costaros (6 restaurants) et Pradelles (6 restaurants), qui bénéficie du transit des routes nationales (plus le cas de Costaros) et du tourisme de randonnées (plus le cas de Pradelles)

➔ L'enseignement

Les établissements scolaires primaires

Écoles et évolution des effectifs scolaires

Le territoire compte 7 écoles accueillant 325 élèves pour la rentrée 2017. L'effectif a néanmoins diminué, comparé 5 ans auparavant, notamment sur Costaros et Séneujols. Les écoles de Cayres, du Bouchet et de Landos semblent se maintenir.

	Nombre d'écoles	Nom	Type	Nombre d'élèves 2016-2017	Nombre d'élèves 2011-2012
Séneujols	1	Ecole Marcel Lafont	Primaire (classe unique)	17	28
Costaros	1	École publique	Maternelle et élémentaire	58	75
Le Bouchet-Saint-Nicolas	1	École publique	Maternelle et élémentaire	35	38

	Nombre d'écoles	Nom	Type	Nombre d'élèves 2016-2017	Nombre d'élèves 2011-2012
Pradelles	1	École Balcon de l'allier	Maternelle et élémentaire	14	Inconnu
Cayres	1	École du Devès	Primaire	65	72
Landos	1	École publique	Maternelle et élémentaire	112	117
Saint-Jean-Lachalm	1	École publique	Maternelle et élémentaire	24	Inconnu
TOTAL	**7**			**325**	-

Source : questionnaires communaux

Aussi, 6 communes déclarent être en RPI dont 5 avec l'école de Landos. Si la population jeune ne se fixe plus dans les communes rurales à l'avenir – et donc les enfants – des écoles fermeront, comme cela a été cas de Saint-Paul-de-Tartas en 2016. Ainsi le niveau d'équipement est suffisant, la priorité étant de maintenir l'existant, notamment dans les communes rurales mais aussi à Pradelles.

Les lieux d'enseignement secondaire et autres

Le seul lieu d'enseignement secondaire est le collège Robert Louis Stevenson de Landos, d'une capacité de 212 élèves et de 9 classes sur 4 niveaux. Il accueille les élèves issus des écoles élémentaires du Brignon, de Cayres, Costaros, Landos, Le Bouchet-Saint-Nicolas, Pradelles, Saint-Jean-Lachalm et Séneujols.



École de Landos

À Pradelles, L'ESSOR accueille des enfants et adolescents ayant des troubles psychologiques répartis entre :

- L'ITEP[30] Jeanne de Lestonnac DE 40 places dont 24 en internat et 16 en semi-internat pour enfants de 6 à 16 ans présentant des troubles du caractère ou du comportement ;
- Un SESSAD[31] de 24 places pour enfants de 3 à 18 ans présentant des troubles du caractère ou du comportement orientés par la CDAPH.

➔ Santé

Services médicaux quotidiens

Médecine générale

Le territoire compte 3 médecins généralistes dans les communes structurantes, sauf à Pradelles, ou la vacance du poste est récurrente depuis 2015[32]. La question de leur pérennité et plus largement de l'accès aux soins du territoire rural du Pays est posée. Ainsi en 2012, 2 médecins étrangers sont venus s'installer à Costaros et Landos pour pallier l'absence de candidats de nationalité française.

Autres infrastructures médicales

[30] Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
[31] Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

[32] https://www.leprogres.fr/sante/2015/09/26/l-histoire-se-repete-pradelles-cherche-a-nouveau-un-medecin

Le centre de soins intercommunal du plateau vellave de Costaros accueille 13 infirmières et infirmiers, supplée d'une secrétaire et d'un employé de ménage.

L'on trouve aussi sur le territoire des masseurs-kinésithérapeutes, 2 dentistes, 1 orthophoniste ainsi qu'un vétérinaire à Landos.

➔ Sport, culture et loisirs

Infrastructures sportives

L'offre en équipements sportifs est bien fournie :

- 1 court de tennis dans 5 communes et 2 courts au Pont-d'Alleyras ;
- 1 parcours sportif extérieur au lac du Bouchet ;
- 1 salle multisport à Landos ;
- 8 terrains de football dont certains sont très peu voir plus utilisé (à Cayres par exemple) ;
- 1 espace de tir à Cayres sur le site de la carrière de Rachas ;
- De nombreux boulodromes, parfois couverts.



Terrain de football de Costaros

Infrastructures culturelles et loisirs

Les salles polyvalentes sont l'équipement pivot du territoire pour accueillir les manifestations culturelles et de loisirs. On recense 20 salles des fêtes ou salle d'animation, avec environ 35 comités des fêtes animant la plupart des communes du territoire. C'est aussi l'existence de 7 maisons ou lieux dédiés aux associations.

Nom de votre commune	Salles polyvalentes/ des fêtes	Capacité	Equipements des salles polyvalentes/ des fêtes
Séneujols	1	150	Cuisine équipée. 2 salles, dont une pour la garderie.
Saint-Arcons-de-Barges	1	60 à 70 personnes	Cuisine intégrée
Rauret	1	80 personnes	Cuisine
Rauret	1	80 personnes	Cuisine
Costaros	1	375 m²	
Saint-Haon	1	Environ 150 personnes	Aucun équipement spécifique
Le Bouchet-Saint-Nicolas	1	150 personnes	
Arlempdes	1	80 à 100 personnes	
Pradelles	2	Salles des Fêtes : 200 Salle d'animation : 50	Cuisine
Cayres	2	Salle du Plateau: 330 m² - 700 personnes. Salle des Volcans: 140 m² - 100 personnes	Salle du Plateau: sono, écran vidéo, bar, mobilier Salle des Volcans: écran cinéma, mobilier, cuisine
Saint-Etienne-du-Vigan	1	70 personnes	
Ouides	1	60	
Barges	1	100	Cuisine
Lafarre	0		
Saint-Paul-de-Tartas	2	Bourg : 100	

Nom de votre commune	Salles polyvalentes/ des fêtes	Capacité	Equipements des salles polyvalentes/ des fêtes
		Les Uffernets : 50	
Saint-Vénérand	1	40	Cuisine
Vielprat	0		
Alleyras	1	Petit théâtre : 100 personnes	1 salle de théâtre, 1 bibliothèque 1 salle de réunion, 1 cuisine
Landos	1	Salle culturelle : 325 personnes	Cuisine, scène d'environ 70 m², régie son et lumière, vidéo projecteur, écran de cinéma
Saint-Jean-Lachalm	1	150 personnes	

Source : questionnaires communaux

Le territoire compte 13 bibliothèques, et un service numérique l'@ltithèque depuis juin 2018.

Le territoire dispose aussi de points de baignade « officiels » :

- La piscine « loisirs » municipale découverte de Pradelles, ouverte en juillet et aout uniquement, et composée de 2 bassins avec pataugeoire, spa et solarium ;
- La piscine du village de vacances du Pont d'Alleyras ;
- Une baignade aménagée et surveillée au lac du Bouchet ;
- Une petite plage au Pont-d'Alleyras pour baignade dans la rivière Allier ;



Plage au Pont d'Alleyras

3.3. Synthèse et enjeux

➔ Synthèse

➔ Une aire urbaine du Puy-en-Velay aux franges nord du territoire

➔ Le SCoT du Pays du Velay définit une armature à 2 niveaux sur le territoire : 4 communes structurantes (Cayres, Costaros, Landos et Pradelles) et 16 autres communes dites rurales.

➔ Des commerces de proximité qui résistent et une offre alimentaire « rurale » avec dépendance pour les grands achats aux pôles du Puy-en-Velay ou de Langogne.

➔ Des écoles en baisse d'effectifs, avec risques de prolonger les concentrations et les mouvements de fermetures à l'avenir.

➔ Questions/Enjeux

➔ L'armature urbaine à deux niveaux déclinée du SCoT est-elle suffisante ? Y a-t-il un besoin de distinguer un niveau plus fin au sein des « autres communes », notamment à la vue de l'influence que peut avoir l'agglomération du Puy-en-Velay sur le nord du territoire ?

➔ Répondre à la difficulté du maintien des services, surtout au sud du territoire ;

➔ Problématique de maintien des commerces en cœur de bourgs (Costaros, Pradelles) ;

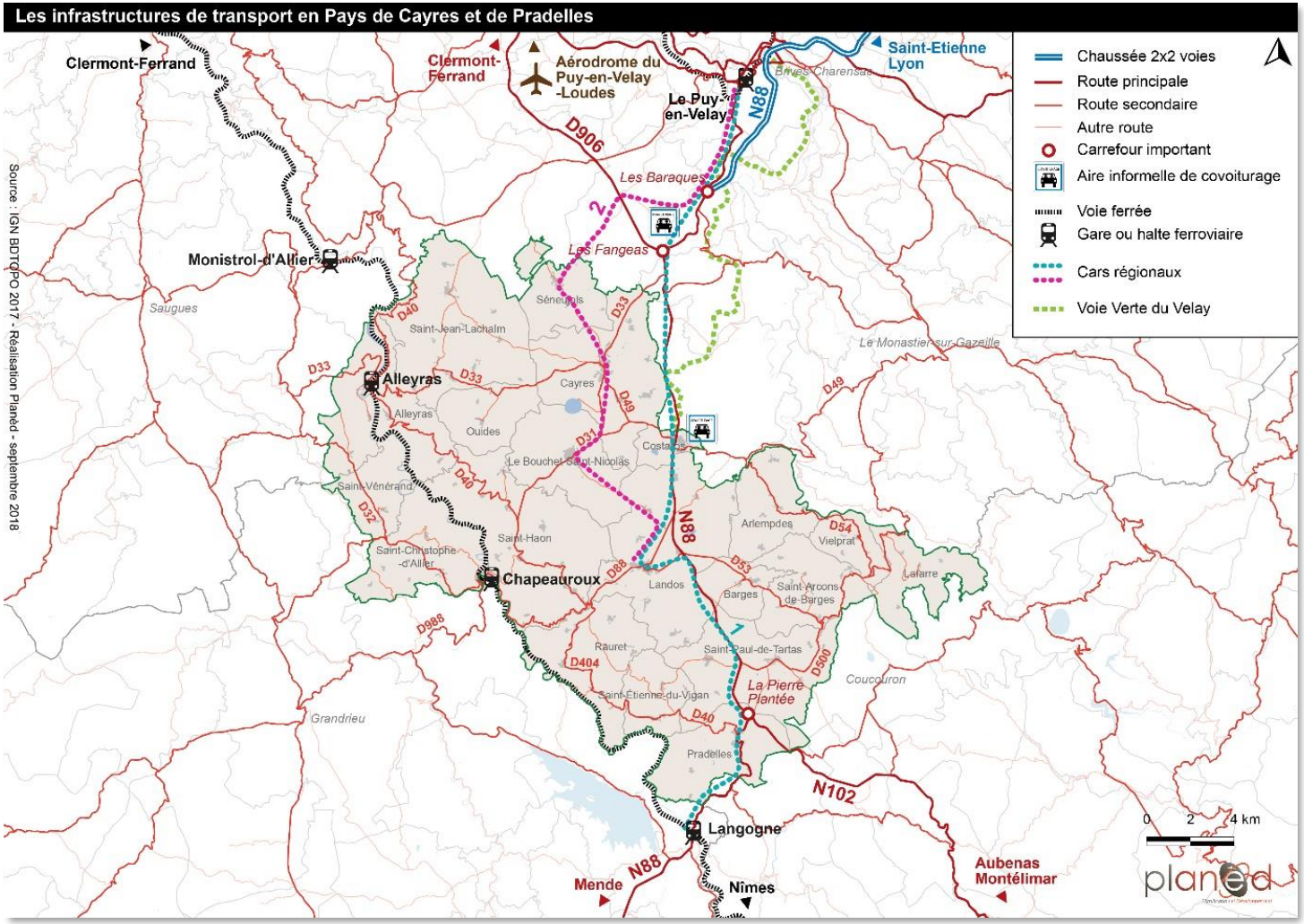
➔ Valoriser les équipements structurants du territoire (entre autres le gymnase de Landos, la piscine de Pradelles) ;

➔ Maintenir le collège de Landos, les écoles et s'appuyer sur le tissu associatif pour promouvoir le cadre de vie du Pays.

4. MOBILITES

4.1. Les infrastructures de transport

Le territoire est traversé par deux routes nationales, de nombreuses départementales et une voie ferrée. Des services voyageurs ferrés et routiers y sont organisés.



Carte n°30 - Les infrastructures de transport

➔ Le réseau routier et l'accessibilité du territoire

La Communauté de Communes des Pays de Cayres et de Pradelles est située à l'extrême sud du département de la Haute-Loire, au sud de l'agglomération ponote.



La RN88 à La Sauvetat (Landos)

Le territoire est irrigué par la route nationale 88, dite route de Lyon à Toulouse, véritable axe structurant. La route en provenance du Puy traverse les bourgs de Costaros et de Pradelles, pour se rendre ensuite à Langogne et Mende. À hauteur de Pradelles, la RN102 se débranche vers Aubenas, Montélimar et la vallée du Rhône (A7).



La RN102 à Bel Air (Pradelles)

Avec ces 2 routes nationales, le territoire se situe à environ 30 minutes du Puy-en-Velay, 1h30 de Saint-Étienne, 2h00 de Clermont-Ferrand et de Montélimar (accès à l'A7) et 2h30 de Lyon. Pour la dernière ville, les conditions de circulation parfois compliquées en vallée du Gier et du Rhône, essentiellement en heures de pointe, peuvent rallonger le trajet de 30 minutes à 1 heure.

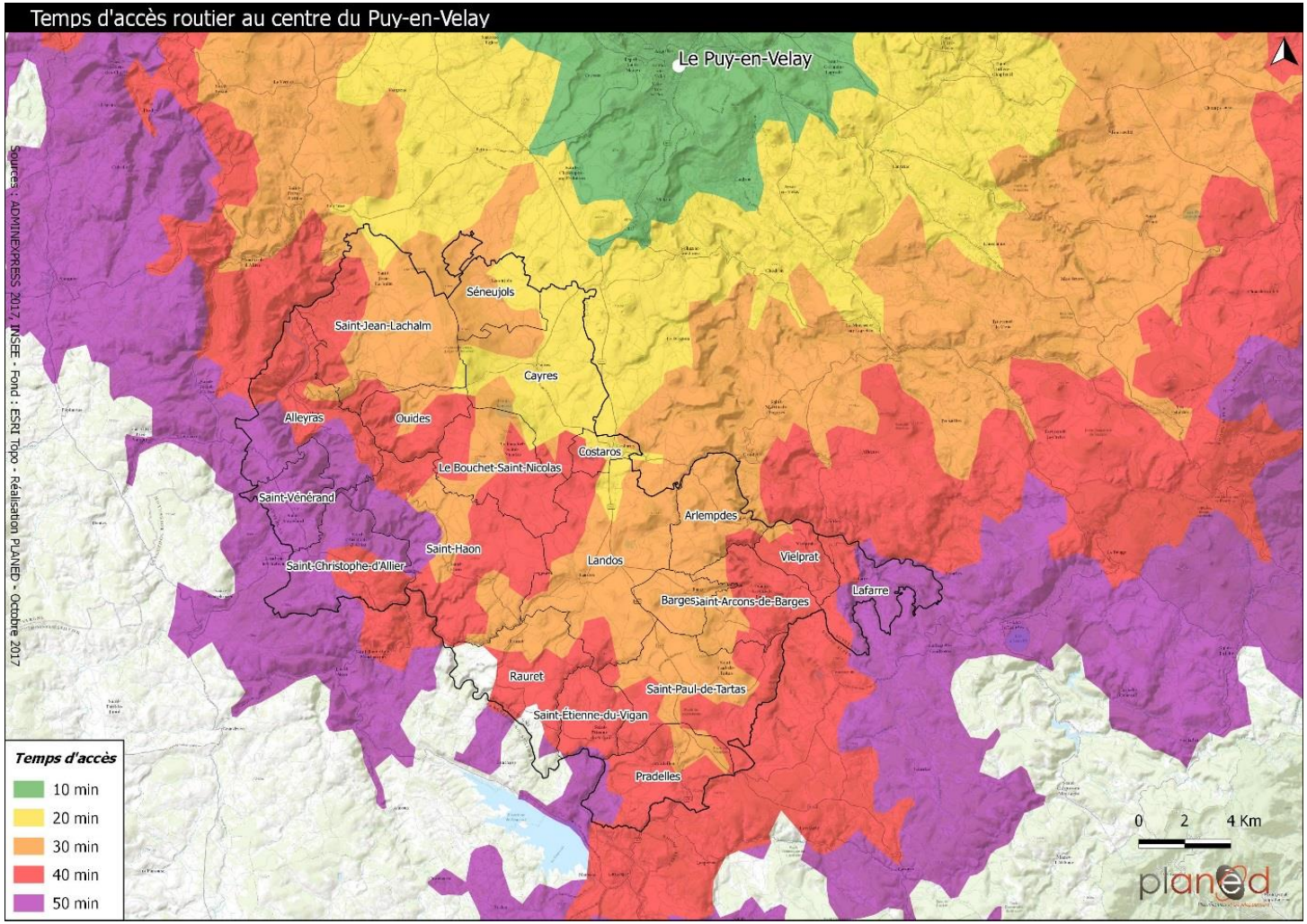
Le réseau routier est caractérisé par son impératif de viabilité hivernale. Chaque commune est dotée d'un plan de déneigement afin de garantir l'accessibilité du réseau et des nombreux hameaux et villages du territoire.

Distance et temps de trajet origine Costaros

Ville	Distance	Meilleur temps de parcours	Axes de circulation
Communes internes			
Pradelles	15,6 km	15 min	RN88
Landos	7 km	6,3 km	RN88, D 88
Cayres	5,7 km	8 min	D49
Alleyras	22 km	29 min	D49, D33
Lafarre	18,5 km	31 min	D49, D54
Saint-Christophe-d'Allier	21 km	28 min	D49, D31, D321
Communes externes			
Langogne	23 km	22 min	RN88
Monistrol-d'Allier	33 km	31 min	RN88, D589
Coucouron	29 km	25 min	RN88, RN102, D16
Le Puy-en-Velay	23 km	24 min	RN88
Brives-Charensac (ZAE)	21 km	30 min	RN88
Aubenas	70 km	1h15	RN88, RN102
Mende	70 km	1h03	RN88
Saint-Étienne (Place Jean Jaurès)	95 km	1h30	RN88
Clermont-Ferrand (Place de Jaude)	138 km	1h55	RN102, A75
Montélimar (Gare)	110 km	2h00	RN102
Lyon (Place des Terreaux)	153 km	2h20	RN88, A47, A7

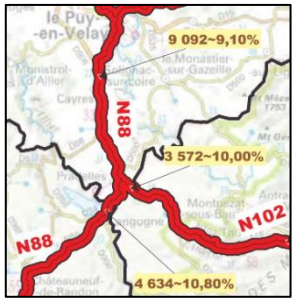
Source : Google Maps 2017

La RN88 permet une bonne accessibilité au Puy-en-Velay pour la plupart des communes du plateau du Devès, comme en témoigne la carte ci-après. Séneujols, Cayres et Costaros sont de 20 à 30 minutes de voiture du centre-ville du Puy. Les communes les plus éloignées du Puy (+ de 50 min de trajet) sont Saint-Vénérand et Saint-Christophe d'Allier.



Carte n°31 - Temps d'accès routier au centre du Puy-en-Velay

Les stations permanentes installées par la DIR Massif-Central permettent un suivi temporal de l'évolution des trafics sur les 2 routes nationales. Seul un point de comptage est installé sur le territoire (Pradelles sur la RN102), les deux autres sont installés sur la RN88 au Fangeas et en sortie de Langogne direction Mende.



Les 3 stations de comptage de la DIR (carte 2008)

Ainsi le trafic de la RN88 augmente, car en 2016 il atteint 9 862 véhicules jour au point de mesure du Fangeas contre 9 132 en 2002. En revanche, après le carrefour de Pradelles, le trafic diminue sur la RN102 (de 3 768 à 3 071), mais augmente sur la RN88 à Langogne (de 4 587 à 5 712). **Le trafic augmente donc globalement sur l'axe Lyon-Toulouse et non sur le Puy-Aubenas.**

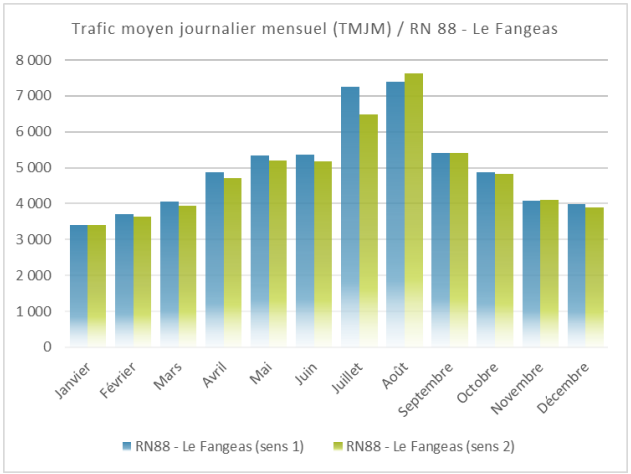
Le trafic poids lourds est lui aussi en augmentation sur les 2 axes : de 7,7% en 2002 à 12% en 2016 sur la RN88 au Fangeas et de 11,9% en 2002 à 14,8% sur la RN102 à Pradelles.

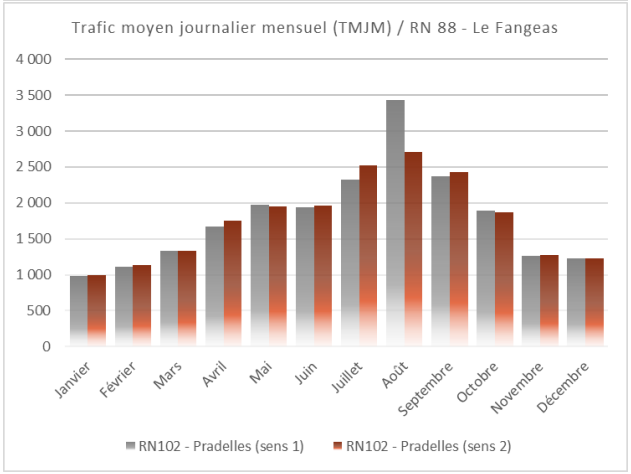
Trafic moyen journalier annuel (TMJA) et pourcentage poids lourds (PL)

Stations de comptage	TMJA 2002	TMJA 2005	TMJA 2008	TMJA 2010	TMJA 2013	TMJA 2016
RN88 - Le Fangeas	9 132 – 7,7%	9 158 – 7,9%	9 092 – 9,1%	Nd.	9 583 – 12,3%	**9 862 – 12%**
RN102 - Pradelles	3 768 – 11,9 %	3 644 – 10,5%	3 572 – 10%	3 682 – 11,4%	3 200 – 14,6%	**3 071 – 14,8%**
RN88 - Langogne	4 587 – 11%,	4 715 – 12%	4 634 – 10,8%	4 881 – 4,3%	4 863 – 10,1%	**5 712 – 12,7%**

Source : DIR Massif Central

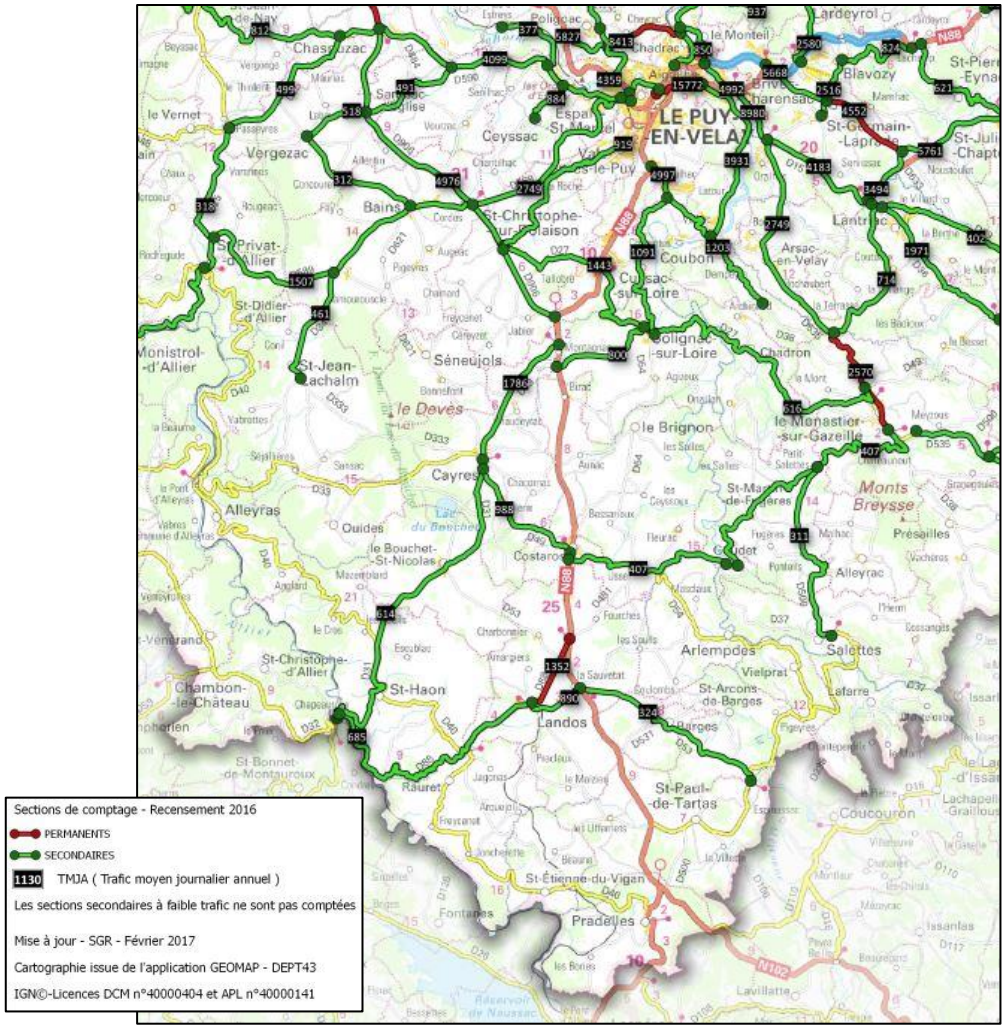
Le trafic sur les 2 axes est marqué fortement par sa saisonnalité. Ainsi 15 000 véhicules jour tous sens confondus sont comptabilisés en août 2016 au Fangeas, dont 10% de poids lourds ; contre 6 800 véhicules jour environ en janvier de la même année. Le même constat peut être fait sur la RN102[33].





Source : DIR Massif Central

[33] Le tableau détaillé des trafics moyens journaliers mensuels par point de mesure est en annexe.



Carte n°32 - Trafic des routes départementales en 2016
Source : Recensement du trafic routier, Département de la Haute-Loire, 2016

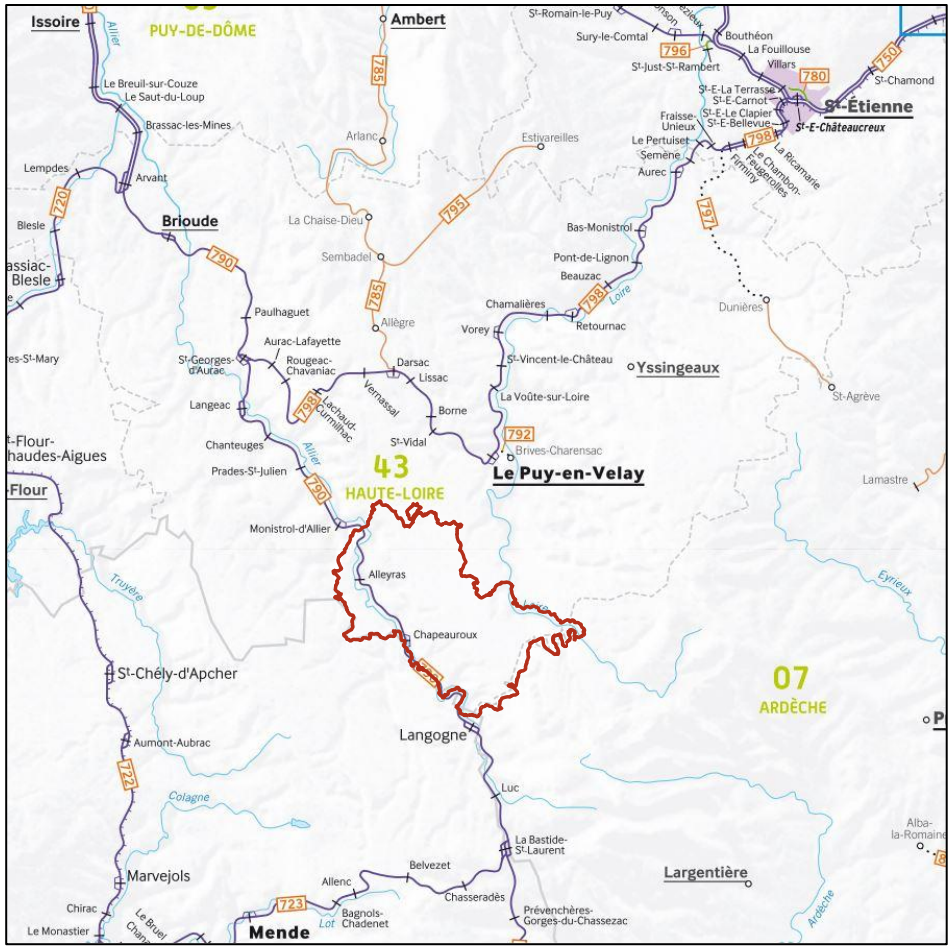
Le trafic sur les routes départementales est lui plus faible. En 2016, les sections les plus « chargées » sont la D33 en direction du Puy (1 786 véhicules/jour) et la D88 reliant le bourg de Landos à la RN88 (1 352 véhicules/jour).

➔ Le réseau ferroviaire

Le territoire est traversé par la ligne de chemin de fer reliant Clermont-Ferrand à Nîmes, dite « Le Cévenol », nom du train la desservant. Elle évolue dans les méandres des gorges de l'Allier, en faisant une ligne d'intérêt touristique évident. Sur le territoire, la gare d'Alleyras (à Pont d'Alleyras) est desservie par le train, mais il l'est aussi par les gares à proximité : Monistrol-d'Allier, Chapeauroux et Langogne (Lozère).

Mais le point d'accès ferroviaire principal du territoire est la gare du Puy-en-Velay, d'où proviennent et partent les relations vers Saint-Étienne – Lyon et dans une moindre mesure Clermont-Ferrand (via Brioude).

Jadis, le territoire était traversé par la ligne reliant le Puy à Langogne, fermée aux voyageurs depuis 1939 et aux marchandises en 1981 (Langogne-Landos) et 1988 (Landos-Le Puy). Elle est aujourd'hui utilisée par un vélorail et une voie verte[34].



Carte n°33 - Réseau ferroviaire autour du territoire
Source : SNCF Réseau 2016

[34] Cf. Fiche n°3 « Economie » - Tourisme

La ligne des Cévennes (Clermont-Ferrand-Nîmes)

Le « Cévenol » (TER et Intercités) dessert 2 fois par jour du lundi au vendredi les gares de Pont-d'Alleyras (8h53 et 18h49 pour Nîmes, 11h05 et 20h20 pour Clermont-Ferrand) et de Chapeauroux. Cependant les gares de Monistrol-d'Allier et de Langogne sont desservies par un train supplémentaire en milieu d'après-midi à destination de Nîmes (respectivement 14h42 et 15h42).

La fréquentation des gares est très faible. Le nombre de voyageurs de 3 des 4 gares augmente légèrement depuis 2014 (des travaux ont eu lieu en 2015, les trains étaient remplacés par des autocars). **Celle d'Alleyras s'élève à 323 voyageurs en 2016.**

Nom de la gare	2014	2015	*2016*
Alleyras	**309**	**253**	***323***
Chapeauroux	245	120	*209*
Langogne	25 160	22 356	*25 525*
Monistrol d'Allier	704	210	*797*

Source : SNCF

La pérennité de la ligne est souvent remise en cause, et des portions sont frappées par des ralentissements qui allongent les temps de parcours. **Le maintien de la ligne est un enjeu important pour le territoire et au-delà pour la desserte interne des Cévennes.**

La ligne accueille aussi une circulation touristique l'été[35].

La circulation fret et desserte marchandises



Gare d'Alleyras



Le Cévenol à Alleyras



Gare de Chapeauroux



Train de bois Langeac-Tarascon

La ligne du Cévenol est parcourue par quelques rares trains de fret notamment de bois. Ainsi, le transporteur EuroCargoRail fait rouler un train entre Langeac et Tarascon, qui expédie du bois à la papeterie Fibre Excellence.

La ligne vers Saint-Etienne-Lyon depuis la gare du Puy-en-Velay

La gare du Puy-en-Velay est accessible du territoire en 23 minutes (19 km depuis Costaros) ainsi que par l'unique autocar de ligne Mende-Le Puy (voir plus loin). Le site est aujourd'hui transformé en pôle d'échange multimodal depuis juillet 2016, et accueille une gare routière, des stationnements supplémentaires, un garage à vélos, etc. Sa fréquentation en 2016 est de 224 116 voyageurs[36].

Au service annuel du 11 décembre 2017, la gare est desservie en premier lieu par la **ligne TER[37] Le-Puy-Saint-Etienne-Lyon** à raison de :

- **10 allers du lundi au vendredi pour Saint-Étienne** en desservant systématiquement Vorey, Retournac, Bas-Monistrol, Aurec et Firminy. Le meilleur temps de parcours est de 1h21.
- **11 retours en provenance de Saint-Étienne** du lundi au vendredi.

La correspondance pour Lyon-Part-Dieu, Lyon Perrache, Roanne et les TGV vers Paris est assurée en gare de Saint-Etienne-Châteaucreux. Toutefois, il existe 4 TER qui assurent la liaison de bout en bout dans le sens Le Puy-Lyon (2 le matin, 1 le midi et 1 le soir) et 2 TER dans le sens inverse (1 le midi, 1 en fin d'après-midi). Le meilleur temps de parcours est de 2h10.



La gare du Puy-en-Velay en 2015

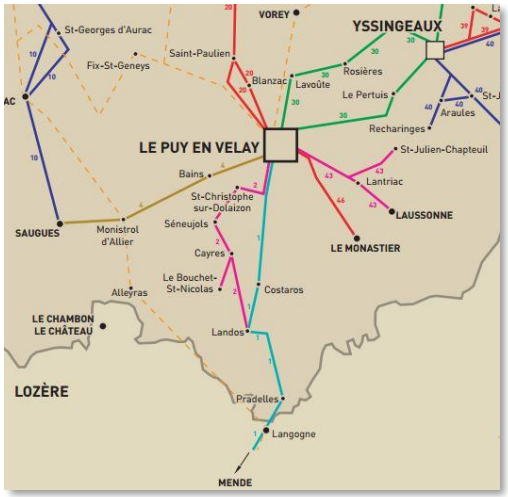
[35] Cf. Fiche n°3 « Economie » - Tourisme
[36] Source : SNCF
[37] Transport Express Régional, service organisé et financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes

➔ Les transports en commun routiers

Le réseau de car régional

Le réseau de transport interurbain en car du territoire est géré conjointement par le Conseil départemental et le Conseil régional AURA, depuis la prise de compétence des transports par les régions au 1er septembre 2017, et ce jusqu'en 2022, date de fin de la convention de délégation. À cette date, deux lignes régulières, **mais s'adressant principalement aux scolaires,** irriguent le territoire :

- **La ligne 1, reliant Le Puy-en-Velay à Langogne, qui dessert, à raison de 2 aller-retour par jour en semaine, au passage Costaros, Landos et Pradelles. De Landos, le temps de trajet est de 25 minutes pour Langogne et de 35 minutes pour Le Puy.** Dans le sens Le Puy-Langogne, 2 cars en semaine permettent d'arriver à Langogne (Bd. De Gaulle) à 8h45 et à 19h25 (plus un, car le mercredi midi). Cette ligne permet la desserte du lycée privé Saint Pierre et du collège Marthe Dupeyron. Dans le sens Langogne-Le Puy, 2 cars atteignent Le Puy (Pôle multimodal de la gare) à 07h40 et à 17h25 (plus un, car le mercredi midi).



Carte n°34 - Réseau des transports interurbains de la Haute-Loire
Source : Conseil Départemental de la Haute-Loire, octobre 2017

- **La ligne 2, reliant Le Bouchet-Saint-Nicolas au Puy-en-Velay en environ 50 minutes** (avec une desserte scolaire du collège Stevenson de Landos) **et qui assure une desserte plus fine du territoire.** Cette liaison dessert Cayres et Séneujols. La liaison de bout en bout est assurée en un aller-retour en semaine (arrivée à 7h27 au pôle multimodal et départ à 18h25).

Les transports à la demande (TAD)

En complément des deux lignes régulières, le territoire est éligible au service de transports à la demande à destination des personnes en situation de handicap ou de dépendance du département. Le TAD est découpé sur le département en 4 secteurs, Cayres Pradelles est compris dans le secteur 1. Le transport fonctionne, de 8h30 à 19h30, les mardis, mercredi et vendredi, par réservation la veille du déplacement.



Carte n°35 - Secteur du transport à la demande départementale
Source : Conseil Départemental de la Haute-Loire, octobre 2017

Aussi, la Communauté de Communes organise un service de « transport à la carte » vers les marchés pour permettre entre autres le déplacement de personnes n'ayant pas de moyens de locomotion. Ce service est offert les lundis en semaine paire pour les communes d'Alleyras et Séneujols vers le marché de Costaros, et pour les communes de Rauret, Saint-Haon, Saint-Christophe d'Allier et Saint Vénérand vers le marché de Landos. Ce service est également proposé les mardis en semaine impaire pour les communes de Saint-Arcons-de-Barges et Barges vers le marché de Landos.

La Communauté de Communes organise également un « transport à la demande » à partir de la commune d'Alleyras vers Le Puy-en-Velay le premier mercredi de chaque mois, pour une arrivée vers 14h00 et un départ vers 18h00.

➔ Le covoiturage

Le covoiturage est pratiqué, mais n'est pas organisé sur le territoire. Ainsi aucune aire de covoiturage n'est aménagée sur le territoire. **Il s'agit évidemment d'un mode de transport à favoriser dans un territoire rural comme Cayres Pradelles.**

Les principaux points de rendez-vous de covoiturage sont observés sur la place de l'église à Costaros et au lieu-dit le Fangeas à Solignac-sur-Loire, au niveau du rond-point de la RN88 avec la RD906.

Dans la région, le site covoitoura.eu permet la mise en relation des usagers du covoiturage quotidien pour le domicile-travail.

➔ L'accessibilité aérienne

L'aéroport de Loudes-Le Puy, à 20 minutes et 24 km de Costaros, est la porte d'entrée aérienne du territoire. L'aérodrome est classé en catégorie C, c'est à dire essentiellement tourné sur de courts courriers à inférieur 1 000 km. En 2016, il a accueilli 7 571 passagers.

Il est relié quotidiennement à l'aéroport de Paris-Orly en 1h10 de vol : 2 vols quotidiens du lundi au vendredi, un le matin à 7h00 et un le soir à 17h15. La liaison, qui dessert aussi Mende, est exploitée par la compagnie Hex'Air et est axée sur la clientèle « affaire ».



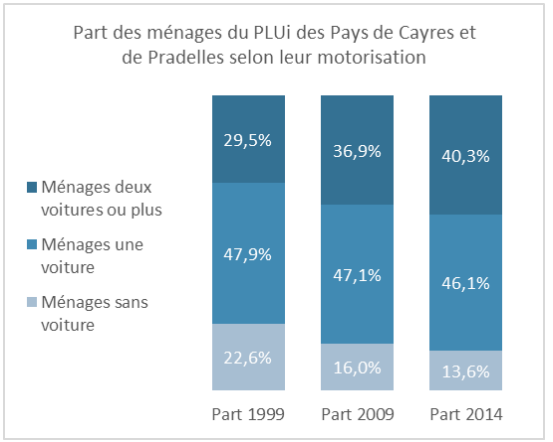
L'aérogare du Puy-Loudes

4.2. Les flux de déplacements domicile-travail

➔ Motorisation des ménages

En 2014, environ 40% des ménages possèdent deux voitures pour 46% en possédant une seule. Cette dernière part reste stable depuis 1999, alors que les ménages de deux voitures ou plus étaient à 29,5% en 1999, soit une progression importante d'environ 10 points.

Le taux de motorisation est donc élevé. Avec 84,4% de la population possédant au moins une voiture, cela marque les flux de déplacements domicile-travail, ce qui n'est pas une surprise pour un territoire rural dépourvu de mode de transport en commun lourd.



Source : INSEE RP2014

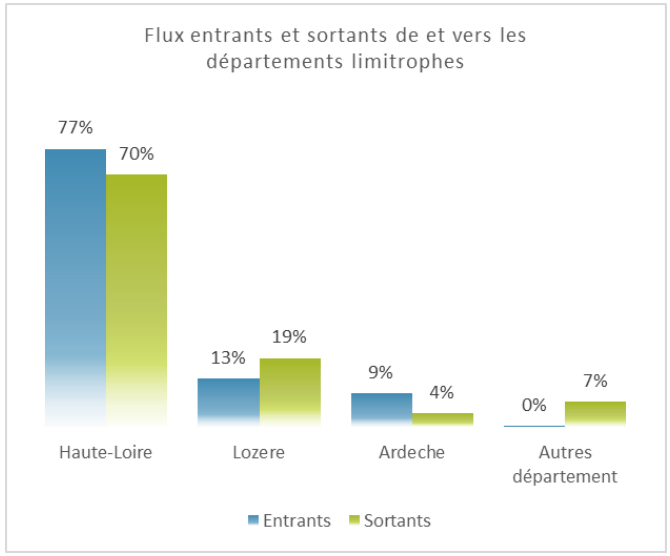
➔ Flux globaux du territoire

En 2014, sur les 1 908 flux d'actifs occupés ayant un emploi et résidents en Pays de Cayres et de Pradelles, l'INSEE en recense 800 travaillant à l'extérieur du territoire soit 42% (flux sortants). Aussi, 400 flux d'actifs occupés habitant en dehors du territoire travaillent en Pays de Cayres et de Pradelles (flux entrants). **Le nombre d'actifs travaillant à l'extérieur du territoire est donc beaucoup plus important que ceux qui y entrent.**

		Nombre	Part
Flux entrants	Flux externe (hors PLUi)	400	
Flux sortants	Flux externe (hors PLUi)	800	42%
	Flux interne (PLUi)	1 108	58%
	TOTAL	**1 908**	

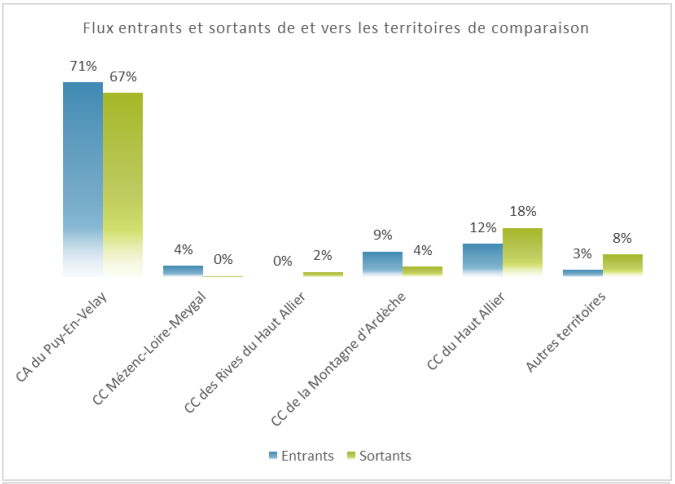
Source : INSEE RP2014

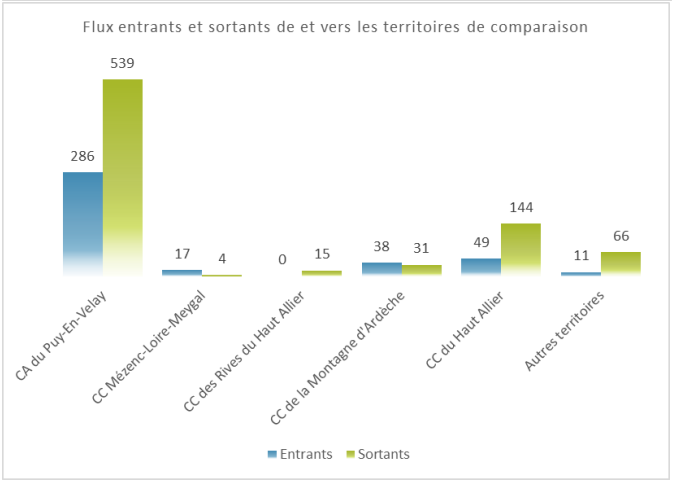
➔ Flux entrants et sortants du territoire



Source : INSEE RP2014

Sans surprise, 77% des actifs habitant hors territoire habitent dans la Haute-Loire (308 flux d'actifs) suivie de respectivement 13% en Lozère (54). Les 42% d'habitants du territoire qui travaillent à l'extérieur se rendent pour 70% d'entre eux dans la Haute-Loire (559 flux d'actifs) et pour 19% en Lozère (153).





Source : INSEE RP2014

En part, les flux d'actifs sortants les plus importants sont en direction de l'agglomération du Puy-en-Velay (67% soit 539 flux d'actifs contre 71% des entrants soit 286 flux d'actifs), notamment vers Le-Puy-en-Velay, première destination hors du territoire (234 flux d'actifs), suivi de Langogne (135 flux d'actifs) et de Brives-Charensac (88 flux d'actifs).

Flux entrants entre communes

Parmi les 400 flux entrants d'actifs entre communes extérieures et communes du territoire, près de 3% concernent les échanges entre Langogne et Pradelles. D'ailleurs, 38% des trajets des entrants ont pour destination Pradelles, ce qui en fait la commune la plus réceptive du territoire.

Flux de plus de 15 actifs entrants du territoire

Domicile	CdC	Lieu de travail dans le territoire	Flux d'actifs
Langogne	CC du Haut Allier	Pradelles	35
Le Puy-en-Velay	CA du Puy-En-Velay	Pradelles	21
Le Brignon	CA du Puy-En-Velay	Pradelles	16
Bains	CA du Puy-En-Velay	Cayres	15
Le Puy-en-Velay	CA du Puy-En-Velay	Costaros	12
Le Puy-en-Velay	CA du Puy-En-Velay	Landos	11

Source : INSEE RP2014

Flux sortants entre communes

Parmi les flux sortants d'actifs entre communes du territoire et communes extérieures (800), 8,6% concernent les échanges de Cayres vers Le Puy. **29% des actifs habitants sur le territoire (234) se rendent ainsi au Puy.**

Flux de plus de 25 actifs sortants du territoire

Domicile dans le territoire	Lieu de travail	CdC	Flux d'actifs
Cayres	Le Puy-en-Velay	CA du Puy-En-Velay	69
Pradelles	Langogne	CC du Haut Allier	42
Landos	Langogne	CC du Haut Allier	40
Costaros	Le Puy-en-Velay	CA du Puy-En-Velay	38
Landos	Le Puy-en-Velay	CA du Puy-En-Velay	30
Cayres	Brives-Charensac	CA du Puy-En-Velay	25

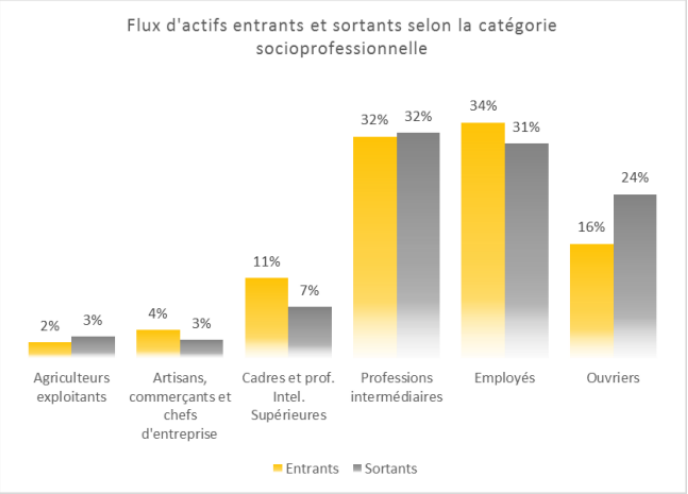
Source : INSEE RP2014

Profil et mode de transport des pendulaires

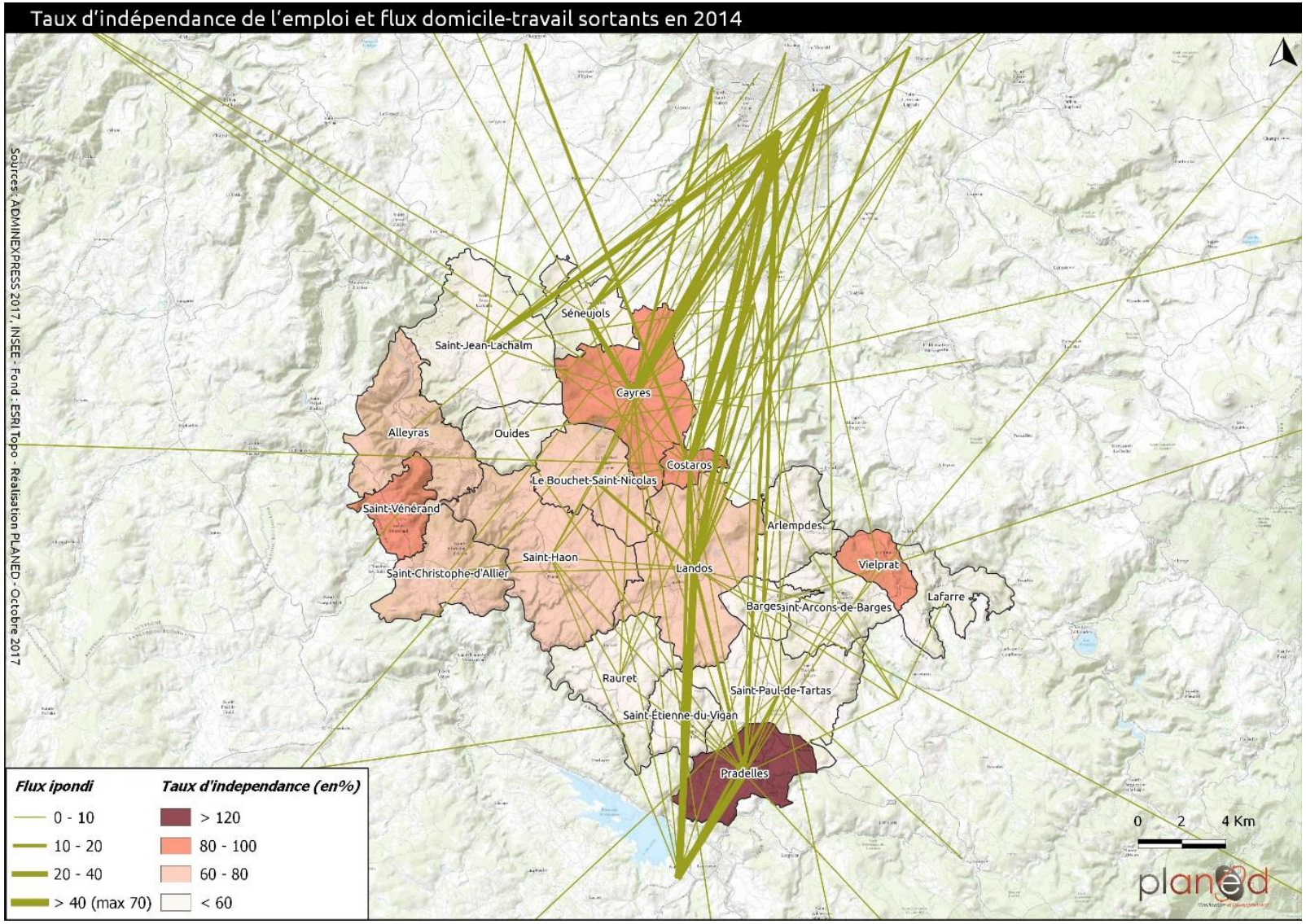
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et prof. Intel. Supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Entrants	9	16	46	128	136	66
Sortants	25	21	59	259	248	189

Source : INSEE RP2014

Les parts de cadres (11%) et employés (34%) travaillant sur le territoire et habitant à l'extérieur sont plus importantes que celle des sortants. À l'inverse, la part des ouvriers (24%) habitant sur le territoire et travaillant à l'extérieur est plus importante que celle des entrants.



Source : INSEE RP2014



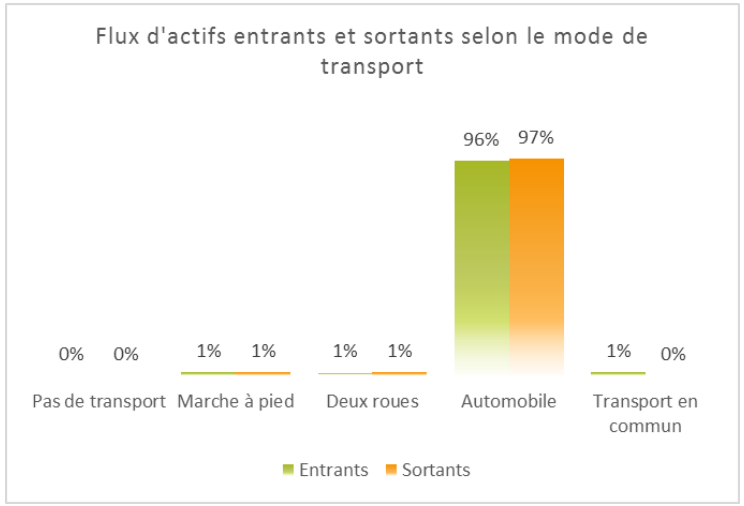
Carte n°36 - Taux d'indépendance de l'emploi et flux domicile-travail sortants en 2014

	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Automobile	Transport en commun
Entrants	0	5	4	386	5
Sortants	0	10	11	779	0

Source : INSEE RP2014

Le mode de déplacement le plus usité est évidemment l'automobile qui concerne, dans les deux cas, 96 à 97% des flux d'actifs (386 pour les entrants et 779 pour les sortants).

La part des transports en commun est quasi inexistante.



➔ Flux internes au territoire

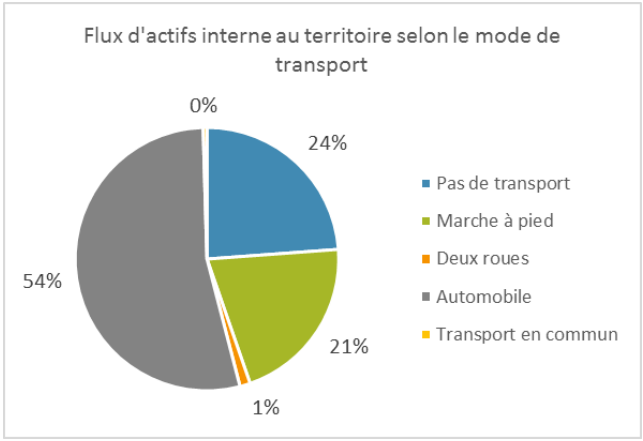
Sur les 1 108 flux d'actifs recensés entre les 20 communes du territoire :

- 24% d'entre eux ne se déplacent pas (lieu de travail au domicile) ;
- 54% utilisent la voiture pour aller au travail ;
- 21% la marche, 1% les deux roues et seulement 0% les transports en commun.

Flux de plus de 10 actifs interne au territoire

Domicile	Lieu de travail	Flux d'actifs
Séneujols	Cayres	25
Costaros	Landos	16
Landos	Pradelles	15
Le Bouchet-Saint-Nicolas	Landos	13
Landos	Costaros	10
Saint-Arcons-de-Barges	Landos	10
Séneujols	Pradelles	10

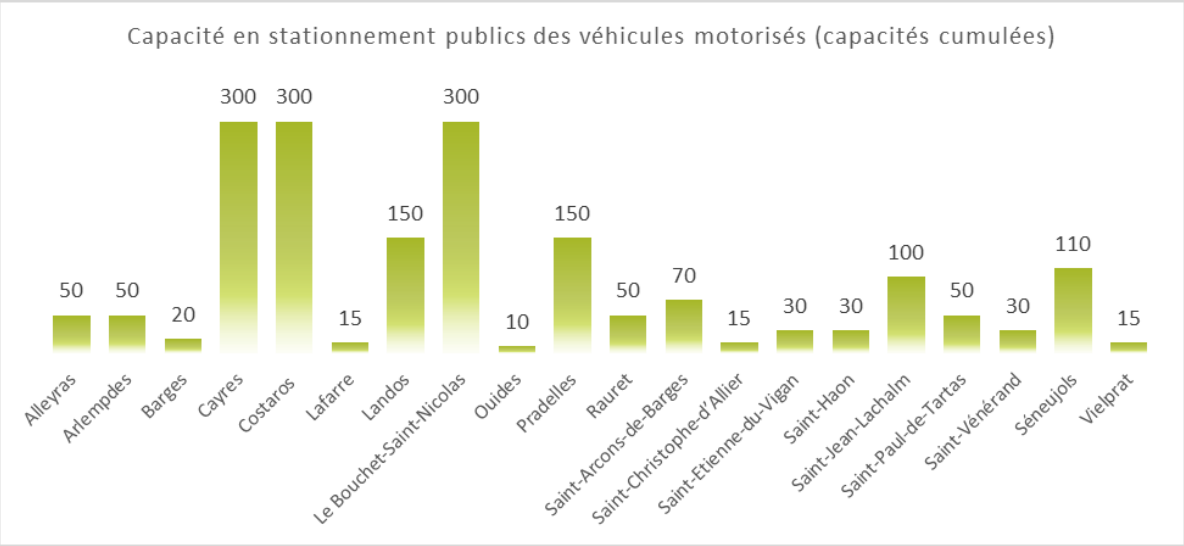
Source : INSEE RP2014



4.3. L'offre en stationnement

➔ Les parcs publics

Les communes du territoire disposent d'environ 1 845 places de stationnement publiques aménagés. Les capacités de Pradelles sont inférieures à celle de communes équivalentes (Costaros, Landos) du fait d'un relief contraint.



Source : questionnaire communaux, terrain

Il n'existe pas de parcs publics, à proprement parler, destinés au stationnement de vélos. Il y a cependant des arceaux à proximité de certaines écoles.

➔ L'offre en bornes de rechargement électriques

Au 1er octobre 2017, le territoire ne dispose pas de bornes de recharge pour véhicules[38]. Les plus proches sont situées à :

- Une à Langogne, quai de Langouyrou
- Une à Coucouron, Place du 14 juillet
- 4 bornes au Puy-en-Velay
- 2 bornes à Brives-Charensac, dans la zone commerciale.

4.4. Les modes doux

➔ Cheminements piétons

Le plateau du Devès offre ainsi un potentiel intéressant pour le développement des modes doux (marche et vélo).

À l'échelle communale, la pratique de la marche quotidienne semble être difficile à Costaros, du fait du gabarit important de la RN88 dans la traversée du bourg.



Borne à Langogne
Source : chargemap.com

➔ Les voies vertes

Les voies vertes sont les tronçons en site propre ouvert à toutes circulations non motorisées. Le territoire est concerné par 2 projets de voies vertes :

- La véloroute V73, qui reliera à terme la vallée de l'Allier à celle du Rhône. Le tronçon concerné est celui entre Costaros et Rauret (voir plus loin).
- La véloroute V70, qui traversera à terme le Massif-Central du nord au sud (de Nevers à Montpellier).

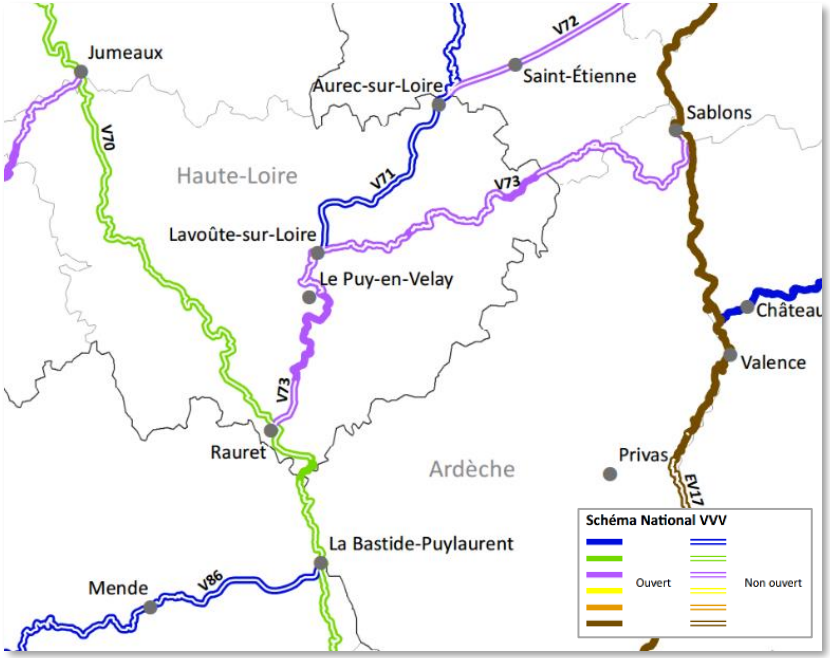


Schéma national des véloroutes et voies vertes / état d'avancement en avril 2015
Source : Départements & Régions Cyclables

[38] Source : www.chargemap.com

4.5. Les projets d'infrastructures

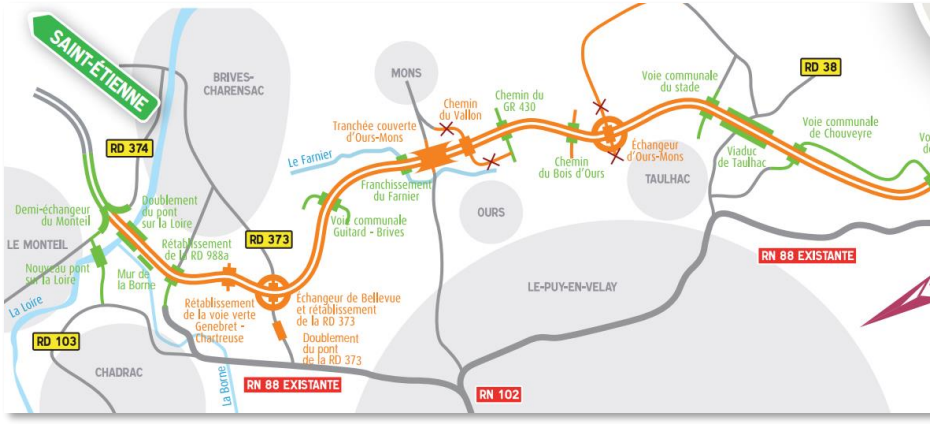
➔ L'aménagement de la RN88 Lyon-Toulouse

L'aménagement de la RN88 entre Toulouse et Lyon est classé Grande Liaison d'Aménagement du Territoire. L'opération constitue un levier important de développement en permettant aux territoires traversés d'intégrer plus aisément les grands itinéraires d'échanges et de flux économiques.

➔ Le contournement du Puy-en-Velay

Le projet de contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay de la RN88, impacte significativement le territoire des Pays de Cayres et de Pradelles. Déclarée d'utilité publique le 27 décembre 2001, la section du contournement du Puy-en-Velay entre l'échangeur du Monteil et le raccordement aux Baraques est entrée dans sa phase de réalisation en 2010. Son ouverture est effective depuis le 16 juillet 2018. Ce sont ainsi 9,4 km qui seront mis en service dont 8,7 km en 2x2 voies (110 km/h). Le projet aura couté 172 M€.

Ainsi l'accessibilité du Pays de Cayres Pradelles depuis Brives-Charensac et Saint-Étienne s'en trouve sensiblement améliorée. Cette nouvelle portion permet de gagner une dizaine de minutes.



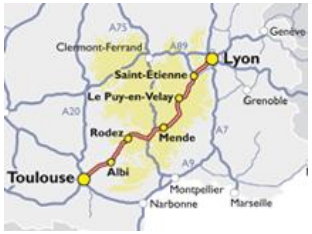
Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, journal « En direct du Chantier », n°8, Avril 2017

➔ Les projets sur les routes nationales et départementales

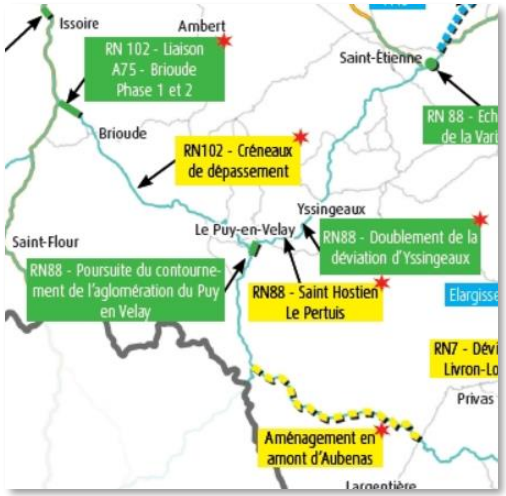
Un des projets en passe d'aboutir est celui du réaménagement du carrefour de la RN102/88 au niveau de Pradelles. Particulièrement accidentogène, le carrefour en tourne-à-gauche pourrait être transformé en giratoire pour un coût estimé de 1,5 à 2 M€.

Les contrats de plan État-Région 2015-2020 des ex-régions Auvergne et Rhône Alpes. En sus de la finalisation du contournement du Puy, il est aussi prévu de financer l'aménagement de la RN102 entre Aubenas et Pradelles, par un nouvel avenant au CPER actuel.

Enfin, le département de la Haute-Loire n'a pas de projets prévus sur le territoire, mis à part l'entretien courant et des travaux d'enrobés.



Source : syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen



Opérations routières inscrites au CPER 2015-2020 Auvergne et Rhône Alpes
Source : DREAL AURA

➔ La modernisation de la ligne des Cévennes

Le volet ferroviaire du CPER 2015-2020 Auvergne prévoit la régénération de la ligne des Cévennes entre Saint-Georges-d'Aurac et Langogne pour 23 M€ afin d'éviter l'apparition de ralentissements et de poursuivre l'amélioration de la fiabilité d'exploitation de la ligne. Cette opération est en lien avec le CPER Languedoc-Roussillon qui prévoit aussi une modernisation de quelques sections entre Alès et Langogne pour 27 M€.

Le CPER Auvergne considère que la ligne « présente un grand intérêt du fait de la mixité de ses usages (TET, TER, train touristique et fret), de l'ouverture de la région Auvergne sur le Sud-Est de la France et de l'absence d'alternative routière (pas d'autoroute parallèle). »

Aussi, les rames actuelles seront remplacées en septembre 2018 par les nouvelles rames dédiées aux liaisons Intercités (Coradia Liner fabriqué par Alstom).

4.6. Synthèse et enjeux

➔ Synthèse

- ➔ La RN88, colonne vertébrale du territoire, permet d'atteindre Le Puy en 20 minutes à 1 heure selon la commune. 9 800 véhicules en moyenne par jour, dont environ 12% de poids lourds (2016). Le contournement du Puy-en-Velay, qui devrait ouvrir en juillet 2018, augmentera l'accessibilité du territoire avec les communes du nord du Puy-en-Velay et facilitera avec l'accès à Saint-Étienne et Lyon. Par contre, il pourrait favoriser la croissance du trafic poids lourds et donc leur traversée dans Costaros.
- ➔ Le trafic reste modéré sur le reste du territoire
- ➔ Un projet de sécurisation du carrefour RN88 / RN102 par l'aménagement d'un giratoire.
- ➔ Le réseau ferroviaire marqué par la ligne des Cévennes avec une gare au Pont d'Alleyras, desservi surtout l'été. Cette ligne est régulièrement menacée de fermeture malgré son potentiel touristique avec les gorges de l'Allier.
- ➔ Le point d'accès ferroviaire au territoire reste le pôle multimodal de la gare du Puy-en-Velay et le TER vers Saint-Étienne / Lyon.
- ➔ Le réseau de cars interurbains de la région et du département à destination des scolaires. Un transport à la demande est organisé par la Communauté de Communes pour les jours de marché.
- ➔ Le covoiturage se développe, notamment pour le domicile-travail vers Le Puy, mais n'est pas organisé sur le territoire.
- ➔ L'aéroport de Loudes-Le Puy permet d'atteindre Paris Orly 2 fois par jour, pour une clientèle d'affaires.
- ➔ 42% des flux d'actifs du territoire se rendent à l'extérieur du territoire, à 97% en voiture, majoritairement de Cayres, Costaros, Landos vers le Puy et à Brives-Charensac (zone artisanale et commerciale). Aussi, quelques échanges quotidiens de Landos, Pradelles avec Langogne.
- ➔ Les professions intermédiaires et employés sont majoritaires dans les déplacements vers l'extérieur du territoire.
- ➔ Les flux internes au territoire sont à majoritairement à destination de Landos et Pradelles.
- ➔ Des conflits d'usage repérés à Costaros, entre piétons et véhicules, sur l'artère principale (RN88). Un projet de réaménagement est en cours.
- ➔ 2 voies vertes traversent le territoire dont la V73 en phase opérationnelle avec un projet Costaros-Langogne.

➔ Enjeux

- ➔ Offre ferroviaire, autocars départementaux, transport à la demande, covoiturage, … Sur quelles alternatives à la voiture individuelle faut-il miser pour éviter l'isolement des personnes les moins mobiles ?
  - Quelle politique de mobilité dans un contexte de raréfaction de l'argent public ?
  - Offrir du stationnement dans les bourgs denses de Costaros et de Pradelles, pour les revitaliser.
  - Comment optimiser le stationnement existant pour développer le covoiturage ? Jalonner des espaces pour promouvoir et légitimer la pratique.
- ➔ Comment concilier la nécessaire place de la voiture dans les centres-bourgs et le développement des modes doux (marche notamment) ?
  - Développer des cheminements piétons plus qualitatifs ?
  - Marquer les entrées de villes pour apaiser le trafic dans les centres ?
- ➔ Veiller à la viabilité hivernale.
- ➔ Apaiser la traversée de la RN88 à Costaros.

5. LOGEMENT

5.1. Le parc de logement

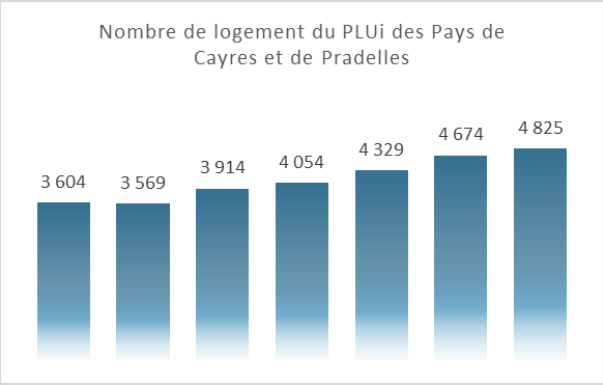
➔ Evolution du logement[39]

Evolution depuis 1968

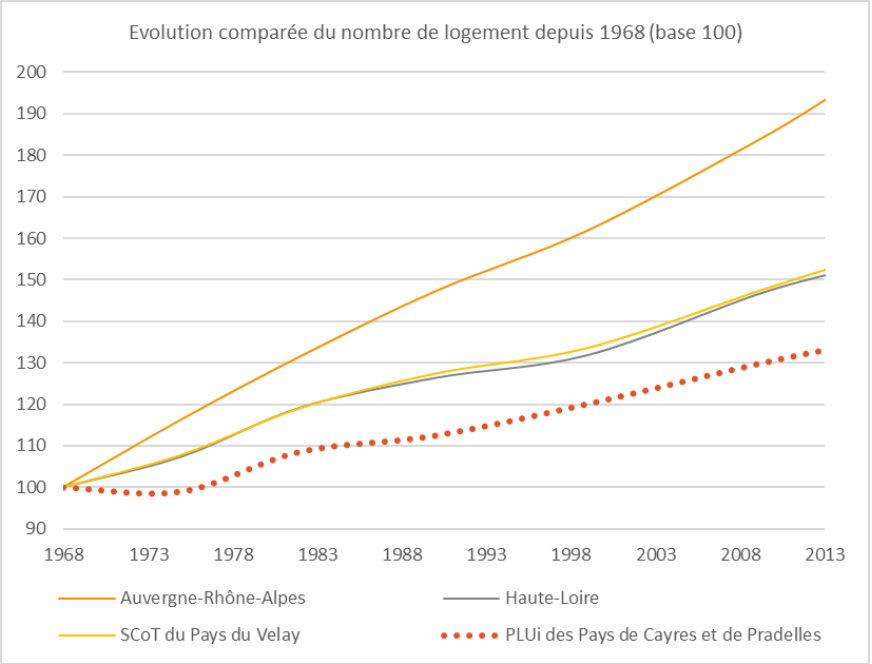
Le nombre de logements a toujours augmenté malgré la stabilité de population observée depuis 1999.

L'on observe ainsi :

- Qu'entre 1968 et 2014, le nombre de logements a augmenté de +34% contre +54% pour le SCoT du Velay et +52% pour le département.
- Qu'entre seulement 1999 et 2014, le nombre de logements a augmenté +11% contre +15% pour le SCoT du Velay et pour le département.

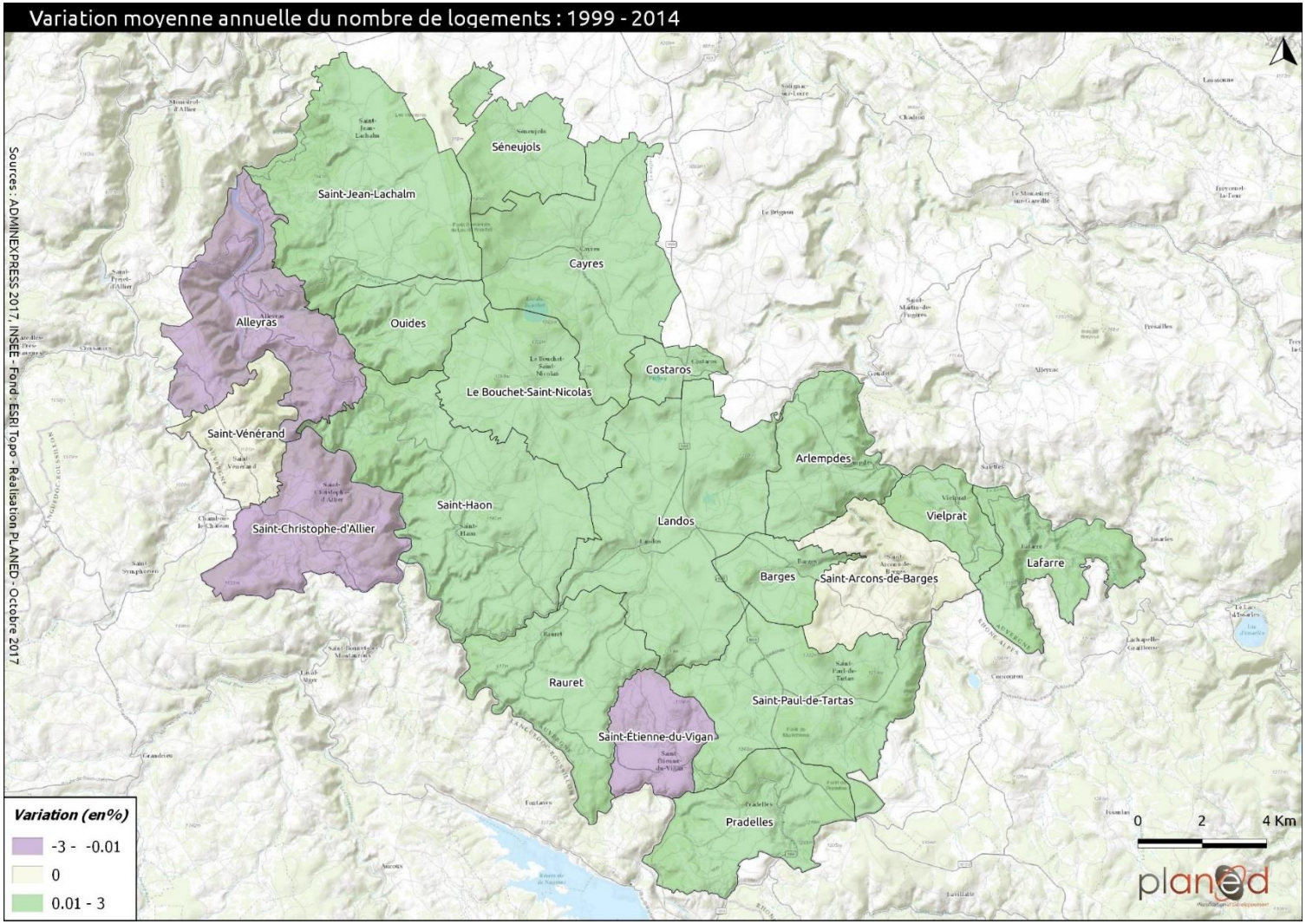


Source : INSEE RP2014



Source : INSEE RP2014

[39] cf. annexes, tableau évolution du logement



Carte n°37 - Variation moyenne annuelle du nombre de logements entre 1999 et 2014

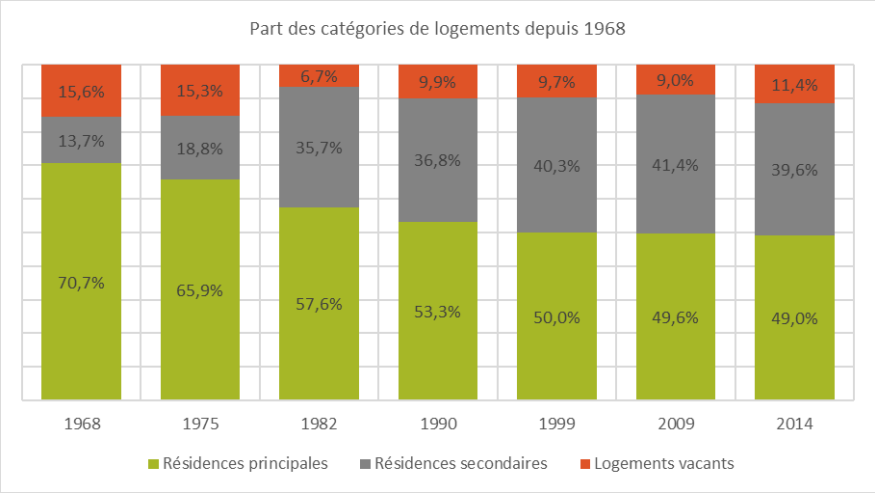
3 communes ont perdu des logements par état de ruine ou destruction (-9 log. sur Alleyras par exemple). L'augmentation brute la plus importante est sur Cayres avec +76 logements.

➔ Evolution des catégories de logements

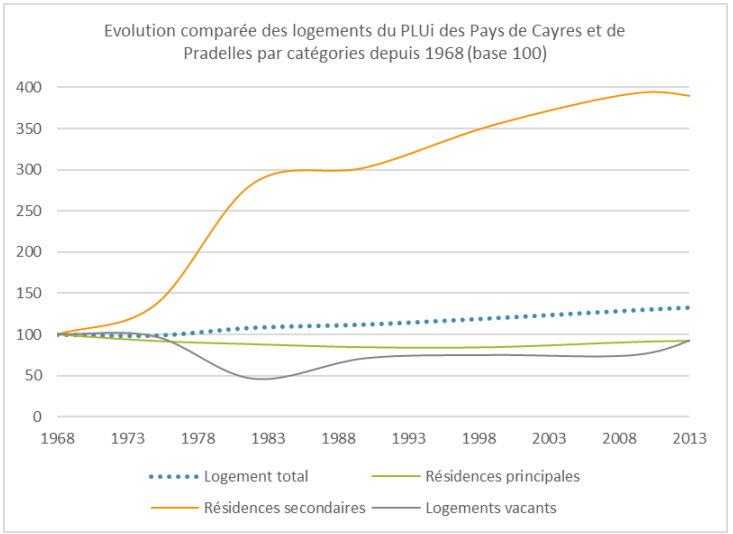
	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	1968-2014	1999-2014
Résidences principales	2 549	2 352	2 254	2 162	2 164	2 319	2 366	-7%	+9%
Résidences secondaires	492	670	1 398	1 491	1 743	1 933	1 911	+288%	+10%
Logements vacants	563	547	262	401	422	421	548	-3%	+30%

Source : INSEE RP2014

Entre 1968 et 2014, on constate une forte évolution des résidences secondaires (+1 419), surtout jusqu'à 1982. Si on prend cette longue période, la vacance des logements a légèrement diminué (-3%) alors que sur la période récente 1999-2014, l'augmentation de ces derniers logements est importante, surtout depuis 2009 avec +157 log.



Source : INSEE RP2014



Source : INSEE RP2014

Liée à l'évolution rapide des résidences secondaires entre 1975 et 1982, la part des logements vacants se résorbe pour atteindre son plus bas niveau en 1982. Puis avec la baisse des résidences principales (c'est-à-dire des ménages), le logement vacant repart à la hausse jusqu'en 1990, mais rebaisse par la suite, grâce au regain des résidences secondaires et dans une moindre mesure des principales.

Depuis 2009, la vacance augmente sensiblement cette fois-ci majoritairement à cause d'une baisse des résidences secondaires.

Taux de croissance annuel moyen des logements par catégories depuis 1968

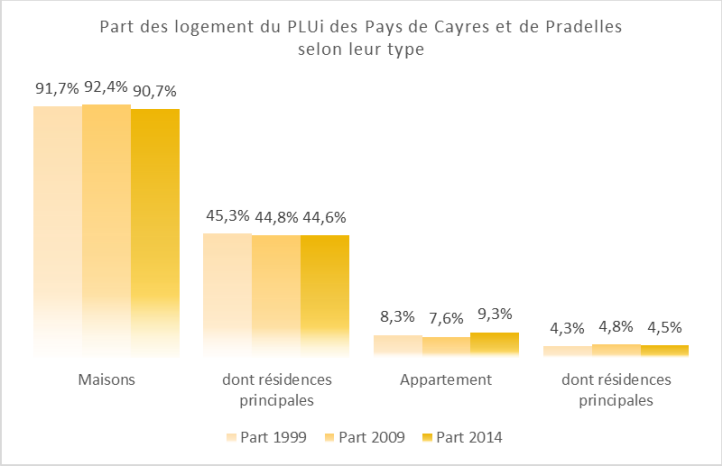
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014	*1999-2014*
Résidences principales	-1,1%	-0,6%	-0,5%	0,0%	0,7%	0,4%	0,6%
Résidences secondaires	4,5%	11,1%	0,8%	1,8%	1,0%	-0,2%	0,6%
Logements vacants	-0,4%	-10,0%	5,5%	0,6%	0,0%	+5,4%	+1,8%

Source : INSEE RP2014

➔ Type

	Maisons	dont résidences principales	Appartement	dont résidences principales
Nombre 1999	3 889	1 923	353	181
Part 1999	91,7%	45,3%	8,3%	4,3%
Nombre 2009	4 304	2 087	355	223
Part 2009	92,4%	44,8%	7,6%	4,8%
Nombre 2014	4 363	2 145	446	215
Part 2014	90,7%	44,6%	9,3%	4,5%
Evolution 1999-2009	+10,7%	+8,5%	+0,6%	+23,2%
Evolution 2009-2014	+1,4%	+2,8%	+25,6%	-3,6%
Evolution 1999-2014	**+12,2%**	+11,5%	**+26,3%**	+18,8%

Source : INSEE RP2014



Source : INSEE RP2014

Depuis 1999, le nombre d'appartements augmente plus rapidement (+26%) que les maisons (+12%)

5.2. Les résidences principales

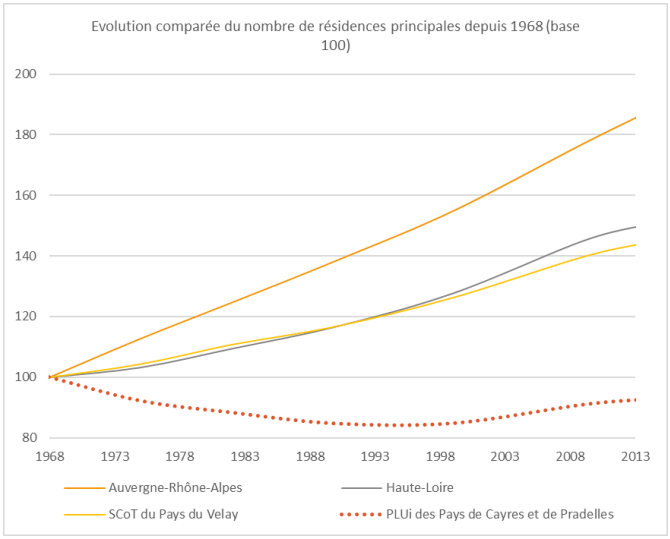
Définition

Une résidence principale est, au sens de l'INSEE, un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

➔ Evolution générale

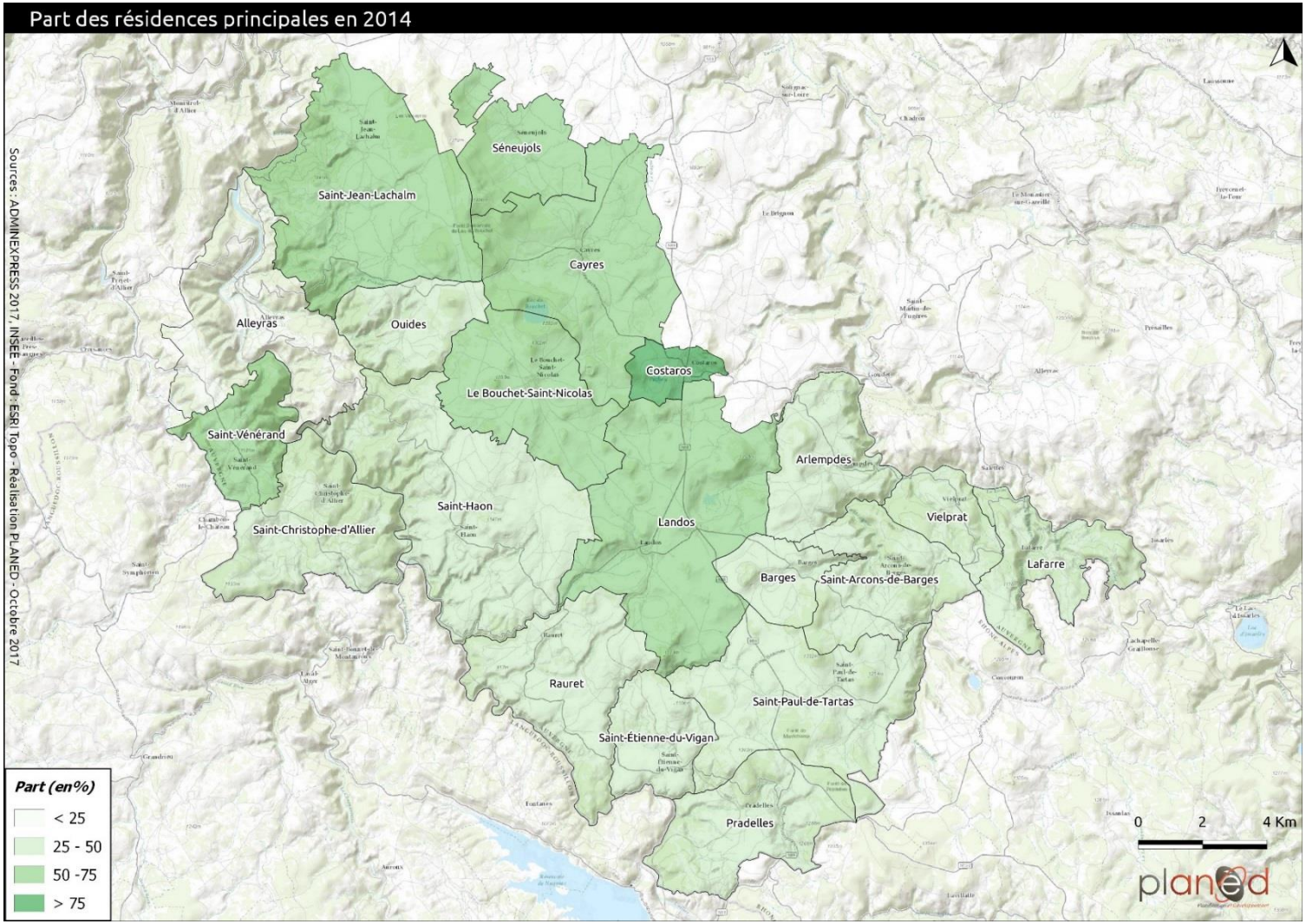
On dénombre 2 366 résidences principales (ou ménages) en 2014. Entre 1999 et 2014 :

- Dynamique des résidences principales moindre que celle du SCoT : +9% pour le PLUi alors que +14% pour le SCoT et +18% pour le département
- Le desserrement reste majoritairement à la base de l'accroissement des résidences principales (85% de la croissance 1999-2014)[40]



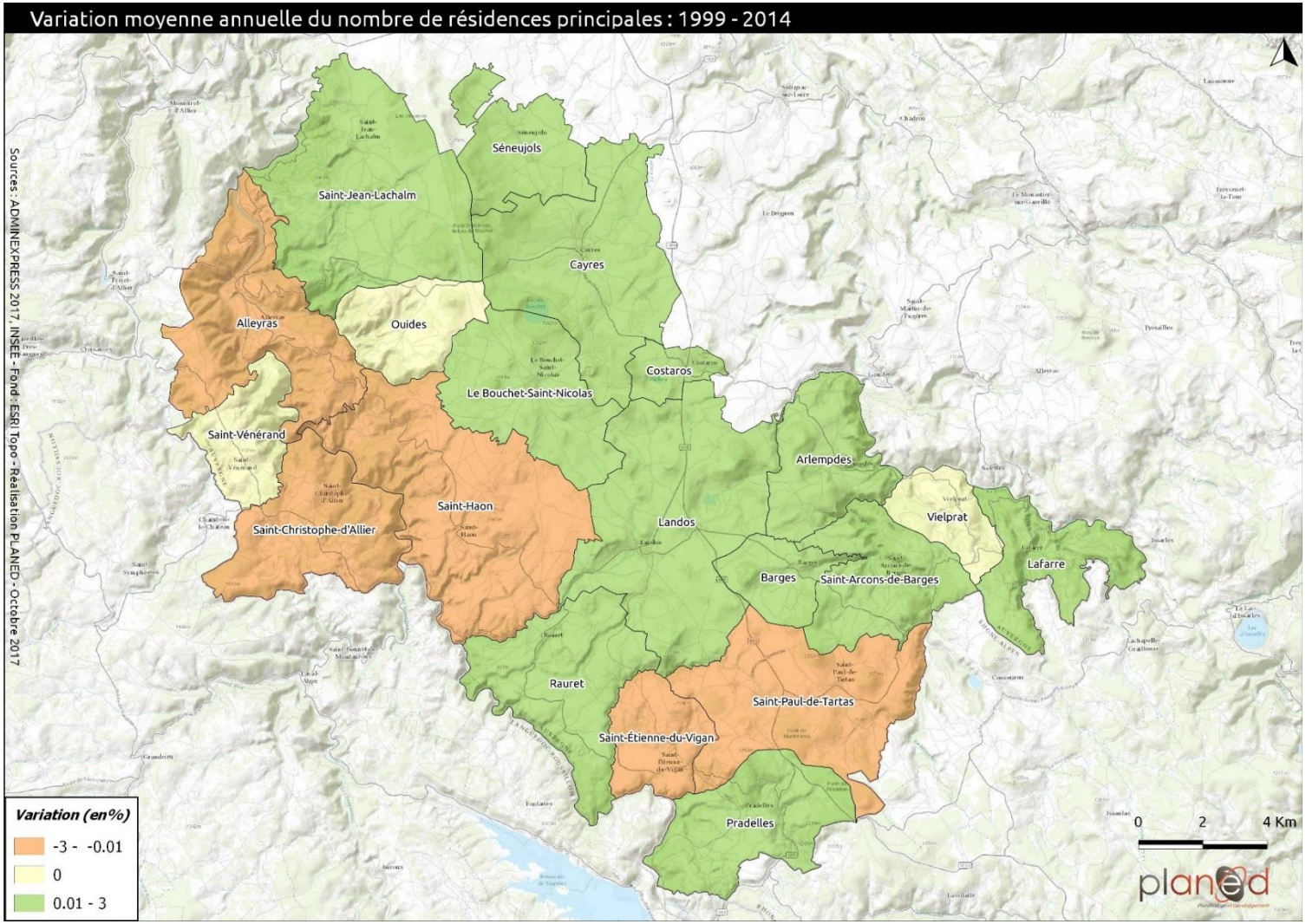
Source : INSEE RP2014

[40] cf. PARTIE n°1 « Démographie »



Carte n°38 - Part des résidences principales en 2014

Du fait de la proximité de l'agglomération du Puy,la part est logiquement plus forte au nord du territoire.

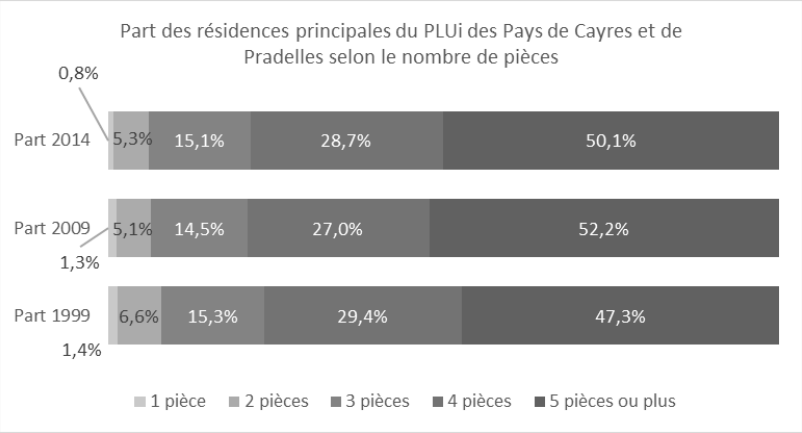


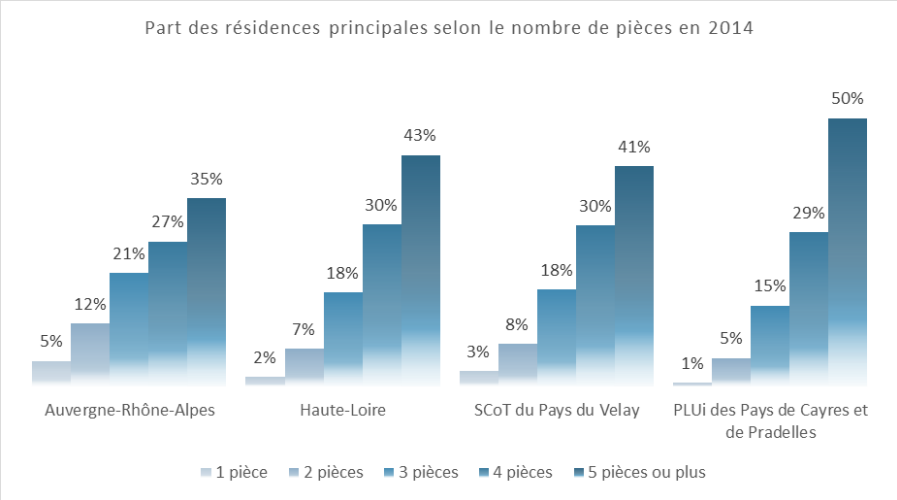
Carte n°39 - Variation moyenne annuelle du nombre de résidences principales entre 1999 et 2014

La quasi-totalité du territoire en évolution positive de résidences principales sauf pour 5 communes en négatif et 3 communes en évolution nulle notamment celle des gorges de l'Allier.

➔ Nombre de pièces

Les nouvelles résidences principales sont de plus en plus grandes : celles de 5 pièces et plus augmentent de 2,8 points entre 1999 et 2014, mais ont baissé depuis 2008 au profit des 4 pièces (+1,7 point).



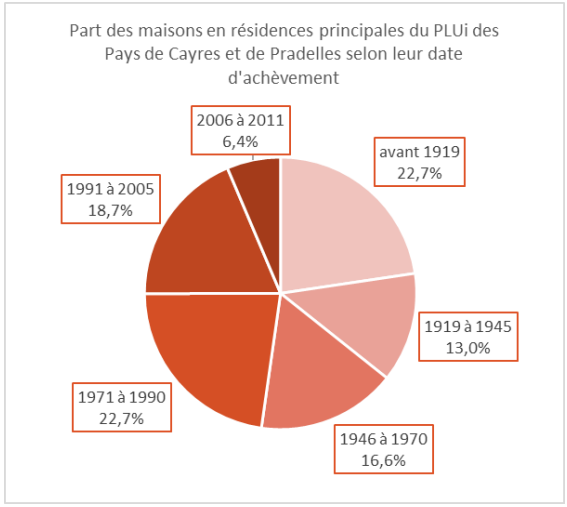


Source : INSEE RP2014

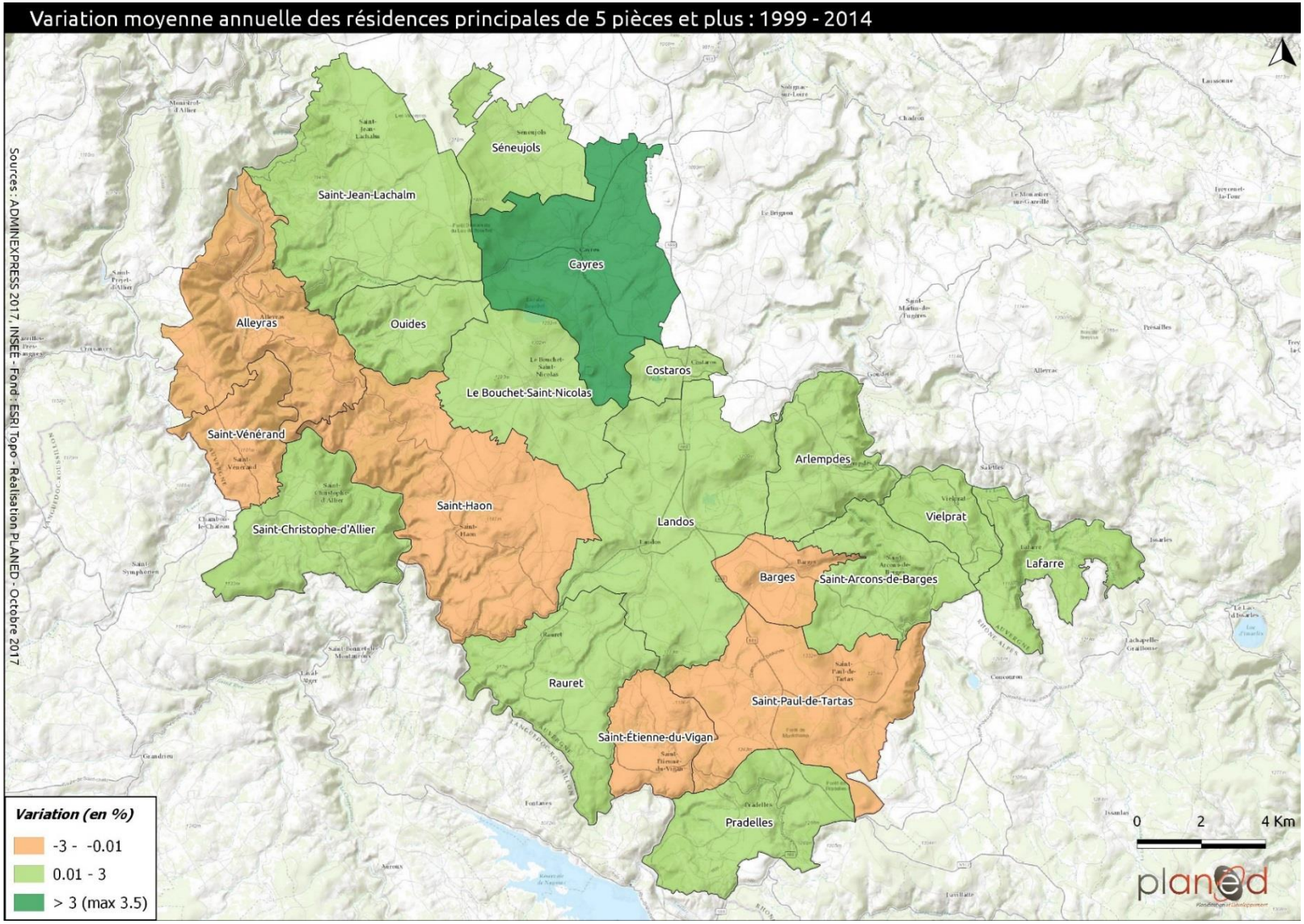
Le nombre de 5 pièces et plus a augmenté de façon générale dans le nord du territoire, avec +3,5% par an pour le maximum à Cayres.

➔ Date d'achèvement

La majorité de résidences principales ont été construire antérieurement à 1919 et entre 1971 et 1990. **Quasiment ¾ du parc de résidences principales est antérieur à 1990.**



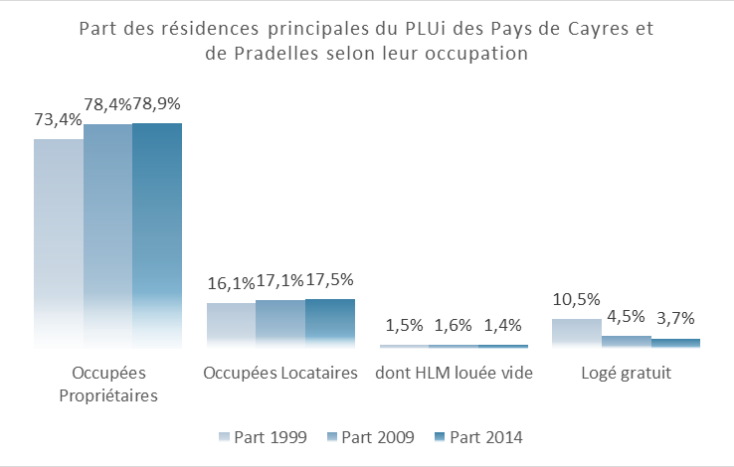
Source : INSEE RP2014



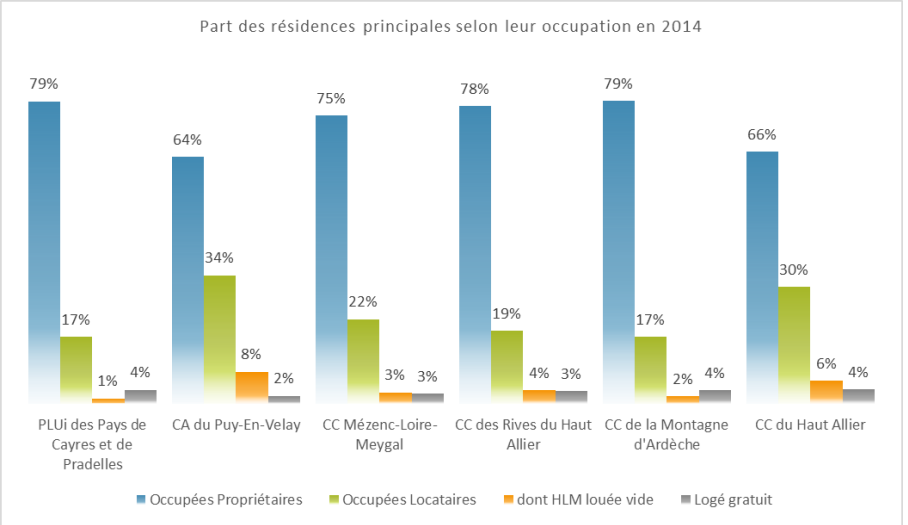
Carte n°40 - Variation moyenne annuelle des résidences principales de 5 pièces et plus entre 1999 et 2014

➔ Occupation

	Occupées Propriétaires	Occupées Locataires	*dont HLM louée vide*	Logé gratuit
Nombre 1999	1 586	349	*33*	226
Part 1999	73,4%	16,1%	*1,5%*	10,5%
Nombre 2009	1 820	396	*36*	104
Part 2009	78,4%	17,1%	*1,6%*	4,5%
Nombre 2014	1 868	414	*33*	87
Part 2014	78,9%	17,5%	*1,4%*	3,7%
Evolution 1999-2009	+14,8%	+13,5%	*+9,1%*	-54,0%
Evolution 2009-2014	+2,6%	+4,5%	*-8,3%*	-16,3%
Evolution 1999-2014	+17,8%	+18,6%	*0,0%*	-61,5%



Source : INSEE RP2014



Source : INSEE RP2014

Entre 1999 et 2014, la part des propriétaires de résidences principales a augmenté de +5,5 points et celle des locataires de +1,4 point, du fait de la baisse importante des logés gratuitement (-6,8 points).

Les logements sociaux loués (régime HLM selon le recensement) représentent 1,4% du parc, soit une stabilité de celui-ci depuis 1999 (voir plus loin pour les chiffres détaillés).

5.3. Les résidences secondaires

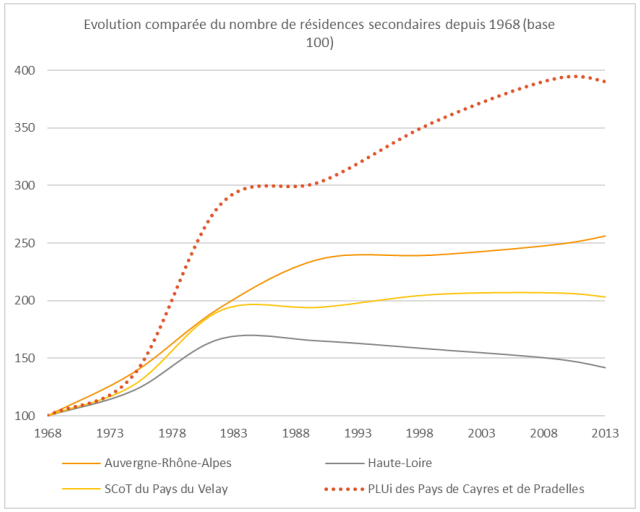
Définition

Une résidence secondaire est, au sens de l'INSEE, un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.

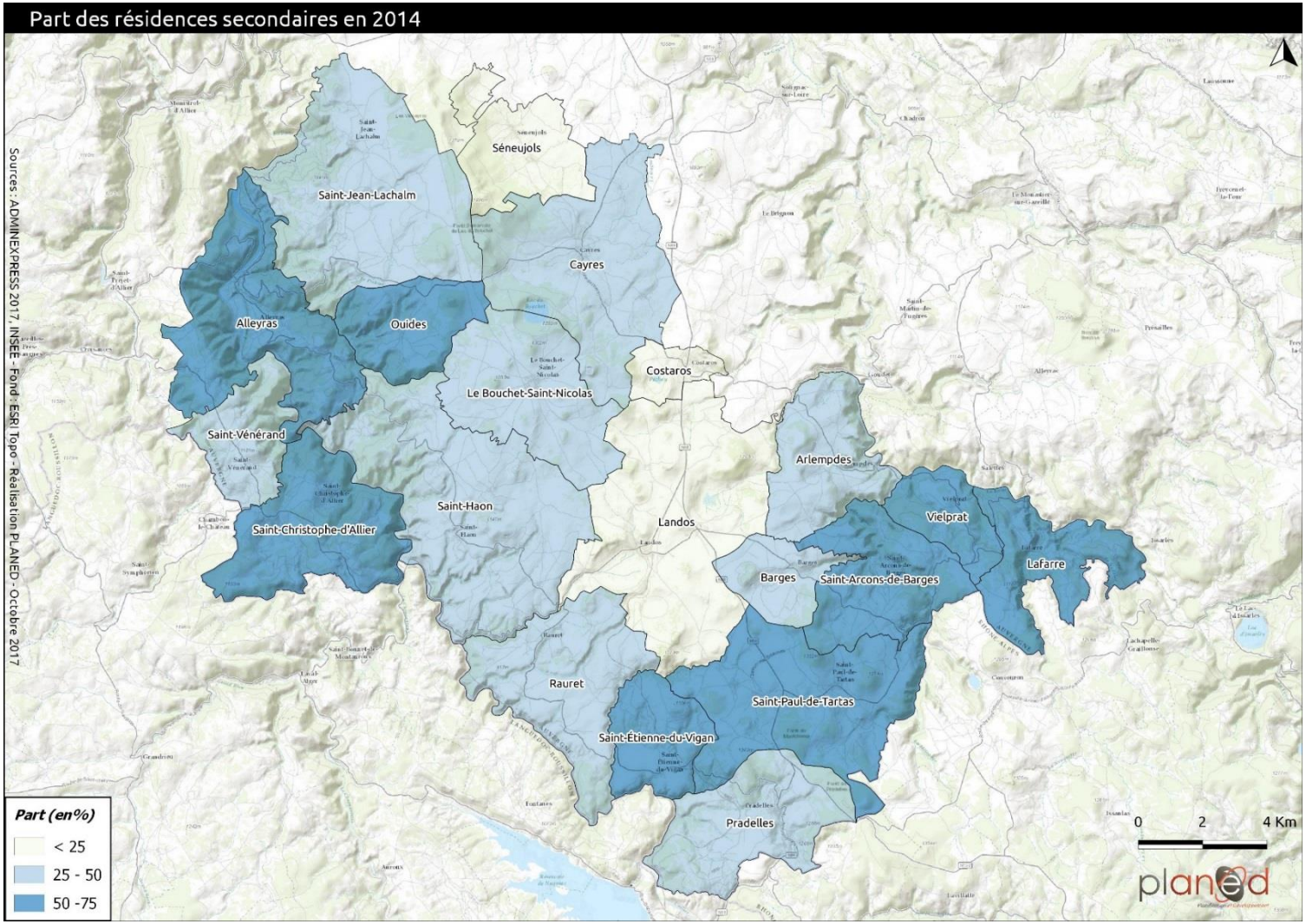
➔ Evolution générale

On compte 1 911 résidences secondaires (RS) en 2014. On observe 4 périodes d'évolution des résidences secondaires :

- Boom de 1968 à 1982 (+ 906 RS)
- Stabilisation de 1982 à 1990 (+ 93 RS)
- Nouvelle hausse, mais étalée de 1990 à 2009 (+ 442 RS)
- Légère baisse depuis 2009 (- 22)

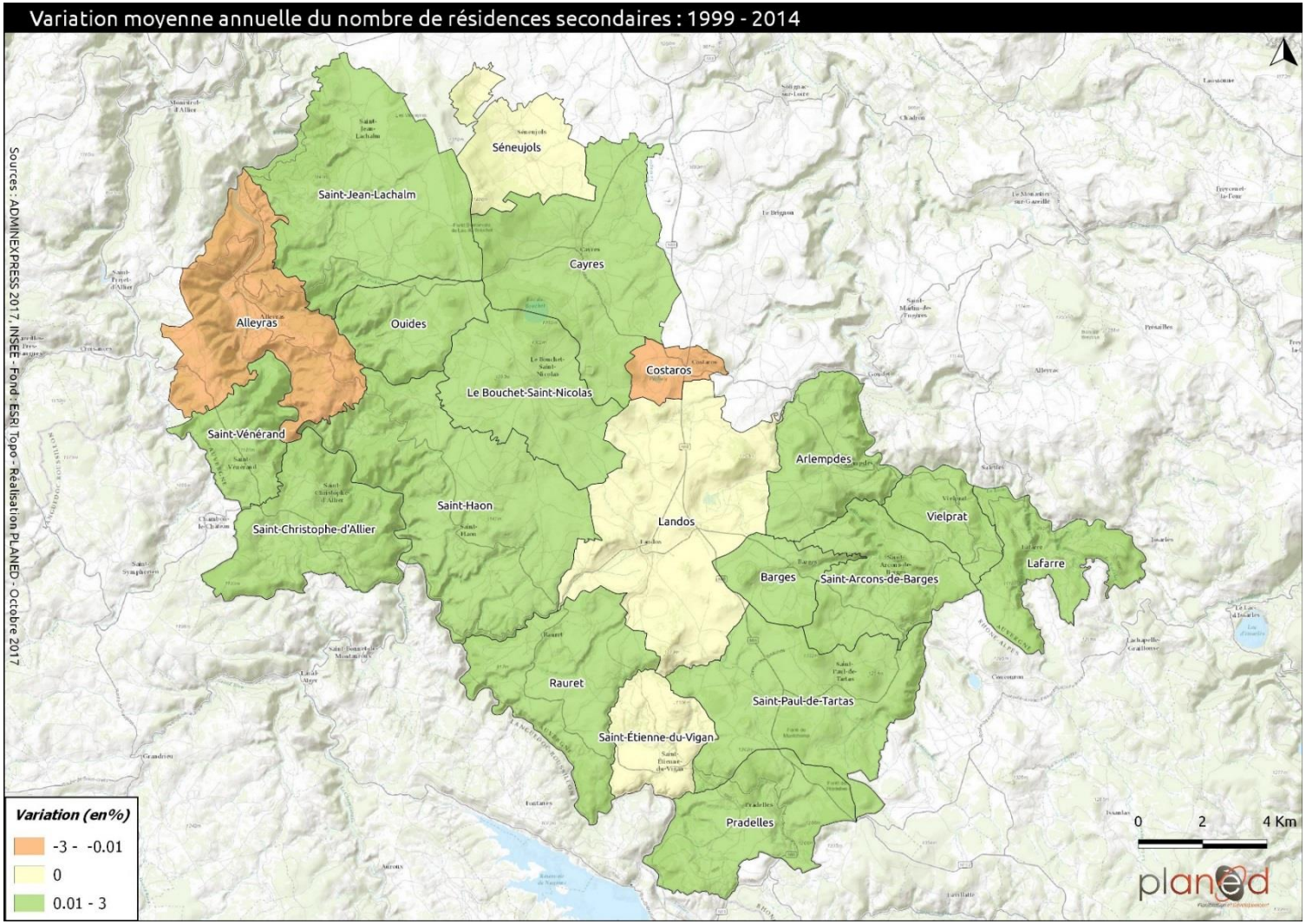


Source : INSEE RP2014



Carte n°41 - Part des résidences secondaires en 2014

En 2014, la part des résidences secondaires est supérieure à 50% sur les communes de l'ouest (gorges de l'Allier) et au sud-est, sur les communes limitrophes des Montagnes d'Ardèche. En revanche le statut de commune résidentielle de Costaros et de Landos est ici bien illustré avec moins de 25% de RS.



Carte n°42 - Variation moyenne annuelle du nombre de résidences secondaires entre 1999 et 2014

Entre 1999 et 2014, la hausse du nombre de RS est générale sauf sur 5 communes, et notamment sur Alleyras.

5.4. Les logements vacants

Définition

Un logement vacant est, au sens de l'INSEE, un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

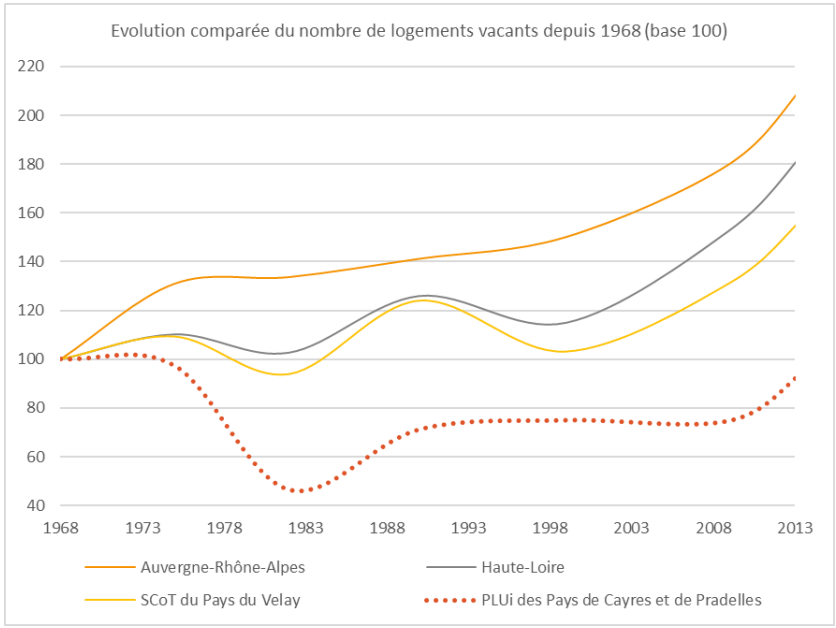
- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste).

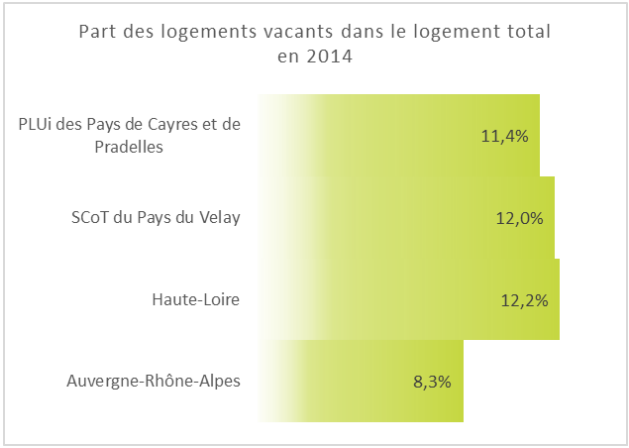
La vacance devient préoccupante quand elle dépasse les 8% du total du parc de logement, en dessous elle correspond à la rotation normale du marché immobilier (remise en location ou en vente).

➔ Evolution générale

D'après l'INSEE, on recense 548 logements vacants en 2014, volume similaire en 1968, soit 11,4% des logements totaux. Le taux est néanmoins plus faible que celui du SCoT et du département (respectivement 12 et 12,2%).

On constate 4 périodes d'évolution : une première de baisse entre 1975 et 1982 en faveur d'un transfert vers de la résidence secondaire, une deuxième de hausse limitée jusqu'en 1990, une troisième de stabilité jusqu'en 2009 puis une dernière de hausse importante jusqu'en 2014. Cette dernière période est commune avec tous les autres territoires de comparaison, même si elle est plus tardive sur le territoire.

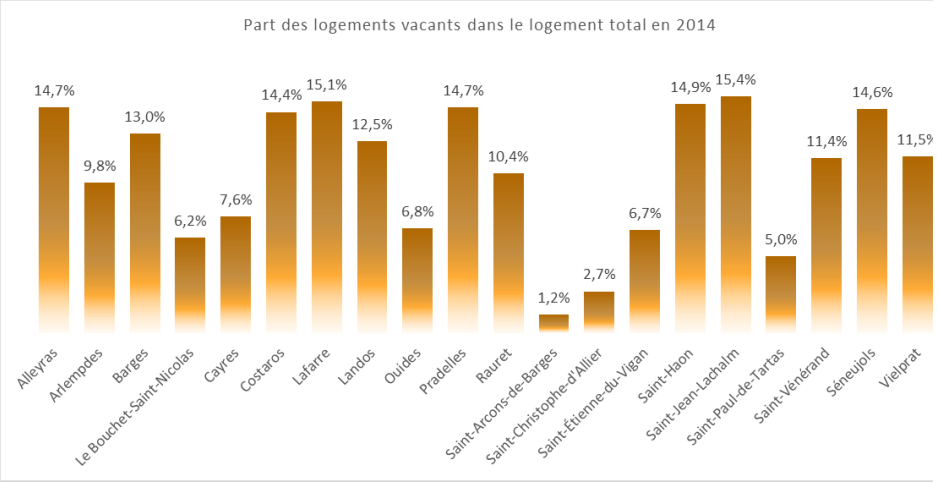




Source : INSEE RP2014

Le taux de vacance (part des logements vacants sur le nombre de logements total) est supérieur à 8% dans 14 communes, et même **7 communes sont à plus de 14%,** et aucune logique géographique ne prédomine. L'INSEE en recense le plus :

- A Pradelles qui avec 78 logements vacants à le nombre le plus important du territoire. Le centre-bourg est très affecté, lié d'une part au passage de la RN88 et d'autres part à l'étroitesse des parcelles et au peu ou à l'absence d'espace extérieur offert par le logement dense du centre ancien ;
- A Costaros, 52 logements vacants, concentré le long de la RN88 et autour de la place du marché ;
- A Alleyras avec 52 logements, notamment dans le bourg.



Source : INSEE RP2014

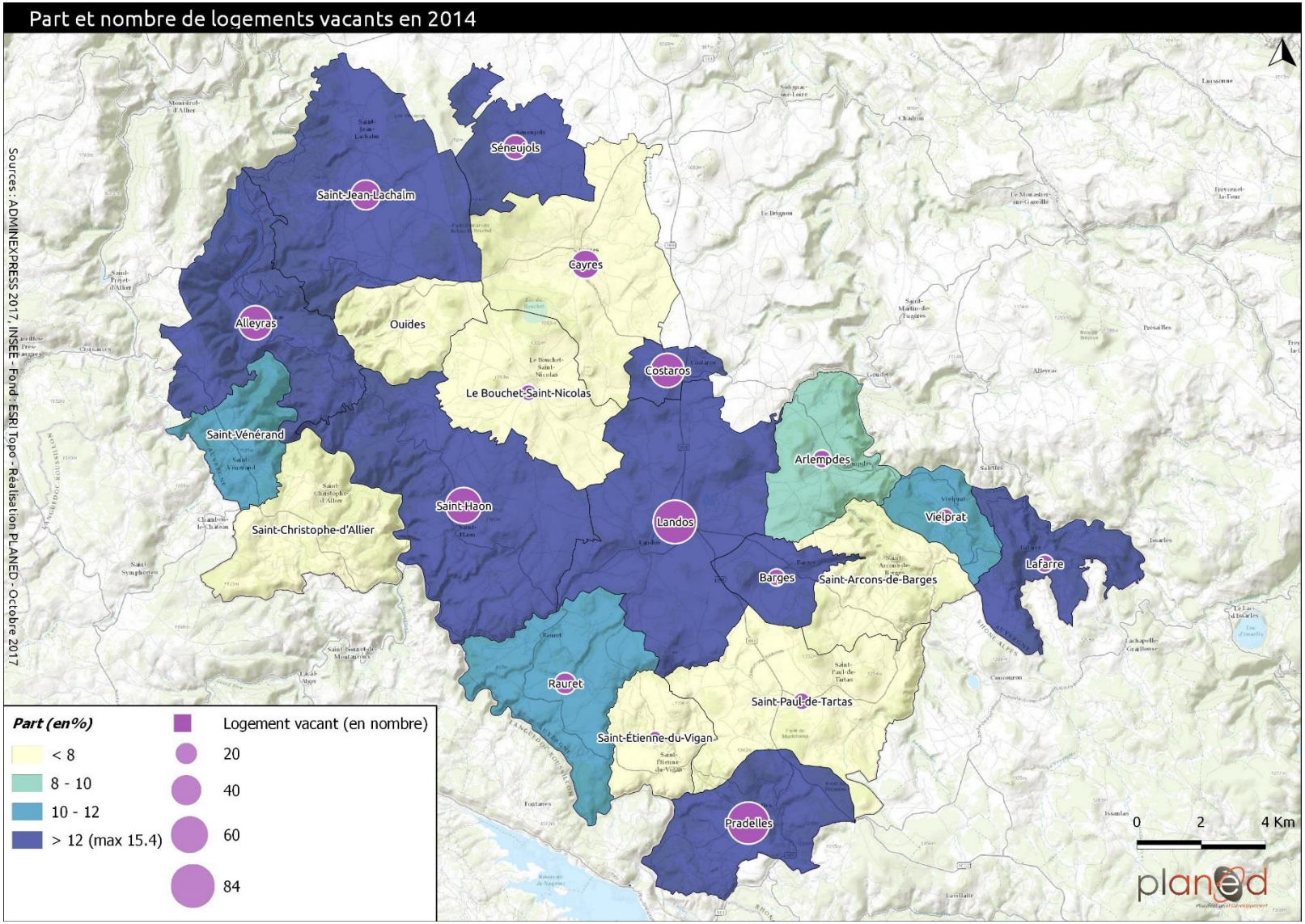




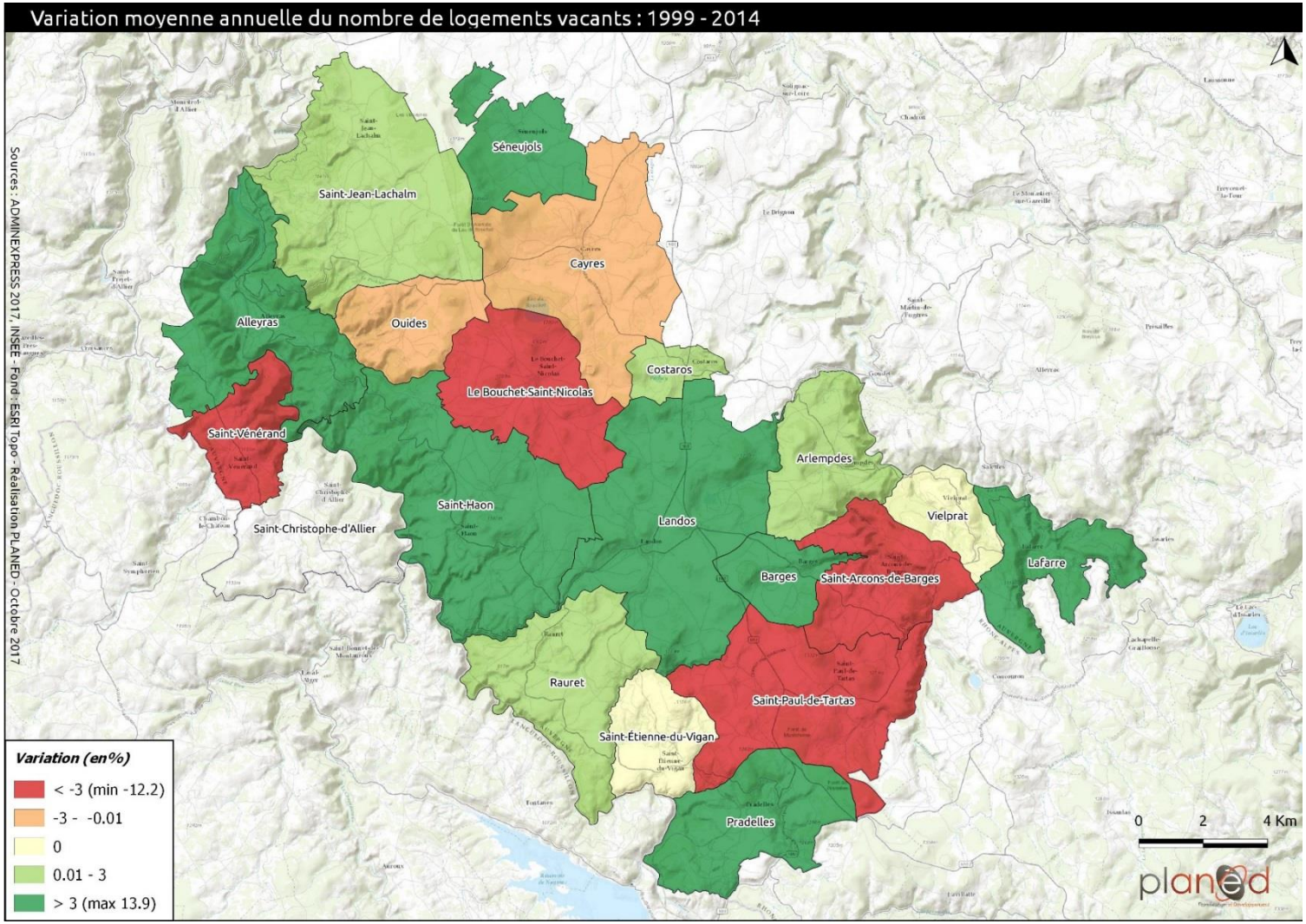


Logements vacants dans le centre-bourg de Pradelles (2 photos en haut) et à Costaros (en bas)

Cependant, quelques communes ont vu leur nombre baisser depuis 2014, notamment par le fait du marché immobilier résidentiel sur les communes du nord (Séneujols, Saint-Jean).



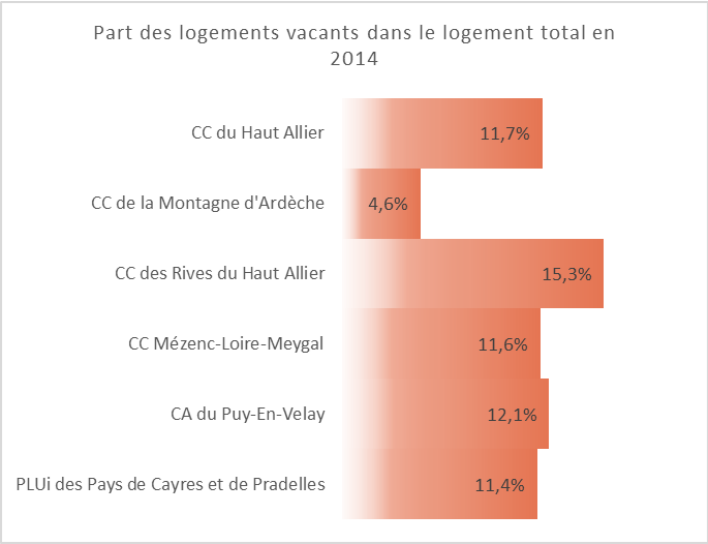
Carte n°43 - Part et nombre de logements vacants en 2014



Carte n°44 - Variation moyenne annuelle du nombre de logements vacants entre 1999 et 2014

L'augmentation du logement vacant (en vert sur la carte) est assez homogène sur le territoire. Une diminution est néanmoins perceptible à Cayres et au Bouchet ; cela concerne des petits volumes sur les autres communes.

➔ Comparaison avec les territoires limitrophes



Source : INSEE RP2014

Le taux de vacance est similaire aux territoires voisins, sauf avec la Montagne d'Ardèche (4,6%) où la différence est importante et où la vacance structurelle ne pose pas à priori de problème. Les Rives du Haut-Allier composent avec un taux de vacance plus important que le Pays (taux de 15,3%).

5.5. Le logement social

Le répertoire du parc locatif social (RPLS) recense **38 logements sociaux sur le territoire au 1er janvier 2016**. Leur nombre a baissé de 3 unités en raison de revente, pour 2 logements en 2015 à Landos. Seules 5 communes disposent de logements sociaux dont le 1/3 à Pradelles due à la résidence Saint-Nicolas.

Commune	Nb 2011	Nb 2015	Nb 2016
Bouchet-Saint-Nicolas	2	2	2
Cayres	6	6	6
Costaros	8	8	8
Landos	13	12	10
Pradelles	12	12	12
CCPCP	**41**	**40**	**38**

Source : RPLS au 1er janvier 2015

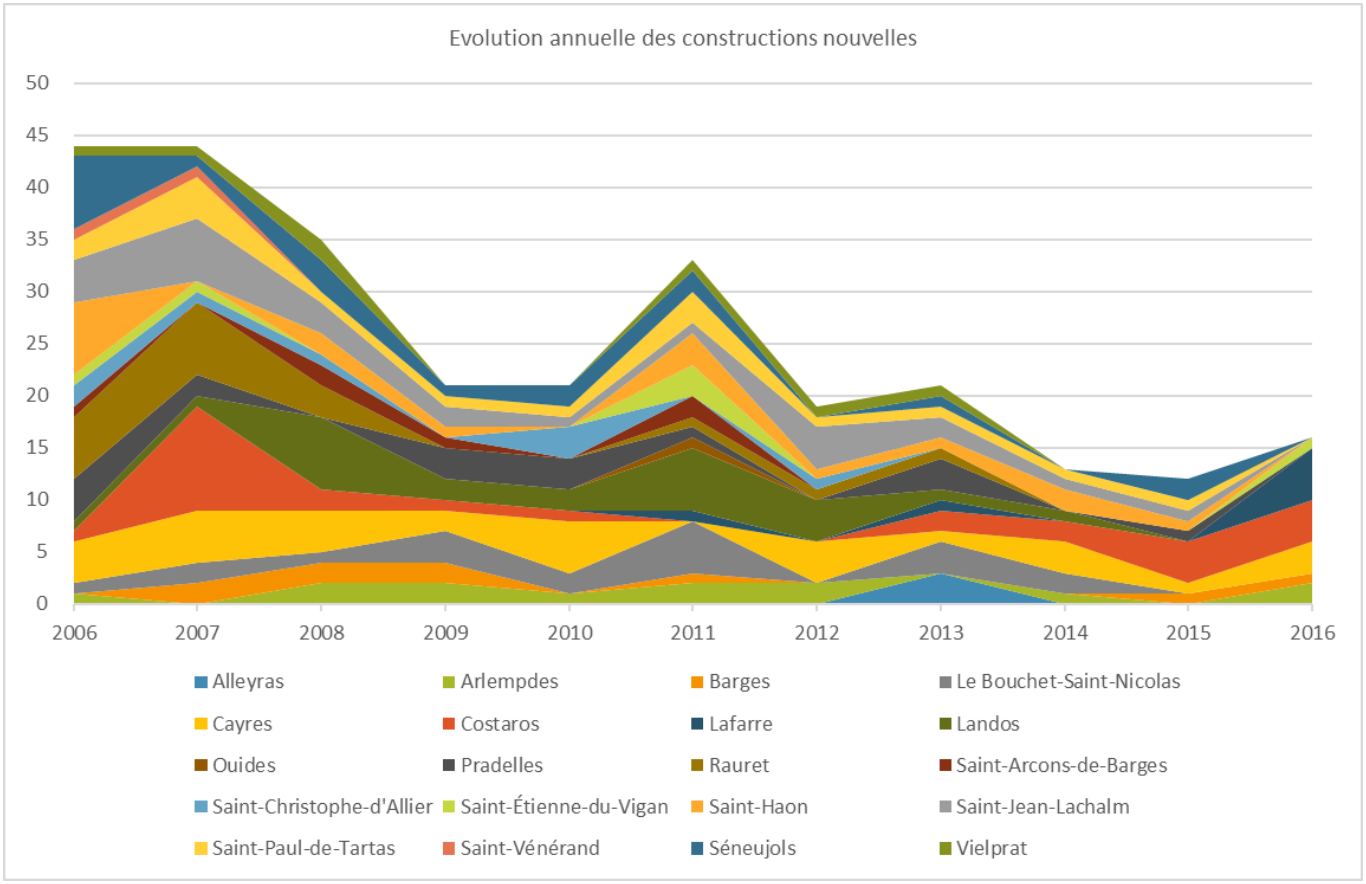
5.6. Le rythme des constructions neuves

Sur la période 2006-2016 (11 ans), il est recensé 279 permis de construire commencés soit **25 constructions en moyenne annuelle ;** dont 245 en individuels purs (près de 88%), 16 groupés ainsi que 17 en collectifs et 1 en résidence (Arlempdes en 2011). Dans le détail, on remarque :

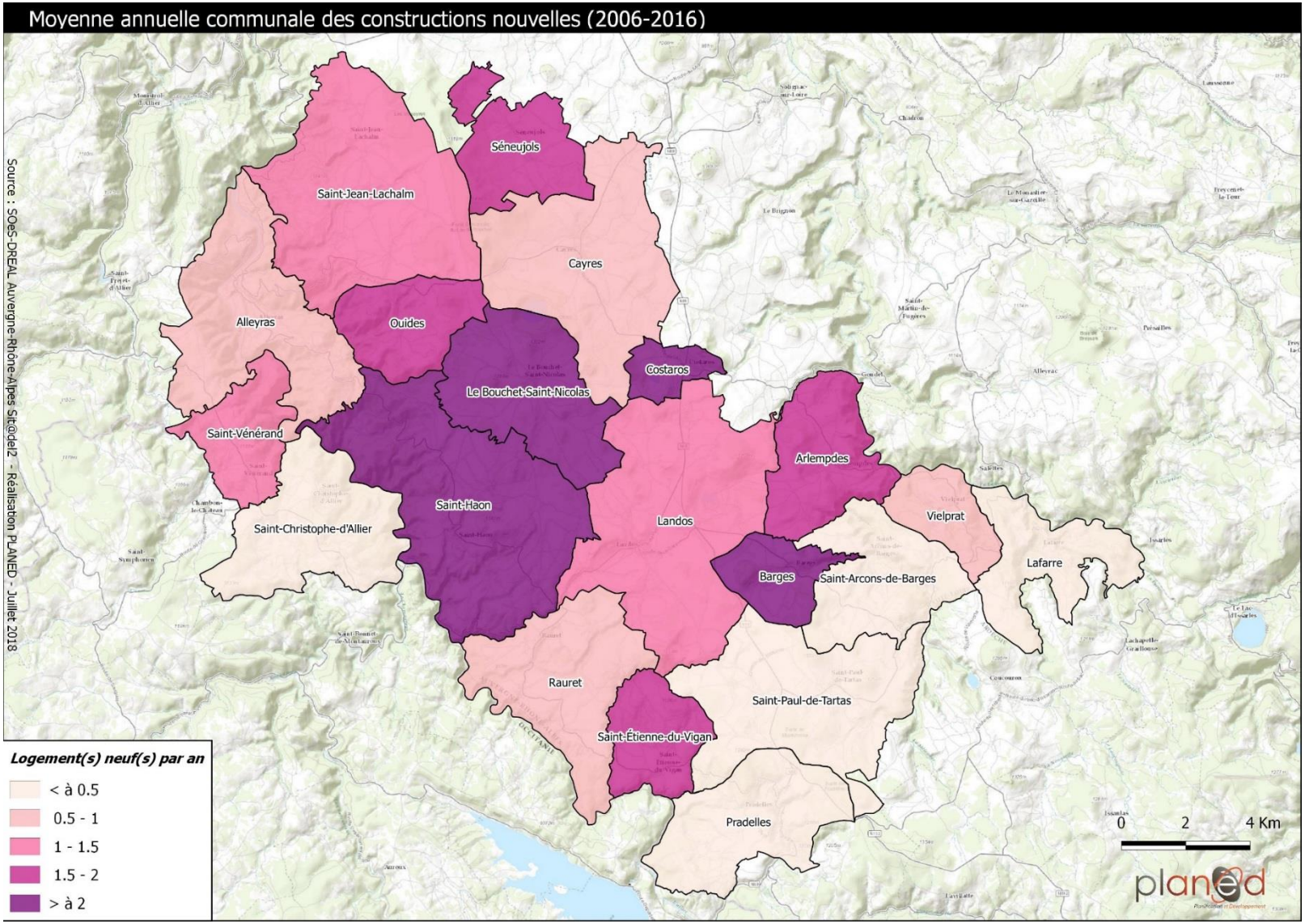
- Cayres et Costaros ont le rythme annuel le plus important (2,9 et 2,5 log/an) suivi de Landos et de Saint-Jean-Lachalm (2,3 log/an) ;
- Une bonne dynamique de la construction durant les années pré « crise » économique de 2008 ;
- Une année 2011 de rebond notamment due à l'aménagement de lotissements sur Landos et Le Bouchet-Saint-Nicolas ;
- Un ralentissement net de la construction à Séneujols à partir de 2011, due à la méfiance vis-vis du projet de stockage de déchets non dangereux sur le site du Ronzet (abandonné en 2013) ;
- Un ralentissement important aussi à Pradelles, due à l'allotissement de la majorité des terrains disponibles et viabilisés.

Permis de construire commencés (tous types)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne annuelle
Alleyras				0			0	3				**0,3**
Arlempdes	1	0	2	2	1	2	2		1	0	2	**1,2**
Barges		2	2	2	0	1				1	1	**0,8**
Le Bouchet-Saint-Nicolas	1	2	1	3	2	5	0	3	2			**1,7**
Cayres	4	5	4	2	5	0	4	1	3	1	3	**2,9**
Costaros	1	10	2	1	1	0		2	2	4	4	**2,5**
Lafarre				0	0	1	0	1	0		5	**0,6**
Landos	1	1	7	2	2	6	4	1	1			**2,3**
Ouides		0			0	1						**0,1**
Pradelles	4	2	0	3	3	1	0	3		1		**1,5**
Rauret	6	7	3			1	1	1	0			**1,7**
Saint-Arcons-de-Barges	1	0	2	1		2				0		**0,5**
Saint-Christophe-d'Allier	2	1	1		3		1				0	**0,7**
Saint-Étienne-du-Vigan	1	1			0	3					1	**0,5**
Saint-Haon	7	0	2	1	0	3	1	1	2	1	0	**1,6**
Saint-Jean-Lachalm	4	6	3	2	1	1	4	2	1	1		**2,3**
Saint-Paul-de-Tartas	2	4	1	1	1	3	1	1	1	1	0	**1,5**
Saint-Vénérand	1	1				0						**0,2**
Séneujols	7	1	3	1	2	2		1	0	2	0	**1,7**
Vielprat	1	1	2			1	1	1				**0,6**
CCPCP	**44**	**44**	**35**	**21**	**21**	**33**	**19**	**21**	**13**	**12**	**16**	**25**

Source : SOeS-DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Sit@del2



Source : SOeS-DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Sit@del2



Carte n°45 - Moyenne annuelle communale des constructions nouvelles

5.7. Le marché immobilier

➔ Prix à la vente des surfaces immobilières

Les prix à la vente des surfaces immobilières, selon les transactions répertoriées sur meilleursagents.com, sont compris entre 800€ le m² à Barges à 1 130 € le m² à Pradelles. Le prix semble plus élevé en frange ardéchoise (attractivité des résidences secondaires) et en frange de l'agglomération ponote (attractivité des résidences principales).

D'après le site officiel des prix de l'immobilier des notaires de France[41], entre janvier 2017 et mars 2018, le prix médian du Pays pour les maisons anciennes serait de 1 020 € / m², contre 820€ / m² pour la CC Mézenc-Loire-Meygal et 1 140€ / m² pour la CA du Puy-en-Velay (1 200 € au Puy-en-Velay même).

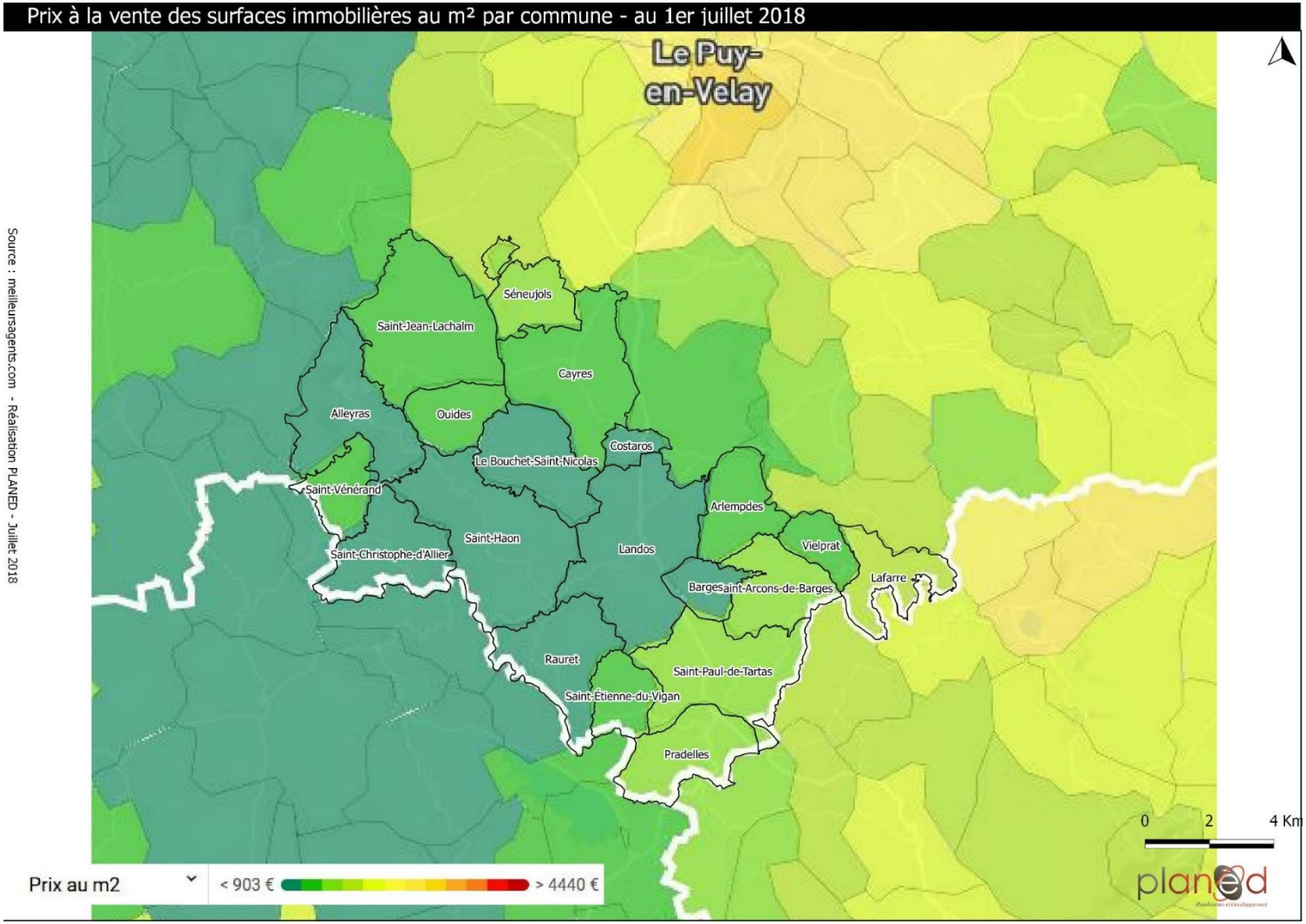
➔ Prix des terrains constructibles

Le prix du terrain constructible étant faible, la construction est donc très attractive vis-à-vis de la rénovation. Ainsi dans un rayon de 15 km, les prix sont estimés[42] à :

- 37€/ m² autour de Landos
- 40€/m² autour de Saint-Arcons-de-Barges
- 25€/m² autour de Ouides

[41] https://immobilier.statistiques.notaires.fr

[42] Estimation www.terrain-construction.com



Carte n°46 - Prix à la vente des surfaces immobilières au m² par commune
Source : Meilleursagents.com

5.8. Synthèse et premières questions et enjeux

➔ Synthèse

- ➔ Depuis 1999, le nombre d'appartements augmente plus rapidement (+26%) que les maisons (+12%)
- ➔ La production de nouvelles résidences principales est cantonnée au nord du territoire, tandis que celle des résidences secondaires est plus homogène
- ➔ Depuis 2009, la vacance augmente sensiblement et majoritairement à cause de la non-occupation de résidences secondaires.
- ➔ L'évolution des logements vacants est très liée avec celles des résidences secondaires. Le taux est de 11,4% en 2014 (548 logements vacants) soit environ 3,4% de vacance potentielle à récupérer (160 logements).
- ➔ En 2016, 38 logements sociaux sur le territoire dont 1/3 à Pradelles.
- ➔ Un rythme annuel de 25 constructions par an depuis les dix dernières années, constaté en majorité sur Costaros, Le Bouchet ou encore Saint-Haon.
- ➔ Un prix médian d'achat pour une maison ancienne de 1 020 €/m².

➔ Questions / enjeux

- ➔ Proposer une offre locative avec petite et grande surface en privilégiant la réhabilitation de logements.
- ➔ Résorber la vacance par l'institution d'incitation fiscale, par des opérations de démolition-reconstruction dans les tissus denses, tout en veillant à la préservation du patrimoine.

6. STRUCTURATION ET FORMES URBAINES

6.1. Structuration urbaine en zone de montagne

Le territoire est composé de communes rurales[43], avec une démographie communale inférieure à 2 000 habitants (les deux communes les plus peuplées sont : Landos et Cayres[44]). Il convient cependant de faire une distinction plus fine et plutôt de parler des bourgs, des villages, des hameaux et des groupes de constructions traditionnelles selon **la classification de la loi « montagne ».**

Toutefois, le Code de l'urbanisme ne précise pas la structuration de ces notions ni n'en donne de définitions. Cela pose certaines difficultés notamment lorsqu'il s'agit des extensions de l'urbanisation. Le Code impose que **« l'urbanisation est réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes**, sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes, ainsi que de la construction d'annexes, de taille limitée, à ces constructions, et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées »[45].

Aussi le principe de continuité, pour la délimitation des hameaux, « s'apprécie au regard des caractéristiques locales de l'habitat traditionnel, des constructions implantées et de l'existence de voies et réseaux. »[46]

Il est donc nécessaire d'effectuer cette structuration au sein du PLUi.

➔ Le bourg

Le bourg est un ensemble urbain plus important qu'un village. Il comporte des équipements, des commerces et des services, dont le dynamisme et les potentialités en font généralement une centralité. Le bâti s'organise autour d'un noyau traditionnel (mairie, église, école) à l'instar des petites villes. Il dispose d'un habitat qui n'est pas exclusivement rural.

➔ Le village

Le village est un ensemble d'habitations plus important que les hameaux, elles sont organisées autour d'un noyau traditionnel, suffisamment important pour former ou avoir formé une unité administrative ou religieuse. Ils comprennent où ont compris des équipements ou lieux collectifs administratifs, culturels ou commerciaux, même si, dans certains cas, ces équipements ne sont plus en service, compte tenu de l'évolution des modes de vie.

➔ Le hameau et groupe de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes

Le hameau (ou groupe de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes) est un ensemble d'habitations pouvant comprendre également d'autres constructions telles que des bâtiments d'exploitation agricole. Ils sont composés de 8 à 15 constructions. N'ayant pas d'équipements ni de services, son organisation dépend largement des traditions locales. Il est plutôt isolé et administrativement rattaché à une commune.

[43] Selon l'INSEE : *"Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2 000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu".*

[44] Cf. PARTIE N°1 « Démographie »

[45] Article L122-5 du Code de l'urbanisme

[46] Article L122-5-1 du Code de l'urbanisme

➔ Proposition de structuration urbaine

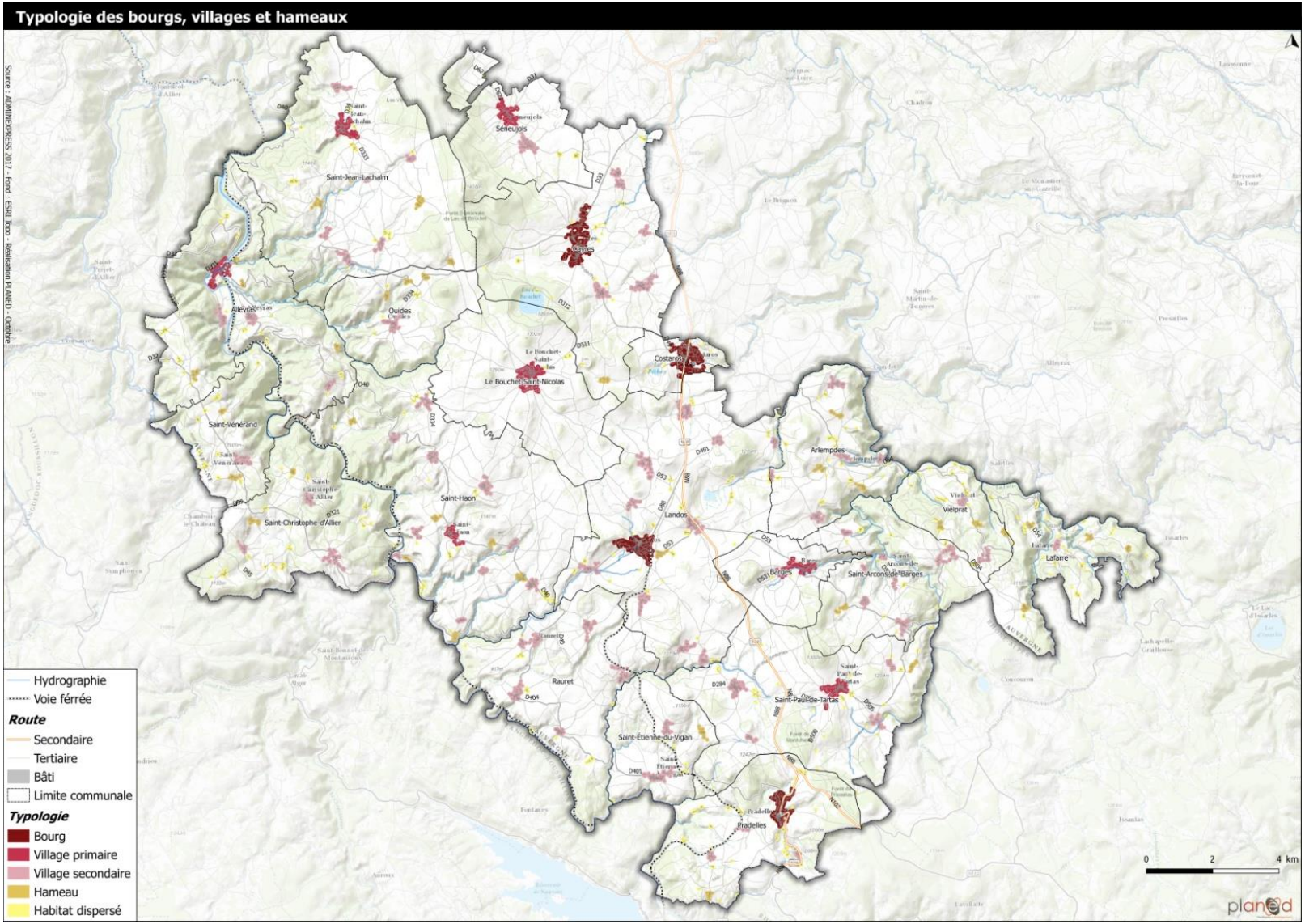
Ainsi, dans un premier temps il est retenu les critères suivants :

	Construction	Equipement, service et commerce	Église	Assainissement collectif
Bourg	> 50	> 2	Sans objet	De préférence
Village	> 15	> 0 à ≤ 2	De préférence	De préférence
Hameau	> 8	Aucun	Non	Non obligatoire
Ecart (résiduel)	≤ 8	Aucun	Non	Non obligatoire

À la suite des visites de terrain, une autre classification a été apportée à l'analyse, avec l'ajout d'un critère de "lieu de vie" basé sur le génie du lieu. Ainsi, les villages ont été séparés en deux catégories : village primaire (lieu de vie identifiable) et village secondaire (absence de lieu de vie).

Ces critères s'appuient sur les définitions du DOO du SCoT du Pays du Velay[47].

[47] SCoT du Pays du Velay, Document d'orientation et d'objectifs, Orientation n°3, page 10



Carte n°47 - Structuration en bourgs, villages et hameaux du territoire

6.2. Implantation des villages et bourgs par rapport au paysage

Le site géographique est un élément particulier qui détermine le développement urbain, ses potentialités et la qualité de l'urbanisation d'une commune. La configuration d'un bourg, d'un village ou bien d'un hameau est différente selon qu'il se situe en plaine, sur une butte ou à flanc de coteau.

L'objectif de cette analyse est de définir les lignes de force du paysage à préserver et à mettre en valeur au bénéfice de l'identité des territoires et des équilibres entre les espaces urbains et les espaces ouverts. Cette approche permettra d'analyser et de préciser les limites des espaces constructibles.

➔ Le paysage, socle de l'urbanisation

Le paysage du territoire du pays de Cayres Pradelles est principalement composé, selon l'extrait de l'Atlas des paysages réalisé par la DREAL, de deux entités paysagères : le plateau de Devès et la vallée et les gorges de l'Allier.

Le plateau du Devès

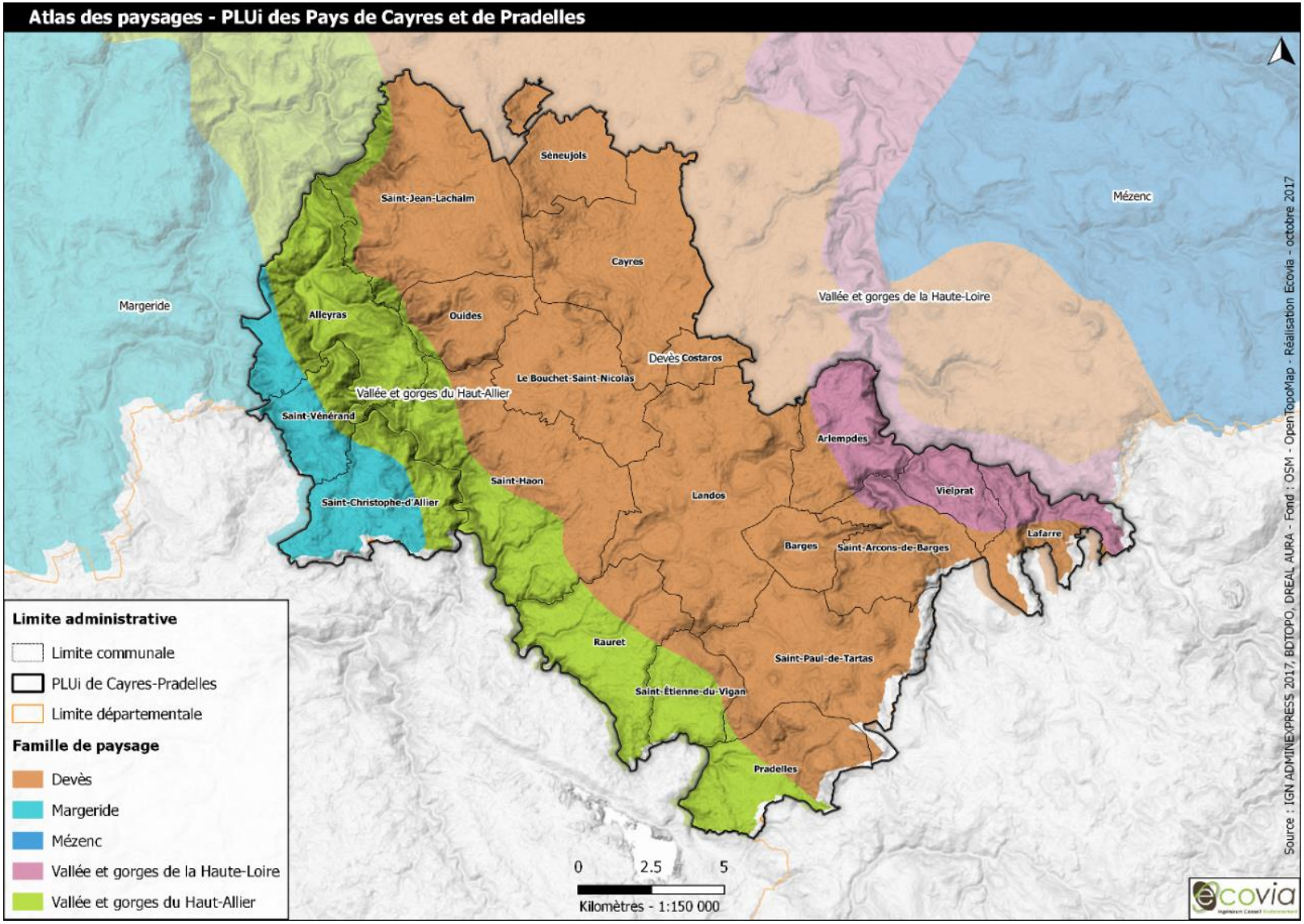
Il se caractérise par une activité agricole très dynamique, principalement sur le plateau. Cette entité paysagère a la singularité d'être très ventée, ce qui favorise les installations d'éoliennes marquant le paysage.



Le parc éolien de Saint-Jean-Lachalm

La vallée et les gorges de l'Allier

L'Allier, avant de traverser la Haute-Loire, prend sa source en Lozère, au Moure de la Gardille. Les altitudes s'échelonnent de 740 à 510m, plaçant ce secteur à l'étage dit collinéen. Les villages et bourgs se positionnent à la fois à proximité et à distance de l'eau, pour en bénéficier sans subir les nuisances de ses débordements.



Carte n°48 - Atlas des paysages

➔ L'urbanisation dans le paysage

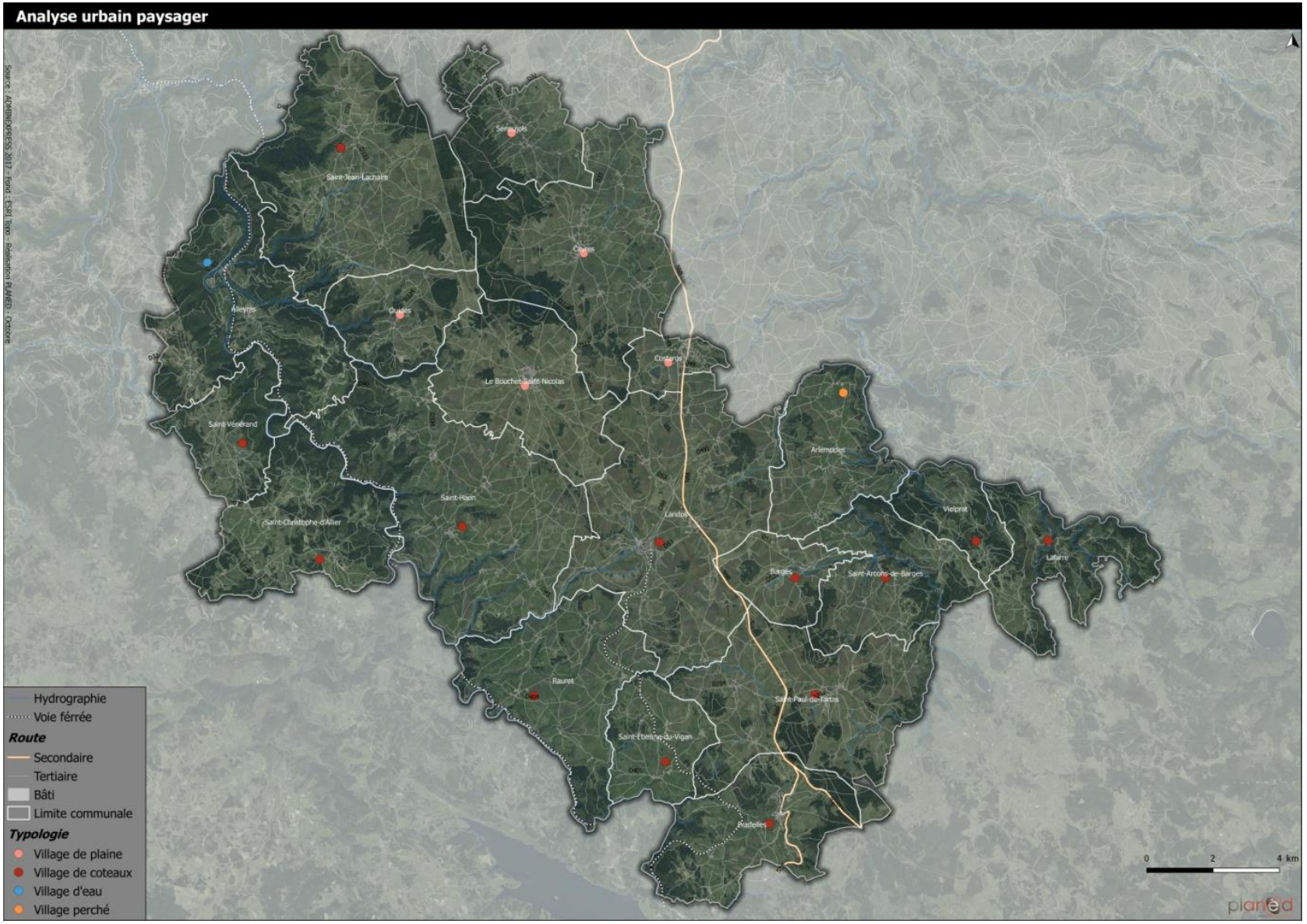
L'implantation de l'urbanisation est largement liée à une logique d'interactions avec le paysage, elle est étroitement liée aux ressources disponibles et au potentiel de production agricole. Les regroupements de constructions ayant conduit à constituer des villages recherchaient également des sites à l'abri des aléas climatiques (inondations, vents, etc.).

Comprendre les logiques traditionnelles de la morphologie urbaine permettra de cibler les actions de mise en valeur du patrimoine vernaculaire et d'aider à choisir une stratégie de développement ou de préservation adaptée.

Les principes de composition traditionnels reposaient sur les besoins suivants :

- La protection face aux risques et aux éléments naturels (vents, débordements des cours d'eau),
- L'économie du riche foncier agricole (outil de production des denrées alimentaires et de revenus),
- Les déplacements (proximité des axes de communication et des matières premières utiles à la construction).
- Les cours d'eau majeurs et les vallées fertiles ont donc été initialement recherchés. Les axes de communications (voies royales ou gallo-romaines) qui croisaient les principaux cours d'eau présentaient un attrait majeur.

Les échanges commerciaux étant également importants dans l'économie des territoires, les croisements de voies étaient des sites stratégiques pour le développement des villes. À ce sujet ont été repérés deux grands types des contextes urbains s'inscrivant dans le paysage : villages de plaine (ou de plateau) et villages de coteaux et deux cas singuliers d'exemple de village d'eau et village perché. La carte suivante illustre chacune de ces typologies.



Carte n°49 - Les types de villages dans le paysage

Villages de plaine

Les constructions sont groupées sans obstacle naturel proche. L'implantation d'origine s'est réalisée autour d'axes de desserte afin d'obtenir une localisation stratégique.



Schéma de village de plaine



Le Bouchet-Saint-Nicolas
Source : www.lebouchetsaintnicolas.fr

Le mode de développement de ces villages est généralement de forme linéaire ou en étoile, lié au schéma de circulation. À l'origine, le village s'est construit par un groupement de fermes ou d'exploitations, organisées de manière identique. Ce modèle d'urbanisation induit, en général, une trame viaire de dessertes vers un grand axe et un tissu urbain orthogonal.



Vue depuis la départementale D49 vers les nouvelles urbanisations, Costaros, village de plaine



Souvent, l'absence de contraintes naturelles fortes a conduit à une urbanisation moins structurée et donc plus étalée.

Une bonne insertion paysagère de ce type de village est souvent limitée à ses abords. Les futurs aménagements seront vigilants quant aux liens physiques au paysage agricole (perspectives, orientation parcellaire, traitement en front bâti ou végétal)



Absence de traitement avec la frange agricole, exemple Le Bouchet-Saint-Nicolas

Villages de coteaux

Les villages se sont installés sur des reliefs, en balcon au-dessus des terres fertiles. Leur position permettait d'économiser l'espace dédié aux terres cultivables et d'éviter les crues.



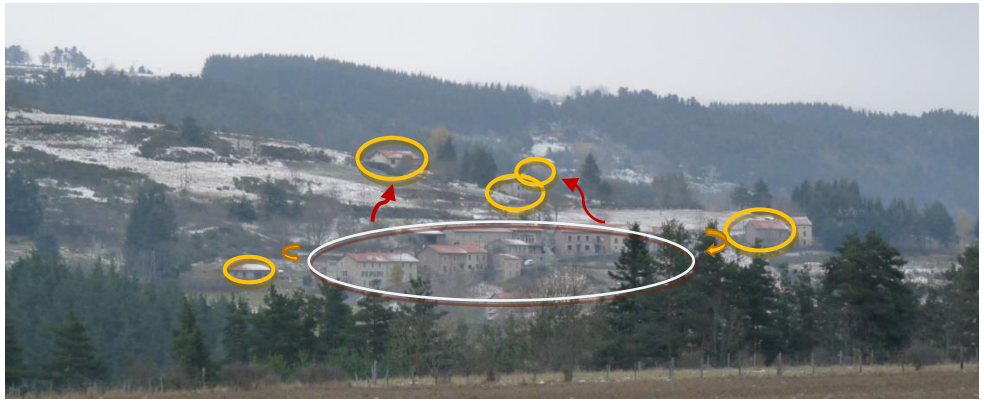
Typologie de village de coteaux



Exemple du village de coteaux Vielprat

Le mode d'urbanisation d'origine permettait une bonne exposition des constructions. L'implantation du bâti se fait généralement en parallèle ou perpendiculairement à la pente. Le village de coteau est composé de ruelles de gabarit réduit et pentu.

En général, les nouvelles urbanisations ont respecté l'intégration au paysage, car les constructions suivent la logique constructive de s'implanter en parallèle ou perpendiculairement à la pente. Cependant, l'urbanisation diffuse perturbe l'insertion et la perception du village dans le paysage.





Noyau villageois historique
Constructions nouvelles
Urbanisation en continuité de l'existant
Urbanisation en discontinuité de l'existant

Il s'agira de se préoccuper de la bonne intégration à la pente, de créer des extensions compactes et de soigner les interfaces entre les espaces boisés et agricoles.

Village d'eau

Sur le territoire de Cayres Pradelles, le village du Pont-d'Alleyras peut être classé dans cette catégorie, ainsi que le Nouveau Monde à Saint-Haon. Leur implantation est très singulière du au fait à sa situation en "coude", entouré par les montagnes et les infrastructures de transport (voirie, voie ferrée). Les enjeux environnementaux sont importants. Les contraintes naturelles ou topographiques ont conduit à une urbanisation plus contrôlée.

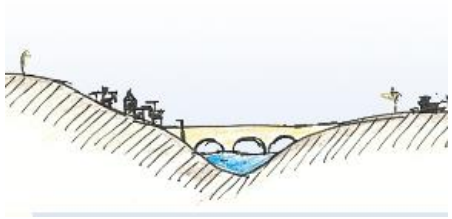


Schéma de village d'eau



Le Pont-d'Alleyras

La réflexion sur le développement du village, avec urbanisations nouvelles, devra veiller aux différents enjeux environnementaux.

Village perché

Le village d'Arlempdes comporte une implantation singulière dans le paysage. L'urbanisation, composée d'un groupe très serré de constructions, s'est implantée dans le coteau. Le château, détaché des constructions, se dresse au sommet d'un piton volcanique dans une situation dominante. Il se situe dans un méandre de la Loire.

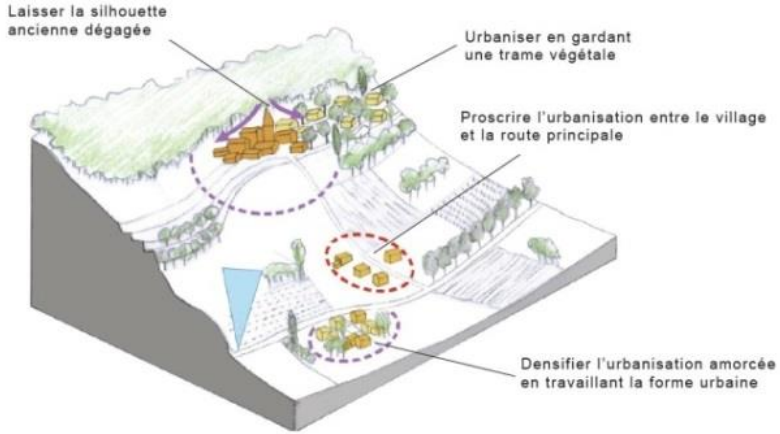


Arlempdes

La situation dominante, par rapport au paysage environnant, crée des silhouettes qui marquent leur perception d'une vision assez lointaine. Lors de la réflexion sur de nouvelles urbanisations, leurs implantations doivent respecter les enjeux environnementaux et patrimoniaux, mais devront permettre, également, d'accentuer et valoriser la perception visuelle du "village perché". Les liens visuels au grand paysage seront à privilégier.

Exemples de structuration d'évolution urbaine selon la typologie des villes et villages

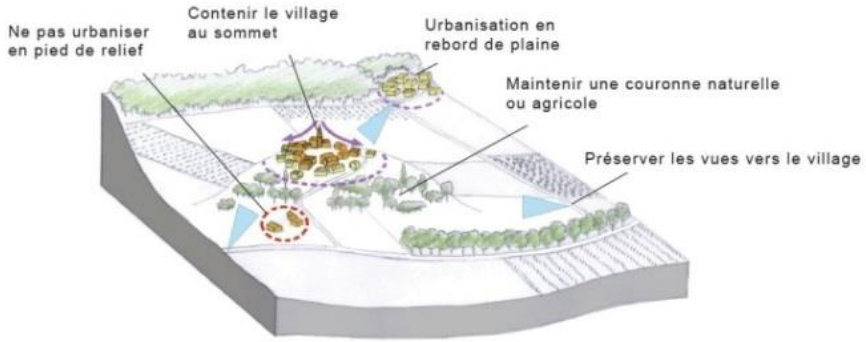
Villages de coteaux



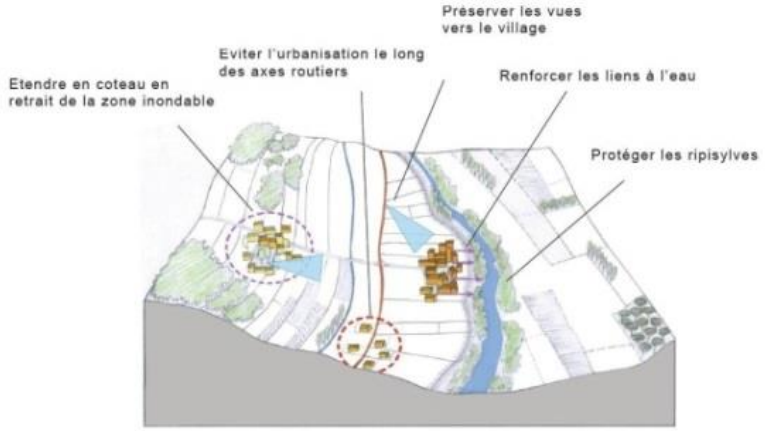
Villages de plaine



Villages perchés



Villages et villes d'eau



6.3. Typologie des formes urbaines et architecturales

La question de l'habitat et des usages qui en découlent forge son organisation et nécessite d'une bonne connaissance de ces caractéristiques pour répondre au mieux aux besoins de ces habitants et dégager des alternatives crédibles pour les nouvelles constructions.

Comme vu auparavant il s'agit d'un territoire aux paysages et aux modèles de développement divers. L'architecture des bâtiments et les formes urbaines sont les résultantes de multiples facteurs : la géographie, le climat, les ressources en matériaux, l'histoire et les styles des époques. Voici deux grands groupes de formes urbaines repérés lors des visites du terrain : traditionnel et contemporain.

➔ Formes urbaines traditionnelles

Les formes urbaines traditionnelles sont souvent liées aux usages et aux techniques de l'époque, toutefois l'habitation est essentiellement un fait d'économie agricole. Composés de volumes compacts, groupés ou non, avec peu d'ouvertures. La ferme-bloc (habitat isolé) peut être considérée comme la catégorie d'habitat traditionnel la plus répandue, avec des variantes architecturales, et qui sert d'inspiration aux constructions des bourgs.

Bâti dispersé

À vocation d'habitat

Généralement il s'agit d'un habitat dispersé au milieu des terroirs agricoles, composé d'une construction dédiée à l'habitat accompagnée de bâtiments annexes (séchoirs, pigeonniers, granges). Certains présentent une architecture particulièrement remarquable, constituée de volumes imposants, tel est le cas de la maison forte. Le château a servi de modèle pour ce type de construction, la tour et la salle sont des éléments structurants de la maison forte.



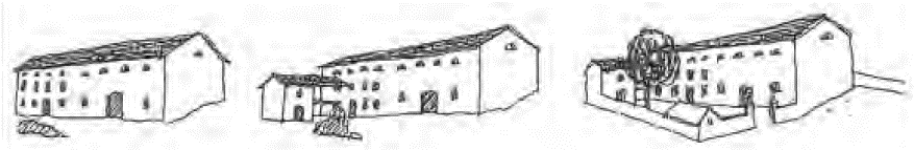
Le Clos de Lafarre

Exemple commune de Saint-Vénérand Consommation foncière

- densité : 1 log/ha en moyenne
- parcelles de taille variable
- des constructions de 300m² en moyenne.



Source : Géoportail



Source : Charte Architecturale et Paysagère du Haut-Allier, SMAT du Haut-Allier, CAUE 43

À vocation agricole

L'implantation et le traitement des hangars agricoles peuvent contraindre une bonne insertion paysagère du fait du positionnement, des matériaux employés et de leur couleur.



Barges

Tissus de noyau de village et de hameau

Deux styles de noyaux villageois ont été repérés : les villages s'organisant autour d'un couderc et ceux qui s'organisent le long d'une voie.

Autour du couderc

Certains villages ou hameaux offrent la particularité de s'organiser autour d'une vaste étendue, appelée "couderc". Cet espace communal est en général non bâti mais il reçoit les édifices communautaires (four, abreuvoir, fontaine, statue...). C'est un espace public central, dessiné par le motif continu des clôtures des mas ou maisons, qui se répartissent sur son pourtour. L'habitat est en règle générale implanté en retrait de la clôture. Les constructions ne suivent pas une logique homogène d'implantation à la parcelle, elles sont la résultante de l'association des fermes ou des exploitations.



Tel est le cas du village de Freycenet à Rauret. L'image ci-dessus nous permet de visualiser les éléments caractéristiques de cet espace.

Exemple village Rauret Haut
Consommation foncière

- densité : 10 log/ha en moyenne
- parcelles de taille hétérogène
-des constructions de surface moyenne, constituée de 1 et 2 étages,
l'emprise au sol est variée



Source : Géoportail



Rauret Haut

Le long d'une voie

L'organisation des îlots dépend de l'axe de distribution, généralement une double voie de desserte. Le tissu urbain est souvent la résultante d'un groupement de fermes ou d'exploitations. Les constructions suivent en général une logique d'orientation vers le soleil. Elles s'implantent soit en bordure de la voie soit en retrait.

Exemple de la commune de Saint-Étienne-du-Vigan
Consommation foncière

- densité : 15 log/ha en moyenne
- parcelles de taille hétérogène
- des constructions constituées de 2 étages l'emprise au sol est variée



Source : Géoportail





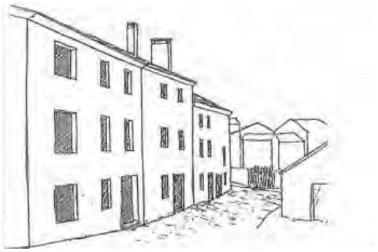
Tissus du faubourg

Cette typologie est caractérisée par des immeubles formant de grandes séquences de façades sur les voies départementales. Le parcellaire est généralement de taille réduite et orthogonal à la voie et, lorsque le terrain le permet, la construction possède un jardin sur l'arrière. Ces formes urbaines définissent un gradient entre le centre ancien et la zone périurbaine, construites lors du développement des villages. C'est une forme urbaine très dense. Les rez-de-chaussée font parfois office de locaux commerciaux. Leurs façades sur rue prennent généralement les proportions de la partie habitation de la ferme-bloc, décrite précédemment.

Exemple bourg de Pradelles
Consommation foncière
- densité : 20-25 log/ha en moyenne
- parcelles de taille hétérogène entre 50 m² et 100 m²
- des constructions qui font la taille de la parcelle, en générale, constituées d'un, de deux et de fois de trois étages.
- l'emprise au sol est entre 80 et 100 % en moyenne



Source : Géoportail



Source : Charte Architecturale et Paysagère du Haut-Allier, SMAT du Haut-Allier, CAUE 43



➔ Formes urbaines contemporaines

Comme vu auparavant les modes de vie et les modèles d'urbanisation ont évolué. L'habitat individuel sous forme de pavillonnaire diffus ou de lotissement est devenu très répandu sur le territoire. Cependant il est connu que le poids de la maison individuelle est synonyme de forte consommation d'espace, d'allongement des réseaux et de multiplication des déplacements motorisés.

L'autre problématique que présente ce type de développement est la banalisation des paysages et l'uniformisation des modes de vie.

Tissus non organisés d'habitat discontinu

Les constructions sont souvent implantées au milieu de la parcelle. L'orientation des volumes respecte en général les principes de bonne exposition, c'est-à-dire les pièces de vie orientées vers le sud et les pièces de nuit vers le nord. Le parcellaire est hétérogène.

Exemple sur le village de Barges
Consommation foncière
- densité : 4 à 5 log/ha en moyenne
- parcelles minimums d'environ 1000 m²
- des constructions entre 150m² et 200m², constituées d'un ou des deux étages.
- l'emprise au sol est très faible, dépassant rarement les 20%



Source : Géoportail



Tissus organisés d'habitat discontinu

La plupart du temps ce modèle d'urbanisation, appelé lotissement, vient se greffer sur des poches excentrées du centre villageois. L'implantation des constructions se fait au milieu de la parcelle. Le parcellaire est issu d'une division arbitraire et géométrique, sans aucun rapport avec la topographie du site, réalisée de façon à avoir des parcelles de taille semblable, avec un principe de desserte viaire pour chaque construction. Ainsi, l'implantation des constructions relève plus d'une préoccupation relative à leur accessibilité plutôt que de la volonté d'avoir une orientation optimale du point de vue thermique ou d'une préoccupation d'insertion dans le paysage.

Consommation foncière (sur l'exemple choisi dans la commune de Cayres

- densité : 8 à 10 log/ha en moyenne
- parcelles d'environ : 700 m² en moyenne
- des constructions de 160m² en moyenne, constituées d'un ou deux étages.
- l'emprise au sol est de 25% en moyenne



Source : Géoportail



6.4. Synthèse et enjeux

➔ Synthèse

- ➔ Une extension de l'urbanisation des communes cadrée par la loi « montagne », par la définition d'une structuration du territoire : bourgs, villages, hameaux et écart d'urbanisation
- ➔ 4 ensembles de paysages, composés de motifs typiques : gardes, maars, murets de pierre, falaises, etc.
- ➔ 3 sites classés (Lac du Bouchet, la Coste et le Nouveau Monde, site entre le bourg d'Arlempdes et la Loire) et 4 sites inscrits (les abords des sites classés, et le bourg de Pradelles) ;
- ➔ 46 monuments historiques et 2 communes « plus beaux villages de France » : Arlempdes et Pradelles ;
- ➔ La richesse paysagère et patrimoniale est menacée par l'urbanisation et l'abandon de certaines pratiques agricoles (conduisant à la fermeture de milieux) parallèlement à l'intensification et l'homogénéisation des cultures (détruisant haies et murets).
- ➔ 2 grandes types d'implantations historiques (villages de plaine, villages de coteaux) et 2 cas particuliers (village d'eau, village perché).
- ➔ Des formes urbaines traditionnelles : habitat isolé, noyau de village et de hameau autour de couderc ou le long d'une voie.
- ➔ Des formes contemporaines : tissus organisés et non organisés d'habitat discontinu.

➔ Enjeux

- ➔ Engager la revitalisation des centres-bourgs, notamment de Costaros et Pradelles.
- ➔ Permettre l'accueil d'habitants dans les hameaux facilement accessibles, pour une population plutôt jeune et motorisée.
- ➔ Dans les lieux ou la vacance est importante, recomposer les habitations par des opérations de préemptions publiques, de démolition, reconstruction.
- ➔ Divers enjeux peuvent être repérés des structurations urbaines : la maîtrise des fronts urbains, la compacité, le maintien des vues et la préservation de la silhouette villageoise, les continuités paysagères et de la biodiversité, et finalement des risques présents sur le territoire.
- ➔ La diversité et la qualité des formes urbaines, notamment dans les hameaux, permettent de s'adapter aux choix locaux et d'attirer des habitants. D'ailleurs, le parti pris d'aménagement a des conséquences directes sur les charges communales (investissement et entretien).
- ➔ Le développement urbain doit prendre en compte des aspects qualitatifs pour rendre le territoire plus attractif. Le caractère rural et l'identité architecturale ont un rapport historique avec le patrimoine bâti du territoire. La stratégie de développement urbain ciblera la protection et la valorisation des richesses patrimoniales.
- ➔ Le maintien des activités agricoles est essentiel pour caractériser les modes d'habiter le territoire, porter l'intérêt sur l'insertion des constructions dans le paysage.
- ➔ Enfin, c'est sur le dialogue entre le bâti et l'environnement naturel que reposerait la recherche d'un style local, support d'une identité territoriale favorisant des recommandations architecturales et l'utilisation des matériaux locaux pour éviter la banalisation des lieux.

7. CONSOMMATION D'ESPACES ET BILAN DES DOCUMENTS D'URBANISME

7.1. Préambule

➔ Sources et méthodologie

Les données utilisées pour la mesure de la consommation d'espace et la production foncière sont les fichiers fonciers communément appelés « MAJIC », millésime 2017. Ces fichiers sont produits par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP). Dans le cadre du PLUi, ces données ont été fournies par le CRAIG.

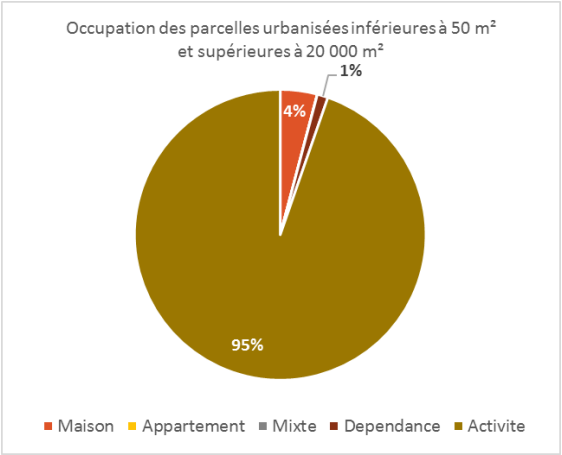
Le calcul de la surface consommée se base sur la surface totale des parcelles urbanisées, mais ne prend pas en compte les superficies non cadastrées (voiries publiques, certains bâtiments publics…). La détermination de l'occupation principale de la parcelle est issue de la méthode développée par le CEREMA[48].

L'avantage de cette méthode est qu'elle sera reproductible dans le temps notamment pour le suivi des effets du PLUi une fois mis en œuvre. La distribution des fichiers fonciers est prévue annuellement via les services de l'Etat (DREAL ou DDT).

Cette méthode de mesure de la consommation d'espace constitue la base de déclinaison des objectifs de consommation d'espace qui seront développés dans le PADD[49].

➔ Cas des parcelles de plus de 20.000 m² et de moins de 50 m² urbanisées

Avant l'analyse de la consommation foncière, un zoom est nécessaire sur les parcelles de plus de 20 000 m² et de moins de 50 m² contenant au moins un local. **Au nombre de 180, elles représentent 304,8 ha, soit 40% de la consommation foncière totale.**



La majorité de ces parcelles urbanisées sont à destination d'activités (95%). Celle-ci est en général justifiée par la surface nécessaire.

4% des parcelles ont une destination de maisons, qui n'ont pas été divisées (cas d'une maison liée à une exploitation agricole). Alors que seule une faible proportion de ces parcelles est finalement artificialisée, l'approche « consommation foncière » considère comme urbanisée toute sa surface, alors même que sa plus grande partie est encore exploitée où à l'état naturel.

Ainsi, 2 filtres de taille de parcelles ont été appliqués comme suit :

- Suppression de toutes les parcelles urbanisées des parcelles de plus de 20 000 m² soit 304,2 ha ;
- Suppression de toutes les parcelles urbanisées de moins de 50m² soit 5 548 m².

Les résultats présentés par la suite tiennent compte de ces filtres.

NB : ce filtre devra être impérativement utilisé lors de la mesure des futures consommations, notamment à l'occasion de l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du PLUi.

[48] Mesure de la consommation d'espaces à partir des fichiers fonciers, foncier mobilisé pour l'habitat et les activités économiques, Fiches 2.2, CEREMA. Voir annexes.

[49] Projet d'aménagement et de développement durable

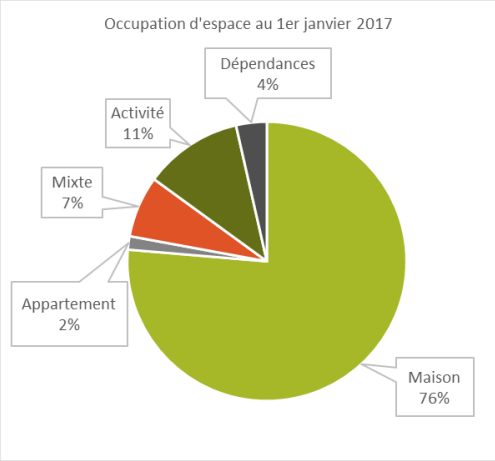
7.2. L'espace urbanisé au 1er janvier 2017[50]

Au 1er janvier 2017, l'emprise urbaine hors infrastructures, s'établissait à **464,84 ha soit 1,3%** des 35 646 hectares cadastrés du territoire. En 2007, cette emprise représentait 1,1% du territoire cadastré soit 407,6 ha. Elle a donc progressé de 14% en 10 ans et de +0,2 point en part relative.

La superficie totale des 20 communes du PLUi[51] atteint 37 113 ha. Par soustraction, la surface allouée aux espaces non cadastrés (infrastructures, rivières et certaines surfaces en eau, espaces dans le domaine public…) est de 1 467 ha.

Surface totale (ha)	Surface cadastrée (ha)	Dont surface cadastrée urbanisée (ha)	Surface non cadastrée (estimation) (ha)
37 113	35 646	464,8	1 467

Les communes dont les parcelles sont le plus urbanisées par rapport à leur surface cadastrée totale sont par ordre décroissant Costaros (7,8%, du fait de son territoire communal exigu), Vielprat (2,4%) et Pradelles (2,1. À l'inverse, les communes les moins urbanisées sont Ouides (0,5%), Saint-Vénérand, Lafarre, Saint-Christophe-d'Allier, Saint-Jean-Lachalm et Le Bouchet-Saint-Nicolas (0,8%). La surface urbanisée du territoire est occupée à 76% par des maisons et par les activités pour 11%. Les appartements ne représentent que 2%, les parcelles mixtes (appartement, maison, activité) 7% et les dépendances (garage, hangar…) 4%.



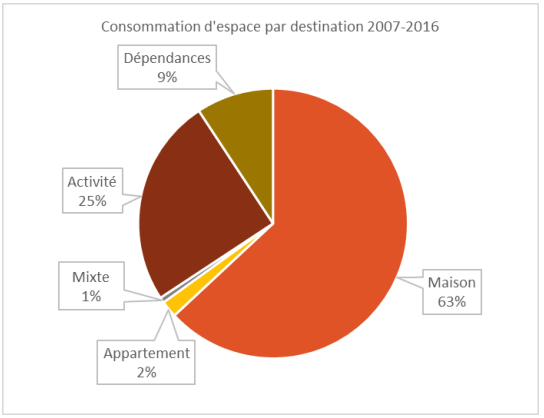
Depuis les lois Grenelle, et selon le Code de l'urbanisme, le PLUi doit présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années. Dans ce cadre, et sur la base des fichiers fonciers « MAJIC » millésime 2017, la période de référence est fixée entre 2007 et 2016 compris soit 10 ans.

7.3. Consommation d'espace générale depuis 10 ans[52]

Une première exploitation des chiffres permet d'afficher **une consommation de 57,2 hectares entre 2007 et 2016 pour l'urbanisation, soit un rythme de 5,7 ha/an**. 63% de cette consommation correspond à la construction de maisons suivie par 25% urbanisée à vocation d'activités.

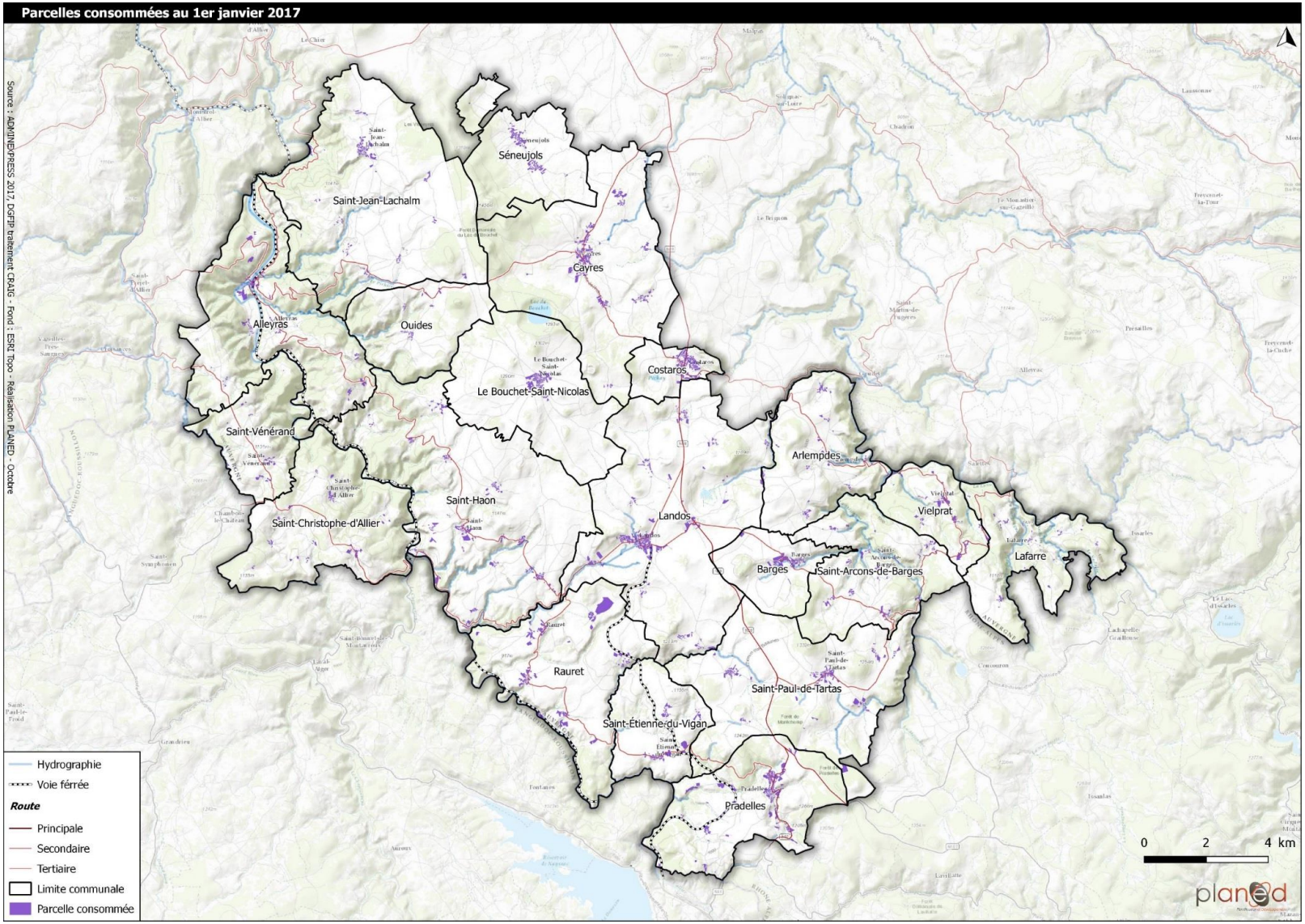
Elle est en augmentation de +0,8 ha par an par rapport à la période 1997-2006.

1957 - 1966	1967 - 1976	1977 - 1986	1987 - 1996	1997 - 2006	2007 - 2016
15,36	35,52	55,04	38,07	49,63	57,23

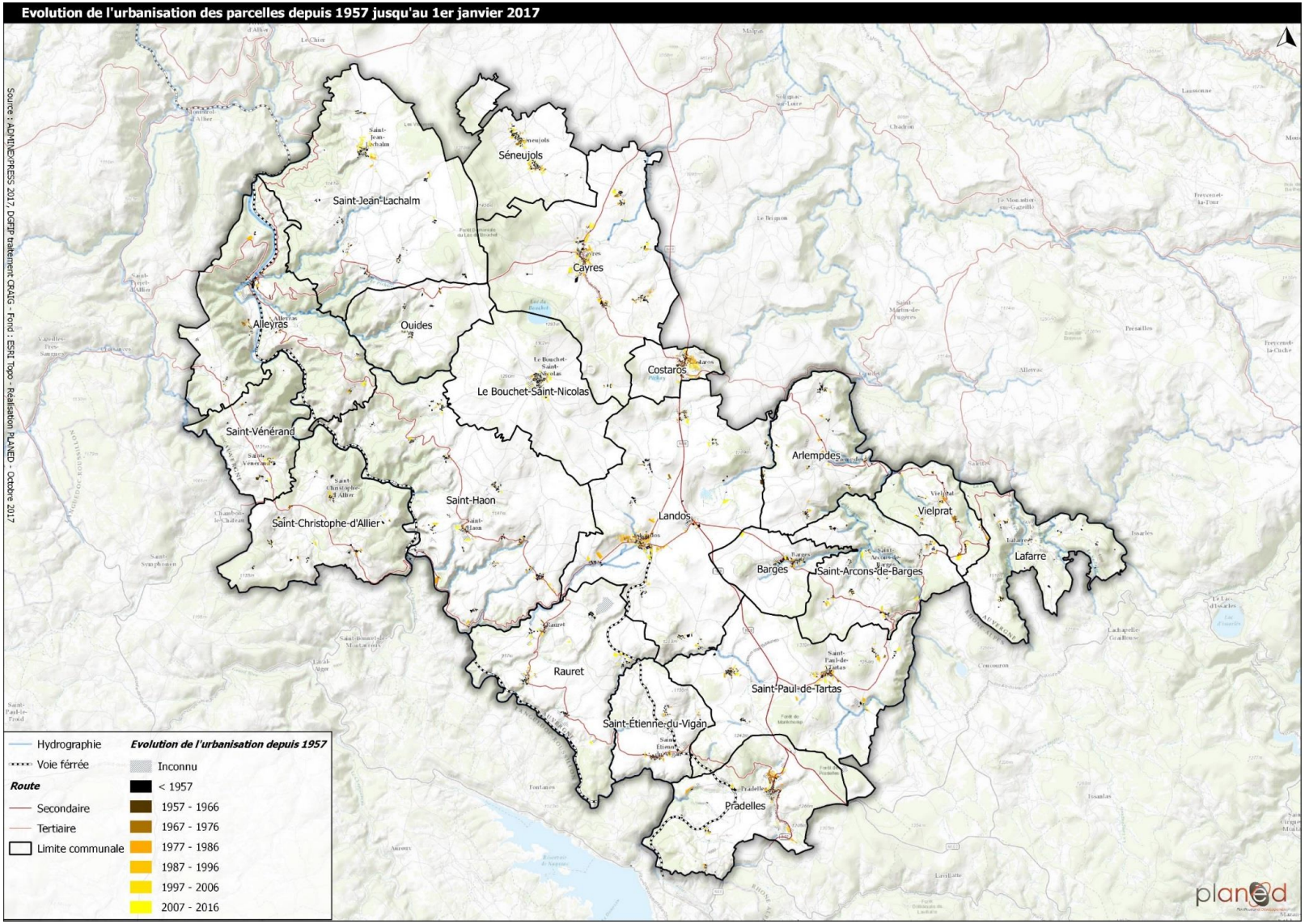


[50] Le tableau détaillé de l'espace urbanisé par commune est en annexe (Tableau n°1).
[51] Surface calculée à partir des données IGN au 1er janvier 2017

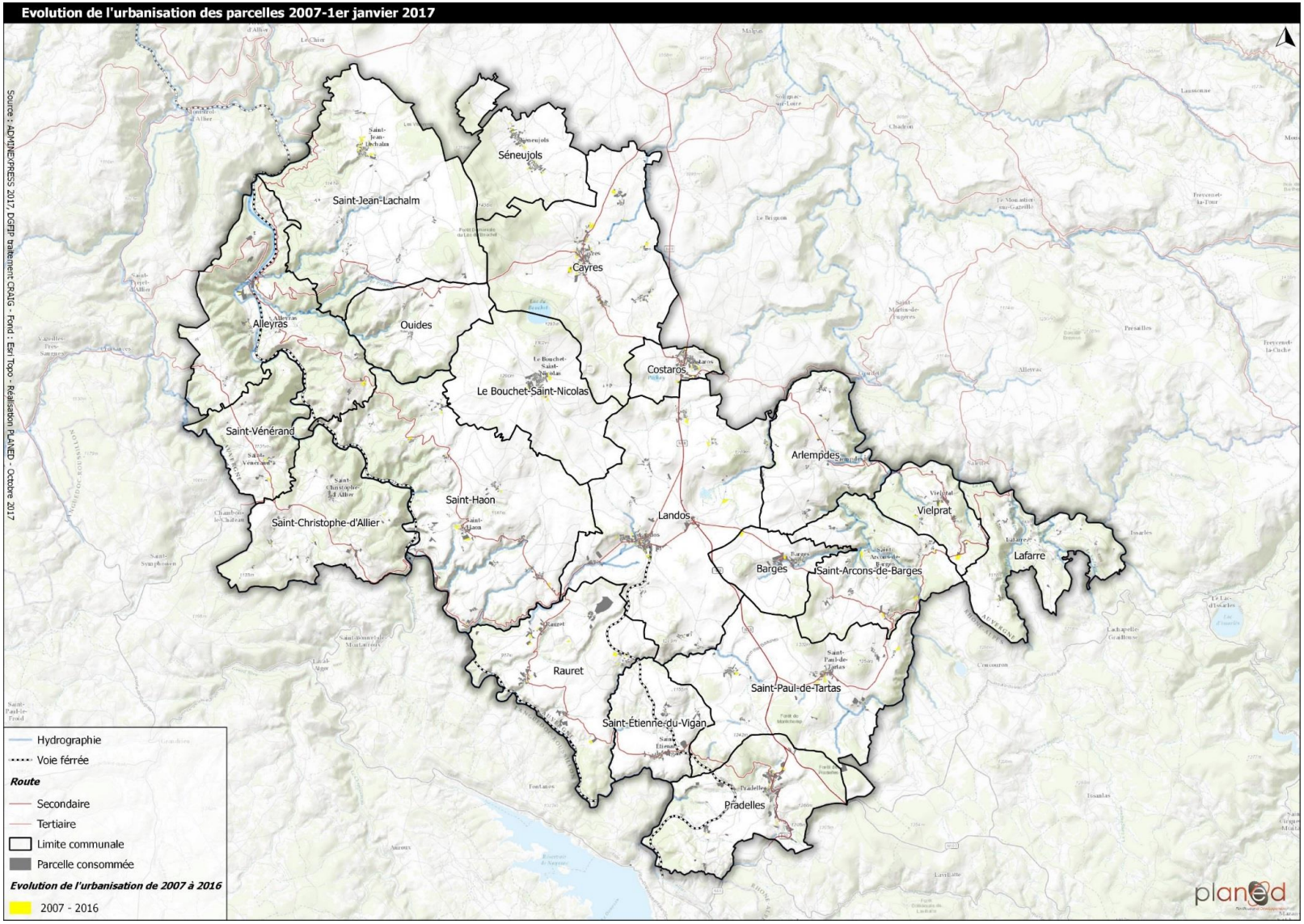
[52] Le tableau détaillé de la consommation générale par commune est en annexe (Tableau n°2).



Carte n°50 - Parcelles consommées au 1er janvier 2017



Carte n°51 - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957



Carte n°52 - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 2007

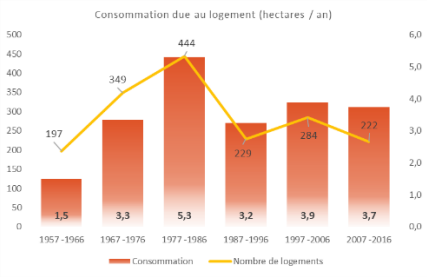
7.4. Consommation foncière due au logement[53]

En ne retenant que la part de la consommation due au logement (maisons et appartements en excluant les dépendances et les occupations mixtes), on observe que **37,4 hectares ont été consommés entre 2007 et 2016, soit un rythme moyen de 3,7 ha par an.**

1957 - 1966	1967 - 1976	1977 - 1986	1987 - 1996	1997 - 2006	2007 - 2016
14,94	33,34	53,00	32,48	38,86	37,40

Cette consommation a baissé de 1 500 m² par an par rapport à 1997-2006, en lien avec la diminution de logement construit. En effet, 222 logements ont été construits entre 2007 et 2016 contre 284 entre 1997 et 2006[54].

La consommation due au logement des dix dernières années mesurables est tout de même relativement similaire à celle de la période 1997-2006 et 1986-1995.



Source : fichiers fonciers DGFiP MAJIC 2017

➔ Évolution des catégories de tailles des parcelles urbanisées due au logement

Les parcelles comprises entre 500 et 1 000 m² représentent la majorité de la production foncière entre 2007 et 2016 (27,8%) suivie par les parcelles inférieures à 500 m² (21%). **Entre les deux périodes 1997-2006 et 2007-2016, la diminution des parcelles urbanisées de 1 500-2 000 m² a été moins forte (-16%) que celle de 500-1 000 m² et 1 000- 1 500 m² (-27 et -26%), ce qui montre une baisse de productivité foncière.**

	1997 – 2006			2007 – 2016			Évolution		
Catégories tailles de parcelles (m²)	Surface totale (ha)	Nombre de parcelles	Part du nombre total de parcelles	Surface totale (ha)	Nombre de parcelles	Part du nombre total de parcelles	Surface (ha)	Nombre de parcelles brutes	Nombre total de parcelles relatives
de 15 000 à 20 000	0,0	0	0,0%	1,5	1	0,5%	+1,5	+1	
de 10 000 à 15 000	2,1	2	0,7%	2,3	2	1,0%	+0,2	+0	+0%
de 7 500 à 10 000	5,1	6	2,2%	4,1	5	2,4%	- 1,0	- 1	- 17%
de 5 000 à 7 500	2,9	5	1,9%	6,3	10	4,9%	+3,5	+5	+100%
de 2 500 à 5 000	8,3	25	9,4%	8,5	25	12,2%	+0,2	+0	+0%
de 2 000 à 2 500	3,5	16	6,0%	1,6	7	3,4%	- 1,9	- 9	- 56%
de 1 500 à 2 000	4,3	25	9,4%	3,5	21	10,2%	- 0,7	- 4	- 16%
de 1 000 à 1 500	5,5	46	17,2%	4,2	34	16,6%	- 1,3	- 12	- 26%
de 500 à 1 000	5,7	78	29,2%	4,3	57	27,8%	- 1,3	- 21	- 27%
< 500	1,6	64	24,0%	1,0	43	21,0%	- 0,6	- 21	- 33%
TOTAL	**38,9**	**267**		**37,4**	**205**		**- 1,5**	**- 62**	**- 23%**

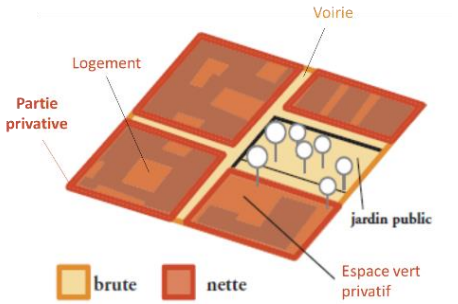
[53] Le tableau détaillé de la consommation due au logement par commune est en annexe (Tableau n°3).

[54] Ces chiffres de production de logements ne doivent pas être comparés avec ceux issus du recensement INSEE ainsi que ceux issus de Sit@del2, les modes de calcul étant différents.

➔ Productivité foncière résidentielle

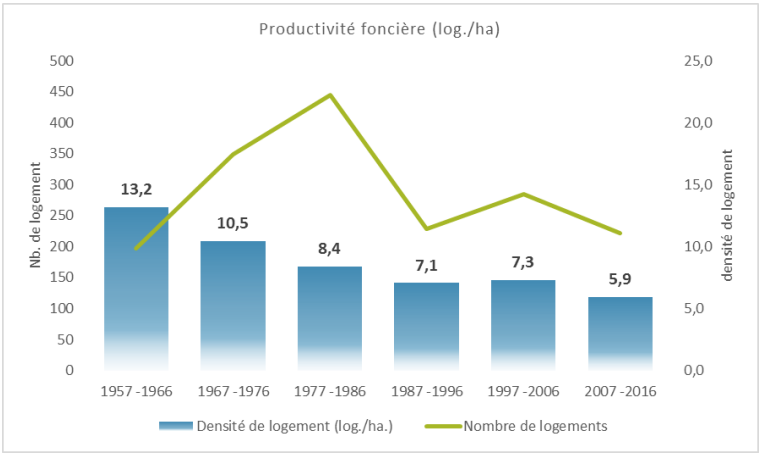
Définition

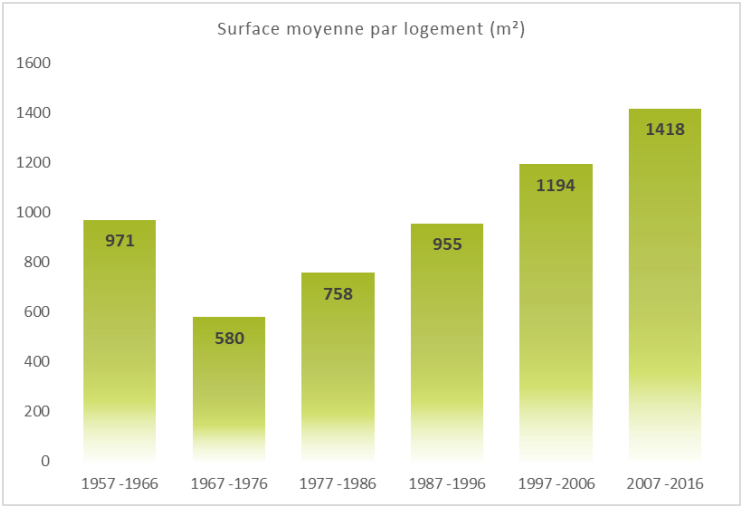
- Densité nette :Elle est mesurée à l'échelle de l'îlot. Les espaces publics sont écartés de ce calcul.
- Densité brute : Elle prend en compte la surface utilisée par les espaces et équipements publics.



Générale

Sur 2007-2016, la productivité foncière résidentielle, autrement dit densité moyenne nette[55] produite est de **5,9 logements par hectare, soit -1,4 log./ha. par rapport à 1997-2006** et -2,8 log./ha par rapport à la moyenne depuis 1956 (8,7 log./ha). Depuis 1976, la productivité foncière moyenne est en dessous de 10 logements par hectare. Mécaniquement, la surface moyenne nette par logement **(1 418 m²)** a augmenté par rapport à la période 1997-2006 (1 194 m²) alors qu'elle n'était que de 580 m² sur la période 1967-1976.

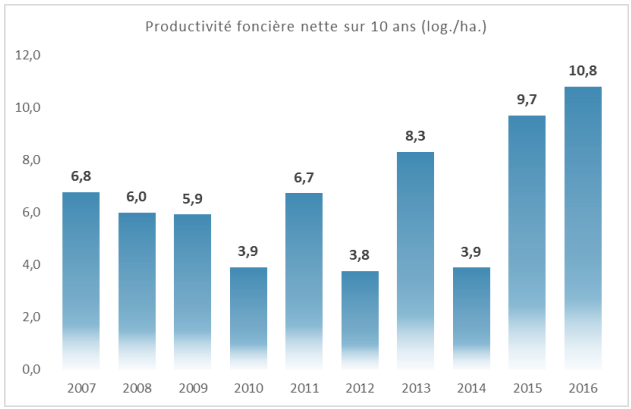


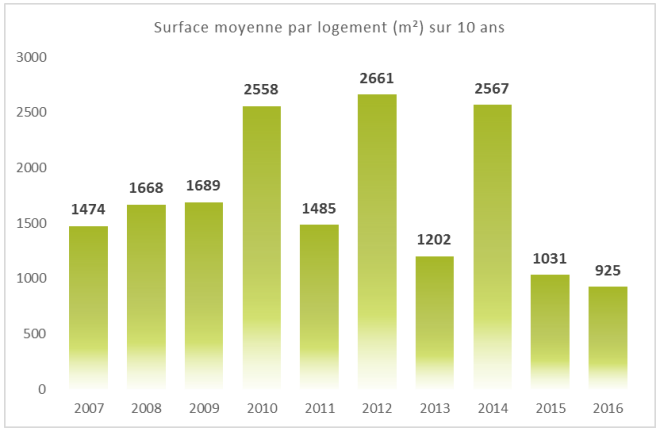


[55] Rapport entre le nombre de logements et la surface cadastrale consommée, les espaces publics sont exclus, appelé aussi « productivité foncière nette ».

Dans le détail des dix dernières années mesurables, la stabilité observée par rapport à 1997-2006 est due à deux périodes :

- Jusqu'en 2014 : Une baisse importante de la densité, près de 3 log./ha.
- **Depuis 2015 : la densité dépasse les 10 log./ha., une amélioration semble être en cours.**





Source : fichiers fonciers DGFiP MAJIC 2017

➔ Évolution et caractérisation de la consommation due au logement

Comparaison par niveau d'armature urbaine entre les deux dernières décennies mesurables[56]

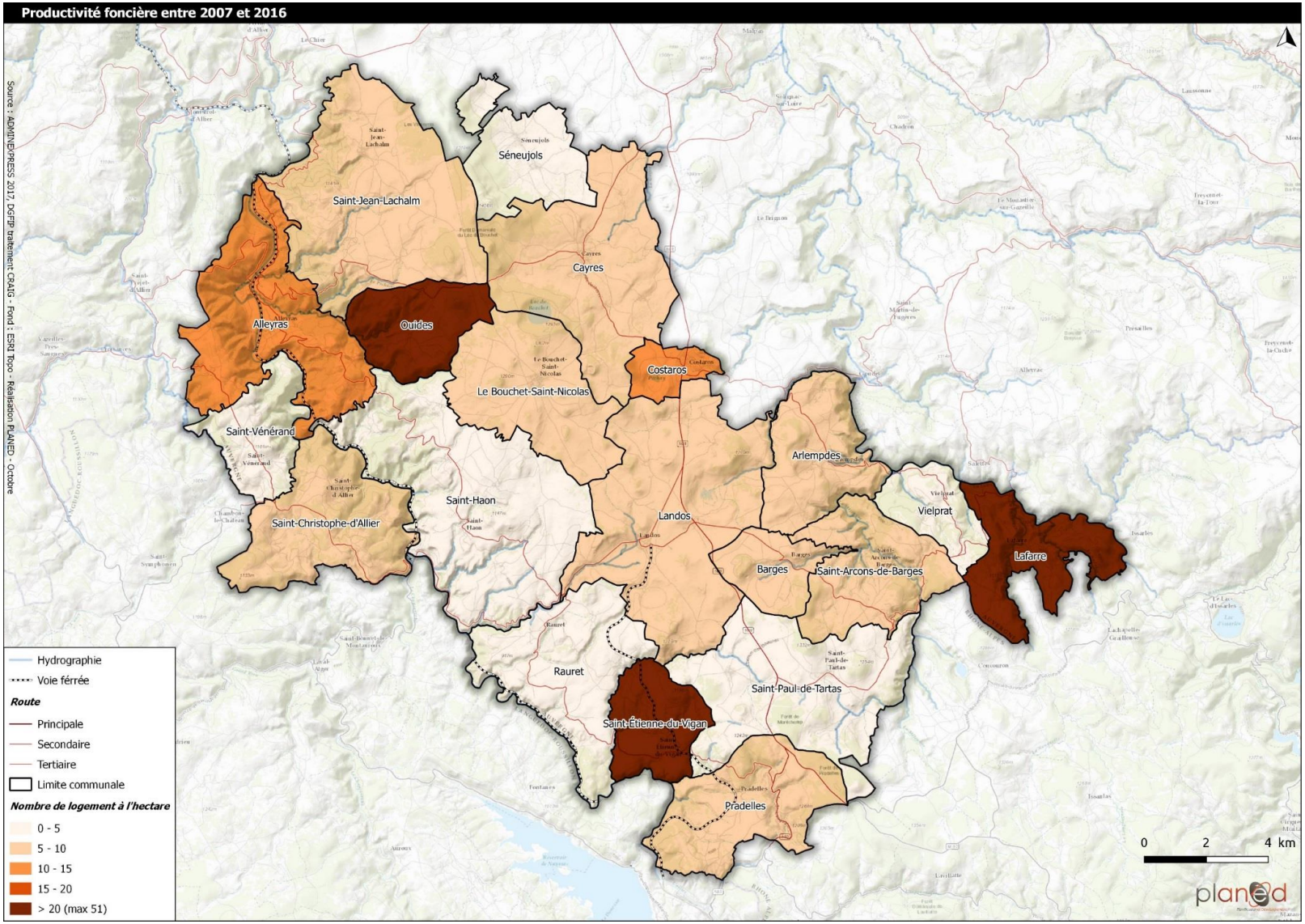
Par comparaison avec les deux périodes décennales (1997-2006 et 2007-2016), en regroupant les communes selon leur appartenance à l'armature urbaine[57], on remarque que la productivité foncière a diminué de façon plus importante sur les 4 communes structurantes du territoire (Cayres, Costaros, Landos et Pradelles) que sur les 16 autres communes.

	1997-2006			2007-2016			Différence		
	Consommation foncière (ha)	Nombre de logements	Productivité foncière	Consommation foncière (ha)	Nombre de logements	Productivité foncière	Consommation foncière (ha)	Nombre de logements	Productivité foncière
Communes structurantes	16,0	143	9,0	12,2	91	7,4	-3,7	-52	- 1,5
Autres communes	22,9	141	6,2	25,2	131	5,2	2,3	-10	- 0,9
TOTAL	**38,9**	**284**	**7,3**	**37,4**	**222**	**5,9**	**-1,5**	**-62**	**- 1,4**

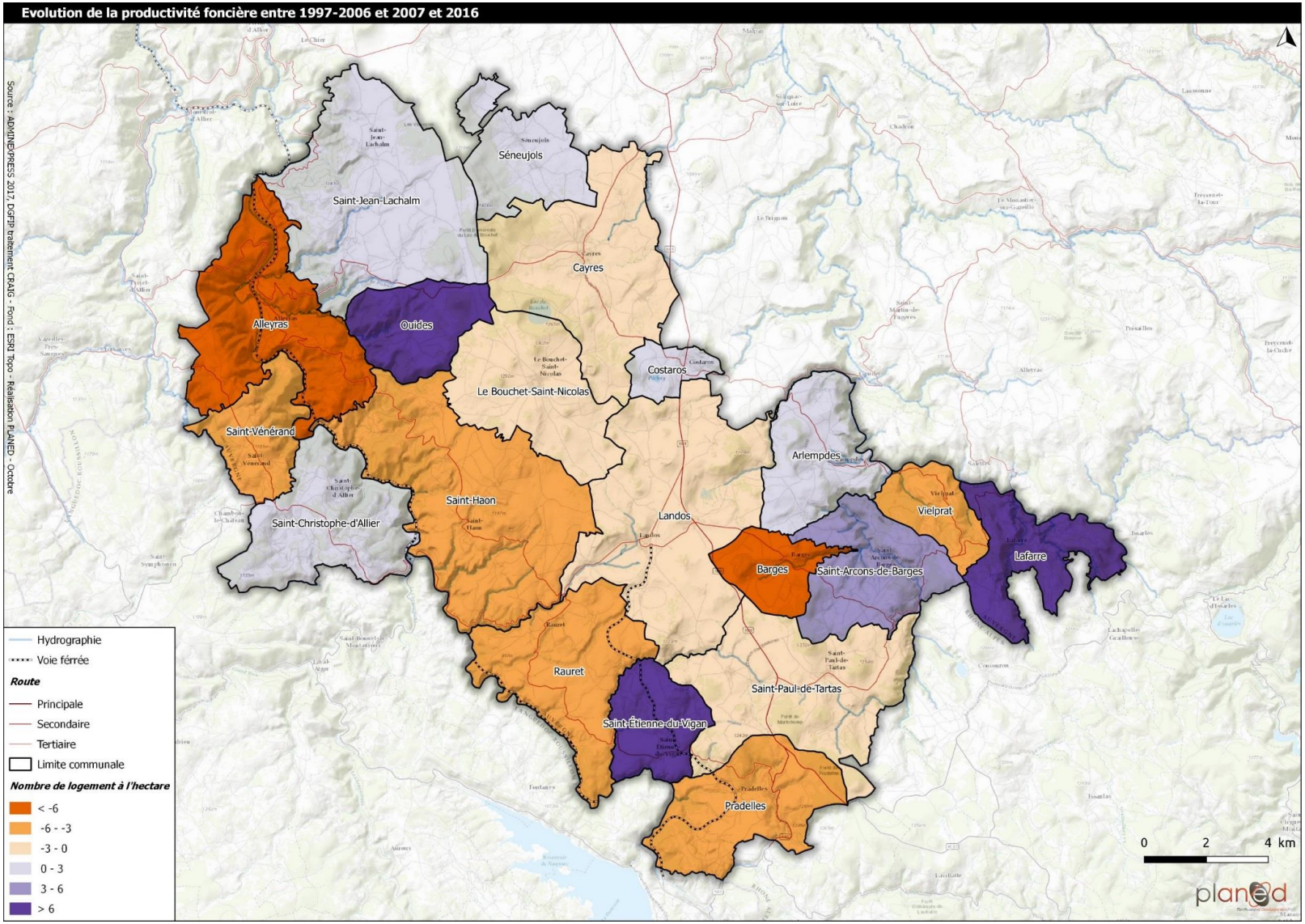
Source : fichiers fonciers DGFiP MAJIC 2017

[56] Le tableau détaillé de comparaison par communes est disponible en annexe (Tableau n°4)

[57] cf. Fiche n°3 « Structuration du territoire »



Carte n°53 - Productivité foncière nette entre 2007 et 2016



Carte n°54 - Évolution de la productivité foncière entre 1997-2006 et 2007-2016

7.5. Consommation foncière due aux activités

La consommation d'espace à destination d'activité s'est élevée à **14,3 hectares entre 2007 et 2016 pour 37 locaux, soit un rythme moyen d'environ 1,4 ha par an.**[58]

Parcelles d'activité urbanisées depuis 2007 de plus de 10 000 m² :

Communes	Surface (m²)	Année de construction	Nombre de locaux
Barges	15 000	2011	1
Saint-Arcons-de-Barges	13 990	2013	1
Cayres	12 628	2012	1
Alleyras	12 600	2014	1
Saint-Haon	12 510	2013	1
Cayres	11 300	2013	1

NB. : Les zones d'activités économiques sont traitées dans la PARTIE n°2 « Econome »



Locaux d'activité construits en 2012 à Cayres



Local d'activité construit en 2011 le long de la D53 à Barges

[58] Les dix dernières années ne peuvent être comparées avec les périodes antérieures, car la saisie des dates de construction des locaux à destination d'activités n'a été rendue obligatoire qu'à partir de 2003.

7.6. Analyse du droit du sol

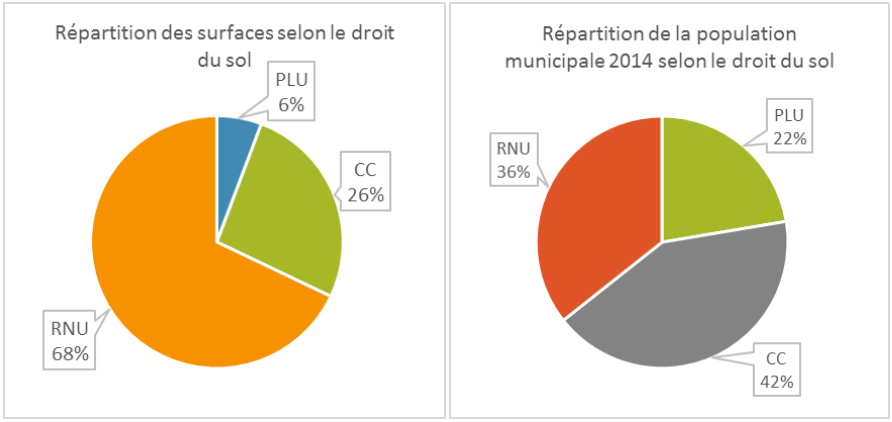
➔ Etat des lieux

Au 1er janvier 2018, seules **6 communes ont un document d'urbanisme** :

- 2 communes (Costaros et Pradelles) sont dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) ;
- 4 communes (Cayres, Landos, Le Bouchet-Saint-Nicolas et Séneujols) sont dotées d'une carte communale (CC).

Le plus vieux document date de 2002, le plus récent de 2008. Ainsi tous les documents ont été approuvés avant les lois Grenelle I et II, et ALUR. Il n'y a actuellement pas de procédure de révision et/ou de modification de ces documents.

32% de la superficie du territoire, soit 11 906 ha, est couvert par un document d'urbanisme, dont 6% par un PLU.

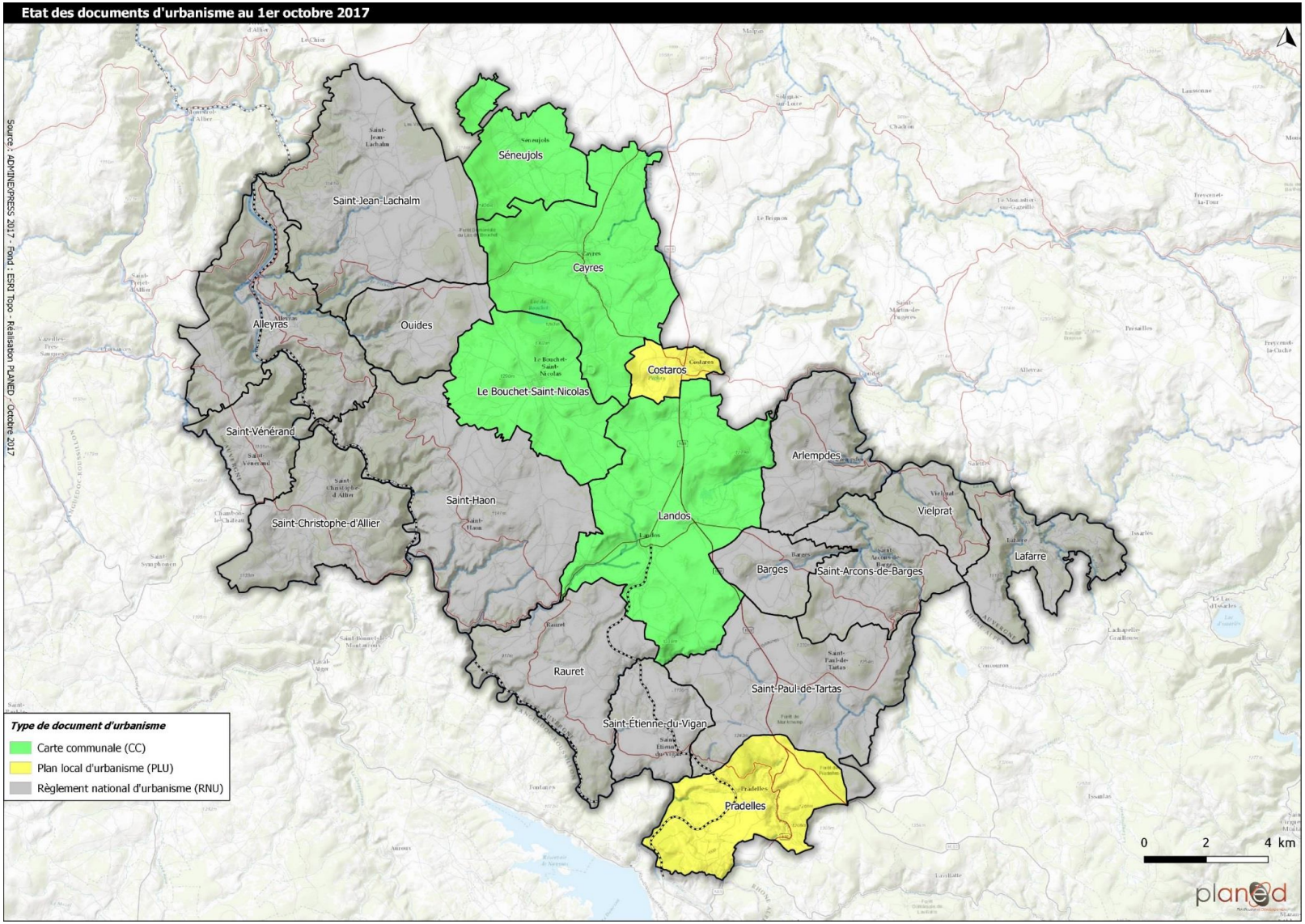


Source : INSEE RP2014

Commune	Droit du sol	Date approbation
Cayres	Carte Communale (CC)	06/01/2005
Landos	Carte Communale (CC)	25/09/2002
Le Bouchet-Saint-Nicolas	Carte Communale (CC)	05/10/2004
Séneujols	Carte Communale (CC)	28/02/2008
Costaros	Plan local d'urbanisme (PLU)	24/06/2008
Pradelles	Plan local d'urbanisme (PLU)	10/11/2007
Alleyras	Règlement National d'Urbanisme (RNU)	
Arlempdes	Règlement National d'Urbanisme (RNU)	
Barges	Règlement National d'Urbanisme (RNU)	
Lafarre	Règlement National d'Urbanisme (RNU)	
Ouides	Règlement National d'Urbanisme (RNU)	
Rauret	Règlement National d'Urbanisme (RNU)	
Saint-Arcons-de-Barges	Règlement National d'Urbanisme (RNU)	
Saint-Christophe-d'Allier	Règlement National d'Urbanisme (RNU)	
Saint-Étienne-du-Vigan	Règlement National d'Urbanisme (RNU)	
Saint-Haon	Règlement National d'Urbanisme (RNU)	
Saint-Jean-Lachalm	Règlement National d'Urbanisme (RNU)	
Saint-Paul-de-Tartas	Règlement National d'Urbanisme (RNU)	
Saint-Vénérand	Règlement National d'Urbanisme (RNU)	
Vielprat	Règlement National d'Urbanisme (RNU)	

En termes d'impact territorial, la répartition est tout autre**. Près des 2/3 (64%) de la population en 2014 habitent dans une commune qui dispose d'un document d'urbanisme**, dont 22% avec un PLU.

Ceci s'explique facilement par le fait que les communes qui ont le plus de population sont le plus souvent celles qui doivent faire face à des enjeux d'aménagement plus importants, et donc à des projets d'urbanisation, plus difficiles à mettre en œuvre sans document d'urbanisme.



Carte n°55 - Etat des lieux du droit des sols au 1er octobre 2017

➔ Bilan des documents d'urbanisme existants

Il s'agit de trier le bilan des documents d'urbanismes existants ; bilan intéressant puisqu'en 2018, ces documents ont plus de 10 ans de mise en application. Les 2 PLU sont évidemment mieux abordés étant donné leur contenu et leurs outils, car les rapports de présentation des 4 cartes communales sont évidemment succincts. Aussi ces documents étant antérieurs au Grenelle de l'Environnement et à la loi ALUR, n'intègre que les outils de la loi SRU.

Objectifs généraux

Les PADD des 2 PLU et rapports de présentation des cartes communales donnent les objectifs généraux du développement de leur commune respectif.

Commune	Objectifs généraux du PADD
Cayres	Rester une commune agricole et touristique Maintien des activités artisanales Activités agricoles et de loisirs à protéger absolument
Landos	Aucun objectif annoncé
Le Bouchet-Saint-Nicolas	Rester une commune agricole Attirer de nouveaux habitants afin d'enrayer le déclin démographique Faire vivre les commerces restants"
Séneujols	Maintien et développement des activités agricoles Offrir des terrains à construire afin de poursuivre l'évolution démographique constatée après 1999
Costaros	Assurer la vitalité du village en offrant les conditions favorables au développement des logements, des services et des commerces Développer l'activité agricole et tenir compte des contraintes environnementales dans l'aménagement de la commune Répondre aux besoins de déplacements par la création de nouvelles liaisons au sein de la commune Prendre en compte les paysages naturels et bâtis pour conserver la spécificité d'un village aggloméré et plat"
Pradelles	Développement durable du pôle urbain Amélioration des activités agricoles Bonne perception des paysages Accueil touristique

Perspectives démographiques

Aucun document n'énonce de perspectives démographiques et d'accueil de nouvelles populations. Le PLU de Pradelles est ainsi établi pour « une durée indéterminée ».

Objectif de logements

Seule la carte communale de Landos prévoit une zone constructible pouvant accueillir 150 logements, sans néanmoins donner une temporalité.

Aucun objectif n'est fixé quant à l'accueil de logements sociaux.

Répartition des logements sur la commune

En général, les terrains constructibles sont concentrés dans et autour des bourgs :

- Au Bouchet, du fait des nombreuses exploitations agricoles présentes au sein du bourg, l'unique possibilité d'extension se situe au sud-est, entre la RD53 (route de Landos) et le chemin de Stevenson. Une bonne dizaine de maisons individuelles ont été bâties dans ce secteur depuis 2005. Le reste du territoire est non constructible du fait de l'absence de hameaux et d'écarts.
- À Cayres, la majorité du développement est concentré sur le bourg. Quelques constructions ont émergé depuis 2005 en extension des lotissements la Gagne et de la Condamine, ainsi que vers l'ancien village vacances au sud-ouest du centre-bourg. Aussi, 4 villages de la commune sont rendus constructibles : Chaudeyrac-Espinasse, Masfray, Chacornac, L'Herm.
- À Landos, la majorité du développement est concentré sur le bourg en proposant des terrains pentu (extension lotissement la Coste à l'ouest) et plat (extension quartier collège au sud).
- À Costaros, le bourg constitue la seule entité urbaine du territoire restreint de la commune.
- 6 villages : Bargettes, La Sauvetat, Ribains, Praclaux, Fourches et Cros Pouget

Logement vacant, potentiel de densification et de renouvellement urbain

Les cartes communales sont muettes sur ce sujet à l'inverse des PADD des 2 PLU :

- Costaros ne fixe pas d'objectif chiffré mais veut conduire « une politique de reconquête du bâti vacant ou dégradé ». Le PLU estime à 13,5 ha le potentiel constructible au sein des zones urbaines. À cela s'ajout une zone AU entre le centre-bourg et l'ancienne gare, concerné par une exploitation agricole sur une surface de 1,12 ha.
- Pradelles ne fixe pas d'objectif chiffré mais ne souhaite pas ouvrir trop de surfaces nouvelles à la construction pour valoriser les bâtiments existants.

Bilan des surfaces

Les 2 PLU ont prévu près de 28 ha d'extension urbaine, dont 15 ha pour l'habitat. 10 ans après**, seul 3,15 ha des zones AU ont été urbanisées (ou en cours) :**

- À Costaros, la zone AU centre Le Sauze sur 2,5 ha environ (permis d'aménager déposé début 2018) ;
- À Pradelles, une partie de la zone AU Les Moulines, avec 3 constructions sur 6 600 m² (y compris voirie) ;

Commune	Droit du sol	U (ou constructible)	AU	dont AU habitat	À (ou non constructible)	N
Cayres	CC	89,60			2 828,12	
Landos	CC	90,88			3 592,39	
Le Bouchet-Saint-Nicolas	CC	48,91			1 888,8	
Séneujols	CC	43,45			1 184,56	
Costaros	PLU	54,64	11,76	4,40 *(AUa + AUb)*	71,08	250,83
Pradelles	PLU	45,57	16,21	10,71 *(AU + AUc)*	693,95	911,98

Concernant les 2 PLU :

- 6 orientations d'aménagement (OA) dont une spécifique à l'activité
- 2 OA Habitat à Pradelles : Ouest bourg – Passerand, et Coste-Moulines

Activité et commerce

Le PADD de Pradelles se donne pour objectifs commerciaux de développer les petits commerces locaux et de maintenir le petit artisanat local pas une implantation diffuse au sein des zones d'habitat.

Développement économique

2 documents prévoient du foncier économique :

- À Cayres, la carte communale a prévu la création d'une zone d'activité économique (les Vialettes) sur une surface de 3 ha. La zone constructible est d'ailleurs dédiée à l'activité. Cette zone est aujourd'hui complète.
- À Costaros, une zone AU est délimité au nord (Croix Blanche) le long de l'ancienne voie ferrée. Elle accueille aujourd'hui 2 activités agroalimentaires, dont une depuis 2016. Elle comporte aussi un silo en friche.

Les règlements des 2 PLU permettent néanmoins d'accueillir des activités non nuisantes dans le tissu urbain habitat, afin de permettre une mixité des fonctions.

Equipements

Costaros prévoit des terrains à l'arrière de la mairie pour une école primaire couplé avec aire de jeux et de repos. À ce jour, ce projet est annulé et l'école existante conserve sa vocation.

Sur Pradelles, le PLU fait état que la mise à niveau des équipements a déjà été réalisée, et qu'il n'y a pas de besoins.

Déplacements

À Costaros, plusieurs actions sont planifiées :

- Traitement qualitatif de la RN88
- Développer les axes traversants Est/Ouest dans la commune ;
- Développer les déplacements piétons ;
- Relier davantage les voies pour éliminer les culs-de-sac ;
- Anticiper les besoins et les potentialités liés au déplacement de l'école ;
- Limiter la fonction de voie de desserte de la RN 88.

À Landos, aucun accès privé ne sera aménagé sur la RD88 mais sur une voie communale parallèle.

Patrimoine

Costaros veut mettre en valeur les atouts patrimoniaux tels que les coudercs, arbres, fermes, fontaines, la Halle ou le château.

Autres sujets

- À Séneujols, une coupure est conservée entre le bourg et Bonnefont ;
- Costaros veut privilégier l'établissement ou le transfert des activités agricoles à la périphérie du bourg ;
- Pradelles entend marquer les entrées de bourgs.

7.7. Synthèse et enjeux

➔ Synthèse

Période 2007-2016 (10 dernières années mesurables)

➔ Consommation foncière totale (toutes vocations confondues) :

- Surfaces des parcelles consommées : 57,2 hectares
- Soit une moyenne annuelle de 5,7 ha.

Dont :

➔ Consommation foncière à vocation logements :

- Surfaces des parcelles consommées : **37,4 hectares**
- Soit une moyenne annuelle de 3,7 ha.
- Densité moyenne nette produite : **5,9 logements / hectare**

➔ Consommation foncière à vocation d'activités :

- Surfaces des parcelles consommées : 14,3 hectares
- Soit une moyenne annuelle de 1,4 ha.

➔ Enjeux

Le PLUi, dans la continuité du SCoT du Pays du Velay, doit fixer un objectif de modération de la consommation d'espace, alors même que la consommation passée est jugée faible à la vue du développement passé et vis-à-vis d'autres territoires. L'exercice du projet sera d'accueillir de nouveaux habitants et anticiper le besoin de construction de nouveaux logements en consommant moins et mieux. La résorption d'une partie de la vacance et la réhabilitation de certains bâtiments ainsi que les projets d'ensemble concourront à cet objectif, en mobilisant des outils de maîtrise foncière ainsi qu'en incitant les particuliers à les remobiliser.

De plus, recentrer les projets autour des bourgs est un pas vers la revitalisation des centres anciens, notamment sur les pôles.

Tables des illustrations

Carte n°1 - Le territoire du PLUi 5
Carte n°2 - Territoires de comparaisons 6
Carte n°3 - Variation annuelle moyenne de la population en % (1968-1999) 11
Carte n°4 - Variation annuelle moyenne de la population en % (1999-2014) 12
Carte n°5 - Densité de population du territoire en 2014 13
Carte n°6 - Variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel en % (1999-2014) 15
Carte n°7 - Variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire en % (1999-2014) 16
Carte n°8 - Part de la population des 20-44 ans en 2014 18
Carte n°9 - Évolution de la population des 20-44 ans entre 1999 et 2014 19
Carte n°10 - Indice de jeunesse en 2014 21
Carte n°11 - Taille des ménages en 2014 24
Carte n°12 - Nombre de ménages fiscaux et revenu médian par unité de consommation (en 2014) 26
Carte n°13 - Taux de chômage en 2014 32
Carte n°14 - Evolution de l'emploi par commune entre 1999 et 2014 36
Carte n°15 - Les petites régions agricoles de la Haute-Loire 38
Carte n°16 - Parcelles agricoles déclarées au Registre Parcellaire Graphique 2014 40
Carte n°17 - Orientations technico-économiques des communes en 2010 43
Carte n°18 - Carte touristique du territoire 50
Carte n°19 - Zone d'activités économiques de Cayres - Vialettes 56
Carte n°20 - Zone d'activités économiques de Costaros – Croix Blanche 57
Carte n°21 - Zone d'activités économiques de Costaros – Les Quairais 58
Carte n°22 - Zone d'activités économiques de Landos – La Sauvetat 59
Carte n°23 - Zone d'activités économiques de Landos - Lachamp 60
Carte n°24 - Zone d'activités économiques de Pradelles - Fontmaure 61
Carte n°25 - Zone d'activités économiques de Saint-Jean-Lachalm 62
Carte n°26 - Les débits sur cuivre au 1er trimestre 2017 66
Carte n°27 - Couverture prévisionnelle Phase 1 à fin 2017, Phase 2 à fin 2021. .. 67
Carte n°28 - Espaces des aires urbaines INSEE 2010 71
Carte n°29 - Extrait de la carte d'armature urbaine du SCoT du Pays du Velay 72
Carte n°30 - Les infrastructures de transport 79
Carte n°31 - Temps d'accès routier au centre du Puy-en-Velay 81
Carte n°32 - Trafic des routes départementales en 2016 83
Carte n°33 - Réseau ferroviaire autour du territoire 84
Carte n°34 - Réseau des transports interurbains de la Haute-Loire 86
Carte n°35 - Secteur du transport à la demande départementale 86
Carte n°36 - Taux d'indépendance de l'emploi et flux domicile-travail sortants en 2014 90
Carte n°37 - Variation moyenne annuelle du nombre de logements entre 1999 et 2014 99
Carte n°38 - Part des résidences principales en 2014 102
Carte n°39 - Variation moyenne annuelle du nombre de résidences principales entre 1999 et 2014 103
Carte n°40 - Variation moyenne annuelle des résidences principales de 5 pièces et plus entre 1999 et 2014 105
Carte n°41 - Part des résidences secondaires en 2014 108
Carte n°42 - Variation moyenne annuelle du nombre de résidences secondaires entre 1999 et 2014 109
Carte n°43 - Part et nombre de logements vacants en 2014 112
Carte n°44 - Variation moyenne annuelle du nombre de logements vacants entre 1999 et 2014 113
Carte n°45 - Moyenne annuelle communale des constructions nouvelles 117
Carte n°46 - Prix à la vente des surfaces immobilières au m² par commune 119
Carte n°47 - Structuration en bourgs, villages et hameaux du territoire 124
Carte n°48 - Atlas des paysages 126
Carte n°49 - Les types de villages dans le paysage 128
Carte n°50 - Parcelles consommées au 1er janvier 2017 141
Carte n°51 - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 142
Carte n°52 - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 2007 143
Carte n°53 - Productivité foncière nette entre 2007 et 2016 147
Carte n°54 - Évolution de la productivité foncière entre 1997-2006 et 2007-2016 148
Carte n°55 - Etat des lieux du droit des sols au 1er octobre 2017 151

Annexes

➔ Tableau 1 : Population municipale intercensitaire 1968-2014

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	1968-2014	1999-2014
Alleyras	379	342	290	232	231	173	159	-58%	-31%
Arlempdes	211	220	182	142	114	131	133	-37%	17%
Barges	159	135	113	105	73	68	77	-52%	5%
Le Bouchet-Saint-Nicolas	427	369	301	246	236	233	271	-37%	15%
Cayres	699	614	589	511	613	711	720	3%	17%
Costaros	520	507	498	485	549	612	599	15%	9%
Lafarre	137	106	102	83	72	66	63	-54%	-13%
Landos	1 205	1 147	1 064	1 006	901	912	907	-25%	1%
Ouides	136	115	94	76	60	55	55	-60%	-8%
Pradelles	733	618	570	584	581	617	580	-21%	0%
Rauret	344	276	259	178	139	179	179	-48%	29%
Saint-Arcons-de-Barges	328	265	192	167	118	113	121	-63%	3%
Saint-Christophe-d'Allier	213	179	164	159	140	110	93	-56%	-34%
Saint-Étienne-du-Vigan	228	194	134	110	110	113	101	-56%	-8%
Saint-Haon	751	576	488	428	370	353	315	-58%	-15%
Saint-Jean-Lachalm	517	461	409	336	281	283	278	-46%	-1%
Saint-Paul-de-Tartas	514	415	341	270	244	191	207	-60%	-15%
Saint-Vénérand	113	84	69	69	52	58	49	-57%	-6%
Séneujols	366	312	255	238	270	296	315	-14%	17%
Vielprat	135	119	109	84	66	63	50	-63%	-24%
TOTAL	**8 115**	**7 054**	**6 223**	**5 509**	**5 220**	**5 337**	**5 272**	**-35%**	**1%**

Source : INSEE RP2014

➔ Tableau 2 : Evolution des soldes naturels et migratoires et données brutes par périodes

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014	1999-2014
Taux de croissance annuel moyen							
Auvergne-Rhône-Alpes	0,9	0,5	0,6	0,5	0,9	0,8	0,8
Haute-Loire	-0,2	0,0	0,0	0,1	0,7	0,3	0,6
SCoT du Pays du Velay	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,3	0,2	0,3
PLUi des Pays de Cayres et de Pradelles	-2,0	-1,8	-1,5	-0,6	0,2	-0,2	0,1
CA du Puy-En-Velay	0,5	0,3	0,0	0,0	0,3	0,2	0,3
CC Mézenc-Loire-Meygal	-1,8	-1,0	-0,4	-0,1	0,6	0,0	0,4
CC des Rives du Haut Allier	-1,4	-0,9	-1,1	-0,6	0,0	-0,6	-0,2
CC de la Montagne d'Ardèche	-2,7	-2,1	-1,2	-0,9	0,1	-1,0	-0,3
CC du Haut Allier	-1,7	-1,1	-1,1	-0,7	0,3	-0,6	0,0
Taux de croissance annuel moyen dû au solde naturel							
Auvergne-Rhône-Alpes	0,6	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4
Haute-Loire	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	-0,1	0,0
SCoT du Pays du Velay	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1
PLUi des Pays de Cayres et de Pradelles	-0,5	-0,8	-0,8	-0,8	-0,5	-0,4	-0,8
CA du Puy-En-Velay	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0
CC Mézenc-Loire-Meygal	-0,5	-0,6	-0,4	-0,3	-0,3	0,0	-0,3
CC des Rives du Haut Allier	-0,4	-0,7	-0,7	-0,7	0,0	-0,7	-0,6
CC de la Montagne d'Ardèche	-0,6	-1,0	-0,9	-0,9	-1,4	-1,0	-0,8
CC du Haut Allier	-0,4	-0,5	-0,5	-0,6	-0,9	-0,8	0,0
Taux de croissance annuel moyen dû au solde migratoire							
Auvergne-Rhône-Alpes	0,3	0,1	0,2	0,1	0,4	0,4	0,4
Haute-Loire	-0,2	0,0	0,0	0,2	0,7	0,4	0,6
SCoT du Pays du Velay	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,4
PLUi des Pays de Cayres et de Pradelles	-1,5	-1,0	-0,7	0,2	0,7	0,2	0,9
CA du Puy-En-Velay	0,3	0,2	0,0	0,0	0,3	0,3	0,3
CC Mézenc-Loire-Meygal	-1,3	-0,4	0,0	0,2	0,9	0,0	0,7
CC des Rives du Haut Allier	-1,0	-0,2	-0,4	0,1	0,0	0,1	0,4
CC de la Montagne d'Ardèche	-2,1	-1,1	-0,3	0,0	1,5	0,0	0,5
CC du Haut Allier	-1,3	-0,6	-0,6	-0,1	1,2	0,2	0,0

Source : INSEE RP2014

➔ Tableau 3 : Indice de jeunesse

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Auvergne-Rhône-Alpes	263%	242%	229%	203%	163%	150%	138%
Haute-Loire	191%	165%	156%	148%	122%	116%	110%
SCoT du Pays du Velay	187%	172%	164%	150%	120%	108%	101%
PLUi des Pays de Cayres et de Pradelles	207%	122%	134%	89%	76%	82%	77%
CA du Puy-En-Velay	188%	185%	173%	162%	127%	112%	105%
CC Mézenc-Loire-Meygal	175%	136%	127%	116%	99%	97%	91%
CC des Rives du Haut Allier	183%	142%	118%	92%	74%	73%	72%
CC de la Montagne d'Ardèche	178%	132%	90%	76%	52%	58%	58%
CC du Haut Allier	203%	142%	102%	95%	69%	82%	80%

Source : INSEE RP2014

➔ Tableau 4 : Evolution de l'emploi local comparée

Evolution comparée de l'emploi local	1999-2009	2009-2014	1999-2014
Auvergne-Rhône-Alpes	13,0%	1,9%	15,1%
Haute-Loire	7,2%	-0,3%	6,9%
SCoT du Pays du Velay	7,5%	-0,5%	7,0%
PLUi des Pays de Cayres et de Pradelles	2,5%	-2,2%	0,3%
CA du Puy-En-Velay	7,8%	-0,7%	7,1%
CC Mézenc-Loire-Meygal	7,0%	2,5%	9,6%
CC des Rives du Haut Allier	-0,1%	-2,7%	-2,7%
CC de la Montagne d'Ardèche	1,2%	7,9%	9,2%
CC du Haut Allier	8,9%	-3,1%	5,6%

Source : INSEE RP2014

➔ Tableau 5 : Catégories socioprofessionnelles

PLUi	Agriculteurs exploitants	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers
Nombre 1999	2 024	572	184	76	260	512
Part 1999	28%	9%	4%	13%	25%	19%
Evolution 1999-2009	-12,4%	-18,5%	-15,8%	43,8%	25,2%	26,8%
Nombre 2009	2 228	501	150	64	374	641
Part 2009	22%	7%	3%	17%	29%	22%
Evolution 2009-2014	-34,9%	15,3%	82,8%	14,2%	-7,0%	-3,5%
Nombre 2014	2 136	326	173	117	427	596
Part 2014	15%	8%	5%	20%	28%	22%
Evolution 1999-2014	-43,0%	-6,0%	53,9%	64,2%	16,4%	22,4%

➔ Tableau 6 : L'emploi local par secteurs

PLUi	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale
Nombre 1999	632	60	100	386	404
Part 1999	39,9%	3,8%	6,3%	24,4%	25,5%
Evolution 1999-2009	-12,7%	81,7%	17,0%	-14,5%	15,1%
Nombre 2009	552	109	117	330	465
Part 2009	35,1%	6,9%	7,4%	21,0%	29,6%
Evolution 2009-2014	-31,5%	-27,5%	41,0%	3,0%	17,6%
Nombre 2014	378	79	165	340	547
Part 2014	25,0%	5,2%	10,9%	22,5%	36,2%
Evolution 1999-2014	-40,2%	31,7%	65,0%	-11,9%	35,4%

Source : INSEE RP2014

➔ Tableau 7 : Cheptels de la bio en Pays de Cayres et de Pradelles

Espèce	Données	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Apicultures (nombre de ruches)	Nb ateliers		1	1	2	2	2	1	1
	Cheptel AB		0	0	0	0	0	0	0
Autres productions animales	Nb ateliers								1
	Cheptel AB								0
Brebis lait et viande	Nb ateliers	1							
	Cheptel AB	0							
Brebis viande	Nb ateliers	1							
	Cheptel AB	0							
Chèvres	Nb ateliers	1	1	1	1	1	1	1	2
	Cheptel AB	0	0	0	0	0	0	0	0
Poulets de chair	Nb ateliers								1
	Cheptel AB								0
Vaches allaitantes	Nb ateliers	1	5	5	4	3	2	3	3
	Cheptel AB	0	41	34	30	33	0	30	37
Vaches laitières	Nb ateliers	2	6	7	8	8	6	6	9
	Cheptel AB	0	87	122	128	130	161	127	178

Source : Agence Bio / OC données 2017 – Valeurs sans Saint-Vénérand et Saint-Christophe d'Allier

➔ Tableau 8 : Nombre d'hébergements touristiques

Nombre	Hôtellerie	Hôtellerie de plein air	Hébergements locatifs	Centres d'Accueil Collectifs	Résidence de tourisme - Villages Vacances	TOTAL
Saint-Christophe-d'Allier	0	0	7	0	0	**7**
Saint-Vénérand	0	1	1	0	0	**2**
Alleyras	1	1	6	0	1	**9**
Arlempdes	1	0	12	0	0	**13**
Barges	0	0	1	0	0	**1**
Le Bouchet-Saint-Nicolas	0	1	6	0	0	**7**
Cayres	2	0	23	0	0	**25**
Costaros	0	0	1	0	0	**1**
Lafarre	0	0	7	0	0	**7**
Landos	0	0	14	1	0	**15**
Ouides	0	0	3	0	0	**3**
Pradelles	1	1	11	0	1	**14**
Rauret	0	1	3	0	0	**4**
Saint-Arcons-de-Barges	0	1	4	0	0	**5**
Saint-Étienne-du-Vigan	0	0	3	0	0	**3**
Saint-Haon	1	0	3	0	0	**4**
Saint-Jean-Lachalm	0	0	3	0	0	**3**
Saint-Paul-de-Tartas	0	0	1	0	0	**1**
Séneujols	0	0	3	0	0	**3**
Vielprat	0	0	2	0	0	**2**
CCPCP	**6**	**6**	**114**	**1**	**2**	**129**

Source : Maison du Tourisme de la Haute-Loire, données au 1er octobre 2017

➔ Tableau 9 : Capacité des hébergements touristiques

Capacité	Hôtellerie	Hôtellerie de plein air	Hébergements locatifs	Centres d'Accueil Collectifs	Résidence de tourisme - Villages Vacances	TOTAL
Saint-Christophe-d'Allier	0	0	70	0	0	**70**
Saint-Vénérand	0	60	11	0	0	**71**
Alleyras	24	340	40	0	284	**688**
Arlempdes	16	0	92	0	0	**108**
Barges	0	0	6	0	0	**6**
Le Bouchet-Saint-Nicolas	0	100	56	0	0	**156**
Cayres	36	0	115	0	0	**151**
Costaros	0	0	15	0	0	**15**
Lafarre	0	0	52	0	0	**52**
Landos	0	0	115	38	0	**153**
Ouides	0	0	13	0	0	**13**

Capacité	Hôtellerie	Hôtellerie de plein air	Hébergements locatifs	Centres d'Accueil Collectifs	Résidence de tourisme - Villages Vacances	TOTAL
Pradelles	40	92	106	0	104	**342**
Rauret	0	20	19	0	0	**39**
Saint-Arcons-de-Barges	0	110	34	0	0	**144**
Saint-Étienne-du-Vigan	0	0	17	0	0	**17**
Saint-Haon	18	0	16	0	0	**34**
Saint-Jean-Lachalm	0	0	13	0	0	**13**
Saint-Paul-de-Tartas	0	0	6	0	0	**6**
Séneujols	0	0	16	0	0	**16**
Vielprat	0	0	6	0	0	**6**
CCPCP	**134**	**722**	**818**	**38**	**388**	**2100**

Source : Maison du Tourisme de la Haute-Loire, données au 1er octobre 2017

➔ Tableau 10 : Trafic 2016 des 3 points de mesures sur les RN88 et 102

Comptages 2016	RN88 - Le Fangeas		RN102 - Pradelles		RN88 – Langogne	
	Sens 1 Le Puy-Mende)	Sens 2 Mende-Le Puy	Sens 1 Aubenas – Le Puy	Sens 2 Le Puy – Aubenas	Sens 1 - Langogne - A75	Sens 2 - A75 - Langogne
Janvier	3 406	3 404	987	993	1 885	1 893
Février	3 707	3 642	1 114	1 139	2 071	2 045
Mars	4 054	3 949	1 330	1 329	2 273	2 223
Avril	4 868	4 710	1 670	1 756	2 766	2 666
Mai	5 345	5 209	1 976	1 950	3 110	3 083
Juin	5 371	5 166	1 934	1 958	3 095	3 027
Juillet	7 250	6 478	2 319	2 517	4 195	3 864
Août	7 387	7 629	3 429	2 713	4 498	4 609
Septembre	5 411	5 404	2 376	2 428	3 053	3 046
Octobre	4 884	4 825	1 896	1 864	2 980	2 802
Novembre	4 092	4 102	1 264	1 269	2 362	2 401
Décembre	3 988	3 894	1 229	1 224	2 322	2 161

Source : DIR Massif Central

➔ Tableau 11 : Logement par communes en 2014

	Logement	Résidences principales	Part	Résidences secondaires	Part	Logements vacants	Part
Alleyras	354	85	24,0%	217	61,3%	52	14,7%
Arlempdes	153	65	42,5%	73	47,7%	15	9,8%
Barges	100	38	38,0%	50	50,0%	13	13,0%
Le Bouchet-Saint-Nicolas	194	114	58,8%	68	35,1%	12	6,2%
Cayres	475	275	57,9%	164	34,5%	36	7,6%
Costaros	362	281	77,6%	29	8,0%	52	14,4%
Lafarre	93	31	33,3%	48	51,6%	14	15,1%
Landos	670	434	64,8%	151	22,5%	84	12,5%
Ouides	74	23	31,1%	46	62,2%	5	6,8%
Pradelles	532	225	42,3%	229	43,0%	78	14,7%
Rauret	201	90	44,8%	90	44,8%	21	10,4%
Saint-Arcons-de-Barges	161	57	35,4%	102	63,4%	2	1,2%
Saint-Christophe-d'Allier	110	47	42,7%	60	54,5%	3	2,7%
Saint-Étienne-du-Vigan	119	45	37,8%	66	55,5%	8	6,7%
Saint-Haon	389	156	40,1%	175	45,0%	58	14,9%
Saint-Jean-Lachalm	253	128	50,6%	86	34,0%	39	15,4%
Saint-Paul-de-Tartas	260	93	35,8%	154	59,2%	13	5,0%
Saint-Vénérand	44	23	52,3%	16	36,4%	5	11,4%
Séneujols	185	126	68,1%	32	17,3%	27	14,6%
Vielprat	96	30	31,3%	55	57,3%	11	11,5%
PLUi des Pays de Cayres et de Pradelles	**4 825**	**2 366**	**49,0%**	**1 911**	**39,6%**	**548**	**11,4%**

Source : INSEE RP2014

➔ Tableau 12 : Evolution du logement

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2014	1968-2014	1999-2014
Auvergne-Rhône-Alpes	2 188 484	2 547 036	2 878 668	3 223 534	3 544 811	4 017 557	4 287 390	96%	21%
Haute-Loire	92 318	99 146	110 041	116 667	121 761	135 258	140 511	52%	15%
SCoT du Pays du Velay	40 562	43 722	48 282	51 663	54 170	59 680	62 307	54%	15%
PLUi des Pays de Cayres et de Pradelles	3 604	3 569	3 914	4 054	4 329	4 674	4 825	34%	11%
CA du Puy-En-Velay	30 801	33 914	37 723	40 652	42 515	46 904	49 037	59%	15%
CC Mézenc-Loire-Meygal	6 157	6 239	6 645	6 957	7 326	8 102	8 445	37%	15%
CC des Rives du Haut Allier	10 774	11 114	12 007	12 542	13 133	14 364	14 653	36%	12%
CC de la Montagne d'Ardèche	4 168	4 533	4 740	4 856	5 382	5 972	6 197	49%	15%
CC du Haut Allier	3 495	3 567	3 798	3 866	4 090	4 467	4 509	29%	10%

Source : INSEE RP2014

➔ Tableau 13 : Evolution des résidences principales

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2014	1968-2014	1999-2014
Auvergne-Rhône-Alpes	1 828 793	2 062 200	2 279 332	2 530 657	2 830 540	3 235 953	3 429 017	88%	21%
Haute-Loire	66 355	68 513	72 601	77 419	84 701	96 152	99 830	50%	18%
SCoT du Pays du Velay	30 785	32 126	34 094	35 939	38 852	42 983	44 457	44%	14%
PLUi des Pays de Cayres et de Pradelles	2 549	2 352	2 254	2 162	2 164	2 319	2 366	-7%	9%
CA du Puy-En-Velay	23 925	25 795	27 918	29 793	32 514	36 008	37 343	56%	15%
CC Mézenc-Loire-Meygal	4 311	3 979	3 922	3 984	4 174	4 656	4 748	10%	14%
CC des Rives du Haut Allier	7 784	7 552	7 679	7 652	7 914	8 406	8 350	7%	6%
CC de la Montagne d'Ardèche	2 783	2 453	2 279	2 237	2 261	2 410	2 373	-15%	5%
CC du Haut Allier	2 341	2 227	2 214	2 162	2 227	2 390	2 380	2%	7%

Source : INSEE RP2014

➔ Tableau 14 : Evolution des résidences secondaires

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2014	1968-2014	1999-2014
Auvergne-Rhône-Alpes	194 673	268 521	378 543	459 684	466 364	484 245	502 694	158%	8%
Haute-Loire	16 800	20 525	28 022	27 702	26 519	25 088	23 467	40%	-12%
SCoT du Pays du Velay	5 126	6 513	9 821	9 957	10 521	10 597	10 361	102%	-2%
PLUi des Pays de Cayres et de Pradelles	492	670	1 398	1 491	1 743	1 933	1 911	288%	10%
CA du Puy-En-Velay	3 708	4 518	6 320	6 251	6 320	6 030	5 737	55%	-9%
CC Mézenc-Loire-Meygal	926	1 325	2 103	2 215	2 458	2 634	2 713	193%	10%
CC des Rives du Haut Allier	1 524	2 090	3 183	3 532	3 944	4 136	4 066	167%	3%
CC de la Montagne d'Ardèche	862	1 321	1 812	2 274	2 837	3 207	3 539	311%	25%
CC du Haut Allier	823	844	1 237	1 408	1 612	1 702	1 601	95%	-1%

Source : INSEE RP2014

➔ Tableau 15 : Evolution des logements vacants

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2014	1968-2014	1999-2014
Auvergne-Rhône-Alpes	165 018	216 315	220 793	233 193	247 907	297 220	355 546	115%	43%
Haute-Loire	9 163	10 108	9 418	11 546	10 541	14 003	17 202	88%	63%
SCoT du Pays du Velay	4 651	5 083	4 367	5 767	4 797	6 098	7 479	61%	56%
PLUi des Pays de Cayres et de Pradelles	563	547	262	401	422	421	548	-3%	30%
CA du Puy-En-Velay	3 168	3 601	3 485	4 608	3 681	4 862	5 951	88%	62%
CC Mézenc-Loire-Meygal	920	935	620	758	694	815	980	7%	41%
CC des Rives du Haut Allier	1 466	1 472	1 145	1 358	1 275	1 814	2 237	53%	75%
CC de la Montagne d'Ardèche	523	759	649	345	284	357	283	-46%	0%
CC du Haut Allier	331	496	347	296	251	373	529	60%	111%

Source : INSEE RP2014

➔ Tableau 16 : espaces urbanisés au 1er janvier 2017 par communes

Commune	MAISON	APPARTEMENT	MIXTE	ACTIVITE	DEPENDANCE	TOTAL	Surface cadastrée	% urbanisée
Alleyras	15,28	0,47	1,60	8,54	1,14	27,03	2 317,86	1,2%
Arlempdes	15,62	0,27	1,11	0,39	0,08	17,48	1 317,54	1,3%
Barges	8,72	0,00	0,61	2,09	0,61	12,02	691,97	1,7%
Cayres	35,18	0,34	3,74	48,22	1,63	89,12	2 832,94	3,1%
Costaros	16,12	0,47	5,23	5,77	1,05	28,64	367,36	7,8%
Lafarre	8,66	0,07	0,47	0,47	0,25	9,92	1 230,32	0,8%
Landos	50,41	0,60	5,96	22,95	2,11	82,02	3 571,18	2,3%
Le Bouchet-Saint-Nicolas	14,33	0,22	0,83	54,00	0,39	69,78	1 885,13	3,7%
Ouides	4,59	0,04	0,02	0,45	0,16	5,26	1 038,85	0,5%
Pradelles	18,19	1,60	5,57	69,97	0,68	96,01	1 671,70	5,7%
Rauret	16,58	0,90	0,55	4,32	0,98	23,33	1 969,18	1,2%
Saint-Arcons-de-Barges	14,43	0,26	0,73	2,31	2,26	19,99	1 489,31	1,3%
Saint-Christophe-d'Allier	12,72	0,29	0,84	12,35	0,30	26,50	1 872,19	1,4%
Saint-Étienne-du-Vigan	7,84	0,40	0,75	0,13	0,01	9,14	905,71	1,0%
Saint-Haon	29,59	0,55	1,22	7,67	1,42	40,45	3 632,29	1,1%
Saint-Jean-Lachalm	22,08	0,35	1,07	53,04	0,36	76,91	3 362,22	2,3%
Saint-Paul-de-Tartas	27,40	0,17	0,99	2,05	0,37	30,98	2 668,51	1,2%
Saint-Vénérand	6,68	0,05	0,09	0,31	0,04	7,17	927,80	0,8%
Séneujols	17,94	0,09	0,41	46,20	0,16	64,82	1 197,59	5,4%
Vielprat	12,50	0,10	1,32	0,48	2,49	16,89	696,40	2,4%

Source : fichiers fonciers DGFiP MAJIC 2017

➔ Tableau 17 : consommation d'espaces depuis 1957 par période de 10 ans par commune

Commune	1957 -1966	1967 -1976	1977 -1986	1987 -1996	1997 -2006	2007 -2016
Saint-Christophe-d'Allier	0,21	1,67	0,68	0,52	2,27	**0,81**
Saint-Vénérand	1,25	0,42	0,13	0,76	0,27	**0,98**
Alleyras	1,46	2,68	1,37	2,96	0,65	**2,54**
Arlempdes	0,40	1,34	4,13	1,95	0,56	**0,52**
Barges	0,93	0,41	0,95	0,75	0,53	**2,73**
Le Bouchet-Saint-Nicolas	0,42	0,32	1,63	1,95	55,84	**2,69**
Cayres	0,95	2,87	6,99	3,89	5,51	**20,97**
Costaros	0,82	2,99	3,39	2,76	5,57	**2,17**
Lafarre	0,00	0,59	1,17	0,26	1,69	**0,33**
Landos	2,90	5,93	11,97	3,59	7,35	**5,91**
Ouides	0,35	0,52	0,10	0,08	0,38	**0,11**
Pradelles	0,67	2,86	7,20	2,04	2,82	**2,69**
Rauret	0,28	1,41	0,26	1,01	2,26	**4,76**
Saint-Arcons-de-Barges	0,32	1,08	1,69	0,36	3,40	**3,60**
Saint-Étienne-du-Vigan	0,27	1,10	0,94	1,25	1,57	**0,16**
Saint-Haon	1,20	2,12	3,61	8,48	2,17	**4,88**
Saint-Jean-Lachalm	1,40	1,15	0,72	2,00	3,52	**4,09**
Saint-Paul-de-Tartas	1,16	2,79	2,93	5,28	3,39	**3,79**
Séneujols	0,10	1,22	2,06	3,04	2,36	**2,20**
Vielprat	0,26	2,04	3,13	1,46	1,28	**3,22**

Source : fichiers fonciers DGFiP MAJIC 2017

➔ Tableau 18 : consommation d'espaces due au logement depuis 1957 par période de 10 ans par commune

Commune	1957 -1966	1967 -1976	1977 -1986	1987 -1996	1997 -2006	2007 -2016
Saint-Christophe-d'Allier	0,21	1,67	0,68	0,47	1,57	**0,65**
Saint-Vénérand	1,25	0,42	0,13	0,76	0,25	**0,96**
Alleyras	1,46	2,68	1,37	2,79	0,03	**0,65**
Arlempdes	0,38	1,34	4,13	1,95	0,54	**0,46**
Barges	0,93	0,41	0,90	0,21	0,47	**1,23**
Le Bouchet-Saint-Nicolas	0,42	0,32	1,63	1,86	1,76	**2,66**
Cayres	0,95	2,61	6,99	3,19	4,82	**3,10**
Costaros	0,74	2,42	3,22	2,09	4,36	**1,56**
Lafarre	0,00	0,59	1,08	0,18	1,43	**0,17**
Landos	2,67	4,98	11,44	2,83	4,41	**5,59**
Ouides	0,35	0,52	0,10	0,00	0,38	**0,04**
Pradelles	0,64	2,83	6,12	1,10	2,37	**2,00**
Rauret	0,28	1,41	0,26	1,01	1,93	**3,83**
Saint-Arcons-de-Barges	0,32	1,08	1,69	0,36	1,95	**0,71**
Saint-Étienne-du-Vigan	0,27	1,10	0,94	1,19	1,57	**0,16**
Saint-Haon	1,15	2,12	3,61	1,95	1,71	**3,43**
Saint-Jean-Lachalm	1,40	1,15	0,72	1,79	2,43	**3,62**
Saint-Paul-de-Tartas	1,16	2,43	2,82	4,55	3,32	**3,63**
Séneujols	0,10	1,22	2,06	2,79	2,36	**2,13**
Vielprat	0,26	2,04	3,13	1,41	1,19	**0,84**

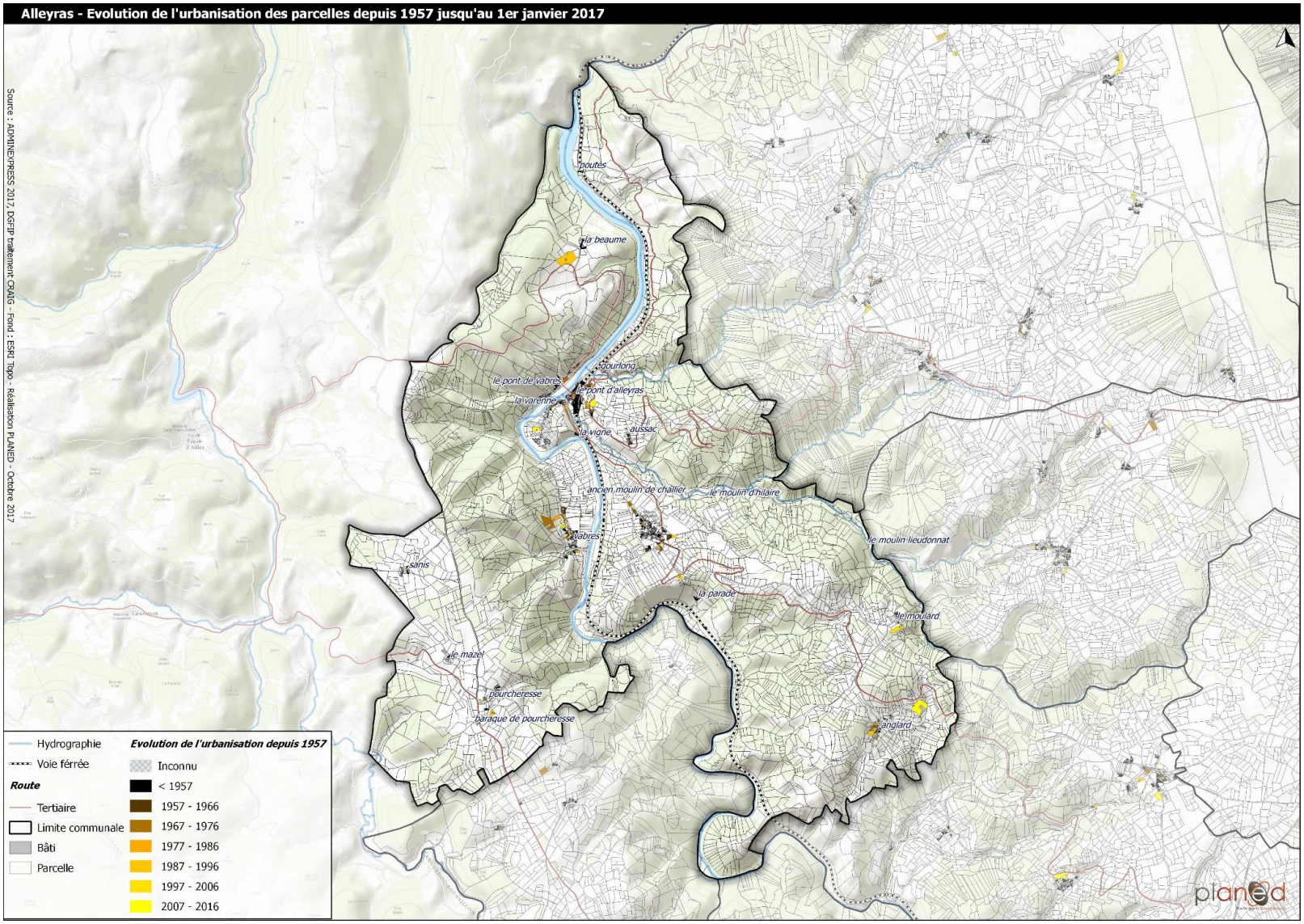
Source : fichiers fonciers DGFiP MAJIC 2017

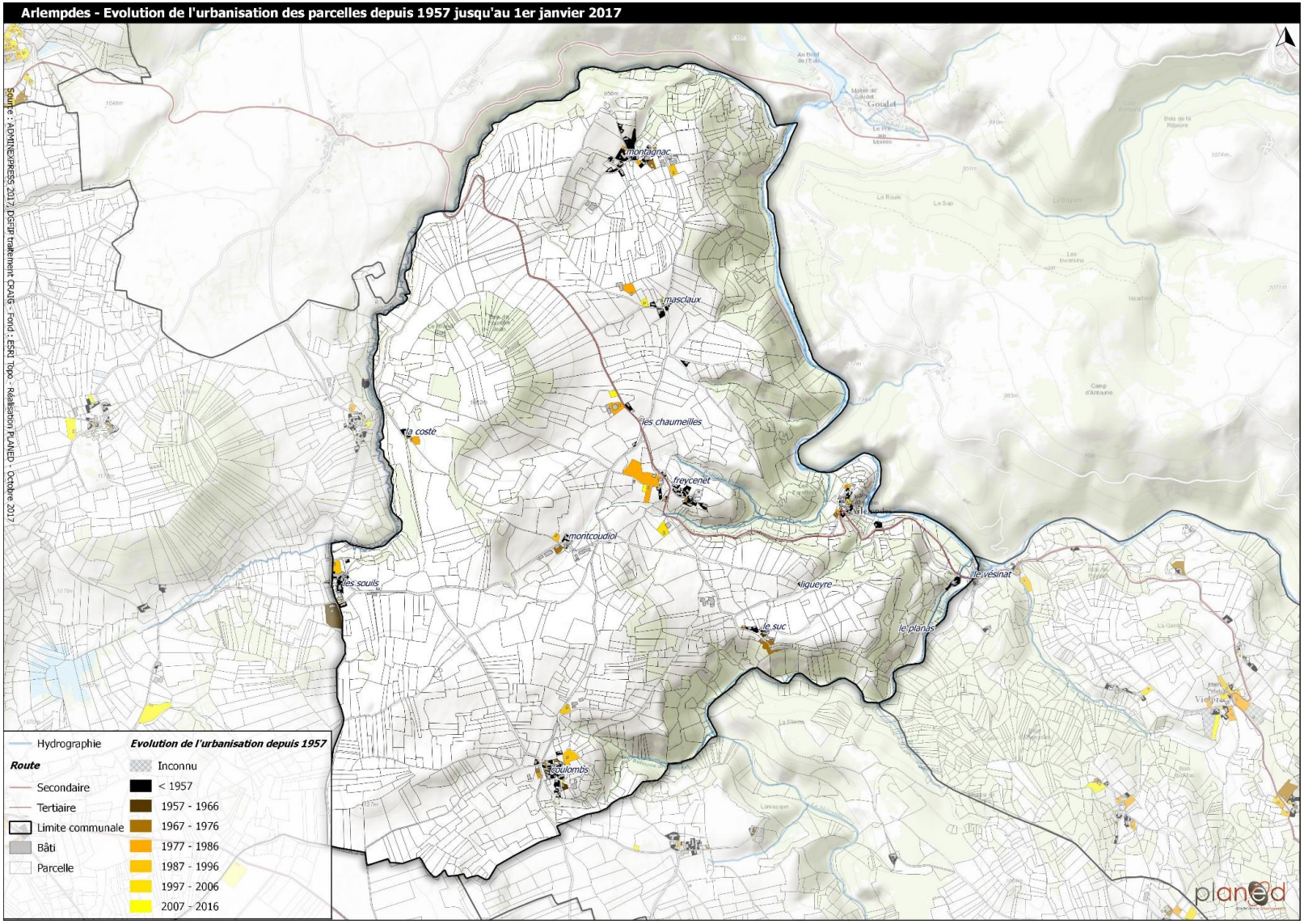
➔ Tableau 19 : consommation foncière due au logement par commune

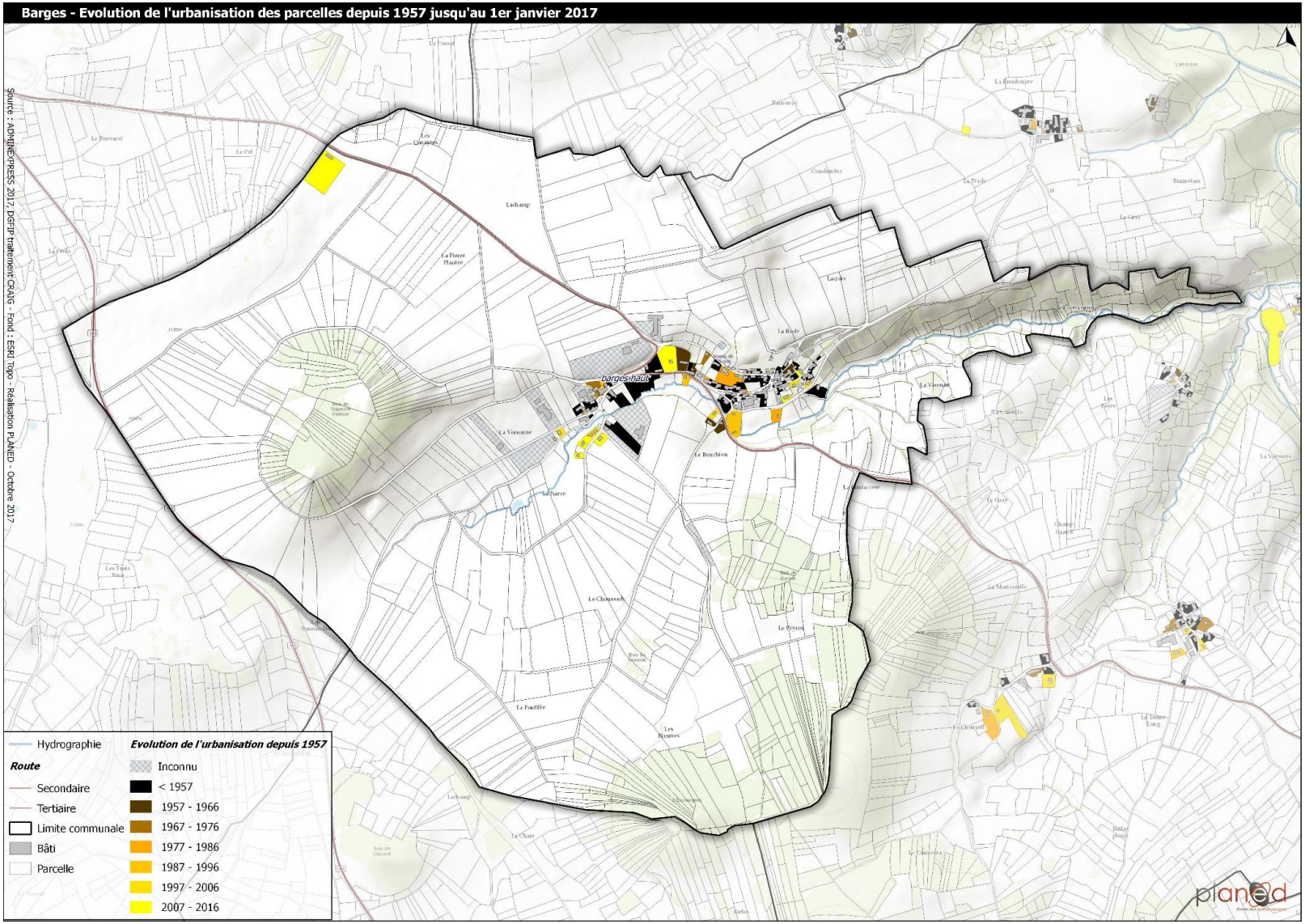
	1997 - 2006			2007 - 2016			Différence		
	Consommation foncière (en hectares)	Nombre de logements	Productivité foncière	Consommation foncière (en hectares)	Nombre de logements	Productivité foncière	Consommation foncière (ha)	Nombre de logements	Productivité foncière (log./ha.)
Saint-Christophe-d'Allier	1,57	5	3,2	0,65	4	6,2	-0,9	-1	+3,0
Saint-Vénérand	0,25	2	7,9	0,96	4	4,2	0,7	2	- 3,7
Alleyras	0,03	2	65,4	0,65	8	12,3	0,6	6	- 53,0
Arlempdes	0,54	4	7,4	0,46	4	8,8	-0,1	0	+1,4
Barges	0,47	9	19,1	1,23	8	6,5	0,8	-1	- 12,7
Le Bouchet-Saint-Nicolas	1,76	14	8,0	2,66	15	5,6	0,9	1	- 2,3
Cayres	4,82	38	7,9	3,10	22	7,1	-1,7	-16	- 0,8
Costaros	4,36	46	10,5	1,56	20	12,8	-2,8	-26	+2,3
Lafarre	1,43	5	3,5	0,17	5	29,9	-1,3	0	+26,4
Landos	4,41	27	6,1	5,59	30	5,4	1,2	3	- 0,8
Ouides	0,38	5	13,0	0,04	2	51,2	-0,3	-3	+38,1
Pradelles	2,37	32	13,5	2,00	19	9,5	-0,4	-13	- 4,0
Rauret	1,93	13	6,7	3,83	11	2,9	1,9	-2	- 3,9
Saint-Arcons-de-Barges	1,95	10	5,1	0,71	6	8,5	-1,2	-4	+3,3
Saint-Étienne-du-Vigan	1,57	9	5,7	0,16	5	30,3	-1,4	-4	+24,6
Saint-Haon	1,71	11	6,4	3,43	11	3,2	1,7	0	- 3,2
Saint-Jean-Lachalm	2,43	12	4,9	3,62	23	6,4	1,2	11	+1,4
Saint-Paul-de-Tartas	3,32	19	5,7	3,63	12	3,3	0,3	-7	- 2,4
Séneujols	2,36	10	4,2	2,13	10	4,7	-0,2	0	+0,5
Vielprat	1,19	11	9,2	0,84	3	3,6	-0,4	-8	- 5,6

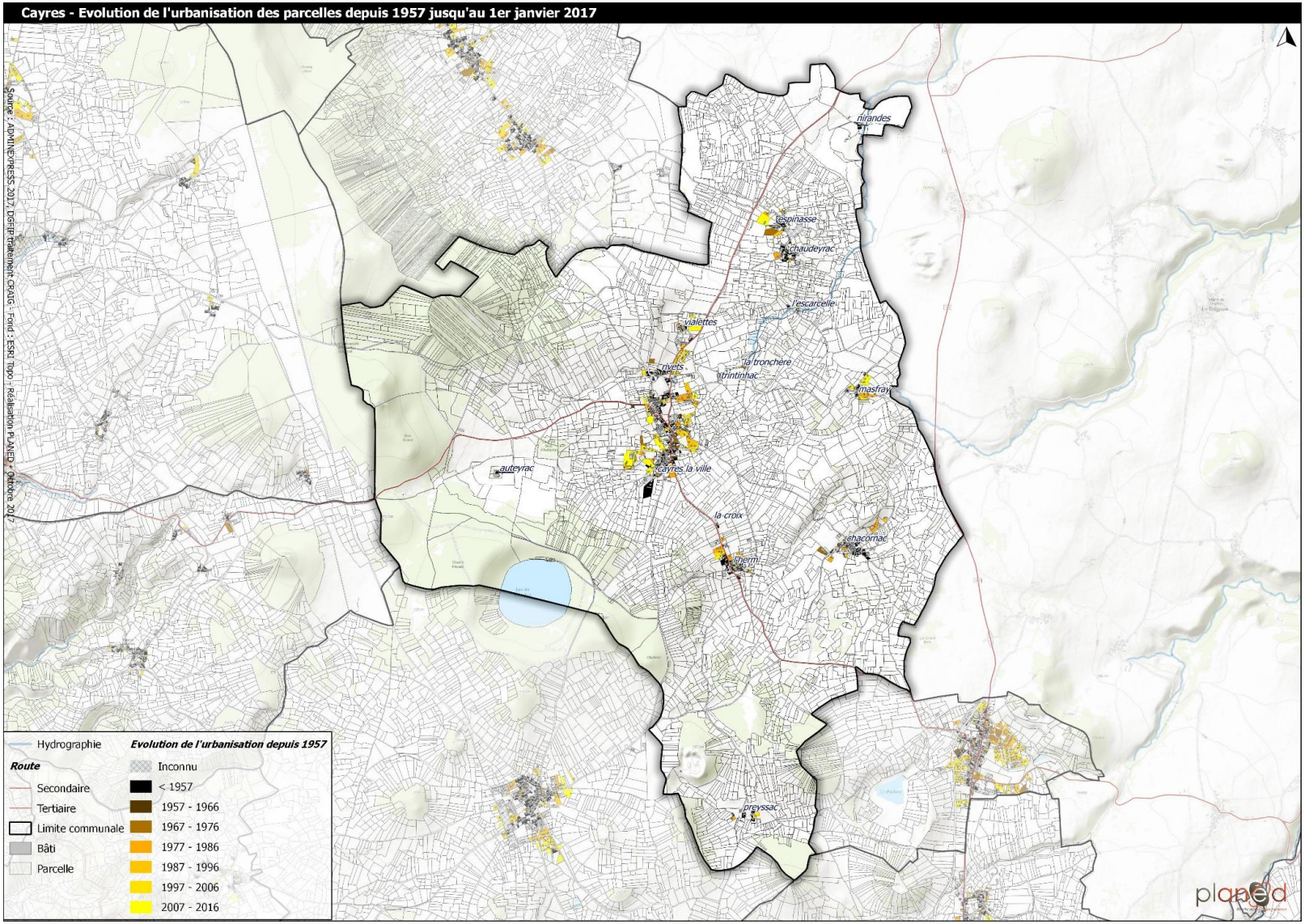
Source : fichiers fonciers DGFiP MAJIC 2017

➔ Atlas de la consommation d'espace totale depuis 1957 par commune

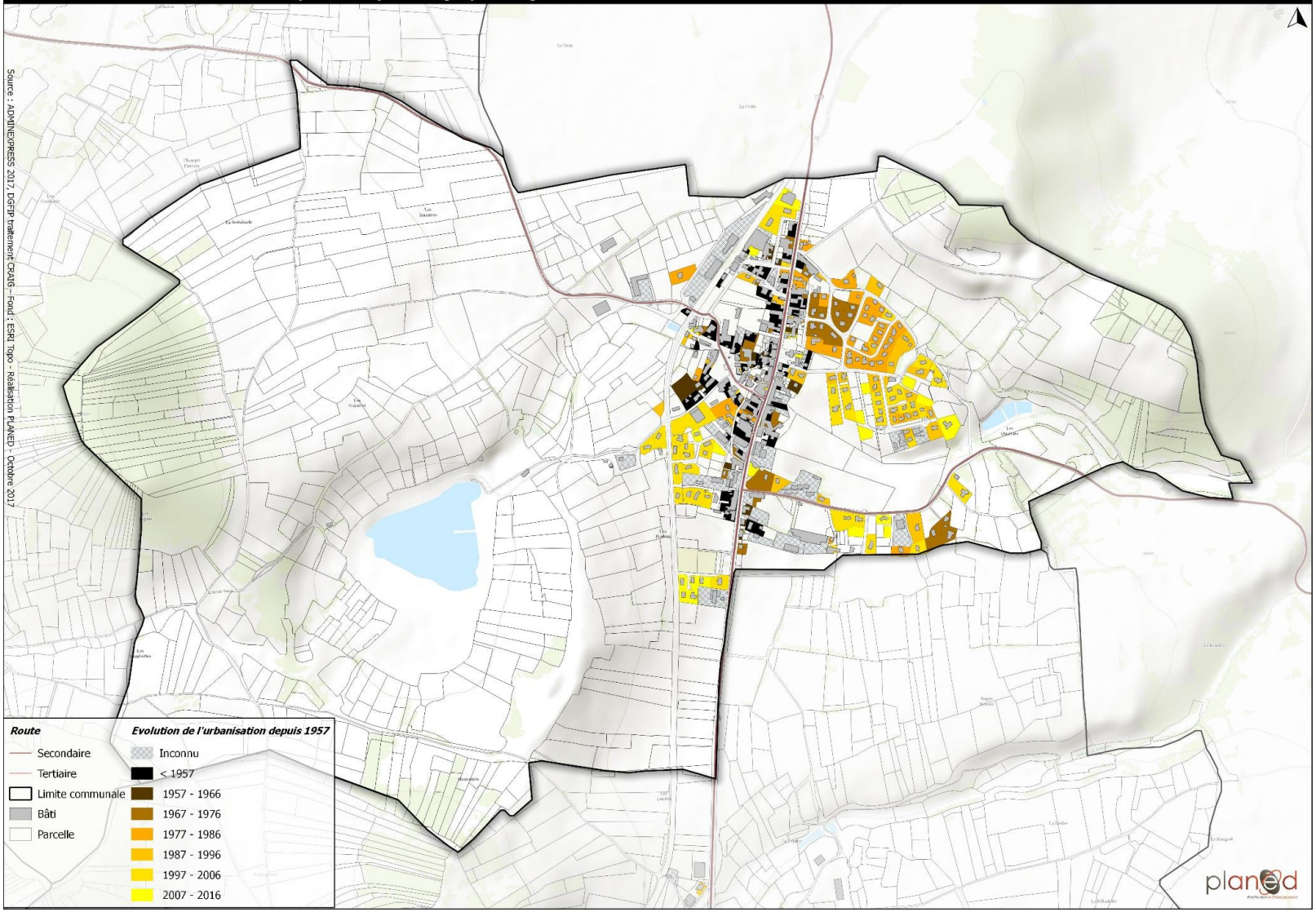


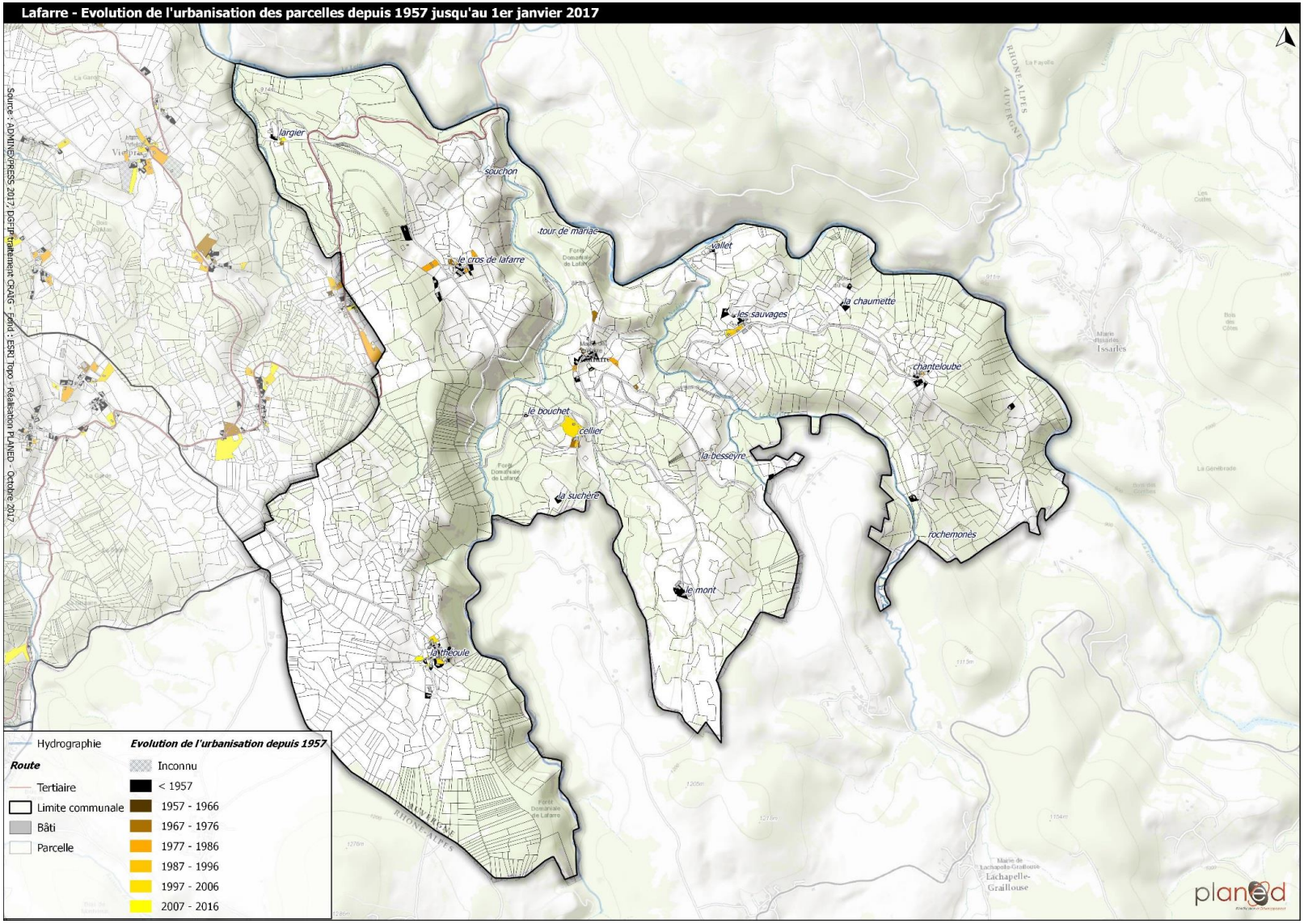

Arlempdes - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017
Source : ADMINEXPRESS 2017, DGFip traitement CRAIG - Fond : ESRI Topo - Réalisation PLANED - Octobre 2017
montagnac
masclaux
la coste
les chaumeilles
freycenet
montcoudiol
les souils
aligueyre
le suc
le vésinat
le planas
pigeonnier
Hydrographie
Route
Secondaire
Tertiaire
Limite communale
Bâti
Parcelle
Evolution de l'urbanisation depuis 1957
Inconnu
< 1957
1957 - 1966
1967 - 1976
1977 - 1986
1987 - 1996
1997 - 2006
2007 - 2016

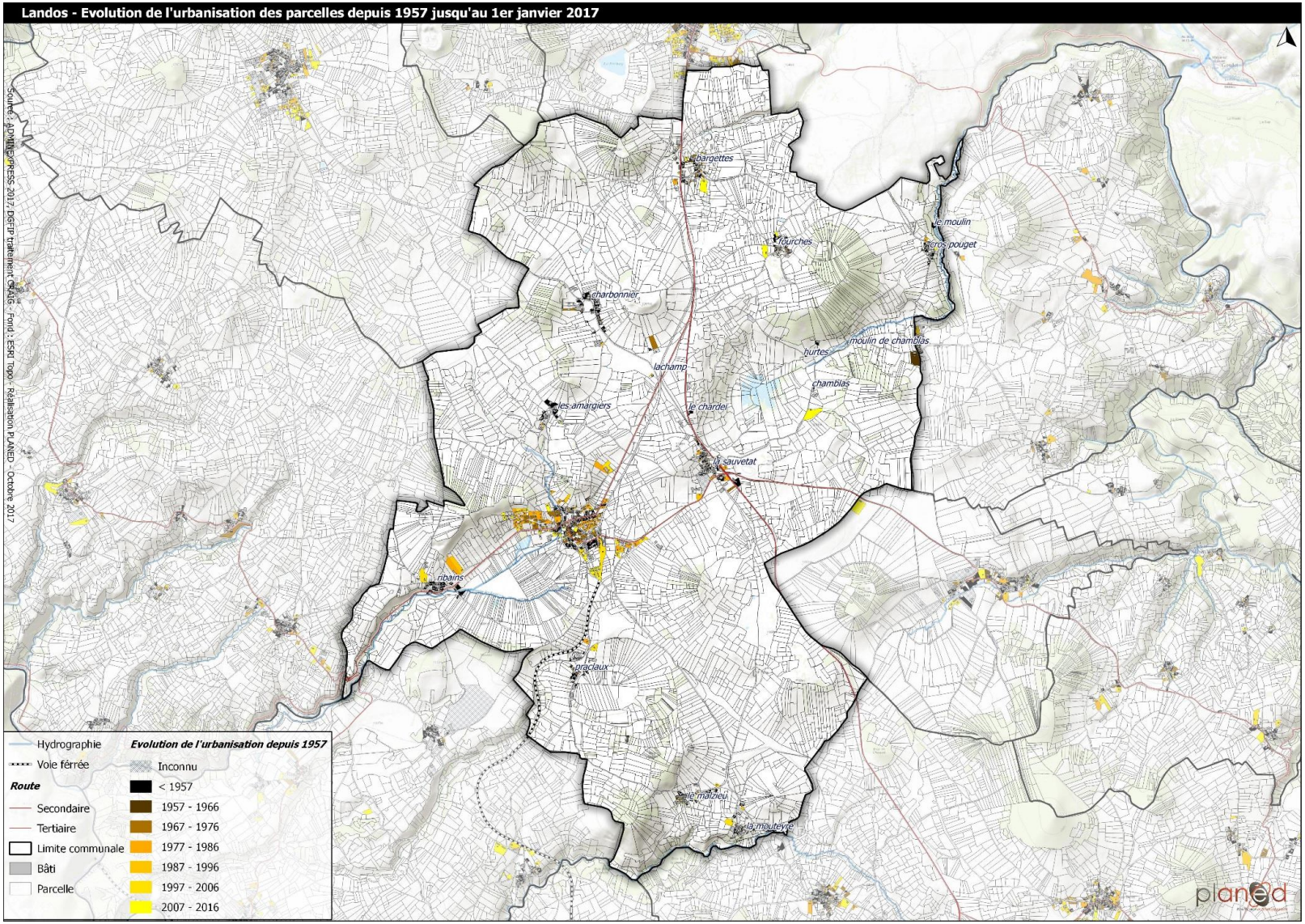

Barges - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017
Source : ADMINEXPRESS 2017, DGFIP traitement CRAIG - Fond : ESRI Topo - Réalisation PLANED - Octobre 2017
barges-haut
Hydrographie
Route
Secondaire
Tertiaire
Limite communale
Bâti
Parcelle
Evolution de l'urbanisation depuis 1957
Inconnu
< 1957
1957 - 1966
1967 - 1976
1977 - 1986
1987 - 1996
1997 - 2006
2007 - 2016


Cayres - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017
Source : ADMINEXPRESS 2017, DGFIP traitement CRAIG - Fond : ESRI Topo - Réalisation PLANED - Octobre 2017
nirandes
espinasse
chaudeyrac
escarcelle
vialettes
rivets
la tronchère
trintinhac
masfray
auteyrac
cayres la ville
la croix
chacornac
lherm
preyssac
Hydrographie
Route
Secondaire
Tertiaire
Limite communale
Bâti
Parcelle
Evolution de l'urbanisation depuis 1957
Inconnu
< 1957
1957 - 1966
1967 - 1976
1977 - 1986
1987 - 1996
1997 - 2006
2007 - 2016

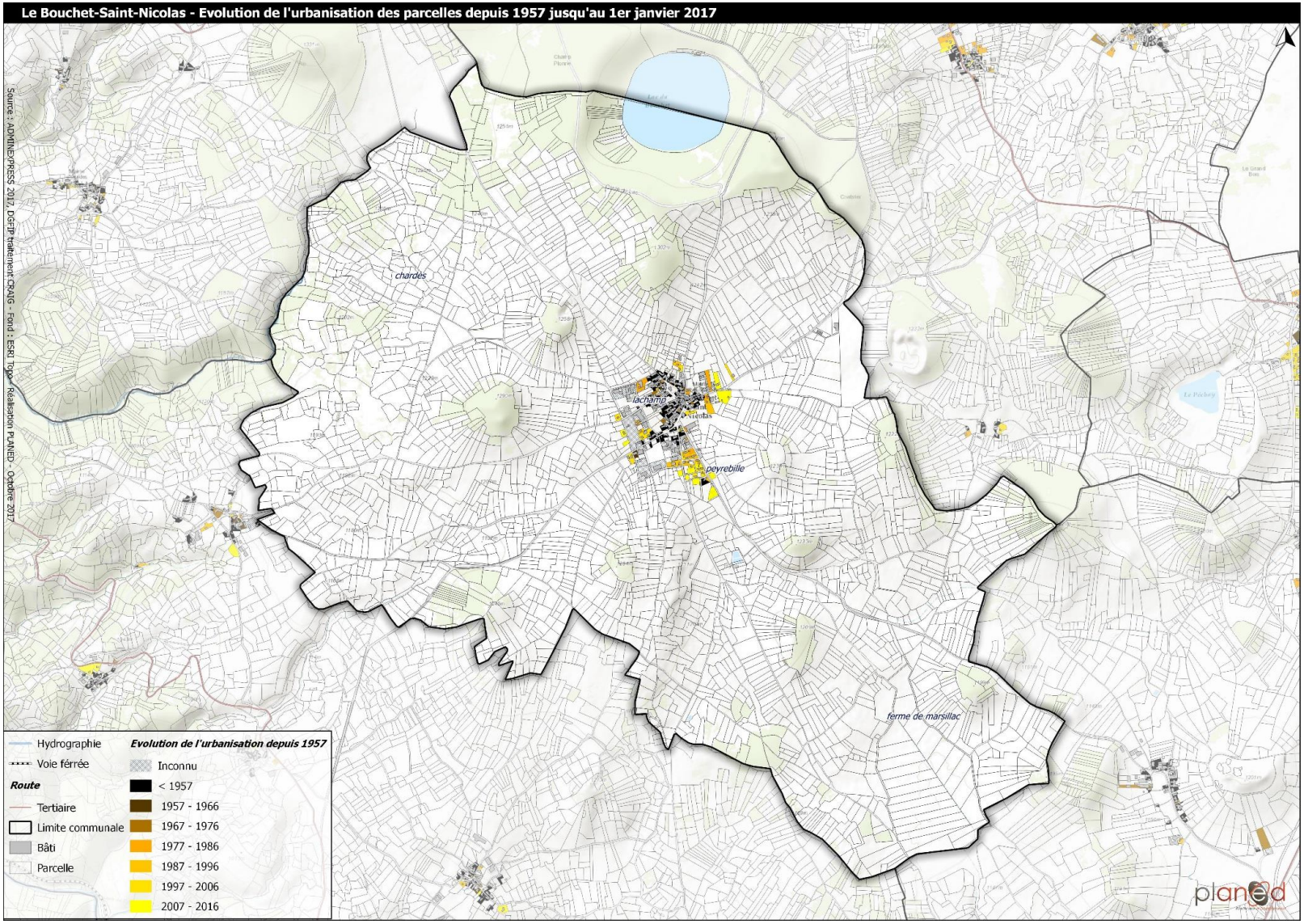
Costaros - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017



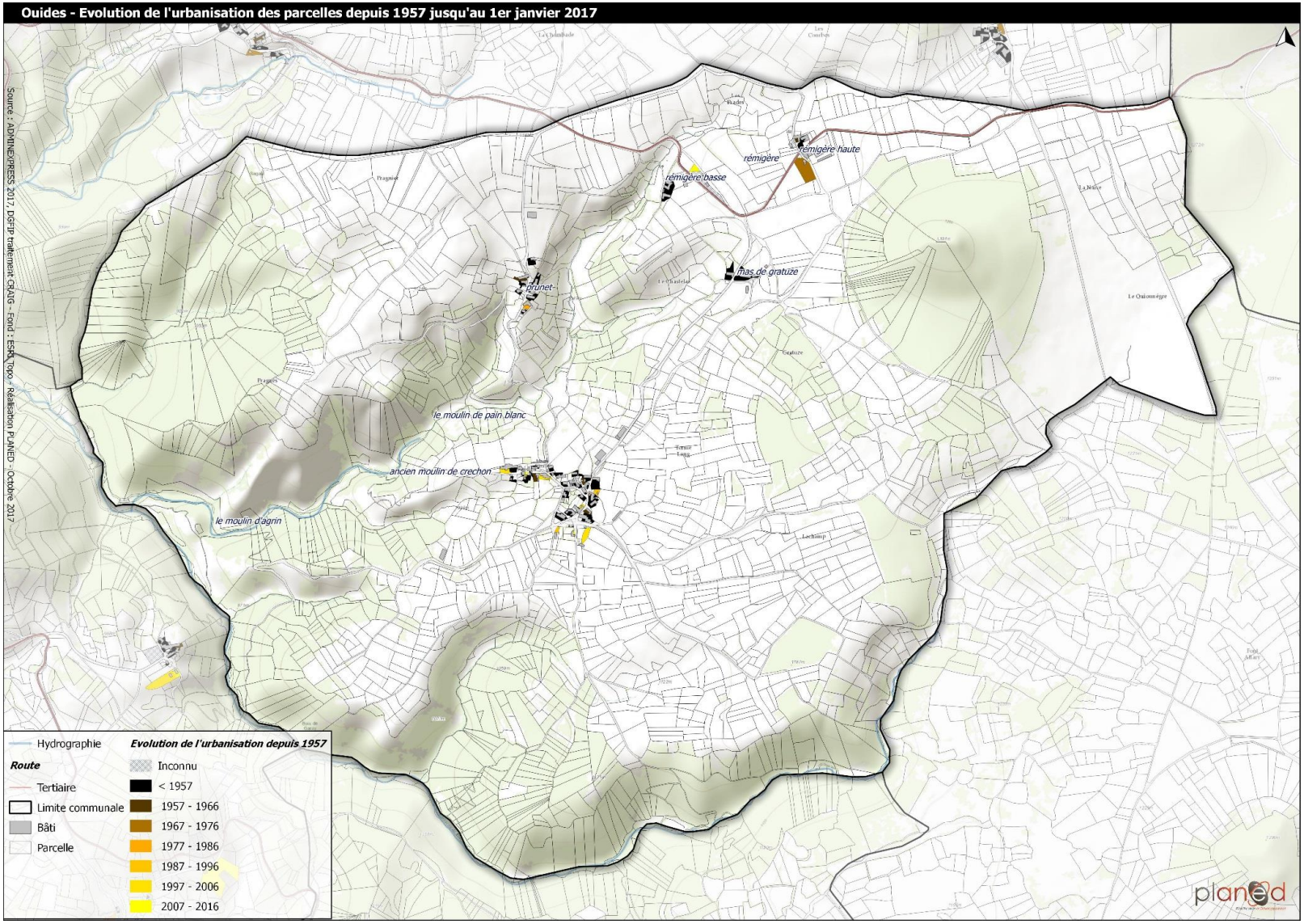

Lafarre - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017
Source : ADMINEXPRESS 2017, DGFIP traitement CRAIG - Fond : ESRI Topo - Réalisation PLANED - Octobre 2017
largier
souchon
tour de mariac
le clos de lafarre
vallet
les sauvages
la chaumette
chanteloube
le bouchet
cellier
la besseyre
la suchère
rochemonès
le mont
lattheoule
Hydrographie
Route
Tertiaire
Limite communale
Bâti
Parcelle
Evolution de l'urbanisation depuis 1957
Inconnu
< 1957
1957 - 1966
1967 - 1976
1977 - 1986
1987 - 1996
1997 - 2006
2007 - 2016


Landos - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017
Source : ADMINEXPRESS 2017, DGFIP traitement CRAIG - Fond : ESRI Topo - Réalisation PLANED - Octobre 2017
Hydrographie
Voie ferrée
Route
Secondaire
Tertiaire
Limite communale
Bâti
Parcelle
Evolution de l'urbanisation depuis 1957
Inconnu
< 1957
1957 - 1966
1967 - 1976
1977 - 1986
1987 - 1996
1997 - 2006
2007 - 2016
chargettes
le moulin
fourches
gros pouget
charbonnier
moulin de chamblas
burtes
lachamp
chamblas
les amargiers
le chardel
la sauvetat
ribains
praclaux
le malzieu
la moutèyre
planed

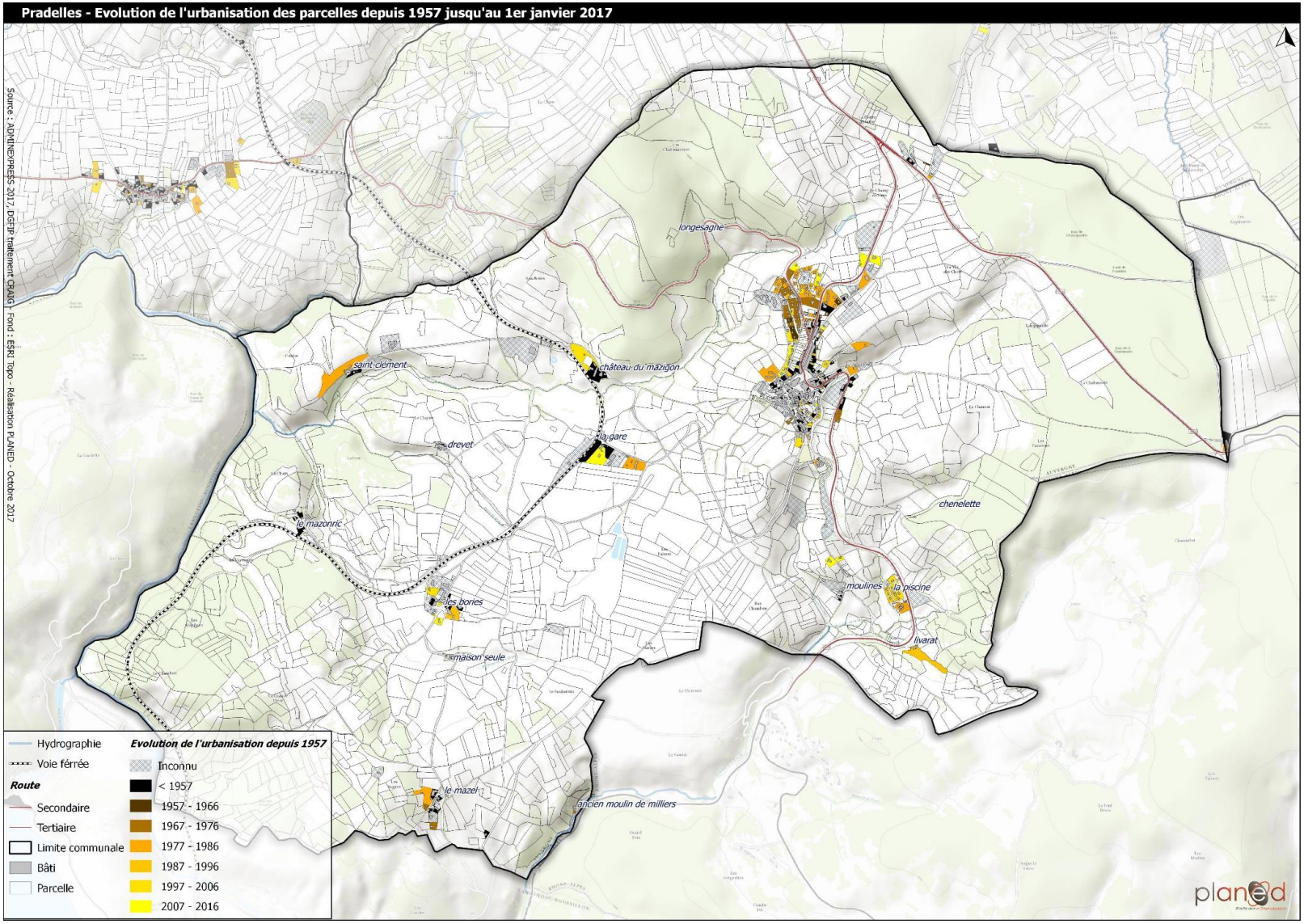
Le Bouchet-Saint-Nicolas - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017



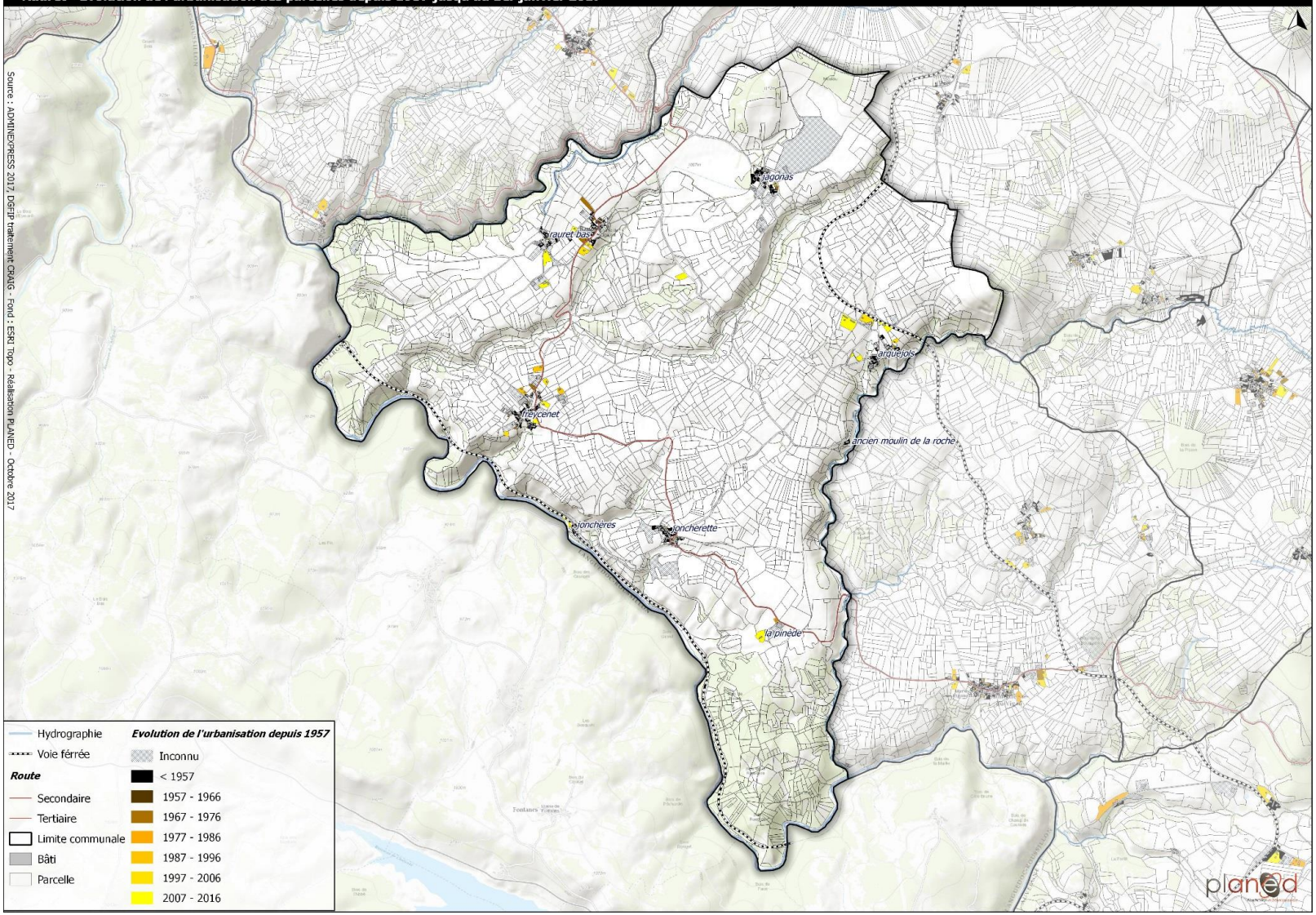
Ouides - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017

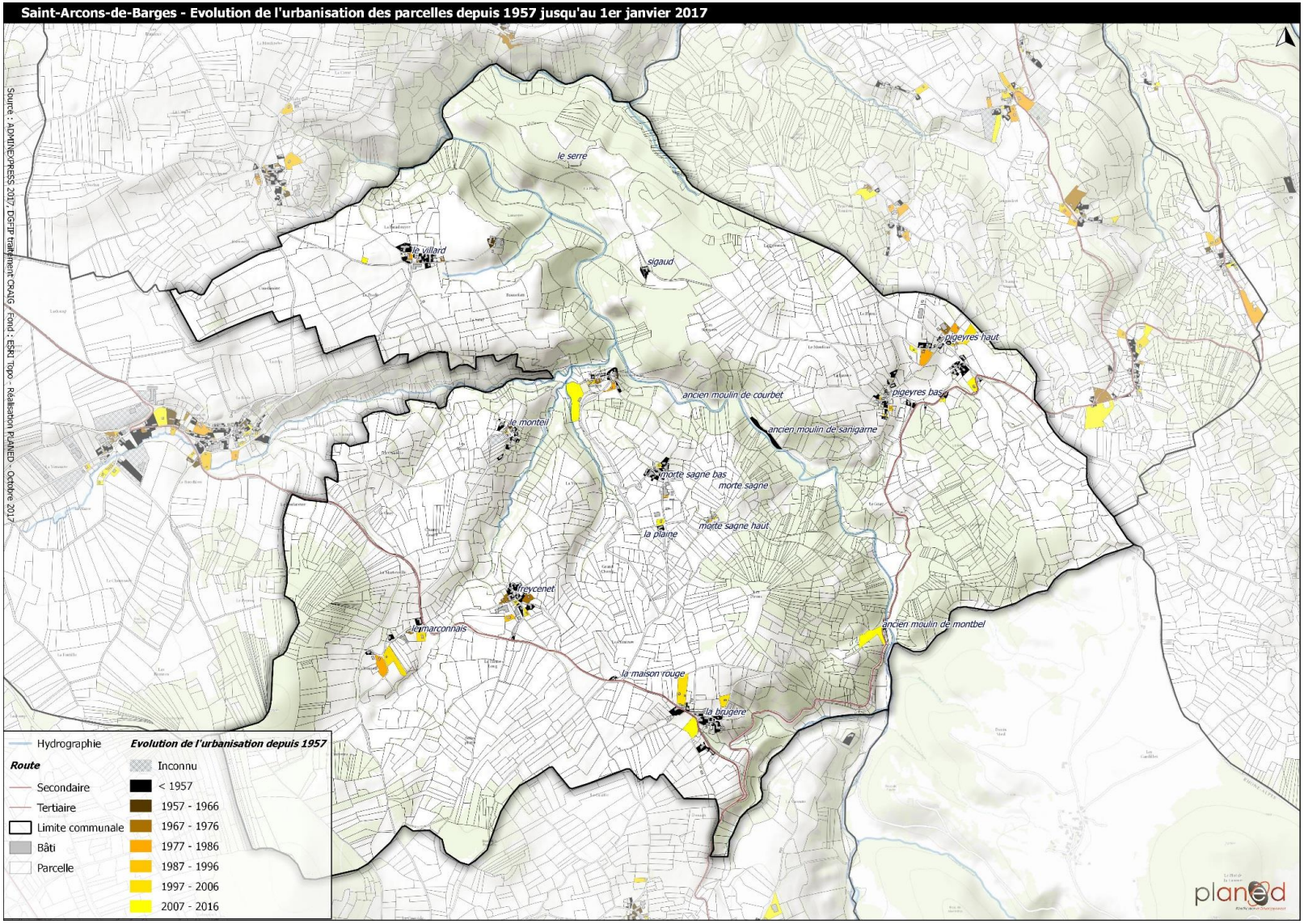


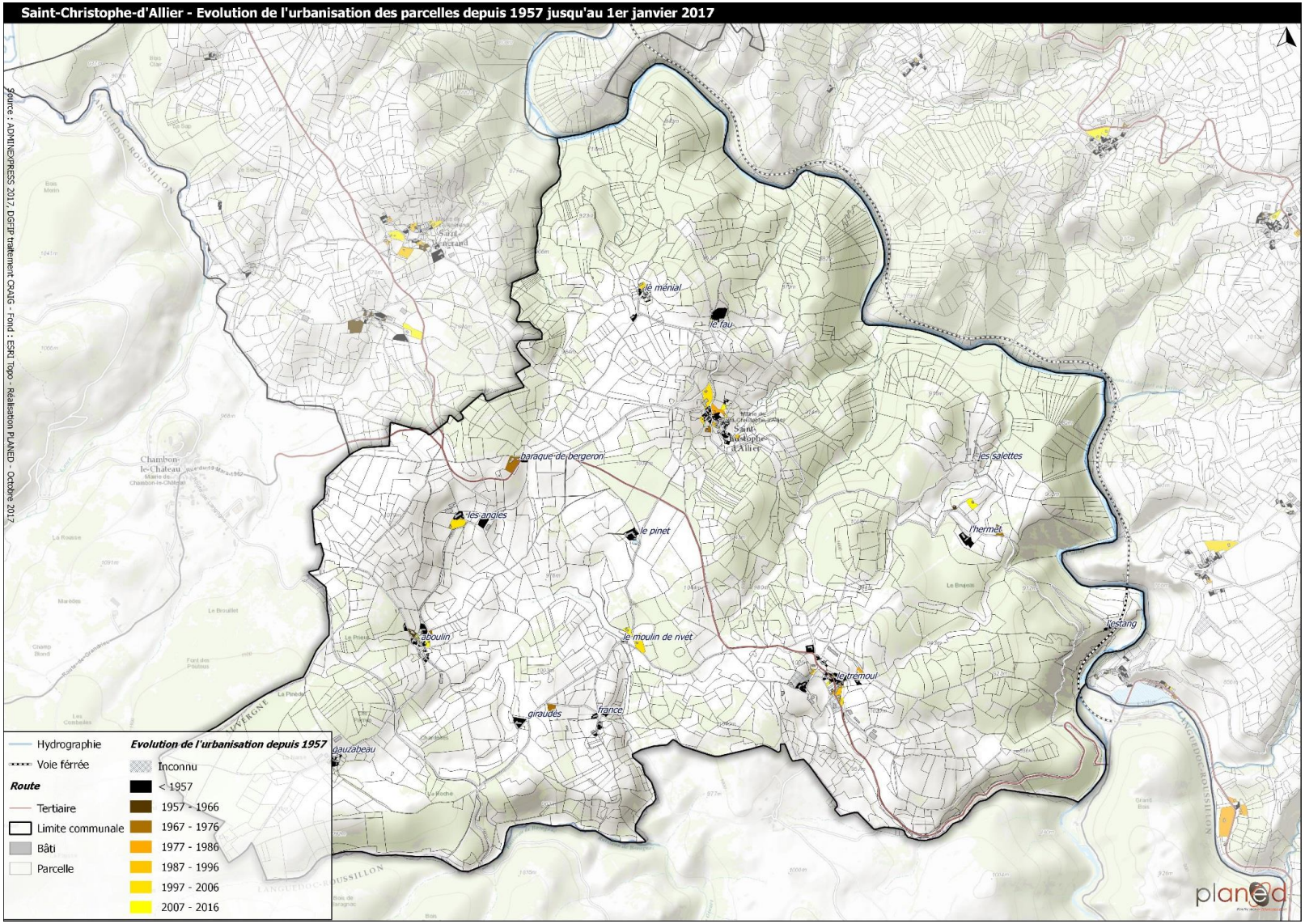
Pradelles - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017

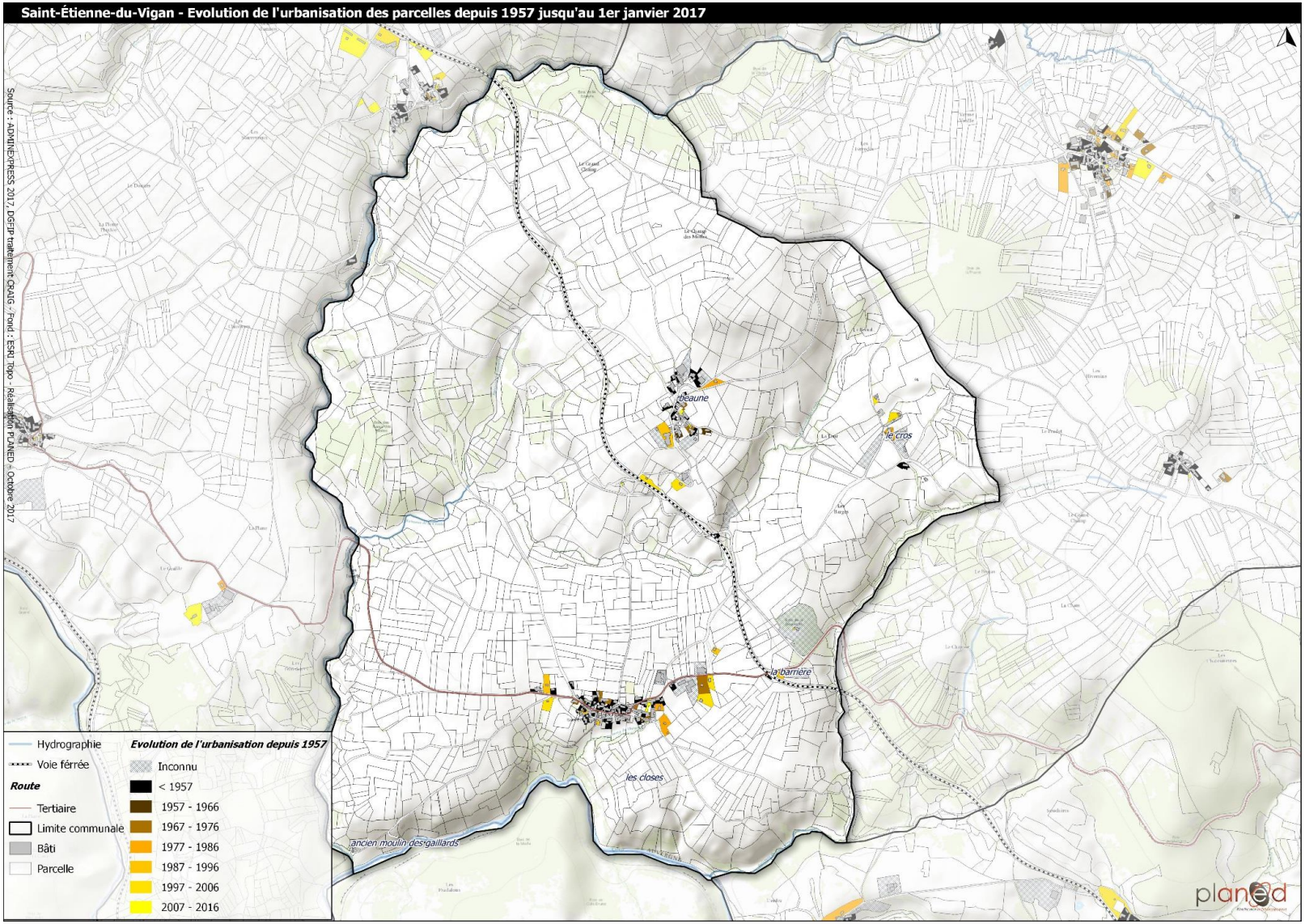


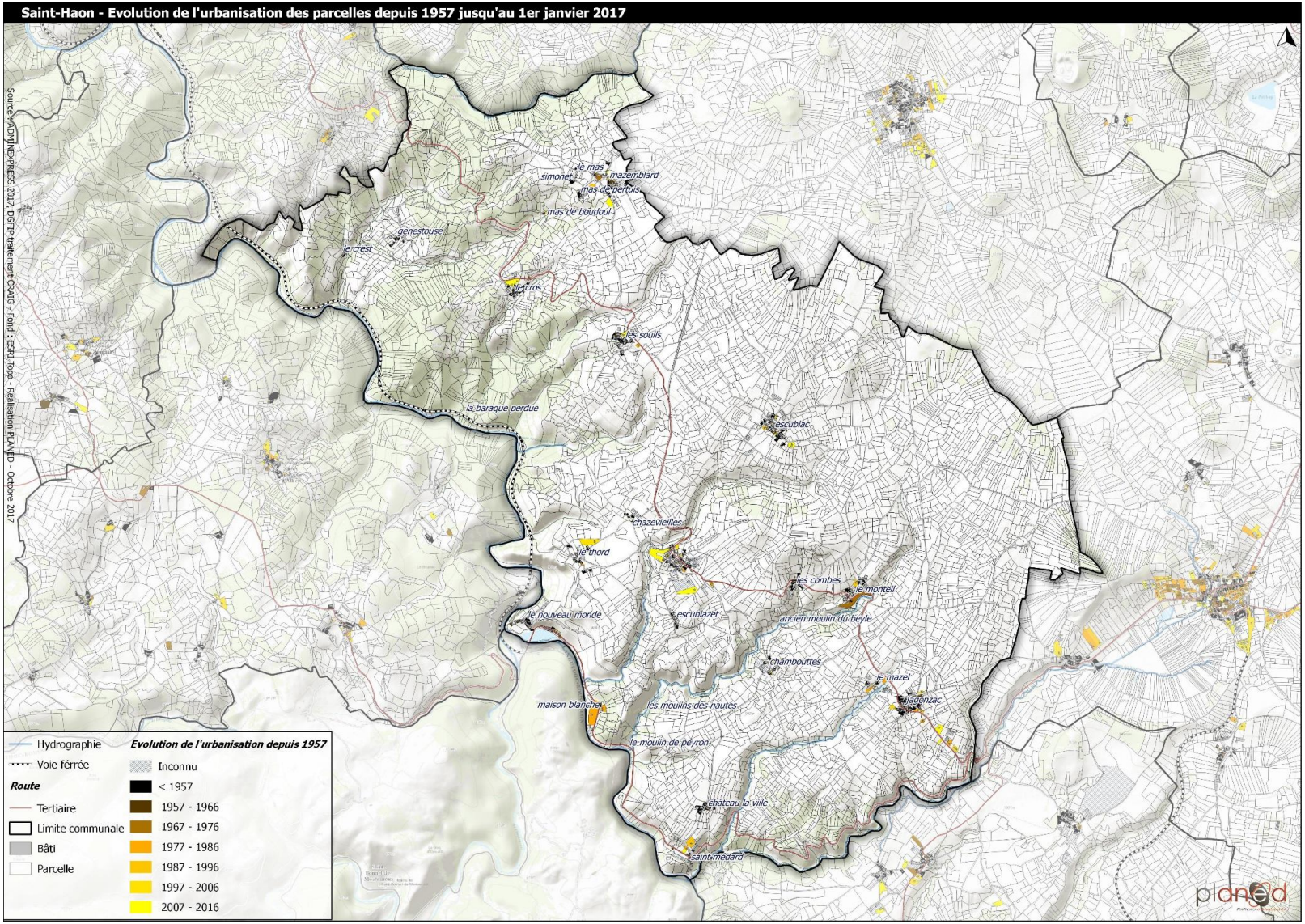
Rauret - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017



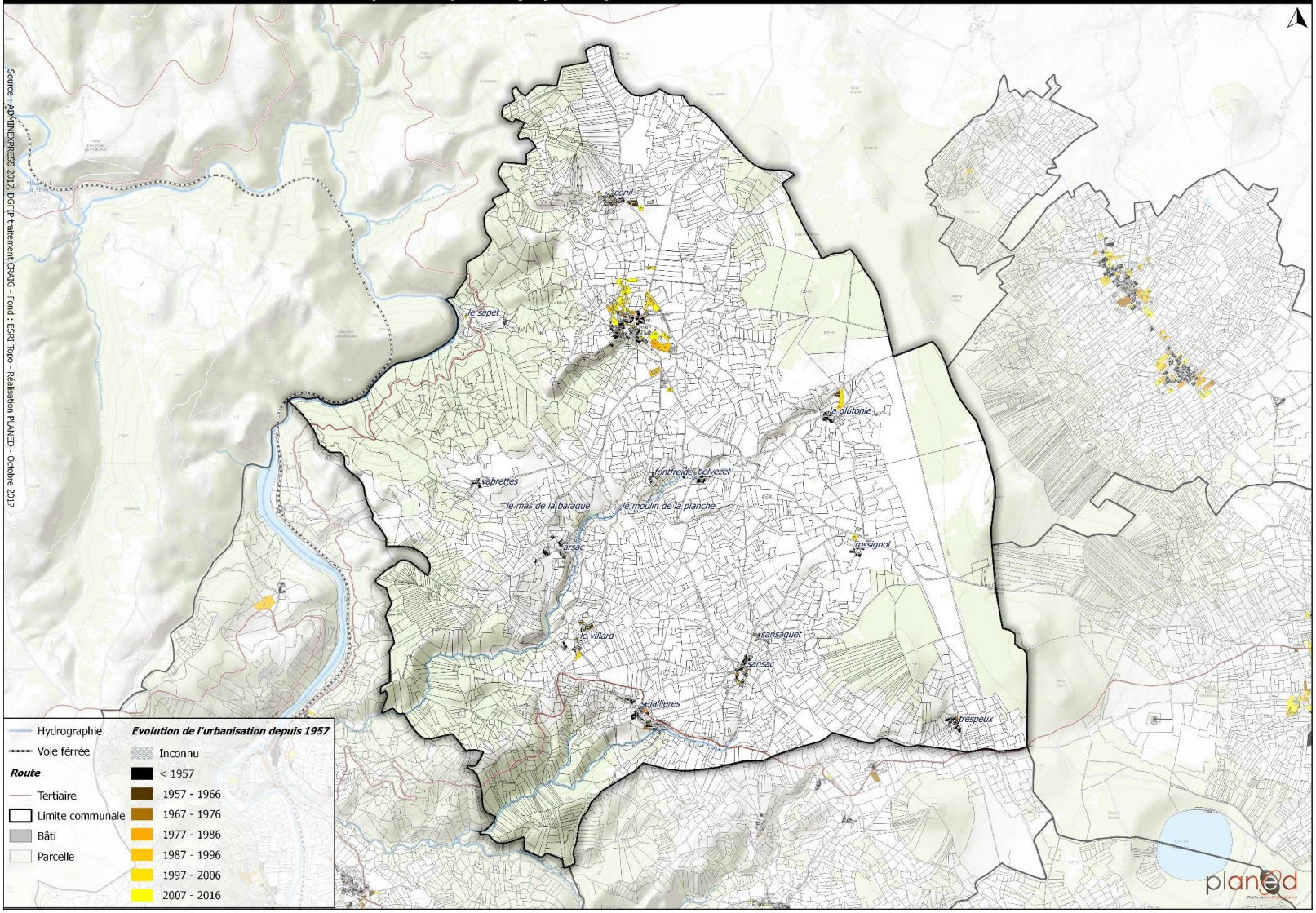

Saint-Arcons-de-Barges - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017
Source : ADMINEXPRESS 2017, DGFIP traitement CRAIG / Fond : ESRI Topo - Réalisation PLANED - Octobre 2017
le serre
le villard
sigaud
pigeyres haut
pigeyres bas
ancien moulin de courbet
ancien moulin de sanigarne
le monteil
morte sagne bas
morte sagne
morte sagne haut
la plaine
freycenet
le marconnais
la maison rouge
la bruyère
ancien moulin de montbel
Hydrographie
Route
Secondaire
Tertiaire
Limite communale
Bâti
Parcelle
Evolution de l'urbanisation depuis 1957
Inconnu
< 1957
1957 - 1966
1967 - 1976
1977 - 1986
1987 - 1996
1997 - 2006
2007 - 2016

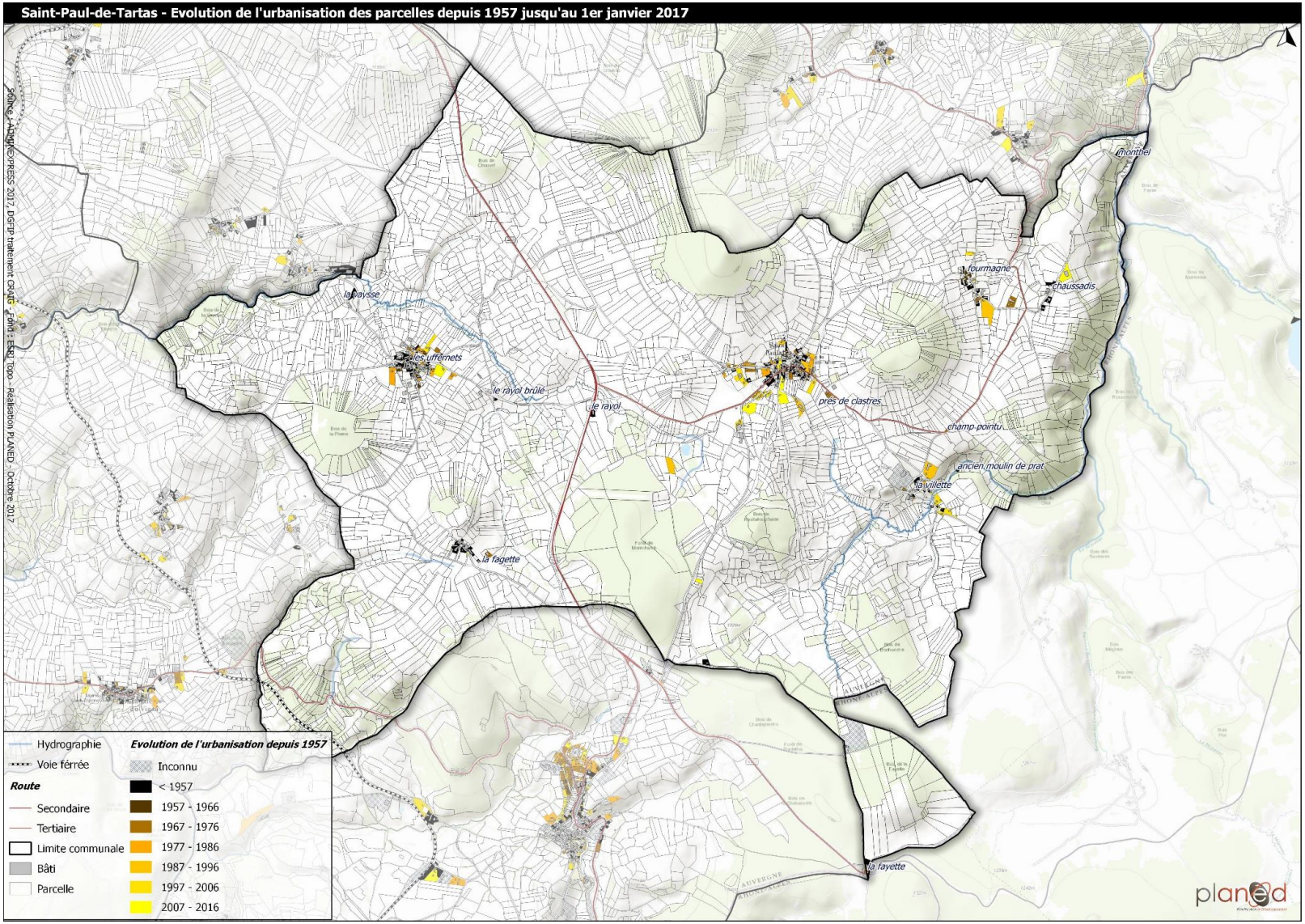

Saint-Christophe-d'Allier - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017
Source : ADMINEXPRESS 2017, DGFiP traitement CRAIG - Fond : ESRI Topo - Réalisation PLANED - Octobre 2017
le ménial
le fau
baraque de bergeron
les angles
le pinet
les salettes
l'hermet
aboulin
le moulin de rivet
l'etang
le tremoul
giraudes
france
gauzabeau
Hydrographie
Voie ferrée
Route
Tertiaire
Limite communale
Bâti
Parcelle
Evolution de l'urbanisation depuis 1957
Inconnu
< 1957
1957 - 1966
1967 - 1976
1977 - 1986
1987 - 1996
1997 - 2006
2007 - 2016


Saint-Étienne-du-Vigan - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017
Source : ADMINEXPRESS 2017, DGFIP traitement CRAIG - Fond : ESRI Topo - Réalisation PLANED - Octobre 2017
Hydrographie
Voie férrée
Route
Tertiaire
Limite communale
Bâti
Parcelle
Evolution de l'urbanisation depuis 1957
Inconnu
< 1957
1957 - 1966
1967 - 1976
1977 - 1986
1987 - 1996
1997 - 2006
2007 - 2016
beaune
le cros
la barrière
les closes
ancien moulin desgaillards
planed

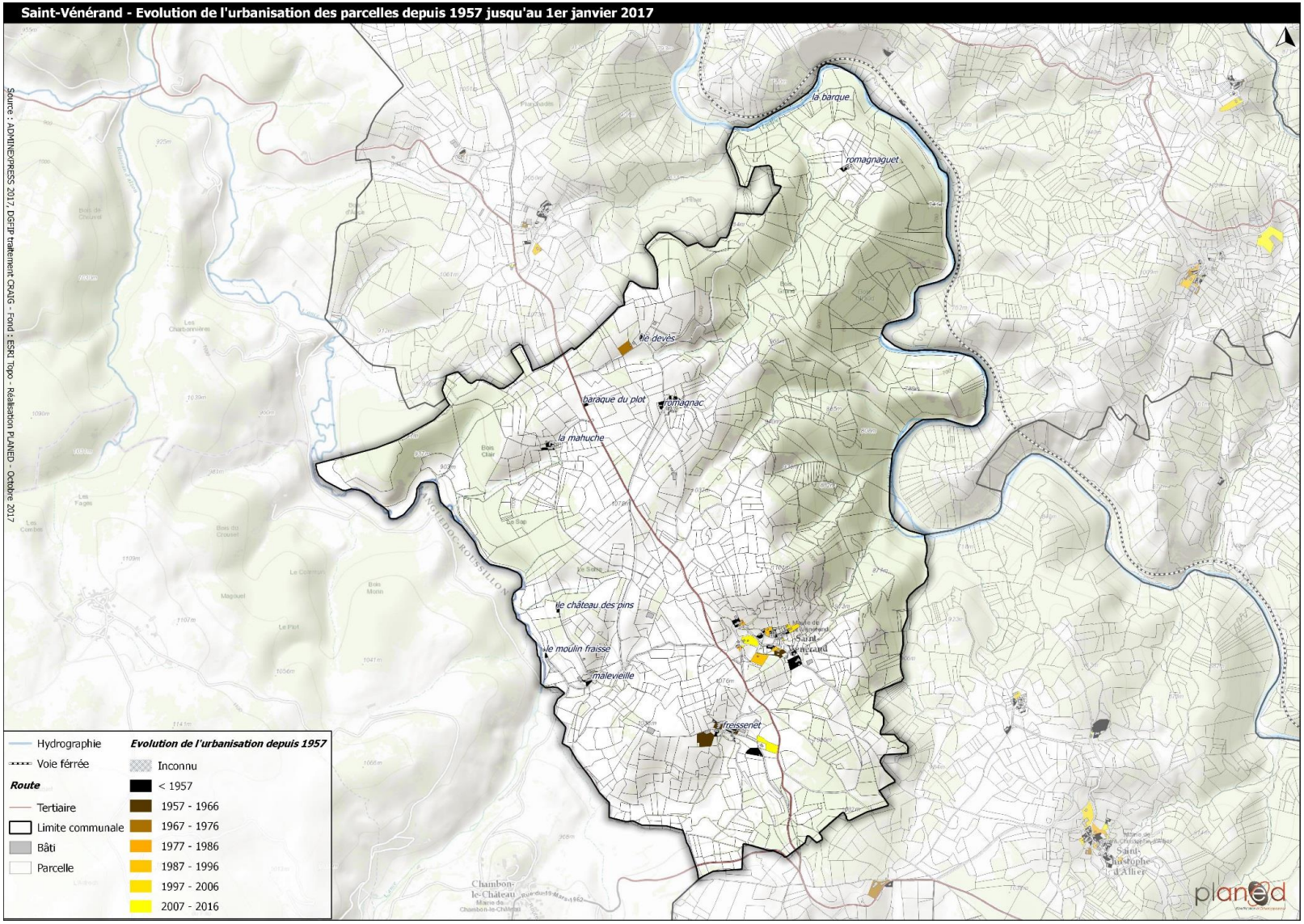

Saint-Haon - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017
Source : ADMINEXPRESS 2017, DGFIP traitement CRAIG ; Fond : ESRI Topo - Réalisation PLANED - Octobre 2017
le mas
simonet
mazemblard
mas de pertuis
mas de boudoul
genestouse
le crest
le cros
les souils
la baraque perdue
escublac
chazevieilles
le thord
les combes
le monteil
le nouveau monde
escublazet
ancien moulin du bevie
chambouttes
le mazel
maison blanchet
les moulins des nautes
le moulin de peyron
gonzac
château la ville
saint-médard
Hydrographie
Voie férrée
Route
Tertiaire
Limite communale
Bâti
Parcelle
Evolution de l'urbanisation depuis 1957
Inconnu
< 1957
1957 - 1966
1967 - 1976
1977 - 1986
1987 - 1996
1997 - 2006
2007 - 2016
planed

Saint-Jean-Lachalm - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017

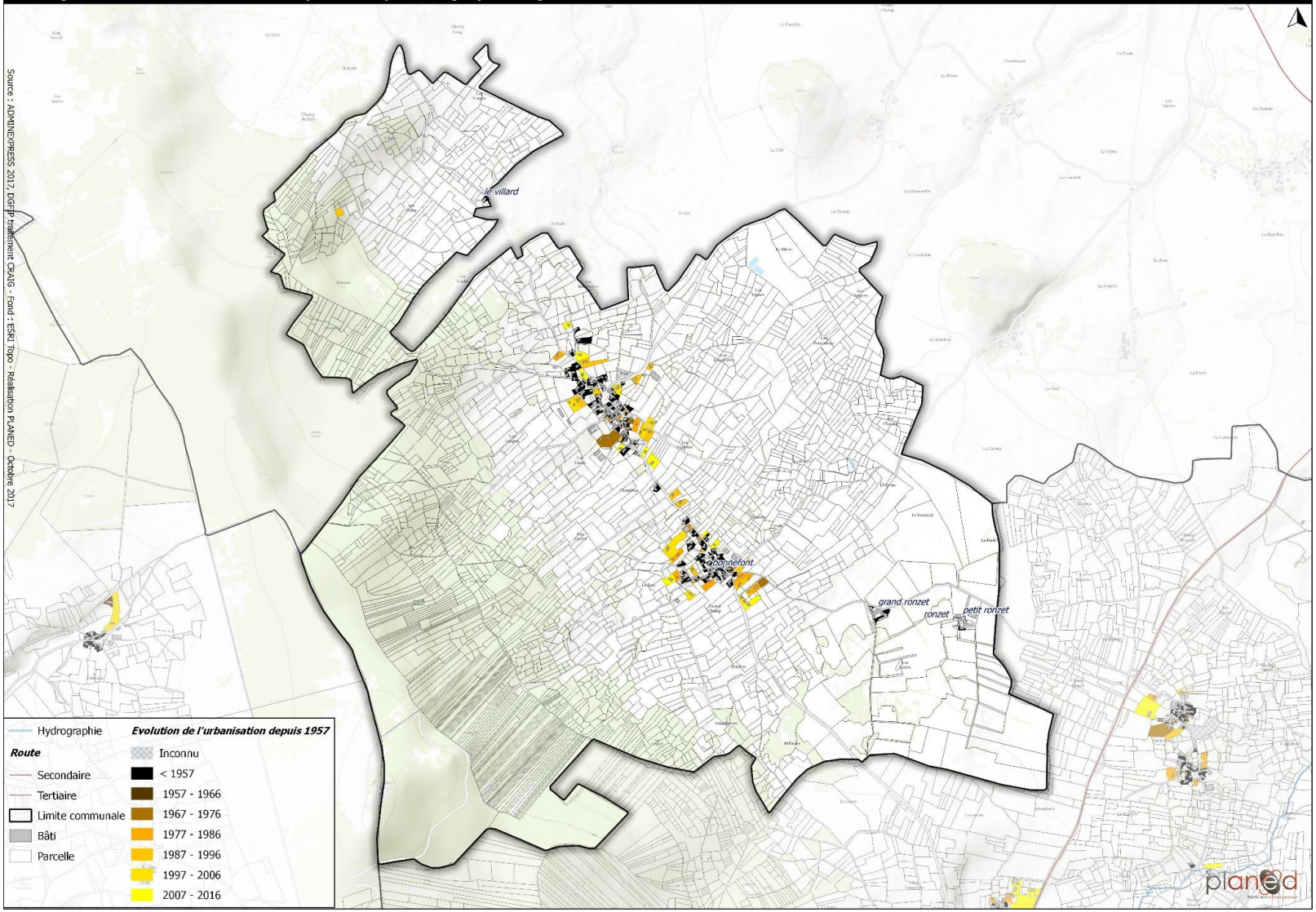



Saint-Paul-de-Tartas - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017
Source : ADMINEXPRESS 2017, DGFIP traitement CRAIG - 2003 : ESRI Topo - Réalisation PLANED - Octobre 2017
la bayisse
les ufernets
le rayol brûlé
le rayol
près de clastres
champ pointu
ancien moulin de prat
la villette
la fagette
la fayette
montbel
fourmagne
chaussadis
Hydrographie
Voie férrée
Route
Secondaire
Tertiaire
Limite communale
Bâti
Parcelle
Evolution de l'urbanisation depuis 1957
Inconnu
< 1957
1957 - 1966
1967 - 1976
1977 - 1986
1987 - 1996
1997 - 2006
2007 - 2016
planed

Saint-Vénérand - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017



Séneujols - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017



Vielprat - Evolution de l'urbanisation des parcelles depuis 1957 jusqu'au 1er janvier 2017

